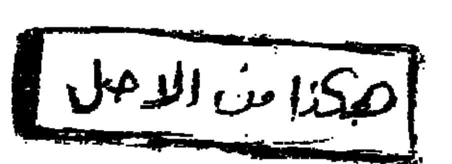



# Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15983 – 7 F

DIMANCHE 16 - LUNDI 17 JUIN 1996

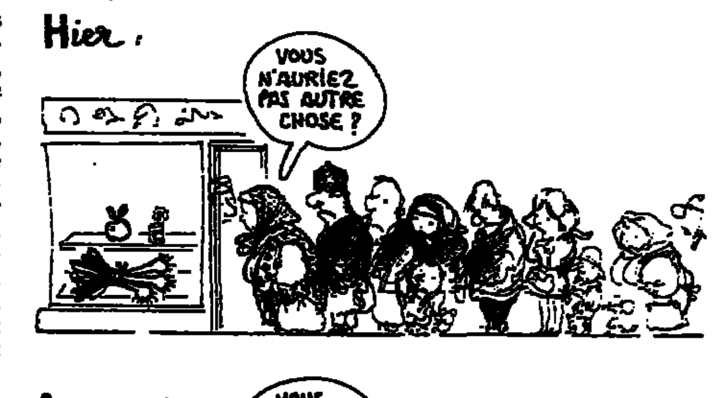
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

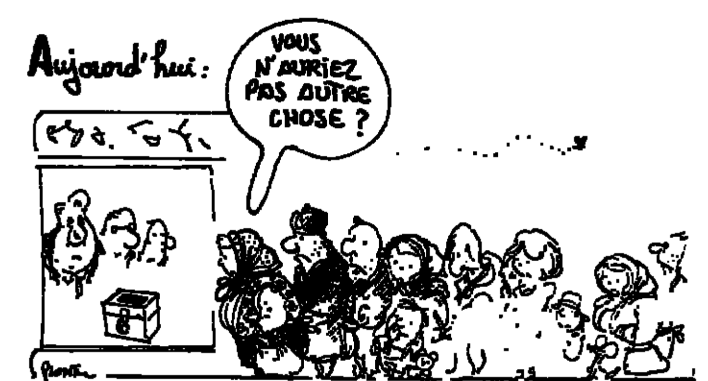

## Pour la première fois de leur histoire les Russes élisent le chef de l'Etat

### La date du second tour n'est pas encore fixée

**LES DEUX** principaux candidats au premier tour de l'élection présidentielle russe du dimanche 16 juin, Boris Eltsine et son adversaire communiste, Guennadi Ziouganov, ont conclu leur campagne, vendredi, par des appels à la mobilisation de leurs électeurs. Les derniers sondages avaient tendance à donner l'avantage au président sortant, mais l'incertitude demeurait en raison de leur faible fiabilité. C'est la première fois que le chef de l'Etat sera élu au suffrage universel. Boris Eltsine s'est présenté comme l'unique rempart contre un retour des *« rouges »* au Kremlin. Malgré une spectaculaire remontée des communistes depuis l'effondrement de l'URSS en 1991, Guennadi Ziouganov pourrait pâtir d'un éparpillement du vote contestataire au profit, notamment, de l'extrémiste Vladimir Jirinovski et du nationaliste modéré Alexandre Lebed. Aucune date n'a encore été fixée pour le second tour de l'élection. En cas de bon résultat, Boris Eltsine souhaiterait, semble-t-il, l'organiser le 3 juillet.

*Lire page 3 et notre éditorial page 12*




## Les étrangers désertent le marché obligataire français

**LES INVESTISSEURS** étrangers ont vendu au premier trimestre des quantités très importantes d'obligations françaises. Les retraits se sont élevés à 102 milliards de francs selon les statistiques de la balance des paiements. Ce mouvement démontre que la politique économique du gouvernement n'inspire qu'une confiance limitée aux milieux financiers internationaux. Malgré cette hémorragie de capitaux, le marché obligataire français se maintient. Les emprunts d'Etat français sont soutenus par les achats des investisseurs domestiques et notamment des compagnies d'assurance-vie. La *« nationalisation »* du marché obligataire français a pour avantage de réduire sa volatilité et de diminuer sa sensibilité aux chocs externes. Nos informations dans la rubrique Placements.

*Lire pages 15, 16 et 17*

## Les députés ont durci la loi sur la qualité de l'air

### Transports publics gratuits en cas de pic de pollution

**LES DÉPUTÉS** ne peuvent pas rester insensibles à la pression qu'exercent sur eux, dans leurs circonscriptions, des électeurs de plus en plus sensibles à la pollution. Les amendements imposés par les députés au projet de loi sur la qualité de l'air, adopté vendredi 14 juin en première lecture à l'Assemblée nationale, ont apporté la preuve de cet état d'esprit : les députés ont durci le texte, souvent contre l'avis du gouvernement. La mesure la plus spectaculaire est la gratuité des transports publics en cas de dépassement du seuil de pollution. Mais cette mesure – dont l'adoption n'est pas définitive puisque le texte doit revenir devant le Sénat, qui ne pourra l'examiner qu'à l'automne – suscite déjà l'inquiétude chez les élus locaux : ces derniers ne souhaitent pas payer les surcoûts ainsi occasionnés.

Les députés ont adopté d'autres mesures contraignantes : la restriction de la circulation automobile en cas de pic de pollution, mais aussi, par exemple, l'obligation pour les futurs immeubles d'habitation ou de bureaux de comporter des conduits de fumée permettant de passer au chauffage au gaz, même si l'installation initiale est électrique. La discussion de ce texte a été l'occasion d'intenses pressions des porte-parole de *lobbies* rivaux, notamment les céréaliers et les pétroliers, à propos de la composition des carburants, qui devront intégrer des composants oxygénés.

Quant aux constructeurs automobiles, même avec les dispositions relativement contraignantes ajoutées au texte par les députés, ils sont plutôt satisfaits : ils se félicitent notamment des incitations en faveur des voitures électriques et de ce que l'usage du diesel ne soit pas pénalisé. L'état d'esprit des constructeurs – alors que l'automobile individuelle est présentée comme la source essentielle de pollution urbaine – montre que la France, à la différence de certains de ses voisins, ne s'attaque pas encore frontalement à l'omniprésence de la voiture en ville.

*Lire page 6*

## Des hélicoptères militaires sacrifiés

L'armée française va réduire de moitié ses commandes d'hélicoptères. p. 24

## La déclaration d'Istanbul

La conférence de l'ONU a réaffirmé la nécessité impérieuse de rendre vivables les grandes villes de la planète. p. 5

## M. Major déstabilisé

La politique d'obstruction de Londres dans le dossier de la « vache folle » isole davantage le Royaume-Uni au sein de l'Union européenne. p. 2

## Retour sur Coluche

Le comique devint vite un agitateur social. Prince de l'irrespect, il est mort il y a dix ans comme il avait vécu : par effraction. p. 11

## L'Euro 96 bousculé

Après la défaite de l'Italie, les favoris sont en danger. p. 18

## Alain Madelin sur France Culture

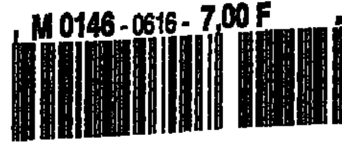
L'ancien ministre de l'économie est l'invité du « Rendez-vous des politiques », dimanche 16 juin, à 11 heures, en association avec *Le Monde*.

## Philippe Vasseur au « Grand Jury »

Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, est l'invité du « Grand-Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 16 juin à 18 h 30.



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.


## Les malheurs d'un philosophe métaphorique

**GIL BEN AYCH** a passé sous silence la différence entre *« malin génie »* et *« Dieu trompeur »* en présentant à ses élèves les *Méditations métaphysiques* de Descartes. Il lui est arrivé d'écrire au tableau le nom de l'ethnologue Lévi-Strauss avec un « y ». Il a commis un anachronisme en parlant d'*« aliénation »* à propos de l'esclave grec. Il a osé une explication de fragments du philosophe grec Héraclite dans une classe technologique. Fautes vénielles ? Peut-être, on ne sait trop. On est sûr en revanche que ce grand original, lauréat du CAPES, est le professeur de philosophie le plus inspecté de France, sans avoir obtenu sa titularisation.

Le cauchemar commence en 1992. Alors qu'il enseigne la philosophie depuis 1990 comme maître-auxiliaire, cet écrivain touche-à-tout – qui a déjà publié quatre romans dans de très bonnes maisons – se décide à passer le Capes interne de philosophie. Recalé avec des notes excécrables, il demande à rencontrer son jury, qui montre une franche hostilité. En effet, Gil Ben Aych a produit *« un travail métaphorique et non démonstratif »*. La publication dans nos éditions du 25 juin 1992 d'une lettre ouverte relatant cette entrevue catastrophique marque le début de la guerre.

On lui fait comprendre, oralement, qu'il s'est *« déconsidéré comme prof de philo »*. Les inspecteurs n'aiment pas se voir traiter par voie de presse de *« conformistes, frileux, bornés »*. Les rapports au vitriol se succèdent. A nouveau candidat au Capes en 1994, il est cette fois reçu très honorablement grâce à l'écrit, anonyme. Il faut donc lui donner une classe et le titulariser à la fin de l'année, une formalité... Las ! sa conseillère pédagogique le démolit et l'inspecteur régional l'assassine. Il lui est reproché son côté brouillon, son manque de ponctualité et de sens pédagogique. A la fin de l'année, au lieu d'être titularisé, il est ajourné : un an de mise à l'épreuve supplémentaire.

Qui se soucie, alors, que son tuteur, un professeur de philosophie confirmé, trouve que M. Ben Aych, quarante-six ans, exerce *« avec l'autorité que confèrent l'âge, une certaine expérience antérieure de l'enseignement, la compétence et l'intérêt pour la chose philosophique »* ? Que le surveillant du lycée écrive que cet enseignant était plébiscité par les élèves et leurs parents ? Que de nombreux philosophes signent une pétition en sa faveur ? Apparemment, pas l'inspection.

Deux nouveaux rapports le clouent au pilori. Le second s'achève ainsi : *« Tout cela peut-il justifier un renvoi définitif de M. Ben Aych ? Je suis tenté de répondre négativement à cette question redoutable, tout en mesurant parfaitement les risques qui pourront résulter de son éventuelle titularisation »*, écrit courageusement l'inspecteur. Le 6 juin, alors que les enseignants du lycée de Laon (Aisne) où enseigne Gil Ben Aych ont déposé un préavis de grève pour le lundi 17 juin, jour du bac, et que les syndicats se sont vigoureusement saisis de son dossier, le jury académique a laissé tomber son verdict : refus définitif de titularisation, un fait rarissime. Sa dernière chance ? La grâce du ministre, François Bayrou.

*Béatrice Gurrey*

## Les « Guignols » changent de tête

**DEUX** des principaux auteurs des « Guignols de l'info », l'émission de Canal + qui rassemble trois millions de téléspectateurs chaque soir, ont décidé de passer la main. Le supplément « Télévision, Radio, Multimédia » leur ouvre ses colonnes, ainsi qu'à ceux qui restent et au petit nouveau de l'équipe. L'enquête de la semaine est consacrée à une autre émission de Canal +, « L'Hebdo », présentée par l'animateur Michel Field. Dans ce supplément, outre la chronique de Daniel Schneidermann, on trouvera tous les programmes de la télévision, les films, et une enquête sur l'usage du français sur Internet.

*Lire notre cahier « Télévision, Radio, Multimédia »*

## De la misère communiste à l'austérité capitaliste

**L'ÉCONOMIE RUSSE** se porte mieux. Certes ce n'est pas une nouveauté, mais, à l'approche du premier tour de la présidentielle du 16 juin, les « bons résultats » ont été, plus que jamais, mis en avant. Car beaucoup de Russes, eux, se sentent mal. Pour l'instant, ils n'ont connu que les inconvénients d'une fragile et tardive stabilisation économique entamée l'an passé, poursuivie en 1996. La question n'est donc plus de savoir si cette politique peut porter ses fruits dans les mois ou années à venir, mais si les électeurs ne vont pas rejeter l'actuel président Boris Eltsine, notamment à cause de cette politique d'austérité dont le coût social est élevé et les résultats contestés.

Un seul fait résume le mal de vivre en Russie : un homme meurt, en moyenne, deux ans avant l'âge légal de la retraite (60 ans). En chute libre, l'espérance de vie est tombée en 1995 à 58 ans pour les hommes (contre 65 ans en 1987), sous l'effet du stress de la transition, de l'insécurité, de l'effondrement du système de santé publique, de l'augmentation de l'alcoolisme. Les revenus ont chuté de plus de 13 % en 1995, le nombre de « pauvres » a augmenté de 12 %, selon les statistiques officielles. Un quart de la population, soit près de 36 millions de personnes, vit en dessous du niveau officiel de pauvreté (300 FF par mois). Près de 60 % de la population gagne moins que le salaire moyen (quelque 700 FF par mois).

Le chômage est en hausse. Il est officiellement passé à 8 % en 1995 (6 % en 1994) et serait très largement sous-évalué : des experts l'estiment à 14 %. « Nouveaux Russes » jetant les dollars par les fenêtres, vivant dans des palais, roulant en grosse cylindrées occidentales à côté de « nouveaux pauvres », mendiants ou retraités (37 millions d'électeurs) vendant des objets de misère dans le froid : les inégalités se sont accrues d'une façon rapide, spectaculaire et assez intolérable – notamment grâce à des « privatisations » très douteuses – dans ce pays qui a connu soixante-dix ans d'égalité de façade.

Tout en répétant que *« le plus difficile est passé »*, Boris Eltsine lui-même n'est pas *« satisfait »* de ce qu'il a fait au cours de sa présidence. *« Près de la moitié de la population vit mal alors que 10 % vivent très bien*, a-t-il reconnu début avril ; *200.000 roubles* [200 FF en moyenne] *de retraite par mois sont une honte pour la Russie. Un capitalisme parasitaire prend forme. On assiste au partage de la richesse nationale au lieu de sa croissance. »* Un « partage » qui se fait souvent à coups de bombes ou de Kalachnikov dans les rues de Moscou et des grandes villes du pays.

Les communistes, qui ont l'oreille du peuple, parlent de *« réformes criminelles »*, de *« pillage »* et de déclin. Ils promettent qu'une fois au pouvoir ils porteront les *« privatisations illégales »* devant les tribunaux. Car si plus de la moitié de l'économie appartient aujourd'hui au « secteur privé », beaucoup des entreprises les plus intéressantes sont en fait passées, par des moyens douteux, dans les mains d'amis du pouvoir, qui réalisent leurs vrais profits dans la spéculation plutôt que dans la production. Autant dire que le président russe, qui licencie ou fait jeter en prison quelques boucs émissaires, a du mal à convaincre les électeurs de la probité de ses réformes et des bienfaits de la stabilisation macroéconomique. Même si des résultats sont là.

Pour les premiers mois de 1996, l'inflation est passée à moins de 3 % en rythme mensuel (35 % en rythme annuel), après être descendue à 135 % en 1995 (contre 220 % pour 1994). Le déficit du budget de l'Etat a aussi été réduit à 5 % du PIB en 1995. Le rouble a été encadré et stabilisé, aux alentours de 5 000 roubles pour 1 dollar. Le commerce extérieur est largement excédentaire (+ 20 milliards de dollars en 1995), même si la part de plus en plus prépondérante des matières premières dans les exportations fait craindre une « tiers-mondisation » de l'économie russe.

*Jean-Baptiste Naudet*

*Lire la suite page 12*

## La mémoire des ânes



L'âne de France, espèce en voie de disparition, a été sauvé *in extremis*. A Lignières-en-Berry (Cher) se tient chaque année la foire aux ânes la mieux fréquentée d'Europe occidentale. On y rencontre du beau monde, baudet du Poitou, grand noir du Berry, âne de Provence. La France entretient leur mémoire. Elle n'a pas à rougir de ses bourriques.

*Lire page 10*

## Première mondiale à Sarajevo



JEAN-LUC GODARD

*« AVANT de montrer mon film à Strasbourg, capitale de l'Europe, je voulais le donner à Sarajevo, capitale de la douleur. »* Tel fut le message de Jean-Luc Godard lu au public bosniaque avant la projection de *For ever Mozart*, qui dénonce l'attitude des nantis européens pendant le conflit de l'ex-Yougoslavie. Cette « première mondiale » ouvrait, vendredi 14 juin, un festival de films français organisé à Sarajevo par *Le Monde* et les *Cahiers du cinéma*.

*Lire page 21*

**EUROPE** Le premier ministre britannique, John Major, semble devoir enregistrer un double échec dans la politique qu'il poursuit pour tenter d'enrayer la crise dite de la « vache folle ». D'une part, la stratégie d'obstruction des institutions européennes adoptée par la Grande-Bretagne au sein de l'Union n'ébranle aucunement les partenaires de Londres. D'autre part, le Parti conservateur ne s'est pas ressoudé autour de son chef, bien au contraire. ● EN FRANCE, le ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, a fait savoir qu'il n'était pas opposé à la constitution d'une « mission d'étude parlementaire » sur l'affaire de la « vache folle ». ● A BRUXELLES, le porte-parole de la Commission, faisant une *« mise au point »* sur les articles du *Monde*, a réaffirmé que celle-ci n'avait absolument rien à se reprocher sur la manière dont elle a géré cette crise.

# La crise de la « vache folle » déstabilise un peu plus John Major

## La politique de blocage des institutions européennes menée par Londres isole le Royaume-Uni au sein de l'UE et ne paraît guère atteindre son deuxième objectif : conforter l'unité du Parti conservateur derrière le premier ministre britannique

LONDRES
*Correspondance*

*« Ce parti connaît mieux que tout autre les passions que le débat* (sur l'Europe) *peut provoquer. Elles sont réelles »* : s'adressant, vendredi 14 juin, aux militants de la section galloise du Parti conservateur, John Major s'est efforcé de rétablir son autorité, affaiblie par la stratégie qu'il suit pour enrayer la crise de la « vache folle » : l'obstruction des institutions européennes. C'est que le résultat de cette politique s'avère, jusqu'à présent, plutôt négatif.

ANALYSE

Quand John Major annonce, le 21 mai, le blocage du fonctionnement de l'Union européenne si ses partenaires ne lui donnent pas satisfaction sur la question de l'embargo contre la viande bovine, il ne lui reste plus qu'une seule voix de majorité. Son parti et son gouvernement sont déchirés par la lutte fratricide entre eurosceptiques et europhiles, les premiers ayant le vent en poupe depuis le début de la crise de la « vache folle ». Le Labour, moins hostile à la construction européenne que les tories, est plus que jamais largement favori dans les sondages alors que des élections générales doivent se dérouler au plus tard à la mi-1997. L'opinion blâme davantage le gouvernement que Bruxelles dans cette affaire. En se drapant dans l'Union Jack et en se transformant en chantre de l'intérêt national, le premier ministre espérait-il remonter la pente de la popularité et tirer enfin profit, sur le plan électoral, de la reprise économique et de la relance du processus de paix en Ulster ?

### SIGNES DE DÉFIANCE

L'effet obtenu a été contraire à l'effet escompté. Loin d'unifier son parti, le blocage du fonctionnement de l'Union européenne n'a fait qu'accentuer les clivages. Défiant les consignes d'abstention du gouvernement, soixante-dix-huit députés conservateurs ont voté, le 11 juin, en faveur de la proposition de loi déposée par l'eurosceptique conservateur Bill Cash préconisant l'organisation d'un référendum sur le traité de Maastricht. Plus grave, il est apparu que la Fondation anti-européenne présidée par M. Cash compte parmi ses principaux bailleurs de fonds Sir James Goldsmith. Créateur du Referendum Party, l'ancien *raider*, retiré de la finance internationale, entend présenter des candidats lors du prochain scrutin. Or son irruption sur la scène intérieure pourrait coûter une dizaine de circonscriptions aux tories, estiment les experts.




Autre signe de défiance, lady Thatcher, l'ex-premier ministre, a également fait parvenir un chèque à la fondation de Bill Cash, geste qui ne pouvait tomber à un pire moment pour son successeur. Selon certaines rumeurs, la dérive anti-bruxelloise de l'hôte de Downing Street aurait poussé deux ministres pro-européens à menacer de démissionner si M. Major ne trouvait pas rapidement une porte de sortie à la plus grave crise dans les relations avec l'Union européenne depuis l'adhésion de la Grande-Bretagne.

### ACCENTS COCARDIERS

Car cette stratégie sape la crédibilité de la diplomatie britannique. Faisant une exception à la politique d'obstruction, le secrétaire au Foreign office, Malcolm Rifkind, a été contraint d'accepter le traité d'association entre l'Union économique et la Slovénie pour rester cohérent envers lui-même, Londres étant un chaud partisan de l'extension de l'Union aux anciens pays de l'Est. Il en fut de même à propos de l'aide à l'Algérie, les intérêts de British Petroleum et les pressions françaises ayant forcé la main du ministre des affaires étrangères. En cette période clé pour l'avenir de la construction européenne, M. Rifkind s'est mis à dos plusieurs alliés traditionnels du Royaume-Uni au sein des instances communautaires, comme le Portugal et les Pays-Bas.

Si la crise bovine devait se prolonger au-delà du 1er juillet, la Grande-Bretagne risquerait de surcroît de s'aliéner l'Irlande, présidente en exercice de l'Union lors du second semestre. Or les deux pays parrainent depuis le 10 juin les difficiles négociations multipartites sur l'Irlande du Nord. Enfin, les accents cocardiers de M. Major mécontentent des milieux d'affaires, traditionnellement pro-conservateurs. Si les industriels et la City partagent bon nombre de réticences de John Major face aux institutions européennes ou sont divisés quant à l'opportunité de la monnaie unique, il n'est pas question, à leurs yeux, de mettre en péril les liens commerciaux avec le continent, qui absorbe aujourd'hui plus de 60 % des exportations britanniques.

*Marc Roche*

# Philippe Vasseur est favorable à la création d'une « mission d'étude » parlementaire

**L'IDÉE** de créer une commission d'étude – voire d'enquête – parlementaire sur l'affaire de la « vache folle » fait son chemin dans les milieux politiques, de droite comme de gauche, et parmi les organisations professionnelles. Après les responsables des chambres d'agriculture (*Le Monde du 15* juin), c'est Laurent Fabius, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, qui, vendredi soir 14 juin, a relancé la question – il en avait déjà fait la demande début mai – en précisant que le Parlement allait se prononcer mardi 18 juin. *« J'espère que ce sera accepté si l'on veut y voir clair. »*

Le matin, Charles Josselin, député PS et président du conseil général des Côtes-d'Armor (département où ont été recensés depuis janvier 1991 le plus grand nombre de cas de « vaches folles »), avait, *« après avoir dénoncé le régime des invectives »*, demandé qu'une telle commission d'enquête soit rapidement créée. *« Le département que je préside est particulièrement concerné, non seulement par les "vaches folles", mais aussi par la question générale de l'alimentation des animaux. Outre les vaches laitières, nous sommes le numéro 1 en France pour les porcs et parmi les tout premiers pour les poulets et les œufs. L'industrie de la nutrition animale est puissante. Grâce à l'informatique portuaire – je pense à Lorient –, il est facile de savoir quand et quelle entreprise a acheté des farines, quelle en était l'origine, quels étaient les clients. Les éleveurs veulent savoir »*, nous a-t-il déclaré, se prononçant pour l'interdiction immédiate de l'utilisation de farines de viande dans l'alimentation de tous les animaux.

### « CATACLYSME »

Cette initiative est à rapprocher de celle, voisine, de Jean-François Mattéi, député (UDF-PPDF) des Bouches-du-Rhône, favorable à une mission parlementaire d'information sur les aspects épidémiologiques et sanitaires de l'ESB. Enfin, tandis que se développe une polémique entre syndicats agricoles – la Coordination rurale dénonçant le *« silence complice »* de la FNSEA –, Dominique Voynet (Verts) n'a pas hésité à parler d'une sorte de *« Tchernobyl agricole »*.

Invité au Festival régional de l'agriculture au Neubourg (Eure), où existe un abattoir particulièrement performant, le ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, s'est prononcé en faveur d'une *« mission d'étude parlementaire »*, *« sans esprit de polémique »*, puisque cette affaire est *« un véritable cataclysme pour la collectivité nationale »*. Il a dénoncé des *« pseudo-révélations et des manipulations »* et a appelé, au plan politique, *« à dépasser les querelles partisanes »*. *« Mon but n'est pas de rechercher des boucs émissaires mais de continuer à me battre pour atténuer les effets de la crise et pour rouvrir les marchés à l'exportation. »*

Le plan de soutien aux éleveurs et aux autres professionnels de la filière viande, financé à la fois par des aides nationales et des crédits européens, devrait être mis au point les 24 et 25 juin lors du prochain conseil des ministres de l'agriculture des Quinze à Luxembourg, après que le Parlement européen aura été saisi selon la procédure d'urgence. Les achats communautaires de viandes dits d'« intervention », destinés à réduire l'offre sur le marché, qui ont atteint 115 000 tonnes en avril et mai, devraient porter sur 50 000 tonnes supplémentaires en juin. M. Vasseur a levé un voile sur ce dispositif en indiquant que, pour maîtriser la production, il pourrait être procédé à l'abattage sélectif de certains veaux en bas âge et à la modification de la date de versement de la prime aux bovins mâles.

*François Grosrichard*

# Après les révélations du « Monde », Bruxelles justifie son action

**LA COMMISSION** européenne a publié, vendredi 14 juin, un long communiqué intitulé : *« Articles parus dans* Le Monde *sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, mise au point du porte-parole de la Commission »*. Dans ce texte, la Commission explique notamment sa volonté de *« clarifier un certain nombre de points en réponse à plusieurs articles parus ces derniers jours dans la presse française »*. Ces remarques sont au nombre de trois :

● **Les farines animales.** Reprenant et complétant les révélations de l'hebdomadaire britannique scientifique *Nature* daté du 13 juin concernant l'exportation massive par la Grande-Bretagne durant plusieurs années de farines animales potentiellement contaminées, nous avions écrit que la Commission n'avait pas jugé nécessaire de faire appliquer les directives d'interdiction des farines britanniques (*Le Monde* du 13 juin). *« Entre 1988 et 1990*, peut-on lire dans le communiqué de Bruxelles, *la Commission a, à plusieurs occasions, soulevé avec les Etats membres la question de la farine de viande britannique au comité vétérinaire permanent. En 1991, elle a envoyé à ce propos un questionnaire à tous les Etats membres. Ces derniers ont toujours préféré maintenir des mesures nationales d'interdiction d'importation de farine de viande britannique. Plaçant les considérations de santé au-dessus des exigences du marché intérieur, la Commission a accepté à l'époque que ces mesures nationales d'interdiction d'importation subsistent, malgré le fait qu'en 1990, l'Union européenne ait adopté – et cela pour la première fois – une directive harmonisant la production et le commerce de l'alimentation animale. Il revenait dès lors aux Etats membres de faire respecter ces mesures nationales et de contrôler leur application. »*

Ces éléments n'exonèrent en rien la Commission et ses incapacités à faire prévaloir les impératifs sanitaires de la communauté européenne. Comment comprendre que, face aux exigences réglementaires de la libre circulation des produits au sein de l'espace européen, la Commission n'ait pas su – ou pas pu – se doter des armes qu'imposait le respect de la santé publique humaine et animale ?

● **Les « pressions » sur les experts du comité scientifique de l'alimentation humaine (CSAH).** Selon *Le Monde* (daté 14 juin), indique le communiqué, *« des fonctionnaires de la Commission auraient non seulement ignoré un avis du CSAH datant du 8 mars 1996 mais auraient même fait pression pour que cet avis ne puisse être rendu »*. A cela, la commission européenne réplique que *« depuis 1988, la position de la Commission, en l'absence d'évidence scientifique claire, a été qu'il ne fallait pas exclure l'hypothèse d'un risque pour la santé humaine ou animale lié à l'ESB, et ce même s'il n'y avait pas de preuve scientifique à cet égard. C'est pour cette raison que la Commission a adopté ou fait adopter par le conseil toute une série de mesures portant à la fois sur la production, le commerce et les contrôles des produits bovins (...).*

L'avis du CSAH révélait *« que le risque d'une contamination humaine par un tissu infecté par l'ESB existe toujours »*. *« C'est justement pour éviter tout risque potentiel*, fait-on valoir à Bruxelles, *que la Commission, depuis 1988, a* « pêché par prudence ». *Quand le 20 mars, sans prévenir auparavant la Commission, le gouvernement britannique a fait état de nouvelles données scientifiques, la Commission a immédiatement agi pour imposer une interdiction généralisée d'exporter des produits bovins britanniques. Assurer par ailleurs que des fonctionnaires de la Commission auraient tenté d'influencer l'avis du comité scientifique dont les membres sont d'éminents scientifiques indépendants est méconnaître le fonctionnement de ces comités. »*

L'argument, totalement contradictoire de la Commission sur ce point, ne doit pas masquer l'essentiel : le document du 8 mars dernier du CSAH existe et s'inscrit dans la cohérence de tous les avis des comités scientifiques en charge de ces questions au sein de la Commission européenne. Nous maintenons la lecture que nous avons faite de ce document comme nous confirmons que plusieurs experts du CSAH ont fait l'objet de pressions visant à empêcher la publication de l'avis daté du 8 mars.

● **L'assouplissement de l'embargo sur les gélatines et le suif dérivés des bovins britanniques.** Ce chapitre correspond au document révélé dans ces colonnes (*Le Monde* du 14 juin)et daté du 15 avril dernier. Nous avons précisé dans quelles circonstances ce texte avait été rédigé par les experts du CSAH. *« La Commission tient à rappeler que l'avis du CSAH du 15 avril constatait qu'il détenait très peu de données lui permettant une évaluation du processus de production de gélatine et de suif*, fait valoir la Commission. *Ce n'est en effet qu'après la réunion du 15 avril que les données scientifiques précises concernant les procédés de production ont été définitivement disponibles. C'est sur la base de ces données, corroborées par l'Organisation mondiale de la santé, que le comité scientifique vétérinaire du 26 avril a établi les conditions à respecter pour que la gélatine et le suif ne présentent aucun risque pour la santé humaine. Sur la base de cet avis, la Commission a décidé, selon les procédures prévues par la législation communautaire, de lever l'interdiction d'exporter, étant entendu que cette levée ne deviendra effective qu'une fois que le Royaume-Uni aura rempli les conditions très strictes de production et de contrôle exigées par les scientifiques »*

Le problème posé par la gélatine et le suif issus des bovins britanniques est celui du contrôle de la production de ces produits. Dans son avis du 6 avril, le comité scientifique vétérinaire de l'Union européenne avait dans le détail souligné les inquiétudes que l'on pouvait nourrir compte tenu des derniers acquis scientifiques dans ce domaine et compte tenu aussi de l'absence d'informations précises quant aux modalités des techniques de fabrication en vigueur en Grande-Bretagne. Pourquoi l'avis de ce comité n'a-t-il pas été rendu public ? L'avis du comité scientifique de l'alimentation humaine daté du 15 avril s'inscrit dans ce contexte. Il conseillait que les matières premières bovines utilisées pour fabriquer ces produits ne proviennent que de zones géographiques où l'encéphalopathie spongiforme bovine n'existe pas à l'état épidémique. En d'autre termes, il se prononçait contre l'assouplissement de l'embargo frappant la Grande-Bretagne.

*J.-Y. N.*

## Pas d'accord sur le plan d'éradication britannique

**Les partenaires de Londres ne sont pas parvenus, vendredi 14 juin, à approuver les mesures britanniques pour éradiquer la maladie de la vache folle, condition préalable à un accord sur les prochaines étapes de la levée de l'embargo. La Commission, soutenue par la plupart des Etats membres, a demandé aux Britanniques de renforcer leur programme d'abattage. Or *« Londres n'a présenté aucune modification à son plan. Les vétérinaires n'ont donc pas pu se prononcer »*, ont indiqué les membres des délégations. Il reste moins d'une semaine aux Quinze pour trouver une solution à la guerre du bœuf qui oppose Londres et le continent, et éviter d'empoisonner ainsi le sommet de Florence des 21 et 22 juin avec la crise de la vache folle. Le dossier sera repris dès lundi à Rome par les ministres des affaires étrangères des Quinze. – *(AFP.)***

COMMENTAIRE

## *LA COMMISSION ET LA TRANSPARENCE*

Les citoyens européens peuvent-ils, *via* leur presse, être informés de la manière dont travaille la Commission européenne ? Ont-ils un droit de regard sur la mécanique et les coulisses de cette Commission, terrain privilégié d'affrontements de nombreux lobbies ? La réaction inhabituelle du porte-parole de cette instance, face aux informations publiées dans nos colonnes, laisse penser que, s'il existe, ce droit doit être strictement encadré. Comment comprendre que la révélation du contenu de plusieurs documents internes à la Commission – dont personne ne conteste l'authenticité – ait pu jeter un tel trouble ? Entre autres enseignements, l'affaire de la « vache folle » offre la possibilité peu commune d'observer la gestion par Bruxelles d'une crise qui emprunte à la diplomatie, à la politique et à l'économie, mais aussi et surtout à la science et à la santé publique.

Après l'annonce, le 20 mars dernier, par le gouvernement britannique, d'une possible transmission de la maladie animale à l'espèce humaine, tous les responsables nationaux et européens avaient, dans un bel ensemble, déclaré que les avis des experts scientifiques seraient prépondérants dans les décisions qu'ils allaient être conduits à prendre. Or la Commission a, sur ce point, une étonnante manière de travailler. Disposant de comités scientifiques indépendants et consultatifs (des vétérinaires, de l'alimentation humaine, de la cosmétologie), elle saisit ces derniers à tour de rôle, les interrogeant sur des points ponctuels, mais sans jamais les réunir afin de leur permettre de confronter leurs points de vue. Cette fragmentation du savoir scientifique permet à la Commission de tirer son pouvoir administratif de la synthèse des conclusions parcellaires dont elle dispose.

Enfin, comment ne pas souligner dans cette affaire la mise à l'écart des spécialistes de la santé humaine : pour quelles raisons le comité européen multidisciplinaire, médical et scientifique, proposé par Jacques Chirac et dont le principe avait été admis par Bruxelles, n'a-t-il pas encore vu le jour ?

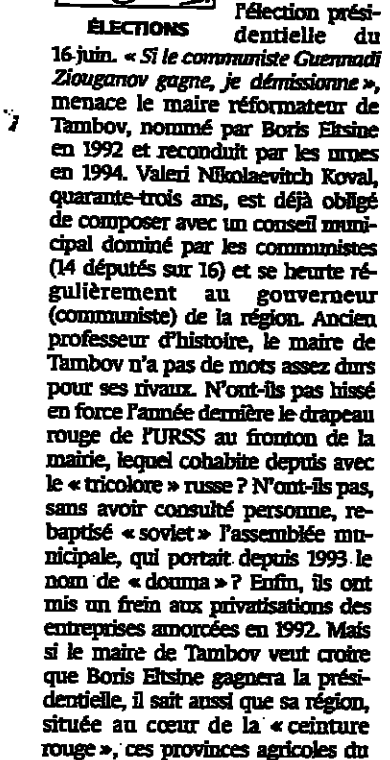
*Jean-Yves Nau*

# A Tambov, le drapeau rouge flotte toujours sur la mairie

## Dans ce fief communiste situé au cœur des régions agricoles de la Russie, les électeurs s'apprêtent à sanctionner Boris Eltsine lors du scrutin présidentiel de dimanche 16 juin

**TAMBOV (Russie)**
*de notre envoyée spéciale*

A Tambov, gros bourg de la Russie du centre, à 500 kilomètres de Moscou, la guerre feutrée que se livrent depuis quelques années communistes et réformateurs redouble à l'approche de l'élection présidentielle du 16 juin. *« Si le communiste Guennadi Ziouganov gagne, je démissionne »*, menace le maire réformateur de Tambov, nommé par Boris Eltsine en 1992 et reconduit par les urnes en 1994. Valeri Nikolaevitch Koval, quarante-trois ans, est déjà obligé de composer avec un conseil municipal dominé par les communistes (14 députés sur 16) et se heurte régulièrement au gouverneur (communiste) de la région. Ancien professeur d'histoire, le maire de Tambov n'a pas de mots assez durs pour ses rivaux. N'ont-ils pas hissé en force l'année dernière le drapeau rouge de l'URSS au fronton de la mairie, lequel cohabite depuis avec le « tricolore » russe ? N'ont-ils pas, sans avoir consulté personne, rebaptisé « soviet » l'assemblée municipale, qui portait depuis 1993 le nom de « douma » ? Enfin, ils ont mis un frein aux privatisations des entreprises amorcées en 1992. Mais si le maire de Tambov veut croire que Boris Eltsine gagnera la présidentielle, il sait aussi que sa région, située au cœur de la « ceinture rouge », ces provinces agricoles du sud de la Russie traditionnellement acquises aux communistes, votera majoritairement pour Guennadi Ziouganov.



ÉLECTIONS

**COMPLOT DE L'OCCIDENT**

Vaste steppe entrecoupée de ravins boisés, plantée de chênes, d'ormes et de pins, la province de Tambov fait partie de la zone du Tchernoziom, ces terres noires, propices aux cultures céréalières. Sans autres ressources que son agriculture, subventionnée à 60 % par Moscou, la région connaît aujourd'hui, en démultiplié, les difficultés inhérentes au reste du pays. La plupart des entreprises tournent au ralenti. Les 7 000 employés de l'usine Oktiabr, naguère fleuron du complexe militaro-industriel de la région, n'ont pas vu la couleur de leurs salaires depuis plus de huit mois... Les kolkhozes sont à l'abandon, et seul le traditionnel *outchastok* (le lopin individuel) prospère, fournissant 80 % des produits proposés sur le marché de Tambov.

*« Autrefois nous alimentions Moscou, Leningrad et les régions du grand Nord. Aujourd'hui, les villes préfèrent s'approvisionner en produits importés, moins chers et de meilleure qualité »*, explique Iouri Startchikov, le président du soviet local, ancien apparatchik revenu aux affaires à la faveur de la percée communiste lors des législatives de décembre 1995. *« A quoi bon semer quand on n'est pas payé ! »* s'exclame-t-il. *Dans notre région, les kolkhoziens ne sont plus payés depuis deux ans et reçoivent en guise de salaire des sacs de nourriture pour animaux ou, dans le meilleur des cas, des vaches. »* Pestant contre ces « *bandits* » réformateurs qui *« se sont enrichis pendant la privatisation en volant les biens du peuple »*, cet ancien lieutenant-colonel du KGB (il n'en fait pas mystère) pense qu'il faut revenir au système des dotations accordées par l'Etat. *« En Europe, les agriculteurs sont bien subventionnés, pourquoi pas nous ? »*, s'insurge-t-il. L'effondrement de l'URSS aurait été, selon lui, le fruit d'un *« complot »* ourdi par l'Occident pour *« ruiner la Russie »*.

*« Des ampoules sur les mains pendant plus de cinquante ans et rien au bout. Non, merci, je ne veux pas les voir revenir ! »* Martelant le sol de sa canne, Nicolaïte Gavrilovitch, quatre-vingt-cinq ans, laisse exploser sa colère. Le vieux paysan aux habits élimés ne peut envisager sans amertume un retour des bolcheviks au pouvoir. Il n'a *« toujours pas touché »* sa retraite du mois de mai (120 000 roubles – 120 francs), mais il ne peut oublier comment, en 1922, les communistes ont fusillé son père, envoyé sa mère au goulag et les ont placés, lui et son frère, dans un orphelinat. *« Cette terre est baignée du sang de nos paysans »*, tonne-t-il en montrant le monastère de Notre-Dame de Kazan. Qui pourrait deviner, en contemplant les pimpantes coupoles bleues aux abords de la ville, que ce lieu délicieux fut, entre 1919 et 1922, le théâtre de la répression que mena la Tcheka (l'ancêtre du KGB) contre des milliers de paysans révoltés par les exactions des soviets ?

Alexandre Soljenitsyne, qui a travaillé sur les archives de la ville, a rapporté cet épisode tragique dans sa nouvelle *Ego*. *« En août 1919, excédés par les réquisitions alimentaires opérées par les bolcheviks, les paysans du village de Kamenka massacrent le détachement de l'armée rouge chargé de la collecte des denrées. Après avoir jeté à terre le chef du détachement, ils lui scient la tête comme on scie un rondin. Très vite, l'insurrection embrase tout le district. Les « fourcheux » massacrent à coups de pelle et de faucille, mettent les soviets à sac. »* Il faudra près de trois ans aux bolcheviks pour mater les insurgés. Dépêché sur place par le Kremlin, le maréchal Toukhatchevski ne viendra à bout de cette armée de gueux, retranchée dans des marécages « vendéens », qu'en les asphyxiant au gaz moutarde.

Tenaillée par un passé trop lourd à porter, incertaine quand à l'avenir, Tambov, l'ancienne forteresse édifiée en 1636 pour résister aux attaques des Tatars et des Nogaïs, devenue aujourd'hui un bastion communiste de la Russie profonde, s'est figée dans l'attente du vote. *« Le 16 juin, nous allons faire le choix de notre avenir. Espérons que nous ne réveillerons pas les vieux démons qui sommeillent en nous »*, conclu Valeri Nikolaevitch depuis son bureau de maire. Dans la pièce voisine, les secrétaires de mairie ont bien d'autres états d'âme. Elles s'enthousiasment pour *Troïka*, la dernière série brésilienne que diffuse la télévision.

*Marie Jego*

Lire aussi notre éditorial page 12.

### Attaques contre des bureaux de vote en Tchétchénie

**Trois bureaux de vote de la capitale tchétchène, Grozny, ont été la cible d'attaques dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 juin, a rapporté l'agence Interfax. Ces actions n'ont pas été revendiquées, mais le chef indépendantiste, Zelimkhan Iandarbiev, avait prévenu cette semaine qu'il essaierait d'empêcher par tous les moyens ces élections organisées par le gouvernement tchétchène pro-russe. Ces élections pour choisir à la fois le nouveau Parlement local et le président de la Fédération de Russie contredisent l'accord signé, lundi, entre négociateurs russes et indépendantistes.**

**Dans plusieurs villages proches de Grozny, où dominent les indépendantistes, les habitants affirmaient, vendredi, avoir refusé d'installer un bureau de vote. Selon le commandement militaire russe en Tchétchénie, les positions russes ont été attaquées à quinze reprises en l'espace de vingt-quatre heures, faisant cinq blessés parmi les soldats. – *(AFP.)***

# Les Occidentaux sont décidés à organiser les élections en Bosnie à la mi-septembre

## Les ex-belligérants ont signé un accord sur le contrôle des armements

**La conférence internationale sur la Bosnie réunie jeudi 13 et vendredi 14 juin à Florence pour examiner l'application à mi-parcours des accords de Dayton, a estimé que les élections générales devraient se tenir à la date prévue, c'est-à-dire avant le 15 septembre, même si toutes les garanties démocratiques ne sont pas encore réunies.**

**FLORENCE**
*de notre envoyé spécial*

La réunion de Florence sur la Bosnie s'est achevée vendredi 14 juin *« par un large consensus sur l'opportunité d'organiser des élections* [en Bosnie-Herzégovine] *à la date prévue du 14 septembre »*, a annoncé le président de la conférence, Lamberto Dini. La décision finale devra toutefois être prise par le président en exercice de l'OSCE, Flavio Cotti, avant la fin du mois. D'autre part, les ex-belligérants ont signé un accord sur le contrôle et la limitation des armements que la Bosnie-Herzégovine avait jusqu'ici refusé d'entériner en raison d'une ambiguïté qui ne définissait plus clairement le statut d'*« entité de Bosnie-Herzégovine »* de la République serbe de Bosnie. Ce résultat a été qualifié d'*« encourageant »* par M. Dini, qui soulignait lors de sa conférence de presse finale que *« le processus de paix va de l'avant et va bien »*. Il entérine donc la tenue d'élections que certains, comme le président du tribunal pénal international, Antonio Cassese, auraient voulu voir conditionner à l'arrestation des criminels de guerre et d'une manière générale à la création d'un environnement démocratique plus favorable concernant la liberté de presse ou le sort des réfugiés.

**VOLONTARISME**

Les pressions de la communauté internationale étaient à l'évidence trop fortes pour permettre le report d'un scrutin qui figure en bonne place dans l'accord de Dayton. Lors de sa très courte visite à Florence, vendredi, le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, en proposant l'instauration d'une période de stabilisation de deux ans en Bosnie-Herzégovine, avait souligné que *« des voix s'élèvent pour nous recommander de repousser les élections : ce serait une erreur grave et qui serait lourde de conséquences. C'est à l'OSCE d'en décider*, a indiqué M. de Charette, *donnons-lui un signal clair »*.

C'est désormais chose faite, malgré de multiples réserves. Tout d'abord, le ministre français s'est fait publiquement reprocher par le président du TPI de n'avoir à aucun moment mentionné, dans la partie de son discours concernant les *« considérables zones d'ombre »*, le problème des criminels de guerre. Le haut représentant civil, Carl Bildt, a, pour sa part, un peu perfidement remarqué que la période de stabilisation de deux ans proposée par Paris était *« déjà en vigueur dans de nombreuses instances comme le Haut-Commissariat aux réfugiés ou la Banque mondiale, qui travaillent sur des plans à moyen terme »*. Il a, lors de la conférence de presse finale, simplement indiqué *« avoir pris bonne note de cette suggestion »*.

C'est le président en exercice de l'OSCE, Flavio Cotti, qui a en fait le mieux résumé la situation et le dilemme qui se posait à la communauté internationale pendant ces deux journées : *« Les élections constituent la prochaine étape décisive dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Elles doivent donner au pays, à tous les niveaux, des autorités qui soient légitimées démocratiquement et habilitées à agir »*, a déclaré M. Cotti, en ajoutant que les délégations présentes, en raison de leur action passée et de leur connaissance de la situation, étaient à même de juger de celle-ci.

*« Vous pouvez juger*, a poursuivi le président de l'OSCE, *si les conditions minimales pour la tenue d'élections libres et démocratiques sont envisageables d'ici septembre, si un renvoi des élections apportera une amélioration des conditions. (...) Mais vous pouvez aussi évaluer si les élections seront placées sous le signe de l'omnipotence des plus forts, si elles feront apparaître des autocrates sans scrupules qui écarteront encore davantage la démocratie en Bosnie-Herzégovine et dans quelle mesure ceux qui sont accusés par le Tribunal pénal international peuvent, ne serait-ce que de manière indirecte, exercer une influence. »* Derrière ce discours planait principalement l'ombre du chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic. Le premier ministre, Goïko Klickovic, a dressé un portrait d'homme en campagne, lors de son point de presse *(lire ci-contre)*.

Le président du TPI, Antonio Cassese, se déclarait toutefois *« assez satisfait »* à l'issue de la réunion en soulignant que, dans ses conclusions, le président de la conférence avait rappelé que *« la poursuite de l'autorité publique de M. Karadzic était inacceptable »* et *« soutenait fermement les demandes du président du TPI pour que toutes les parties coopèrent »*. La satisfaction de M. Cassese était renforcée par un paragraphe final concernant de toujours possibles sanctions, même si elles n'ont pas été jugées d'actualité.

En choisissant d'appuyer par consensus le déroulement des élections à la date limite prévue par l'accord de Dayton, la conférence de Florence a donc clairement opté pour une solution volontariste. Reste à savoir si la communauté internationale, la force militaire et les autorités civiles auront les moyens et la volonté d'imposer des améliorations décisives dans des domaines aussi divers que le retour des réfugiés, l'arrestation des criminels de guerre, la liberté de la presse, sachant que le délai, qui est maintenant pratiquement définitivement fixé, n'est que de trois mois.

*Denis Hautin-Guiraut*

### Radovan Karadzic candidat ?

**Les organisateurs de la conférence de Florence avaient attribué aux représentants des Serbes de Pale une petite cave voûtée pour leur conférence de presse. Cette légère – et involontaire ? – vexation n'a cependant pas démonté le premier ministre de Radovan Karadzic, Goïko Klickovic, qui a dressé un tranquille portrait de son « président ». Avec en primeur la distribution d'une *« déclaration sur l'interruption de la procédure du TPI intentée contre M. Radovan Karadzic, président de la Republika Srpska »*. Cette plaquette précise que *« les tentatives visant à exclure M. Karadzic de la vie politique (...) sont directement dirigées contre les intérêts du peuple serbe et représentent une attaque contre les processus démocratiques »*.**

**Devant une assemblée quelque peu interloquée, M. Goïko Klickovic a aussi indiqué que son « président », *« qui travaille actuellement à la réorganisation du parti en le préparant pour les élections »*, n'avait *« pas encore décidé s'il serait candidat »*.**

# Les « dossiers du FBI » embarrassent de plus en plus M. Clinton

**WASHINGTON**
*de notre correspondant*

Bill Clinton a enregistré coup sur coup deux revers politiques, vendredi 14 juin. Le premier a pris la forme de sondages qui soulignent la forte remontée de Robert Dole, son rival républicain, dans la course présidentielle. Le second a été infligé par Louis Freeh, directeur du FBI, qui s'est nettement désolidarisé de la Maison Blanche à propos des dossiers personnels de membres du Parti républicain indûment obtenus par la présidence *(Le Monde* du 12 juin). M. Clinton avait lui-même plaidé coupable il y a quelques jours, invoquant la *« bourde bureaucratique »* d'un employé, coupable d'avoir réclamé à la Sûreté fédérale les dossiers confidentiels de 341 membres du Grand Old Party, dont ceux de plusieurs personnalités.

M. Freeh avait paru confirmer cette explication. Il avait annoncé un renforcement des procédures afin de restreindre, à l'avenir, la communication de dossiers personnels à la Maison Blanche. Or, aujourd'hui, il n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat, quitte à plaider coupable : ces demandes étaient injustifiées et constituent *« des violations extrêmement graves de la vie privée »*, assure-t-il, même s'il est vrai que la réponse favorable du FBI à cette requête était inexcusable.

S'il est habituel de la part des agents fédéraux de transmettre certains renseignements confidentiels à la présidence, pour des raisons de sécurité, un tel système *« reposait sur la bonne foi et l'honneur. Malheureusement, le FBI et moi-même avons été abusés »*, a souligné le directeur du FBI.

Louis Freeh a précisé que ce sont au total 408 dossiers – et non 341 – qui ont été transmis à la Maison Blanche, sur une période de trois mois s'achevant en février 1994. Les conseillers présidentiels ont manifestement été pris de court par les déclarations du chef de la Sûreté fédérale, nommé par M. Clinton en septembre 1993. Le FBI a rendu public un rapport interne dont l'auteur, Howard Shapiro, ne tire cependant aucune conclusion s'agissant des motivations de la Maison Blanche, laissant ce soin à Kenneth Starr, le procureur indépendant qui enquête sur l'affaire Whitewater et, par ricochet, sur celle des « dossiers du FBI ».

« Bob » Dole, de son côté, espère bénéficier des retombées d'une affaire qui commence à prendre des proportions préoccupantes pour M. Clinton. Selon un sondage CNN-Time, M. Clinton recueille 49 % des intentions de vote, contre 43 % pour son adversaire. En mai, les chiffres étaient respectivement de 56 % et 34 %.

*Laurent Zecchini*

# Une violente crise secoue le marché obligataire russe

**LE MARCHÉ** de la dette publique russe a connu un mini-krach, jeudi 13 et vendredi 14 juin, après que le ministère des finances eut annoncé qu'il suspendait provisoirement le paiement des intérêts et le remboursement du capital sur une partie des obligations qu'il a émises (les « Min Fins », *ministry of finance bonds*). Les autorités russes ont pris cette décision après avoir découvert que certains titres, libellés en dollars et qui ont été émis à partir de 1993, avaient été volés. Une banque russe aurait ainsi vendu, au mois de juin 1994, des obligations à une entreprise tchétchène, Grozny Chemical Factory, lesquelles auraient été dérobées en 1995.

La valeur des « Min Fins », dont l'encours total s'élève à 9 milliards de dollars (47 milliards de francs), s'est dépréciée de 6 % jeudi, avant de se reprendre légèrement vendredi. Plusieurs banques, comme la Deutsche Morgan Grenfell et la Bank of America, ont préféré suspendre les cotations qu'elles ont l'habitude d'assurer sur ces titres. L'établissement financier américain Salomon Brothers, qui s'est vu confier par le gouvernement le soin de vendre 700 millions de dollars de titres à des investisseurs étrangers, a pour sa part choisi d'arrêter sa campagne. Il a également informé ses clients, auprès desquels il a déjà placé des titres, qu'il prendra en charge la perte qu'ils pourraient subir.

Les banquiers espèrent que le gouvernement précisera rapidement sa position et dissipera le malaise qui s'est emparé de tous les intervenants sur le marché de la dette russe. Les hésitations du ministère des finances, si elles devaient durer, risqueraient de ternir la crédibilité de l'ensemble du programme d'emprunts de la Russie.

La chute du marché obligataire russe s'est fait sentir sur les autres places financières européennes. Afin de compenser leurs pertes potentielles sur les titres émis par Moscou, plusieurs établissements financiers américains auraient vendu des quantités importantes d'obligations allemandes.

*P.-A. D.*

# Le Conseil de sécurité des Nations Unies durcit le ton à l'égard de l'Irak

## Bagdad est sommé d'ouvrir aux observateurs de l'ONU trois sites stratégiques

**Le Conseil de sécurité de l'ONU a exigé, vendredi 14 juin, que l'Irak cesse d'interdire l'accès de trois sites stratégiques à la Commission spéciale de l'ONU chargée de contrôler le désarmement irakien (Unscom), rejetant une proposition de l'Irak qui soumettait une telle inspection à certaines conditions. Par ailleurs, le ministre irakien du pétrole, Amer Rasheed, vient de passer trois jours à Paris, préparant ainsi le retour progressif de son pays sur le marché du pétrole, après le sommet de l'OPEP qui l'a autorisé à porter sa production à 1,2 million de barils/jour.**

NEW YORK

*de notre correspondante à l'ONU*

*« Le régime irakien ne comprend que le langage de la force. »* Cette opinion américaine à l'égard du régime de Bagdad n'a guère changé depuis l'invasion du Koweït par l'armée irakienne en août 1990. L'Irak, de son côté, semble avoir le don de prouver que Washington a souvent raison. Chaque crise qui, au fil des années, a opposé l'Irak à l'ONU n'a été désamorcée qu'à la suite de messages musclés de la part de Washington. Pourtant, il est manifeste que les Etats-Unis – et la Grande-Bretagne – éprouvent de plus en plus de difficultés à introduire des menaces contre Bagdad dans les textes officiels de l'ONU.

La crise actuelle qui oppose depuis le 11 juin l'Irak aux inspecteurs de la Commission spéciale chargée du désarmement de ce pays (l'Unscom) a montré que les Anglo-Saxons ont adopté une nouvelle stratégie. Alors que les membres du Conseil négociaient à huis clos les termes d'un nouveau texte pour condamner la décision de l'Irak d'interdire l'accès de plusieurs sites aux inspecteurs de l'Unscom, Washington et Londres ont réussi à faire passer, dès jeudi soir, par voie de presse, la menace implicite d'une utilisation possible de la force.

Le message semble avoir été compris à Bagdad, dont la réaction a été rapide : dans une lettre adressée, vendredi 14, au président de l'Unscom, le diplomate suédois Rolf Ekeus, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a présenté des *« propositions pratiques et constructives pour régler de manière définitive et globale »* la crise opposant l'Irak aux inspecteurs de l'Unscom. Il a accepté l'inspection des sites par l'ONU mais à certaines conditions. Il a ainsi souhaité que M. Ekeus y participe *« personnellement »*. Le Conseil de sécurité a répliqué en adoptant une déclaration unanime *« condamnant »* le comportement irakien et a demandé également à M. Ekeus de se rendre immédiatement à Bagdad – dès lundi – et de lui faire rapport dès la fin de sa visite.

ACTIONS MILITAIRES

Le projet de résolution, tel qu'il avait été initialement rédigé par Washington et Londres, condamnait l'Irak pour la *« rupture massive »* de la résolution 687 qui établit les termes du cessez-le-feu. Cette phrase a été interprétée par quelques membres, y compris la France, comme étant la base pour une éventuelle action militaire. Tout en admettant qu'en cas de violation des termes du cessez-le-feu les résolutions du Conseil donnent le cadre juridique aux Américains d'un recours à la force, Paris, Moscou et Pékin se sont efforcés de s'assurer que ce recours ne se fasse pas sans avertissement préalable.

Depuis la fin de la guerre du Golfe, le Conseil a autorisé à deux reprises des actions militaires contre l'Irak. En janvier 1993, des raids aériens ont été effectués dans le sud de l'Irak et contre une usine de la banlieue de Bagdad. En juin de la même année, des missiles Tomahawk ont riposté à une tentative d'assassinat visant George Bush.

Cette dernière épreuve de force est révélatrice à plus d'un titre. Tout d'abord, il existe des divergences très importantes à l'intérieur du régime irakien sur le comportement à adopter à l'égard des inspections de l'ONU. Bagdad persiste à cacher des documents nécessaires à la mission de l'Unscom. Aux termes des conditions du cessez-le-feu conclu en 1991, le pays doit se défaire de ses armes atomiques et bactériologiques, des missiles d'une portée de 150 kilomètres, et soumettre ses arsenaux à une surveillance à long terme. L'embargo économique imposé à l'Irak ne pourra être levé que lorsque l'Unscom aura certifié que l'Irak ne possède plus d'armes prohibées.

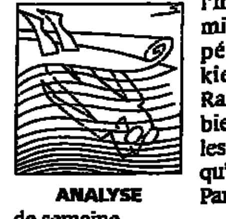
La crise actuelle démontre aussi qu'après des années de conflit avec le Conseil de sécurité l'Irak n'en a toujours pas compris les dynamiques. Bagdad s'efforce toujours de diviser les membres du Conseil de sécurité. Cette stratégie, qui pourrait réussir si elle était appliquée astucieusement, produit souvent l'effet inverse et est frustrante pour les *« amis de l'Irak »* au sein du Conseil.

*« Les Irakiens n'ont toujours pas compris qu'il n'y a pas de compromis possible sur le désarmement,* explique un diplomate occidental. *Au lieu de coopérer rapidement et pleinement avec l'Unscom et nous donner matière à tenter de lever les sanctions économiques, il perfectionne l'art de se tirer des balles dans les pieds. »*

***Afsané Bassir Pour***

# Le pétrole irakien suscite bien des convoitises

**UNE RENCONTRE** avec une vingtaine de chefs d'entreprise au siège du patronat, des visites chez Elf et chez Total, des entretiens au Quai d'Orsay et au ministère de l'industrie : le ministre du pétrole irakien, Amer Rasheed, aura bien employé les trois jours qu'il a passés à Paris en début de semaine.



ANALYSE

Depuis l'accord, signé avec l'ONU le 20 mai, levant partiellement, pour des raisons humanitaires, l'embargo sur le pétrole irakien, le général est très sollicité. Bagdad entend bien profiter de ce changement radical en faisant miroiter la perspective d'une levée totale et rapide des sanctions économiques internationales imposées à l'Irak depuis l'invasion du Koweït en août 1990. En effet l'Irak possède des réserves pétrolières alléchantes, avec des possibilités de développement : avec 100 milliards de barils, il détient près de 10 % des réserves mondiales prouvées et arrive au deuxième rang mondial, après l'Arabie saoudite ; son sous-sol recèle deux fois le potentiel de l'ex-URSS et quatre fois celui de l'Amérique du Nord. Forts de cet atout, les représentants irakiens tentent de mettre en concurrence les futurs investisseurs, pour réintégrer le concert des pays pétroliers et retrouver leur influence d'antan. Le sommet de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) achevé à Vienne le 7 juin aura illustré ces deux facettes.

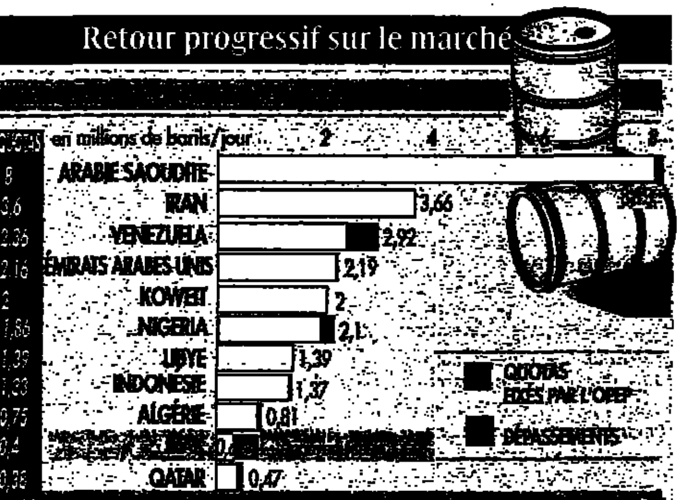
Aux représentants des compagnies pétrolières internationales, dont beaucoup faisaient antichambre dans son hôtel, le général Amer Rasheed a laissé entendre que les premiers contrats avec les acheteurs étrangers seraient signés dans les dix jours. Américains, Italiens, Britanniques, Russes et Français s'interrogent sur le choix des élus. Le caractère officiel de la visite du général à Paris et le secret entretenu autour des rencontres entrent dans cette stratégie de surenchère. *« Les pays amis qui nous ont soutenus, comme la France et la Russie, seront sûrement prioritaires lorsqu'il s'agira de signer des contrats, soit pour l'achat de brut à l'Irak, soit pour la vente de produits alimentaires »*, a déclaré M. Rasheed.

Auprès de l'OPEP, l'Irak devait préparer son retour, sans pour autant faire de concessions. Il y serait parvenu, à en croire la satisfaction affichée par les différentes délégations, principalement celles des pays du Golfe, à l'issue de la réunion. Grâce à la hausse de la demande de pétrole dans le monde, les délégués n'ont pas eu besoin de se restreindre pour faire une place à l'Irak. Au contraire, ils ont autorisé Bagdad à augmenter sa production, pour la porter à 1,2 million de barils. Le geste, même s'il est imposé par les Nations unies pour des raisons humanitaires, représente un signe en faveur de Bagdad. Les « dix » n'ont pas à proprement parler réintégré l'Irak dans leur organisation, puisqu'il ne lui ont pas donné de quota, mais seulement une « allocation temporaire », qui pourra évoluer avec le temps.

Les Irakiens, cependant, n'ont cessé de rappeler durant la réunion de Vienne qu'à l'avenir il faudrait compter avec eux. Amer Rasheed a même prévenu que son pays pourrait produire 3 millions de barils par jour d'ici à la fin de l'année – dont 2,5 millions seront exportés, anticipant ainsi une levée totale des sanctions internationales. L'objectif est clair : il s'agit de retrouver le niveau d'avant l'embargo et de revenir au deuxième rang des producteurs, derrière l'Arabie saoudite et à égalité avec l'Iran, qui produit actuellement 3,6 millions de barils par jour. Accueillis avec scepticisme par les experts, ces propos ont eu le don d'agacer les autres délégations et même fait craindre un échec des discussions.

Comme à l'accoutumée, rien n'a pu se faire sans l'accord des deux rivaux, l'Arabie saoudite et l'Iran. Les Iraniens préconisaient un retour au niveau de production d'avant la guerre du Golfe, demandant à ceux qui avaient profité du départ des Irakiens de se restreindre. Visés directement, les Saoudiens se sont appliqués à réfuter cette thèse. Un proche des négociateurs résuma ainsi les trois journées de tractations : *« Au Moyen-Orient, si vous vous endormez au pied des dunes, vous constatez à votre réveil qu'elles sont toujours en place, mais se sont légèrement transformées. Ici c'est pareil. »* Finalement l'Arabie saoudite a imposé sa volonté de ne pas toucher aux quotas.

En contrepartie, l'Iran s'est vu confier la présidence du comité de contrôle de la production. Manœuvre habile, puisqu'elle contourne les problèmes de fond, comme la nouvelle répartition de la production. Tout en intégrant l'idée d'une montée en puissance inéluctable des Irakiens, elle permet aux Saoudiens de ne pas modifier le débit de leurs puits, qui est passé de 5,38 millions de barils par jour à 8 millions grâce à l'embargo sur le pétrole irakien. Riyad espère ainsi faire accepter définitivement ce niveau comme un plancher et non un plafond.




*Avec son nouveau seuil de production autorisé de 1,2 million de barils/jour, Bagdad n'est pas à la moitié de son niveau de 3,14 millions atteint avant la guerre du Golfe.*

**En ne touchant pas aux niveaux de production et en rajoutant des capacités, les onze membres de l'OPEP s'en remettent totalement au marché**

Les Iraniens sortent aussi la tête haute : ils surveilleront les « tricheurs », notamment le Nigeria et le Venezuela, tout en ayant un œil sur l'Irak, qui produit une qualité d'huile similaire à la leur, donc directement concurrente. Le ministre iranien du pétrole, Gholamreza Aghazadeh, a donc bien accueilli le retour dans le concert de son ancien ennemi irakien, comme l'a fait son homologue saoudien, Ali Naimi : pour ce dernier, les cours ne peuvent maintenant que monter.

Prévu pour six mois, le nouvel accord dépend fortement de l'évolution de la demande pétrolière. En ne touchant pas aux niveaux de production et en rajoutant des capacités, les onze membres de l'OPEP s'en remettent totalement au marché. Les premières ventes effectives de pétrole par l'Irak et l'arrivée du brut durant l'été seront un moment important pour la tenue des cours. Conscients de l'enjeu, les ministres des « onze » ont prévu de se revoir en urgence si les prix du baril venaient à chuter. Mais en ce cas leur crédibilité serait fortement atteinte. L'heure ne serait plus au compromis diplomatique. Le cartel pétrolier serait contraint de revoir les quotas de production de chacun de ses membres. Ce débat comporte tant de risques politiques en raison des rivalités internes, qu'il a jusqu'alors toujours été repoussé. Pour leur centième rencontre depuis la création de l'Organisation en 1960, les membres de l'OPEP l'ont à nouveau évité. Ils ont préféré le pari de la croissance économique mondiale à un débat de fond qui, même « à froid » semble impossible.

***Dominique Gallois***

# Le Vatican rappelle le caractère universel de Jérusalem

JÉRUSALEM

*de notre correspondant*

Apparemment préoccupé par l'engagement public du nouveau premier ministre israélien de n'ouvrir *« aucune négociation »* avec les Palestiniens sur le sort de Jérusalem, le Vatican, par la plume de ses traditionnels éclaireurs diplomatiques que sont les pères jésuites de la revue *Civiltà Cattolica*, a tenu cette semaine à rappeler son point de vue sur la Ville sainte.

*« La sainte cité appartient présentement à ses habitants et à l'humanité tout entière »*, soulignent notamment les auteurs d'un article paru le 13 juin à Rome. Après avoir rappelé la victoire électorale de Benyamin Nétanyahou, *« opposé aux accords négociés par ses prédécesseurs »*, victoire qui *« n'a pas manqué de susciter des préoccupations aussi bien en Israël qu'à l'extérieur »*, Angelo Macchi et Giovanni Rulli, deux experts de la politique internationale, font comme si la négociation prévue par les accords d'Oslo à propos du statut définitif de Jérusalem était sur le point de s'ouvrir.

Tout en laissant *« le champ ouvert à différentes possibilités »*, les auteurs de cet article de treize pages serrées estiment que le rôle de *« garant international »* du futur statut de la Ville sainte pourrait être confié *« à l'Assemblée générale des Nations unies, appuyée par le conseil de sécurité, en récupérant l'esprit et les finalités de la résolution 181 »*. Votée par l'assemblée générale des Nations unies le 29 novembre 1947, cette résolution porte sur le plan de partage de la Palestine – plan alors rejeté par les Arabes et aujourd'hui dépassé, l'Etat juif occupant la quasi-totalité de l'ancienne Palestine mandataire – et prévoit, pour Jérusalem et ses environs immédiats, un *corpus separatum*, sous régime international spécial, administré par les Nations unies.

ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE CULTE

Ces dernières années, le Vatican n'évoquait plus qu'épisodiquement la résolution 181 et se contentait de recommander, pour la Ville sainte, *« un statut spécial internationalement garanti »*. Aujourd'hui, visiblement soucieuse de la conjoncture politique nouvelle, *Civiltà Cattolica* rappelle que *« l'annexion arbitraire de Jérusalem »* (en 1967 par Israël) n'est pas internationalement admise et recommande la constitution d'un *« nouveau groupe de travail consacré spécialement à Jérusalem, voire à la défense du patrimoine culturel proche-oriental dans son ensemble »*.

Sans citer expressément les nombreuses atteintes israéliennes à la liberté de culte qui font notamment que, pour *« raisons de sécurité »* et depuis plus de trois ans, des milliers de chrétiens palestiniens et des centaines de milliers de musulmans sont interdits de présence dans leurs lieux saints respectifs – Saint-Sépulcre et mosquée el Aksa –, y compris durant les grandes fêtes religieuses, les pères jésuites soulignent : *« Aujourd'hui, plus encore qu'en 1947* [année de la création d'Israël], *il est évident que la défense, en toute parité, des droits des différentes communautés à Jérusalem (...) ne pourra être efficace que si elle s'inscrit dans un milieu juridique et politique caractérisé par le respect des droits humains, civils, politiques, culturels, individuels et collectifs. »*

On en est encore loin, alors que la tension monte. *« Le Likoud a annoncé, comme si la ville entière lui appartenait, que son statut ne sera pas négocié »*, a lancé, le 7 juin, à la mosquée el Aksa, le grand mufti palestinien de Jérusalem, Cheikh Akram Sabri. *« Nous devons nous élever de toutes nos forces contre l'occupation,* a-t-il dit, *car si nous ne disons rien, nous ne serons pas victorieux. »* A la suite de ces propos, une enquête de police a été ouverte par Israël pour déterminer si le grand mufti ne se serait pas rendu coupable d'*« incitation à la violence contre les autorités légitimes de la capitale éternelle et unifiée du peuple juif »*.

***Patrice Claude***

# La conférence d'Istanbul réaffirme la nécessité de rendre « vivables » les grandes villes

## « Habitat II » a insisté sur le rôle des autorités locales dans le développement

**La conférence de l'ONU « Habitat II » s'est achevée, à Istanbul, dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 juin par l'adoption d'une « déclaration d'Istanbul » qui entend promouvoir une *« vision positive »* des villes pour le XXIe siècle et proclame l'engagement des Etats pour la *« réalisation pleine et progressive du droit au logement »*. L'accent a été mis sur le rôle des autorités locales et de la décentralisation.**

**RASSEMBLER** la planète autour du thème des villes et de leur avenir. L'ambition d'« Habitat II » était telle, son sujet si insaisissable, que le succès mitigé de la conférence de l'ONU n'est qu'à demi surprenant. Le nombre de participants n'a pas atteint les espoirs des organisateurs, et le « sommet » des chefs d'Etat et de gouvernement prévu, boudé par les principaux pays développés, n'a réuni qu'une quinzaine de participants, dont Fidel Castro et Ezer Weizman.

Inévitablement, un débat mondial sur la vie urbaine recoupe des aspects si divers que, parmi les délégations de 185 pays présentes à Istanbul, chacun voyait midi à sa porte, le sujet de « la ville » servant souvent de prétexte à des marchandages diplomatiques de tout autre nature. Certains délégués étaient venus pour renégocier les engagements sur l'environnement pris au précédent sommet de Rio, d'autres s'inquiétaient de démographie, comme au Caire, d'autres encore des droits des femmes... *« dans les villes »*, relançant les débats de l'an dernier à Pékin. On a vu également resurgir les lobbies religieux qui, par la voix du Vatican, bataillent contre les références à la liberté de reproduction et, du côté des Etats islamistes, sont hostiles au principe d'égalité entre femmes et hommes.

De cette superposition désordonnée de débats politiques, sociaux, environnementaux et urbanistiques, un message aux opinions publiques sur le rôle central et inéluctable des villes dans le développement est néanmoins né. Plutôt que de tenter vainement de freiner l'exode rural, les Etats sont convenus de la nécessité de se donner les moyens de rendre les villes vivables. *« Paradoxalement, l'absence des chefs d'Etat n'a fait que renforcer l'utilité de la conférence,* commente Georges Cavallier, chef de la délégation française à Istanbul. *Elle souligne l'insuffisance de la prise en compte des enjeux urbains. »*

Au centre des débats, la proclamation du droit au logement a donné lieu à une controverse significative entre Européens, partisans d'une nette affirmation de ce droit, et Américains, rétifs à l'idée d'imposer aux Etats une obligation de résultat (*Le Monde* du 8 juin). La formulation de compromis péniblement négociée affirme l'engagement des Etats à la *« réalisation pleine et progressive du droit à un logement convenable »* mais surtout *« l'obligation des gouvernements à faciliter l'accès au logement »*. Le recentrage du rôle des Etats aura, en effet, été l'enjeu essentiel d'« Habitat II ». A l'Etat centralisateur et planificateur glorifié en 1976 à Vancouver lors d'« Habitat I » succède un Etat stratège, animateur de différents partenaires : municipalités, entreprises, associations et citoyens. Derrière cette synthèse assez vague s'est dessinée une nette opposition entre les tendances libérales et les pays qui, en Europe, estiment que l'Etat doit conserver un rôle d'arbitre. Eric Raoult, le ministre français délégué à la ville, a ainsi plaidé, vendredi, à Istanbul, pour que l'Etat *« reste garant de la solidarité nationale à travers trois dimensions majeures d'arbitrage : solidarité entre les citoyens, entre les territoires et entre les générations »*.

### DÉCENTRALISATION

Principal tournant négocié à Istanbul, la nécessité de renforcer les *« autorités locales démocratiques »*, et donc la décentralisation, considérée comme indispensable à l'efficacité et à la prise en compte des besoins des populations. En permettant l'expression directe en assemblée de maires, de responsables d'ONG et de chefs d'entreprises, la conférence d'Istanbul aura ouvert une brèche dans le système onusien réservé aux Etats. En dépit de l'opposition des pays du tiers-monde, « Habitat II » a concrétisé cette orientation en ouvrant la Commission des Nations unies sur les établissements humains (CNUEH) aux représentants des collectivités locales et de la société civile.

Des sujets, certes importants mais périphériques par rapport au thème des villes, auront parasité les dernières heures de la conférence, jusqu'à l'aube de samedi. *« En ce qui nous concerne, la conférence était bouclée mercredi, »* déclarait Paolo Coppini, représentant de l'Union européenne. Les paragraphes sur la *« santé reproductive »*, le droit à l'avortement, déjà longuement débattus à Pékin et au Caire, ont été remis sur le tapis par le Vatican et ses alliés islamistes qui insistaient pour revenir à un langage plus conservateur. Les acquis des sommets précédents ont été préservés, mais les réserves exprimées par plusieurs pays ont une fois de plus prouvé que ces concepts, acceptés sur le papier, étaient encore loin de faire l'unanimité dans les têtes. L'influence de la société civile inquiétait certains pays moins démocratiques, qui voulaient également remettre en cause la reconnaissance des droits universels de la personne, au-delà de la souveraineté des Etats.

Sur les questions de financement, le Nord et le Sud étaient divisés comme à l'accoutumée, les pays en voie de développement déplorant le manque d'enthousiasme des nantis à les aider à résoudre leurs problèmes. *« Combien de chefs d'Etat de pays développés assistent à cette réunion ? Le découragement gagne du terrain dans les pays du tiers monde »*, s'est plaint le dirigeant cubain Fidel Castro, au cours d'un discours percutant.

Des sujets aussi divers que les essais nucléaires, les mines antipersonnels, et même la question des territoires occupés et du statut de Jérusalem ont été abordés au cours de cette conférence-marathon et atypique.

*Philippe Bernard et Nicole Pope*

## « Un logement convenable et accessible » pour tous

**LE « PLAN** mondial d'action » issu de la conférence « Habitat II » d'Istanbul souligne que les *« gouvernements ont l'obligation fondamentale de faciliter l'accès de la population à un logement ».*

VERBATIM

*« Nous nous engageons à prendre les mesures qui s'imposent pour (...) fournir à tous, à un prix abordable, un logement convenable et accessible »*, écrivent les représentants des Etats signataires de ce document. Les gouvernements affirment aussi leur engagement à prévenir les *« expulsions forcées »* : *« les gouvernements devraient protéger tous les membres de la société des expulsions forcées, qui portent atteinte aux droits de l'homme, et adopter des réglementations appropriées à ce sujet,* déclare le document final. *L'augmentation rapide du nombre de personnes déplacées du fait des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, survenues dans nombre de régions du monde, ayant besoin d'être protégées, aggrave la crise du logement et fait ressortir la nécessité de trouver rapidement une solution durable au problème. »*

Plus succincte que le « plan mondial », la « déclaration d'Istanbul » proclame la volonté de *« préserver la diversité des établissements humains afin de promouvoir la solidarité entre tous les peuples »*. *« Nous réaffirmons notre engagement vers la réalisation pleine et progressive du droit au logement tel qu'il est reconnu par les accords internationaux,* poursuit le texte. *Nous rechercherons la participation active de tous les partenaires publics, privés et non gouvernementaux à tous les niveaux pour assurer la sécurité juridique de la propriété, la protection contre toutes les discriminations et l'égal accès à un logement adéquat et abordable pour tous les individus et leurs familles. »* Les gouvernements s'engagent enfin à *« étendre la fourniture de logements abordables en favorisant le fonctionnement du marché (...), en favorisant l'accès à la terre et au crédit et en assistant ceux qui sont incapables d'accéder au marché du logement »*.

# Un responsable du génocide au Rwanda arrêté en Ethiopie

**ADDIS ABEBA.** Un des principaux responsables du génocide de 1994 au Rwanda a été arrêté la semaine dernière à Addis Abeba, a-t-on appris vendredi 14 juin dans la capitale éthiopienne. Froduald Karamira est en seizième position sur une liste d'organisateurs de massacres comptant 446 noms, diffusée par les autorités rwandaises. Il est accusé d'être *« parmi les penseurs du génocide »* et d'avoir *« incité à exterminer les Tutsis »* sur les ondes de la Radio-Télévision des Mille Collines (RTLM). Arrêté en Inde, à la demande du Rwanda qui avait demandé son extradition, puis embarqué sur un avion de ligne éthiopien, il a tenté de s'échapper lors d'une escale à Addis Abeba. Dans les milieux de réfugiés rwandais à Nairobi, on doute que M. Karamira ait fait l'objet d'un mandat d'arrêt international. Certains évoquent un *« arrangement officieux »* entre autorités indiennes et rwandaises. – *(Corresp.)*

### AFRIQUE

■ **BURUNDI : l'explosion d'une grenade dans un camp de réfugiés rwandais**, au nord du Burundi, a blessé, jeudi 14 juin, 40 personnes, dont quatre grièvement, a fait savoir, vendredi 15, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés à Bujumbura. – *(AFP.)*

■ **TCHAD : le second tour de l'élection présidentielle** ne pourra pas avoir lieu le 23 juin comme prévu, a-t-on appris vendredi 14 auprès de la commission électorale nationale indépendante. La Cour d'appel, à qui revient la proclamation, n'a pas pu confirmer à temps les résultats du premier tour. Le second tour pourrait être reporté au 30, ou plus tard. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : Yves Bonnet, député de la Manche** (UDF), président du groupe d'amitié France-Algérie et ex-directeur de la DST, a déploré, vendredi 14 juin, de retour d'Alger, que, dans l'affaire des sept trappistes de Tibéhirine, la France n'ait *« pas mis toutes les chances de son côté »*. – *(AFP.)*

### ASIE

■ **CHINE : le vétéran de la dissidence chinoise Wang Xizhe**, 47 ans, qui avait été interpellé dans le sud de la Chine le 31 mai, a été libéré samedi 15 juin, ont indiqué des sources dissidentes. – *(AFP.)*

### EUROPE

■ **AUTRICHE : le chancelier Vranitzky** demeure hostile à l'adhésion de son pays à une alliance militaire, a-t-il indiqué vendredi 14 juin. *« Il faut éviter de créer de nouvelles lignes de démarcation »*, a-t-il expliqué. L'Autriche a adhéré en 1995 au Partenariat pour la paix, programme de coopération militaire de l'OTAN. Elle est aussi observateur à l'UEO, instance européenne compétente en matière de défense. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : la société « Nouveau chantier naval de Gdansk »** a été enregistrée vendredi 14 juin par le tribunal de commerce. Elle est supposée louer pour dix ans une partie des installations des Chantiers navals de Gdansk, berceau de Solidarité, qui se trouvent en faillite. Le ministre des privatisations, M. Kaczmarek, a affirmé que la faillite était le seul moyen d'obtenir une renégociation des contrats en cours. – *(Corresp.)*

■ **OTAN : des officiers russes** pourront siéger en permanence auprès du commandement suprême des forces alliées en Europe, installé à Mons en Belgique. Il s'agira d'une mission de liaison. En échange, des officiers de l'OTAN seront admis à l'état-major général des forces russes à Moscou. Ce rapprochement Est-Ouest a été annoncé, vendredi 14 juin, à Bruxelles, par le secrétaire américain à la défense, William Perry. – *(AFP.)*

### ÉCONOMIE

■ **COMMERCE INTERNATIONAL : Bill Jordan, secrétaire général** de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), a demandé le vendredi 14 juin à la conférence de l'Organisation internationale du travail, à Genève, qu'une instance mixte OIT-OMC (Organisation mondiale du commerce) soit créée pour s'assurer que l'application des *« normes sociales fondamentales »* accompagne bien la libéralisation du commerce. – *(AFP.)*

■ **JAPON : la « reprise** *est en train de toucher les investissements des PME, grâce à la progression des bénéfices »*, a estimé, vendredi 14 juin, le gouverneur de la Banque du Japon. Pour Yasuo Matsushita, les dépenses des consommateurs se consolident et le marché du travail s'améliore. – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS : la production industrielle a augmenté** de 0,7 % en mai comme en avril, en raison de la hausse de la production d'équipements et de biens durables, a indiqué la Réserve fédérale vendredi 14 juin. – *(AFP.)*

**POLLUTION** L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, vendredi 14 juin, le projet de loi sur l'air, auquel les députés ont apporté de nombreux amendements, au besoin contre la volonté du gouvernement. Parmi ceux-ci figure la gratuité des transports en commun en cas de dépassement des seuils de pollution en agglomération. ● LA MAJORITÉ RPR-UDF a voté pour le texte, tandis que le PS et le PC se sont abstenus. ● LE PROJET de Corinne Lepage, ministre de l'environnement, ne pourra être voté définitivement qu'à l'automne, compte tenu du calendrier chargé des travaux parlementaires, après être repassé devant le Sénat et avoir été examiné une nouvelle fois par les députés. ● LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES ne sont pas mécontents du texte, tandis que certains élus locaux s'inquiètent du « surcoût » engendré par la gratuité temporaire des transports.

# Les députés durcissent le projet de loi sur la qualité de l'air

## Malgré l'avis contraire du gouvernement, l'Assemblée nationale a adopté, vendredi 14 juin, un amendement prévoyant la gratuité des transports en commun en cas de dépassement des seuils de pollution. Mais il ne s'agit pas encore d'une remise en question du statut de l'automobile en ville

**LE MIRACLE** qui a permis au projet de loi sur l'air de faire parler de lui dans les chaumières – et à quelques millions de Français de se prendre à rêver – a tenu à un fil. Au fil de la plume du chevènementiste Georges Sarre, maire du 11e arrondissement de Paris, qui, assurément sans trop d'espoir, avait rédigé ces quelques lignes perdues au milieu de plus de quatre cents amendements : *« En cas de dépassement des seuils de pollution (...) et de déclenchement de la procédure d'alerte, la gratuité d'accès aux transports collectifs est obligatoire dans les agglomérations concernées. »*

Approuvée lors d'une ultime réunion de la commission de la production, la proposition n'avait pas été défendue en séance publique, jeudi 13 juin au soir, son auteur n'étant pas présent dans l'hémicycle, et personne ne l'ayant reprise à son compte. L'« oubli » a été réparé vendredi matin, peu après l'ouverture de la séance. En l'absence de M. Sarre, François-Michel Gonnot, président (UDF) de la commission de la production, a défendu le texte.

**« MINUTE DE VÉRITÉ »**

Prenant les devants, à propos de l'impact financier de la mesure, M. Gonnot a souligné : *« Dans les grandes agglomérations, la plupart des usagers des transports en commun souscrivent des abonnements. La gratuité ne concerne donc que les voyageurs achetant à l'unité leur titre de transport. »* A cet instant précis, Corinne Lepage, ministre de l'environnement, qui a suffisamment eu maille à partir avec Bercy pour connaître les limites de sa marge de manœuvre financière, a donné un avis défavorable : *« Le gouvernement ne souhaite pas alourdir les charges »*, a-t-elle simplement indiqué. Peine perdue : la mécanique était lancée. Après que Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle) eut attiré l'attention de ses collègues sur cette *« minute de vérité »*, les quelques députés présents adoptaient l'amendement à main levée.

Immédiatement relayé par les radios, un « urgent » de l'AFP annonçait la nouvelle. Dès lors, il était bien délicat pour le gouvernement de demander aux députés de revenir sur leur décision. A 12 h 05, une opportune suspension de séance d'un quart d'heure permettait à Mme Lepage de rayonner dans les couloirs du Palais-Bourbon : *« Je dois dire que je suis très heureuse que cette disposition ait été votée ; le gouvernement est très heureux qu'elle le soit ; par conséquent, le gouvernement et la majorité se réjouissent de cette disposition »*, même si, *« au départ, l'avis du gouvernement était mitigé sur cette question puisque, en fait, il lui semblait que ça relevait davantage des collectivités locales »*.

*« Je l'avais demandé depuis longtemps »*, expliquait quant à lui Jean Tiberi, député (RPR) et maire de Paris, en évoquant une *« grande satisfaction »*, une *« grande victoire »* et une *« super-priorité »* : la décision sera *« immédiatement applicable à Paris »*, le président de la RATP ayant assuré que, *« sur le plan technique, la mesure pouvait être prise »*, prévenait M. Tiberi.

Pour spectaculaire qu'il soit, l'« amendement transports » ne saurait faire oublier les limites des dispositions contenues dans un texte que les députés, après l'avoir critiqué (*Le Monde* du 14 juin), ont cherché à renforcer *(lire ci-dessous)*. Depuis l'élaboration de sa première mouture, le projet de loi a fait l'objet de nombreuses pressions. Relayées par Bercy, les contraintes budgétaires fixées par le gouvernement ont strictement limité tout ce qui pouvait provoquer des dépenses supplémentaires, le financement de l'extension des réseaux de surveillance étant renvoyé à la discussion annuelle de la loi de finances (pour 1996, Mme Lepage a confirmé que son budget disposerait de 200 millions de francs à cet effet). Les ministères de l'industrie et des transports ont également imposé leur veto aux mesures les plus contraignantes. Quant aux groupes de pression, ils se sont penchés à la loupe sur un texte qui constitue un « nid à lobbies ».

*« Chacun a joué à "plus propre que moi, tu meurs" ! »*, souligne ainsi Jacques Vernier, rapporteur (RPR) de la commission de la production, à propos des incitations fiscales prévues dans le texte afin de promouvoir le développement de véhicules utilisant des carburants peu polluants. Le lobby pétrolier a cherché à éviter ou à retarder le remplacement du pétrole par d'autres composés. Betteraviers et céréaliers étaient intéressés, puisqu'ils sont les premiers bénéficiaires de la disposition du texte prévoyant, afin de diminuer la pollution, l'incorporation obligatoire, avant le 1er janvier 2000, d'un taux minimum d'oxygène dans les carburants : l'éthanol, composé oxygéné susceptible d'être incorporé à l'essence, est produit en France à partir de la betterave et du blé, tandis que les huiles extraites du colza participent de la fabrication du composé oxygéné qui est ajouté au gazole.

**« NE PAS TROP CRISPER »**

En séance, l'oxygénation des carburants a fait l'objet d'une vibrante plaidoirie de Charles de Courson, député (UDF) de la Marne, l'un des principaux départements producteurs de betteraves. *« Il faut se battre pour que le lobby des pétroliers ne fasse pas triompher les intérêts du raffinage contre ceux de la santé publique »*, n'a pas manqué de faire valoir M. de Courson. Quant à M. Vernier, il affirme avoir eu une *« altercation »*, dans les couloirs du Palais-Bourbon, avec une représentante du lobby betteravier, pour avoir simplement indiqué à ses collègues que l'oxygénation *« ne profite pas forcément à l'éthanol – tiré du blé ou de la betterave – mais peut profiter, comme aux Etats-Unis, au méthanol industriel »*.

Montrée du doigt à longueur de débats et de rapports parlementaires – celui de M. Vernier indique ainsi que *« la pollution atmosphérique provient aujourd'hui pour l'essentiel de sources mobiles, principalement de la circulation des véhicules à moteur »* –, l'industrie automobile était évidemment en première ligne. *« Ils ne se sont pas montrés pour ne pas trop crisper. Ils se disent qu'ils s'en sortent plutôt bien »*, soulignait un député vendredi.

Pourtant relativement peu contraignantes, les dispositions prévoyant, sous certaines conditions, la mise en œuvre de mesures de restriction de la circulation ont toutefois subi un nouvel assaut pendant les travaux en commission à l'Assemblée nationale. La commission de la production avait en effet adopté, contre l'avis du rapporteur, un amendement restreignant ces dispositions aux véhicules *« les plus polluants »*. L'amendement, contre lequel s'étaient prononcés le gouvernement et la plupart des députés présents – à l'exception de Jacques Masdeu-Arus (RPR, Yvelines), qui a affirmé qu'il s'agissait d'*« une solution sage pour inciter tout le monde à faire réviser sa voiture »*, – a été repoussé en séance.

Les constructeurs automobiles sauront gré au texte de loi de ne pas toucher au traitement fiscal favorable dont bénéficie le diesel. Engagé par les députés de l'opposition, ce débat a été reporté à plus tard, non sans que Mme Lepage reconnaisse que *« le gouvernement s'interroge, pour ne pas dire plus, sur la différence de traitement fiscal entre le gazole et l'essence »*. *« Le taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ne peut être modifié que par une loi de finances »*, a-t-elle cependant souligné.

***Jean-Baptiste de Montvalon***

### *Satisfaction chez les constructeurs automobiles*

**Les deux constructeurs nationaux, PSA Peugeot-Citroën et Renault, ont largement contribué à la préparation du projet de loi sur l'air. Chaque constructeur avait envoyé, vendredi 14 juin, son chargé des relations extérieures à l'Assemblée nationale pour être sûr qu'il n'y aurait pas de surprise de dernière minute. Tout s'est finalement bien passé pour eux. Les constructeurs français sont satisfaits : des incitations fiscales sont prévues pour favoriser la consommation des carburants les moins polluants, comme le GPL pour les automobiles ou le GNV pour les bus et les véhicules utilitaires. Le texte prévoit également le développement des stations GPL, dont l'insuffisance est un des freins au développement de ce carburant. *« Il suffit d'installer un kit sur le véhicule existant pour qu'il puisse rouler au GPL »*, explique-t-on chez PSA. Dans le même esprit, les véhicules électriques seront fiscalement aidés. Pas de mesure contraignante, donc, pour les constructeurs dans la loi Lepage.**

### *Les mesures*

● **Gratuité** : les députés ont adopté, initialement contre l'avis du gouvernement, un amendement prévoyant la gratuité des transports en commun en cas de dépassement des seuils de pollution.

● **Qualité de l'air** : le projet prévoit l'extension à l'ensemble du territoire d'ici à 2000, du réseau de surveillance de la qualité de l'air. Les députés ont adopté des *« mesures d'urgence »*. Le texte indique que *« lorsque les seuils d'alerte sont atteints »*, le préfet en *« informe immédiatement le public »* et *« prend des mesures propres à limiter l'ampleur et les effets de la pollution »*. Parmi ces mesures figure la restriction ou la suspension de la circulation des véhicules .

● **Plans** : le texte organise les plans régionaux pour la qualité de l'air, plans de protection de l'atmosphère et plans de déplacements urbains (PDU). A l'initiative des députés, la diminution du trafic automobile devra y figurer.

● **Oxygénation** : est obligatoire l'incorporation, avant le 1er janvier 2000, d'un taux minimal d'oxygène dans les carburants et les combustibles.

● **Véhicules peu polluants** : diverses incitations sont prévues afin de promouvoir le développement de véhicules propres. Les députés ont notamment rétabli deux articles du projet supprimés au Sénat, autorisant les conseils généraux à exonérer de la vignette et de la taxe sur les cartes grises les véhicules électriques et peu polluants.

● **Immeubles** : les députés ont adopté, contre l'avis du gouvernement, un amendement prévoyant que les immeubles devront être en situation *« de choisir l'énergie la plus économe et la moins polluante »*. Ceux dont le permis de construire a été délivré au moins six mois après la date de publication de la loi devront être équipés *« de conduits de fumée »*, permettant par exemple de passer ultérieurement à l'utilisation du gaz.

● **Armée** : contre l'avis du gouvernement, les députés ont étendu le champ d'application de la loi à l'armée, initialement exemptée.

# Une fermeté nouvelle, mais en trompe l'œil

ANALYSE

**ON A SOUVENT REGRETTÉ**, dans le passé, que la politique puisse se faire à la corbeille de la Bourse. Se félicitera-t-on désormais qu'elle dépende de la météorologie ? Le fait qu'il ait fait très chaud sur la France ces derniers jours et que cette canicule ait entraîné de nouveaux pics de pollution dans les villes n'est sans doute pas pour rien dans le durcissement de la loi sur l'air opéré par les députés. La pression climatique a ainsi fait son entrée dans le paysage politique et il faudra s'attendre, plus généralement, à ce que les questions environnementales troublent le jeu traditionnel des partis.

N'a-t-on pas vu, par exemple, deux députés de la majorité, François-Michel Gonnot (UDF) et Jacques Vernier (RPR), reprendre à leur compte un amendement sur la gratuité des transports de l'apparenté socialiste du MDC Georges Sarre et le faire voter, malgré l'opposition du gouvernement ? Les frontières classiques de l'affrontement politique s'estompent devant une problématique qui échappe elle-même aux schémas anciens. En d'autres termes, y a-t-il une politique écologique de droite, une politique écologique de gauche ou une politique écologique tout court ?

Il y a, en tout cas, volonté politique ou non. Le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, n'en était pas dépourvue quand elle a entamé le chemin de croix de sa loi contre la pollution atmosphérique. Avant le passage de celle-ci devant les députés, elle n'était parvenue, de son propre aveu, à ne conserver que le *« strict minimum »*. Son projet, expliquait-elle, s'était *« heurté à des lobbies puissants et à des intérêts divers et partisans »*. Traduisez : pétroliers, camionneurs, constructeurs automobiles s'étaient ligués pour que carburants et véhicules n'aient pas à souffrir d'une législation contraignante. Ils semblaient y être parvenus.

C'était compter sans la révolte de députés sensibles à la montée, dans leurs circonscriptions, d'une inquiétude que les grandes chaleurs n'ont fait qu'accentuer. Les citadins ne respirent-ils pas le même air que les électeurs ? Qu'aurait valu une loi qui, se présentant comme *« un droit fondamental du citoyen »*, n'aurait eu qu'un contenu évanescent ? Malgré la volonté du gouvernement, qui s'est opposé au départ à la plupart des amendements, – mais à la grande satisfaction de Mme Lepage – les députés ont fait le choix de muscler le texte et de réduire la distance entre les intentions et les actes. La contradiction de leur démarche avec celle qui consiste, au même moment, à augmenter les tarifs des transports en commun de l'agglomération parisienne n'en est que plus flagrante. *D'un côté, avec la gratuité, on veut* favoriser leur usage ; de l'autre, à coups de hausses, on dissuade les usagers.

**AMENDEMENTS « RÉVOLUTIONNAIRES »**

Les deux amendements les plus spectaculaires – *« révolutionnaires »*, selon Jacques Vernier – ont trait à la gratuité des transports en commun en cas de dépassement des seuils de pollution et à la transparence des dépenses d'énergie dans l'habitat et les bureaux. Ces deux mesures, à l'évidence, ne feront pas reculer la pollution. Elles n'en infléchissent pas moins symboliquement la loi dans le sens d'un encouragement aux transports collectifs et aux économies d'énergie.

Or c'est bien sur ces deux terrains – la circulation automobile et l'usage rationnel de l'énergie – que se gagnera ou se perdra la guerre contre la pollution en ville, qui, chaque année, selon le ministère de l'environnement, coûte au pays quelque 50 milliards de francs et, selon la Société française de santé publique, environ un millier de décès prématurés *(Le Monde* du 13 juin).

Pour cela, il faudra procéder de manière plus radicale. Le débat sur la pollution porte en creux celui sur la place que la voiture occupe en ville et dans l'imaginaire social. A l'étranger, les villes qui ont sérieusement engagé un plan antipollution se sont attaquées frontalement à la « dictature » de l'automobile (péage urbain, circulation alternée, interdiction dans les centres-villes, diminution de l'offre de stationnement) et ont donné la priorité aux transports collectifs et à la bicyclette. Malgré ses bonnes surprises de dernière minute, la loi sur l'air française est loin de faire preuve d'une telle détermination. Le statut de la voiture reste supérieur à celui de la santé publique.

***Jean-Paul Besset***

# Vers une taxe sur les stations-service des grandes surfaces

**POMPISTES** et pétroliers étaient sur le pied de guerre vendredi 14 juin, lors de l'examen en deuxième lecture au Sénat du projet de loi sur l'équilibre et la loyauté des relations commerciales.

Depuis le début du débat, les petits distributeurs et les groupes pétroliers réclament l'extension de la nouvelle infraction de « prix abusivement bas » aux ventes de carburant au détail. Cette requête avait été satisfaite par les députés, en première lecture, le 23 mars, sous la forme d'un amendement déposé par Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor). Le 9 mai, le Sénat confirmait ce vote.

Le 30 mai, lors de l'examen en deuxième lecture à l'Assemblée, Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, en avait obtenu le retrait, estimant qu'une telle mesure ne ferait qu'augmenter le prix des carburants sans sauver une seule station-service. Et voilà que la commission des affaires économiques du Sénat, sous la houlette de son rapporteur Jean-Jacques Robert (RPR, Essonne), se proposait, à nouveau, de réintroduire cette disposition.

Il faut dire que les dés ont été fort habilement pipés. Les petits pompistes, en proie à d'énormes difficultés, voient dans la notion de « prix abusivement bas » une ultime planche de salut. Leur profession est sinistrée : 48 000 stations-service en 1975, 25 000 en 1990, 19 000 en 1995, 100 000 emplois perdus, estime-t-on, en vingt ans. Pour les groupes pétroliers qui ont laissé croire à ces petits gérants que leurs intérêts étaient communs, il s'agit surtout d'obtenir un prix minimum sur l'essence pour conforter leurs marges dans la distribution et récupérer ainsi, en bout de chaîne, les profits perdus dans leur activité raffinage, en sévère crise de surcapacité.

Ainsi, les groupes pétroliers se font depuis plusieurs semaines les plus ardents défenseurs des petits gérants, non sans avoir restructuré à tour de bras leurs réseaux de distribution au cours des dernières années et livré, eux aussi, à l'instar des grandes surfaces, une concurrence impitoyable aux pompistes indépendants.

Pour le rapporteur, la situation de ces gérants *« pris à la gorge »*, méritait des mesures d'exception, par exemple, la notion de prix abusivement bas. Plaidant pour le retrait de l'amendement de la commission, Yves Galland a proposé un autre dispositif. Selon lui, le problème est moins le prix de vente au public des grandes surfaces que les conditions d'achat obtenues auprès des groupes pétroliers : *« Les pompistes indépendants achètent les carburants à un prix plus cher que celui auquel les grandes surfaces vendent au public »*.

**« FONDS DE PÉRÉQUATION »**

Estimant qu'il n'avait pas la possibilité d'harmoniser ces conditions d'achat, M. Galland a fait part d'une *« découverte »* de ses services. *« La taxe sur les grandes surfaces dont sont redevables les magasins de plus de 400 mètres carrés n'inclut pas les surfaces attenantes aux hypermarchés et supermarchés qui vendent de l'essence »* a-t-il expliqué . Il s'est donc engagé *« pour la loi de finances 1997 »* à intégrer dans l'assiette les surfaces consacrées à la vente de carburant. Environ 3 800 hypermarchés et supermarchés, dont les stations-service ont une superficie moyenne de 120 à 150 mètres carrés, seront touchés par cette mesure, a précisé le ministre.

En y appliquant une imposition de 58 francs par mètre carré, M. Galland s'est *« engagé formellement »* sur un montant de 30 millions, qui seront versés *« à un fonds de péréquation en faveur des petits pompistes en difficulté »*. Ce fonds, a-t-il indiqué, aidera 3 000 stations en situation critique, en zone dépeuplée et réalisant un faible débit, de l'ordre de 500 à 1000 mètres cubes par an. Les modalités précises de ce soutien feront l'objet d'une concertation avec les professionnels. Contre cet engagement et la constitution d'un comité de suivi, la commission a retiré son amendement.

***Caroline Monnot***

### *Qui paiera les « surcoûts » ?*

**Le président du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud (RPR), s'est interrogé, vendredi 14 juin, sur les *« surcoûts »* provoqués par la gratuité des transports collectifs en cas de dépassement des seuils de pollution. M. Giraud explique qu'il est *« évidemment pour l'utilisation prioritaire des transports en commun »*, mais il se *« demande comment la collectivité publique peut supporter des surcoûts »*. *« Les Français préfèrent-ils vraiment payer une taxe supplémentaire toute l'année ou adapter leurs comportements deux ou trois fois par an ? »*, se demande-t-il. Les incitations aux changements de comportement ne sont, dit-il, *« efficaces* [qu']*à condition que l'information et la prise de conscience précèdent les pics de pollution »*.**

**Le maire socialiste de Strasbourg, Catherine Trautmann, a demandé vendredi sur France 2 que les collectivités locales ne supportent pas le poids de ces surcoûts.**

# 3 500 ouvriers de l'arsenal de Brest manifestent pendant la visite du président de la République

## Jacques Chirac confirme la construction d'un second porte-avions

**Le chef de l'Etat a rendu sa première visite à la marine nationale, vendredi 14 juin, à Brest, où quelques milliers d'ouvriers de l'arsenal l'ont accueilli en réclamant *« du boulot, du boulot »*. Jacques Chirac a confirmé la mise en chantier future d'un second porte-avions. Le président de la République a rencontré sur place les syndicats, qui ont fait part de leur déception au terme de cette entrevue.**

**BREST**
*de notre correspondant*

Jacques Chirac a confirmé, vendredi 14 juin à Brest, la construction d'un second porte-avions, sans préciser de date ni le mode de propulsion. Le président de la République rendait sa première visite à la marine, une visite marquée par l'expression du mécontentement des ouvriers de l'arsenal. Le chef de l'Etat a rencontré les élèves de l'Ecole navale de Lanvéoc-Poulmic avant d'aller à l'Ile-Longue, base de la force océanique stratégique, où il est monté à bord du Triomphant, le premier sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle génération, qui sera en service à l'automne. Puis son hélicoptère s'est posé sur le *Charles-de-Gaulle*. M. Chirac a reçu, enfin, une délégation syndicale, inquiète de l'avenir de l'arsenal : dans la matinée, 3 500 ouvriers avaient manifesté dans les rues de Brest pour défendre ce qui constitue, après l'usine Citroën de Rennes, le deuxième site industriel en Bretagne.

M. Chirac ne découvrait pas le porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Il avait déjà effectué une visite en tant que maire, le 7 mai 1994. La Ville de Paris est, en effet, la marraine du bâtiment, qui sera opérationnel en 1999. Il reste encore deux ans de travaux : 800 personnes s'activent sur ce chantier et l'équipage d'armement (250 hommes aujourd'hui) montera en puissance à partir de cet été. Le chef de l'Etat était accompagné de Charles Millon, ministre de la défense. Pendant la visite présidentielle, au pied du bâtiment, on a pu entendre les sifflets d'ouvriers qui avaient cessé le travail et réclamaient : *« Du boulot, du boulot »*.

Lors d'une rencontre avec les officiers du bâtiment et des représentants des personnels de la direction des constructions navales (DCN), M. Chirac a confirmé que la France se dotera d'un second porte-avions, en reprenant l'expression qu'il avait utilisée lors de la campagne électorale : *« Les porte-avions, c'est comme les gendarmes, ça va par deux. »*

**« FAIRE DES PROGRÈS »**

Le président de la République a assuré qu'on ne touchera pas au statut d'ouvrier d'Etat ni à celui de la DCN et qu'il n'y aura pas de licenciements « secs » à Brest. Cet établissement va, nouvelle loi de programmation militaire oblige, accuser une rupture de charge de deux à trois ans avant que ne débute, en 2000 et 2002, la construction de deux nouveaux transports de chalands de débarquement (TCD). La crainte est de voir le chantier de constructions neuves perdre, dans cette période de creux, quelque 2 000 emplois, sans compter plusieurs centaines d'autres chez les sous-traitants.

Brest souhaitait que la mise en chantier de ces TCD soit avancée. M. Chirac a déclaré qu'*« il y a une enveloppe* [budgétaire] *et qu'on ne peut aller au-delà »*. Mais, s'il y avait amélioration de 30 % de productivité, on pourrait commencer la construction plus tôt. Le chef de l'Etat a ajouté qu'*« on doit faire des progrès »* à la fois pour un moindre coût de fabrication et pour pénétrer les marchés étrangers. Les délégués syndicaux ont fait part de leur déception au terme de leur rencontre avec M. Chirac. *« On fera tout pour maintenir l'emploi à l'arsenal »*, déclarait la CGT.

***Gabriel Simon***

# Jean Tiberi dénonce une campagne socialiste de « dénigrement »

**LE MAIRE DE PARIS** contre-attaque après sa mise en cause dans l'affaire des HLM de la capitale. Jean Tiberi a dénoncé, vendredi 14 juin, *« une campagne de dénigrement montée par le Parti socialiste »*, en affirmant qu'elle repose *« sur le témoignage tardif d'un homme »*, l'ancien numéro deux de l'office HLM de la Ville de Paris, François Ciolina, *« qui a choisi, pour des motifs que j'ignore, de mettre en cause l'établissement public auquel il a appartenu et son président »*.

*« Et qui est l'autre témoin de moralité ? M. Monate, l'ancien PDG d'Urba, qui était le collecteur en chef du PS et qui a été condamné à plusieurs reprises »*, a poursuivi le maire de Paris, en affirmant que le PS essaie ainsi *« de faire oublier son passé, et cela ne sera pas accepté »*. Dans une longue note écrite, M. Tiberi soutient qu'une expertise a démontré que les travaux effectués dans un appartement occupé par son fils, Dominique Tiberi, *« correspondent à une valeur estimée à un montant inférieur à 270 000 F TTC (valeur 1989), soit à un montant de 2 969 F hors taxes le mètre carré (valeur 1996), c'est-à-dire à un prix normal, s'agissant d'une restructuration »*. Devant le juge Eric Halphen qui l'avait mis en examen, M. Ciolina a dénoncé le rôle qu'aurait eu M. Tiberi dans l'attribution des marchés de l'OPAC et estimé à 1,5 million de francs les travaux qu'il aurait fait effectuer, au compte de l'OPAC, dans l'appartement en cause.

M. Tiberi affirme que ce logement était initialement *« un grand duplex de 207 m² »*, qui a été restructuré *« dans un souci de bonne gestion »* en deux appartements plus petits. *« M. Ciolina prétend qu'il a dû, à la demande de mon épouse, mettre 120 m² de marbre »*, écrit le maire dans cette note. Or, selon M. Tiberi, la superficie habitable est *« inférieure à 120 m². Ce que dit M. Ciolina est donc inexact »*. Selon lui, l'expertise aurait démontré que le matériau utilisé n'est pas du marbre, mais du travertin, sur *« une superficie inférieure à 25 m² »*.

Après la publication d'informations supplémentaires dans nos colonnes, M. Tiberi a ajouté : *« Aucun document produit par l'Office n'établit, contrairement à ce qu'affirme* Le Monde *du 15 juin, que la surface concernée était de 60 m². »* Evoquant deux lettres publiées par *Le Monde*, il note que la première concerne les propositions d'une société, le Bureau européen d'assurances, qui a participé à une consultation organisée par l'OPAC, mais que *« cette société qui participa n'a pas été retenue »*. *« Comment peut-on me suspecter d'avoir joué un rôle dans l'attribution d'un marché alors que la société évoquée dans la note citée par* Le Monde *n'a pas été retenue. »* L'autre courrier, daté de 1986, constitue, selon lui, une simple *« demande d'information concernant l'exécution d'un contrat attribué en 1984 »*. *« Par ce courrier, je m'étonnais du fait qu'une partie des chantiers ne semblait pas être couverte. En quoi tout ceci est-il critiquable ? »*

# *Vue de Matignon, que la France est irritante !*



UNE SEMAINE POLITIQUE

**LUNDI. Pertes et profits.** C'était en décembre 1995. L'annonce, par le premier ministre, Alain Juppé, de la réforme de la Sécurité sociale et celle d'un contrat de plan entre la SNCF et l'Etat, avait suscité l'un des plus profonds mouvements sociaux de la décennie. Les deux sujets réapparaissent, lundi 10 juin. Additions, soustractions : six mois et quelques impôts supplémentaires plus tard, le déficit prévisionnel de la « Sécu » pour 1996 s'établirait, selon la commission des comptes, à 48,6 milliards de francs. Beaucoup plus que promis par Alain Juppé, à savoir 16,6 milliards. Si des mesures d'urgence n'avaient pas été prises, dit la commission, la note serait montée à 80 milliards. Chiffres magiques ! Pour le PS, voilà la preuve que la réforme n'a *« pas permis la maîtrise des dépenses de santé »*. Pour le gouvernement, au contraire, ils *« rendent sa mise en œuvre plus nécessaire que jamais »*. Un partout.

Au même moment, une bataille titanesque se poursuit dans les couloirs de la Caisse nationale d'assurance-maladie. Elle aboutit, mercredi, à un accord permettant à la CFDT de rafler la présidence de la Caisse à son puissant rival, Force ouvrière. Huée en décembre, Nicole Notat prend une revanche complète sur Marc Blondel. Un partout.

A la SNCF aussi, on fait ses comptes. Après avoir été contraint de remiser son plan, le gouvernement revient, lundi, avec de nouvelles propositions de sauvetage des chemins de fer. Les subtilités du droit et des écritures comptables, associées au rapport de force, ont fait des miracles : la société nationale voit sa dette allégée et obtient une subvention supplémentaire de l'Etat. Réactions favorables des syndicats. Ils ne doivent pas être perdants.

Pendant ce temps, Alain Juppé défendait la qualité de nos fromages au lait cru, à l'occasion d'un voyage officiel au Canada. Répondant à son homologue, Jean Chrétien, qui constatait qu'*« en ce moment »* il n'y a pas *« beaucoup d'irritants »* commerciaux entre les deux pays, le premier ministre français confie, fataliste, que des *« occasions d'irritants »*, il ne manquera pas d'en retrouver *« une fois revenu à Paris, entre un certain nombre de responsables politiques »* et lui.

**MARDI. Linge sale.** En s'en prenant, la semaine dernière, aux déclarations contradictoires du président de la République dans l'affaire de la « vache folle », Lionel Jospin fournit une superbe *« occasion d'irritants »* à Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture. Assis, mardi 11 juin, au banc du gouvernement, dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, il attend son heure pour bondir sur le premier député socialiste qui osera relancer la polémique. *« Je vous recommande la prudence,* menace-t-il. *Quand on veut grimper à l'arbre, il faut être sûr d'avoir une culotte propre ! »*

Ragaillardis depuis quelques jours par les ennuis qui pleuvent sur la majorité, les socialistes n'entendent pas renoncer à leur nouvelle stratégie. Les sondages les confortent partiellement dans leur analyse. Pour la première fois depuis mai 1995, l'un d'entre eux (CSA) crédite la gauche d'une légère avance sur la droite si les élections législatives avaient lieu maintenant. Quant aux Français, ils ont toujours le moral au plus bas, dit l'Insee. A les en croire, des *« occasions d'irritants »*, ils en ont plus que de raison.

**MERCREDI. Coupables, supercoupables, hypercoupables.** La revue scientifique *Nature* révèle que les Anglais ont exporté, notamment vers la France, des farines animales potentiellement contaminées, après la date de leur interdiction chez eux. Au ministère de l'agriculture, on accuse l'Europe : *« Comment l'Union européenne a-t-elle pu tolérer que l'on exporte dans les pays de l'Union des produits dont les Britanniques ne voulaient pas pour eux-mêmes ? »* Coupable Europe.

A l'Assemblée, Philippe Vasseur accuse ses prédécesseurs socialistes, de ne pas avoir *« su prendre leurs responsabilités »*, en 1988 et 1989. Coupables socialistes. *« Dans ces conditions, le gouvernement Balladur de 1993 à 1995 aurait été quoi ? Supercoupable ? Et le président Chirac, qui voulait lever tout seul l'embargo quand il était à Londres, ou M. Vasseur, qui a voté à Bruxelles cette levée ? Ils seraient hypercoupables ? »*, lui rétorque Jean Glavany. Il y en a un qui ne fait pas de détails dans les responsabilités, c'est Robert Hue. Le secrétaire national du PCF affirme que *« les gouvernements socialistes, les gouvernements de droite, la Commission européenne, qui était encore sous la responsabilité de Jacques Delors »*, tous sont coupables. Sauf lui.

**JEUDI. Santé publique, maladie secrète.** On a beau présenter toutes les *« occasions d'irritants »* à Alain Juppé, il reste parfaitement serein. Que les Français l'aiment de moins en moins, selon un sondage Louis Harris, n'empêche pas le premier ministre de poursuivre son chemin. Au terme du sommet sur l'insertion des jeunes qui se tient à Matignon, il rappelle que son objectif est qu'*« aucun jeune à la sortie de ses études ne se trouve sans solution d'aide, d'orientation, d'insertion, ou d'embauche »*. En d'autres temps, Bernard Tapie proposait de *« mettre hors la loi l'inactivité des jeunes »*. Ils sont 600 000 inscrits à l'ANPE.

L'affaire des HLM de Paris n'irrite pas plus Alain Juppé, qui fut adjoint aux finances de la Ville. Il n'est *« pas inquiet »* et il a *« d'autres sujets importants à traiter »*. Quant à la « vache folle », *« il faut être vigilant, mais pas non plus semer la panique pour des raisons purement politiciennes »*, répond-il, en ajoutant : *« S'il y a un sujet sur lequel il faut essayer d'être sérieux et non polémique, c'est bien celui-là. C'est la santé des Françaises et des Français qui est en cause. »*

De santé, on parle beaucoup, ce jeudi, dans l'enceinte de la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, devant laquelle comparaît le docteur Claude Gubler, poursuivi pour violation du secret médical. L'ancien médecin personnel de François Mitterrand, qui confie avoir rédigé *« à quarante reprises »* des communiqués parfaitement inexacts sur l'état de santé de son patient, justifie la publication de son livre *Le Grand secret* : *« Pour que, plus jamais, la médecine ne soit prisonnière de la politique et du secret d'Etat. »*

**VENDREDI. De l'air, de l'air.** Les députés adoptent, en première lecture, le projet de loi sur l'air, présenté par Corinne Lepage, ministre de l'environnement. De son examen par l'Assemblée, le texte repart avec une pétition de principe en moins – *« Chacun a droit à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé »* – et une disposition pratique en plus : la gratuité des transports en commun en cas de dépassement des seuils de pollution.

Pour la deuxième fois depuis son installation à l'hôtel Matignon, Alain Juppé a convié Edouard Balladur à déjeuner en tête à tête. *« Ça s'est très bien passé, c'était très agréable, détendu, cordial et intéressant »*, commente l'ancien premier ministre, qui encourage le gouvernement à aller *« plus vite et plus loin »* dans la baisse des impôts et des dépenses publiques. Son successeur précise que *« rien qui fâche »* n'a été évoqué.

Parmi les sujets qui n'irritent donc pas, il y avait, notamment, la réforme fiscale, la future monnaie européenne, l'éducation nationale et la présidentielle... en Russie. Edouard Balladur, cependant, n'a toujours pas obtenu que Nicolas Sarkozy puisse le remplacer aux déjeuners des dirigeants de la majorité. Trop irritant !

***Pascale Robert-Diard***

**UNIVERSITÉS** Avec la rénovation des premiers cycles universitaires, le statut de l'étudiant devrait être l'un des points forts de la réforme de l'enseignement supérieur que François Bayrou devrait rendre publique la semaine prochaine. ● PROMESSE DE JACQUES CHIRAC durant la campagne présidentielle, le statut de l'étudiant bute sur le problème des aides au logement de ceux qui vivent hors du domicile parental. Ces aides représentent actuellement 5 milliards de francs par an, soit autant que la demi-part fiscale dont bénéficient les familles ayant un enfant étudiant de moins de vingt-cinq ans. ● SEULE MARGE DE MANŒUVRE du ministre de l'éducation nationale pour ne pas remettre en cause l'autonomie des étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents : jouer sur cette demi-part fiscale. Ce débat survient dans un contexte de saturation du marché du logement étudiant.

# La création d'un statut de l'étudiant bute sur les aides au logement

## Que va faire François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, pour soutenir les étudiants qui vivent hors du domicile de leurs parents ? Réponse vraisemblablement le 18 juin à l'occasion de la présentation de la réforme de l'enseignement supérieur

**LE MINISTRE** de l'éducation nationale, François Bayrou, prendra-t-il le risque de s'attaquer à l'allocation de logement social (ALS) dont bénéficient, aujourd'hui, près du quart des étudiants ? Pourra-t-il, en même temps, rester muet sur l'un des aspect les plus sensibles du futur *« statut de l'étudiant »* ? Avec la rénovation des premiers cycles universitaires, le statut de l'étudiant devrait être un des points forts de la réforme, assure-t-on Rue de Grenelle. Mais nul ne se risque à formuler le moindre pronostic sur la décision finale du ministre de l'éducation nationale, qui dépendra, très largement, des arbitrages du ministère des finances.

*« L'extraordinaire complexité du sujet nous est brutalement apparue »*, avait lancé l'éphémère secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur, Jean de Boishue, en octobre 1995, à propos de l'élaboration du *« statut de l'étudiant »* promis par Jacques Chirac pendant la campagne pour l'élection présidentielle. La remarque semble toujours d'actualité. Pour gagner du temps, le ministre de l'éducation nationale avait, à cette époque, choisi d'ouvrir le chantier de l'université par une concertation sur le thème du statut de l'étudiant. Mais le mouvement de grogne sur les campus des mois d'octobre et novembre, prélude au vaste mouvement social de décembre, avait déplacé le débat sur le terrain plus global des moyens alloués à l'Université. Début décembre, le gouvernement annonçait la tenue *« des Etats généraux de la rénovation de l'enseignement supérieur »*, incluant, parmi d'autres, la question du statut de l'étudiant, et qui viennent de s'achever.




Le gouvernement a visiblement choisi de ne pas attaquer de front le dossier très risqué de la réforme de l'ALS étudiante. Sage précaution, quand on se souvient des déconvenues de la droite sur ce thème. En novembre 1993, François Fillon, bien décidé à *« moraliser »* l'attribution de l'ALS au nom de la *« justice sociale »* en faisant jouer le critère des ressources parentales, avait dû battre en retraite et abandonner tout projet de réforme. En janvier 1995, le rapport Laurent sur l'enseignement supérieur avait inopinément fait resurgir la proposition, avant d'être enterré. Depuis la généralisation, en 1991, du versement de l'ALS aux étudiants – sans conditions de ressources parentales –, la seule retouche apportée au dispositif et imposée sans trop de vagues a été la révision à la baisse, effective depuis septembre 1995, du montant de l'allocation versée aux étudiants partageant leur logement.

### UN TERRAIN MINÉ

Les parlementaires du RPR avaient bien tenté, en octobre 1995, de relancer le débat, en déposant un amendement visant à interdire le cumul de la déduction d'une demi-part fiscale, qui bénéficie aux parents d'étudiants de moins de vingt-cinq ans, avec le versement de l'ALS. Mais ils l'avaient finalement retiré afin de ne pas *« semer le trouble »* dans la tenue des Etats généraux. Depuis, le silence est de règle sur un terrain décidément miné.

L'aide au logement des étudiants qui vivent hors du domicile parental représente 5 milliards de francs par an, imputés au budget du ministère du logement, sur les 23 milliards dépensés par l'Etat pour l'aide sociale aux étudiants. C'est à peine moins que les bourses (6,1 milliards de francs) mais autant que la demi-part fiscale (5 milliards de francs) dont bénéficient les familles dont l'enfant, étudiant, a moins de vingt-cinq ans. Tous les scénarios de réforme du dispositif tournent autour du même constat : le montant global des aides directes (bourses, ALS et avantages fiscaux) se concentrent aux deux extrémités de l'échelle sociale, et les familles des classes moyennes, qui fournissent l'essentiel des nouveaux flux d'étudiants, sont, paradoxalement, les moins aidées – trop riches pour bénéficier des bourses, elles ne le sont pas assez pour profiter à plein des déductions fiscales.

En outre, la masse financière engloutie par l'ALS profite, pour une large part, au parc de logement privé *(lire ci-dessous)* puisque, sur les 478 000 bénéficiaires étudiants (qui perçoivent, en moyenne, 7 000 francs annuels), seulement 150 000 sont logés par les CROUS et dans le parc conventionné HLM. Si l'objectif est bien de *« rétablir l'équité des aides »*, selon le souhait formulé par François Bayrou au Sénat le 4 juin, cela passe nécessairement par une remise en cause de la possibilité du cumul de l'ALS avec la demi-part fiscale. Mais le passage à l'acte est difficile dans une période où l'on annonce une baisse de l'impôt sur le revenu.

Au ministère du logement, on appuie – discrètement – l'idée d'une distribution plus parcimonieuse de l'ALS aux étudiants, qui représentent désormais plus de 26 % des bénéficiaires de cette aide. Et l'on abandonnerait volontiers sa gestion au ministère de l'éducation nationale. L'ensemble des aides personnelles au logement (ALS et APL), dont le nombre de bénéficiaires a doublé en quinze ans, représente actuellement un budget de 70 milliards de francs par an.

### LEVIER FISCAL

Or, sous l'effet du « bouclage » engagé en 1991 dont les étudiants ont été les principaux bénéficiaires, l'ALS est devenue, en montant, la principale prestation d'aide personnelle (25 %). La marge de manoeuvre de François Bayrou est étroite. Sur les 23 milliards que l'Etat dépense chaque année pour l'aide sociale aux étudiants, les 5 milliards de dépenses correspondant à la demi-part fiscale sont le seul levier pour une *« redistribution »* éventuelle. Sauf à remettre en cause l'autonomie des quatre étudiants sur dix qui n'habitent pas chez leurs parents. Or, selon l'enquête publiée en juillet 1995 par l'Observatoire de la vie étudiante, ces étudiants autonomes dépensent, en moyenne, aide déduite, 1 300 francs pour se loger. Et, en ajoutant les aides de la famille, leurs ressources mensuelles ne dépassent pas, en moyenne, 4 000 francs.

***Christine Garin***

## *500 000 bénéficiaires de l'ALS*

● **L'aide au logement** : elle représente un volet important de l'aide sociale aux étudiants : entre 6 et 7 milliards de francs, sur les 23 milliards d'aides directes (logement, déductions fiscales et bourses) et indirectes (Sécurité sociale, subvention aux Crous, prêts locatifs aidés pour la construction des résidences universitaires).

● **L'allocation de logement social (ALS)** : depuis son extension aux étudiants en 1991, elle concerne environ 500 000 étudiants, qui perçoivent en moyenne 7 000 francs par an. Son coût pour le budget de l'Etat est estimé à 4 à 5 milliards de francs. Entre 1994 et 1995, selon la Caisse d'allocations familiales, qui gère cette prestation, le nombre d'étudiants bénéficiant de l'ALS a augmenté de 11,3 %. Dans un « Livre blanc sur les aides personnelles », rédigé à l'occasion de son prochain congrès, l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM estime que le chiffre de 700 000 étudiants bénéficiaires (dont 500 000 logeant dans le parc privé) devrait être atteint dans les deux prochaines années, soit un coût estimé à 6 milliards de francs.

# Le marché des résidences universitaires est menacé de saturation

**À RENNES** comme à La Rochelle, à Toulouse et Albi comme à Brest ou à Dijon, les indicateurs sont au rouge. Cinq ans après un lancement qui s'annonçait prometteur, le marché du logement étudiant donne des signes de faiblesse dans une bonne moitié des villes universitaires. Selon l'Association pour le développement du logement étudiant (Adele), un réseau constitué autour de la MNEF par des opérateurs privés, le phénomène concernerait surtout les villes du Sud et de l'Ouest ainsi que la totalité des nouveaux sites universitaires comme Mulhouse, La Rochelle, Le Havre ou Dunkerque. Le diagnostic est confirmé par les directeurs de Crous et les responsables des collectivités locales.

Le retour de balancier a été particulièrement rapide et brutal. Longtemps limité aux tristes cités construites dans les années 60 et gérées par les Crous (150 000 places en 1996), le logement étudiant a pris un nouveau virage à partir de 1985. Pour accompagner l'explosion des effectifs d'étudiants et la création de nouveaux sites universitaires, l'Etat autorise alors la construction de nouvelles résidences avec des financement PLA (prêts locatifs aidés), conventionnés et ouvrant droit à l'APL (aide personnalisée au logement).

Le logement étudiant entre de cette façon dans le droit commun du logement social. Le plan Université 2000 viendra, à partir de 1991, conforter cette première étape. La construction de 30 000 nouvelles places en résidence, étalée sur cinq ans, est engagée. Fruit d'une volonté politique, ces 30 000 nouveaux PLA seront tous consommés et « fléchés » étudiants, à la différence de ceux de la première vague.

### CRISE DE L'IMMOBILIER

Parallèlement à cette relance de la construction publique soutenue par les collectivités locales, s'ouvre un nouveau marché où s'engouffrent promoteurs et investisseurs privés. La généralisation à tous les étudiants, sans distinction de ressources, de l'allocation de logement social (ALS) est, pour eux, une véritable aubaine. Les étudiants sont près de 500 000 à toucher cette aide aujourd'hui. Par comparaison, en 1990, moins de 100 000 étudiants bénéficaient de l'APL, réservée aux locataires des logements conventionnés. La période est, en outre, propice à l'éclosion de ce nouveau marché. En 1990-1991, la crise de l'immobilier commence à se faire sentir, et les promoteurs, comme les investisseurs, sont à la recherche de marchés porteurs et garantissant une bonne rentabilité locative. Or, la loi Quilès-Méhaignerie a institué, en 1986, des avantages fiscaux favorables à l'acquisition de petites surfaces (puisque plafonnée à 600 000 francs), donc aux logements étudiants. Entre 1989 et 1995, environ 35 000 logements en résidence sont construits par des investisseurs privés, la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) gérant environ la moitié d'entr eux.

Sur fond de crise de l'immobilier et de recul général des prix des loyers, ce marché, très ouvert il y a quatre ou cinq ans, commence à saturer. Les promoteurs ont trop construit dans des sites souvent trop éloignés des lieux d'étude, à des niveaux de loyers – et surtout de charges – trop élevés. En mars 1996, les professionnels de la Fnaim (Fédération nationale des agents immmobiliers) avaient attiré l'attention sur le déséquilibre quasi général des marchés locatifs dû, pour une large part, à la surabondance des petits logements (*Le Monde* du 31 mars). Dans leur ligne de mire : le logement étudiant.

L'analyse est confirmée par tous les observateurs. Pour la ville de Rennes et ses 55 000 étudiants, le directeur du Crous, Michel Noctulle, prédit, pour la prochaine rentrée, *« un retournement du marché »* et une augmentation de la vacance aux deux extrémités de la chaîne : « le très cher » et « le vétuste ». Le service logement dont s'est doté le Crous rennais pour centraliser les offres émanant de particuliers est un bon observatoire. Il y a encore deux ans, toutes les propositions de particuliers trouvaient preneurs en septembre. Pour la première fois cette année, il restait, en janvier, sur Rennes et sa périphérie, 186 chambres, 76 studios et 18 deux-pièces en attente d'un locataire.

### SIGNAL D'ALARME

A Toulouse, où le marché privé accueille le tiers des étudiants (dont 20 % dans l'ancien) le Crous, 6,2 %, et les résidences privées de type MNEF, 3,5 %, la *direction* départementale de l'équipement a tiré le signal d'alarme dès 1995. Les autorisations de construire sont systématiquement bloquées pour les studios et les résidences étudiantes. La Ville rose revient de loin puisque, sur la période 1991-1993, les studios ont représenté 70 % à 80 % des nouvelles constructions. La DDE souligne le caractère *« très concurrentiel »* du marché du logement étudiant, *« fragile, car trop dépendant des aides à la personne »*, ainsi que le décalage entre l'offre produite et une demande sociale très forte : 11 500 demandes étaient enregistrées par le Crous pour 7 500 admissions. Pour la DDE, il y a urgence, lit-on dans un document annexé au contrat de ville, *« de remettre le logement étudiant à sa réelle place dans le marché global de l'agglomération »* et *« d'être vigilant sur la localisation et la taille des programmes privés »*, où des phénomènes de vacance sont déjà enregistrés. Ces résidences, qui affichent des montants de charges et des loyers annexes de 700 francs en moyenne sont, après ALS, 500 francs plus chers que les logements privés du secteur diffus. Résultat : les étudiants s'en détournent et profitent de la baisse générale des loyers en centre-ville.

Plus vite saturées, les villes moyennes sont plus durement touchées encore. Avec la création de son antenne universitaire en 1990, Albi (Tarn), 46 000 habitants, a dû absorber d'un coup 2 000 étudiants. Elle en compte 4 000 aujourd'hui. Sur 242 logements neufs livrés en 1994, 174 étaient destinés aux étudiants et l'offre commence à dépasser la demande : la vacance touche, en permanence, une centaine de logements.

Autre exemple : La Rochelle (Charente-Maritime), où le tiers des étudiants sont déjà logés dans des résidences privées ou publiques. L'image positive de la ville a attiré, à partir de 1993, des promoteurs privés sur le créneau du logement étudiant, spécialement dans le nouveau quartier des Minimes, proche du campus, où 66 % du parc total de logements est constitué de studios.

Au total, en ville, 400 logements en résidences privées ont été construits, 22O sont en voie d'achèvement, 720 en sont au stade du permis de construire ou à *l'étude. Soit plus de 1 300* logements pour une population de 6 000 étudiants. S'y ajoutent environ 500 logements financés en PLA depuis 1993 et 390 chambres du Crous.

Dans la période d'euphorie, en 1992-1993, l'un des gros promoteurs du site des Minimes promettait aux investisseurs éventuels, dans ses « Estuvales », dix-huit mois de loyer par an : neuf mois grâce aux étudiants qui louent de septembre à mai et trois mois – avec triple loyer – aux estivants. En réalité, le service logement de la ville fait *état* d'une vacance *« préoccupante »* dans certaines résidences, d'une tendance à la baisse des loyers, y compris pour les particuliers.

On attend avec anxiété l'année 1999 qui doit voir s'inverser la courbe de la démographie étudiante. *« Car*, souligne Daniel Péchet, directeur du service logement, *ces studios ne sont pas reconvertibles. Ils n'intéressent ni les retraités, qui souhaitent évoluer dans plus de 24 mètres carrés, ni les jeunes couples, qui n'ont que faire de salles de musculation ou de laveries collectives. »*

***C. G.***

# La défense du commissaire Féval dénonce un véritable « acharnement »

**ACHEVANT**, par leurs plaidoiries, le procès-fleuve du trafic international de stupéfiants qui s'est tenu, trois semaines durant, devant la XVIe chambre correctionnelle du tribunal de Paris, les défenseurs du commissaire Philippe Féval ont démonté, vendredi 14 juin, la mécanique fragile du réquisitoire. Sans véritablement étayer ses affirmations, le substitut avait demandé quatre ans de prison contre l'ancien chef-adjoint de la brigade de répression du banditisme, poursuivi pour complicité *(Le Monde* du 8 juin).


PROCÈS

Selon l'accusation, le commissaire avait sciemment informé Roland Plégat, patron du restaurant Les Muses à Paris, présenté comme la tête du réseau, de l'enquête que menait sur lui l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS). *« Vous êtes incapable de dire pourquoi le commissaire Féval se serait rendu complice d'un trafic de stupéfiants ! »*, s'est exclamé son avocat, Philippe Lemaire. Dénonçant *« l'acharnement incompréhensible et inexplicable »* contre ce policier *« au passé exemplaire »* loué à la barre par l'ancien directeur de la police judiciaire, Claude Cancès, Me Lemaire a rappelé, lettres de félicitations en main, combien le commissaire Féval avait donné, en vingt ans de carrière, satisfaction à ses chefs en *« allant à la recherche des voyous là où ils vivent »*. *« Sur la base de ces méthodes, hier on le félicitait, aujourd'hui on demande quatre ans ! »*.

### UNE PISTE INEXPLORÉE

Me Lemaire a particulièrement mis à mal l'affirmation *« sans preuve »* du substitut selon laquelle le commissaire Féval *« connaissait nécessairement les activités délictueuses »* de son informateur, Roland Plégat. Il a lu les dépositions de plusieurs policiers habitués eux aussi des Muses, qui ont dit n'avoir jamais eu vent d'un quelconque trafic. Rejetant l'idée que son client ait pu, comme le prétend l'accusation, livrer le nom du dénonciateur du réseau, il a aiguillé le tribunal sur une piste inexplorée : celle d'un inspecteur divisionnaire de la direction centrale des Renseignements généraux, fidèle des Muses et ami de Plégat, à qui il a servi de prête-nom pour l'achat d'actions du restaurant. Un rapport de police de mars 1992, a rappelé Me Lemaire, indiquait qu'*« un policier des RG, qui déjeunait tous les jours aux Muses, pianotait de temps en temps »* pour le compte de Roland Plégat.

Enfin, Me Lemaire a dénoncé l'hypocrisie régnant autour des méthodes employées par l'OCRTIS, et sur lesquelles la justice semble fermer les yeux. Il a noté que l'un des deux Sud-Américains employés par l'office des stupéfiants pour faire tomber Roland Plégat, grassement rémunérés sur le produit des ventes illicites de drogue, avait lui-même été condamné récemment par la XVIe chambre correctionnelle à seize ans de prison pour vente de stupéfiants. Un détail qui n'a pas empêché l'OCRTIS de procéder à son recrutement.

Le commissaire Féval *« a incontestablement commis une erreur »*, a conclu Me Lemaire, en indiquant à son informateur qu'il avait affaire à deux délinquants utilisés par l'OCRTIS. *« Il s'agit d'une faute professionnelle »*, avait souligné auparavant Me Patrick Maisonneuve, avant d'ajouter : *« Ce n'est peut-être pas moral de déjeuner avec le diable pour un jour l'arrêter. Mais il ne faut pas mélanger le droit et la morale. Le droit vous commande de relaxer le commissaire Féval. »*

Jugement le 4 juillet.

***Jean-Michel Dumay***

# Le parquet demande six mois de prison avec sursis contre le docteur Gubler

## Le substitut dénonce le « mythe de la transparence totale »

**Le substitut du procureur de la République, Edith Dubreuil, a demandé, vendredi 14 juin, à la XVII[e] chambre correctionnelle du tribunal de Paris de condamner l'auteur du *Grand Secret*, le docteur Claude Gubler, à six mois de prison avec sursis. Dénonçant ce livre *« impudique »* et *« malsain »* sur la maladie de François Mitterrand, Edith Dubreuil a estimé que la transparence totale était un *« mythe »*.**

EDITH DUBREUIL, substitut du procureur de la République, a demandé, vendredi 14 juin, à la XVII[e] chambre correctionnelle de Paris, de condamner le docteur Claude Gubler à six mois de prison avec sursis. Contre le coauteur de l'ouvrage *Le Grand Secret*, le journaliste Michel Gonod, le magistrat a requis quatre mois de prison avec sursis pour complicité de violation du secret professionnel. En s'appuyant sur ce même délit, le substitut a proposé d'infliger une amende de 80 000 francs au PDG des éditions Plon, Olivier Orban.

PROCÈS

A l'heure des plaidoiries, le débat a semblé moins riche que celui qui avait permis, la veille, au docteur Gubler d'expliquer pourquoi il avait décidé d'écrire un livre consacré à la découverte de la maladie de François Mitterrand, en 1981. Sans contester la violation du secret médical, il était parvenu à faire comprendre la douleur d'un médecin séduit par la personnalité de son illustre patient mais ulcéré par les mensonges qu'il était contraint de faire pour cacher la maladie du président. D'autant que, malgré cette fidélité *« médico-politique »*, il avait été éloigné de l'Elysée.

Le substitut a fustigé l'ouvrage du docteur Gubler en le qualifiant d'*« impudique »*, de *« malsain »* et de *« médiocre »*, avant d'ajouter : *« Il m'a fait penser à certains de ces livres qu'écrivent les domestiques des écrivains. »* Pour M[me] Dubreuil, *« ce serviteur ô combien dévoué est passé à ce que l'on peut appeler la trahison »*. Répondant par avance aux arguments de la défense, elle a ensuite dénoncé *« le mythe de la transparence totale »* avant d'insister longuement sur la nécessité du secret dans une société civilisée.

L'avocat de la famille de l'ancien président, M[e] Georges Kiejman, a cru bon de sortir du dossier judiciaire, évoquant avec amertume des événements personnels éloignés de la cause soumise au tribunal. Et s'il s'en rapprocha, ce fut pour dénoncer *« un coup d'édition »* auquel *Le Monde* et *Paris-Match* auraient participé. Enfin, il accusa le docteur Gubler d'avoir trahi *« le secret de l'amitié »* avant de lancer : *« Le dogme de la transparence est une menace. »*

Enfermés dans un débat qui ne leur offrait aucune prise sérieuse puisque le délit était avoué et difficile à contester, les avocats ont invoqué les arguments les plus ténus. M[e] Francis Szpiner a estimé qu'en autorisant son médecin à faire des communiqués sur son état de santé, François Mitterrand avait créé un précédent avec des conséquences juridiques. Selon l'avocat, cette décision aurait en quelque sorte force de loi, puisqu'il aurait *« créé un droit »*.

Le défenseur d'Olivier Orban, M[e] Paul Lombard, a soutenu une argumentation similaire en se référant à une décision du Conseil d'Etat précisant que le secret appartenait au malade. L'avocat a multiplié les acrobaties juridiques en évoquant tour à tour les multiples dérogations au secret médical et le silence du conseil de l'ordre devant la violation du secret constituée par la publication des bulletins de santé.

Les débats s'achevaient quand le président, Jean-Yves Monfort, a fait souffler un vent de panique parmi les avocats en leur demandant de s'expliquer sur le délit de *« recel de violation du secret professionnel »* au cas où le tribunal souhaiterait requalifier le délit de complicité. On replaida donc sur ce point avant que le conseil des éditions Plon, Jean-Claude Zylberstein, s'étonne que le conseil de l'ordre des médecins ne soit pas partie civile : *« Si c'est grave,* demanda l'avocat, *pourquoi n'est-il pas là ? »*

Jugement le 5 juillet.

*Maurice Peyrot*

# Le baptême républicain des « fantômes de la société française »

**NICE**
*de notre correspondant*

Vingt-six enfants français dont les parents sont en situation irrégulière recevront, samedi 15 juin, à Nice, leur « baptême républicain ». Les parents d'enfants français ne sont pas expulsables, mais la loi Pasqua leur interdit toute régularisation. Ces familles vivent donc dans une extrême précarité puisqu'il leur est impossible de décrocher un contrat de travail ou d'obtenir des aides sociales.

Organisée par le comité de vigilance des Alpes-Maritimes (Coviam), qui regroupe plusieurs associations de défense des droits de l'homme, le « baptême républicain » est un engagement moral de protection à l'égard d'un enfant. L'écrivain Didier Daeninckx, qui a décidé de devenir parrain, appelle ces familles *« les fantômes de la société française »*. *« Il faut reconstituer le lien humain avec eux,* explique-t-il. *On les prend par la main et on dit :* " Cette personne m'intéresse. Ce n'est pas qu'un immigré, qu'un clandestin, c'est quelqu'un qui a un nom, un prénom, et une histoire. " »

Dans le dédale administratif des préfectures, les parrains ont également un rôle d'avocat. *« Ils accompagnent les familles dans leurs démarches pour défendre leurs dossiers »*, précise Henri Busquet, président départemental de la Ligue des droits de l'homme. Après les ordonnances ministérielles de 1995 demandant aux préfectures d'examiner au cas par cas les demandes de titres de séjour des parents d'enfants français, le comité a déposé, dans les Alpes-Maritimes, une cinquantaine de dossiers. Dix-neuf personnes seulement ont reçu un récépissé. *« Quinze autres recevront prochainement une notification écrite,* assure le directeur de la population à la préfecture des Alpes-Maritimes. *Nous faisons des enquêtes, nous examinons un faisceau de paramètres, nous vérifions le lien parental, le passé des parents, l'absence de condamnation, les conditions d'insertion, le statut du conjoint. »*

*Jean-Pierre Laborde*

# Le gouvernement travaille toujours sur l'immigration

*« LE GOUVERNEMENT CONTINUE DE TRAVAILLER »* sur le dossier de l'immigration, qui *« n'est pas clos »*, a déclaré M. Juppé, vendredi 14 juin, après la publication dans nos colonnes d'informations rapportant l'abandon, par le gouvernement, des dispositions controversées contenues dans l'avant-projet Debré (*Le Monde* du 15 juin). *« Nous prendrons les dispositions législatives ou réglementaires qui s'imposent le moment venu »*, a-t-il ajouté en confirmant la tenue, la veille, d'une réunion des ministres concernés par l'immigration.

L'entourage du premier ministre a cependant confirmé le contenu des informations publiées dans *Le Monde* tout en jugeant *« erroné »* le titre laissant entendre que le gouvernement renonçait à toute nouvelle disposition législative et modifiait radicalement sa position. *« Notre stratégie consiste à rendre applicables les lois Pasqua, à la fois dans le sens de la fermeté et de l'humanité. Elle n'a pas changé »*, a-t-on ajouté à Matignon. Ainsi que nous l'indiquions, des aménagements législatifs et réglementaires pourraient intervenir à l'automne prochain.

# Correspondance : une lettre de Bernard Tapie

*A la suite d'un article intitulé « Une expertise donne raison au Crédit Lyonnais contre Bernard Tapie dans l'affaire Adidas »* (Le Monde *du 11 juin), M. Tapie nous a adressé la lettre suivante :*

N'ayant pas encore eu accès au dossier de l'instruction, je n'ai aucun moyen de savoir si les extraits d'un rapport d'expertise comptable attribué par votre journal à M. Peronnet sont exacts ou pas. Néanmoins, s'ils sont exacts, je note que, depuis que les mandataires de justice liquidateurs ont assigné le Crédit lyonnais devant le tribunal de commerce de Paris en réparation du préjudice que la banque a pu faire aux sociétés de mon groupe, estimé par eux à 2,5 milliards, les avocats du Crédit lyonnais n'ont cessé d'annoncer aux journalistes (voir *L'Evénement du Jeudi* d'il y a plus d'un mois), et à qui voulait l'entendre, alors que le rapport n'était évidemment pas fait, qu'il viendrait contredire le travail du collège expertal, composé de six experts près la Cour de cassation, qui était sans équivoque sur les manœuvres du Crédit lyonnais dans le dossier Adidas.

Il ne vous appartient pas, je pense, d'arbitrer entre plusieurs rapports d'experts, au point de considérer que celui de M. Peronnet anéantit les chances des mandataires de justice, des actionnaires de BTF ou de moi-même, dans la procédure engagée contre le Crédit lyonnais. M. Peronnet, qui travaille régulièrement avec M. Bellot, pour le compte de M[me] Joly, a le droit d'analyser la situation comme il l'entend. Mais croire, comme il l'indique, que le Crédit lyonnais ait pu prêter des milliards à une filiale située au Luxembourg appartenant à la Citibank, à 0,5 % d'intérêt, pour racheter les actions d'Adidas, est une aberration que même M. Peyrelevade n'avait pas osé avancer.

Enfin, reprendre à votre compte l'analyse juridique des défenseurs du Crédit lyonnais, selon laquelle ma nouvelle mise en examen, miraculeuse, permettrait de suspendre les actions commerciales engagées par les mandataires de justice, contre le Crédit lyonnais, est sans fondement et parfaitement déplacée. Ayant à ce jour fait appel des deux jugements prononcés par la 9[e] chambre correctionnelle de Paris, présidée par M[me] Nocquet, nous aurons, soyez-en sûrs, l'envie de faire apparaître sans ambiguïté la réalité des responsabilités de chacun, quel qu'il soit.

## CARNET

**AU CARNET DU « MONDE »**

### Anniversaires de naissance

**Gérard,**

deines kliges augen oben mir zigezogen... Bis 120... Yaur...

Claire.

– Tu as quarante ans.
Joyeux anniversaire.

**Patrick (Patounet).**

On t'aime.

Caroline, Julie, Pauline.

### Mariages

– Leurs familles et leurs amis,
ont la joie de faire part du mariage de

**Florence CAPALDI**
**et**
**Thierry BOBIN,**

qui sera célébré le 15 juin, à Aubergenville (Yvelines).

### Décès

– Christine,
son épouse,
Raphaële,
sa fille,
France,
sa mère,
Henri et Jean François,
ses frères,
Thérèse, Françoise et Isabelle,
ses belles-sœurs,
Vincent, Alice-Sophie, Clara, Jean Emanuel, Laurent et Agnès,
ses neveux et nièces,
Les familles Lafon, Claverie, Marriés, Fillion, Lacaze, Leconte,
Et tous ses amis,
ont la grande douleur d'annoncer que

**Alain NALLET**

nous a quittés soudainement, le 12 juin 1996, à l'âge de quarante-neuf ans.

Cérémonie religieuse en l'église du Sacré-Cœur, à Bordeaux, samedi 15 juin, à 10 h 15.

Inhumation au cimetière de la Beylive, à Bergerac, samedi 15 juin, à 15 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

10, rue de Nérac,
33800 Bordeaux.

**CARNET DU MONDE**
**Télécopieur :**
**42-17-21-36**

### Décès

– Suzanne Barbanel,
son épouse,
Thérèse Barbanel,
sa fille,
Alain Barbanel,
son fils,
Colette de Turville,
sa belle-fille,
Chloé et Nina,
ses petites-filles,
Henriette et Francine,
ses sœurs,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

**Georges BARBANEL,**

survenu brutalement, le 13 juin 1996, à Paris.

Les obsèques auront lieu le lundi 17 juin, à 14 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Louis, 18, rue de la Grange-aux-Belles, Paris-10[e], suivies de l'inhumation au cimetière de Guignes-Rabutin (Seine-et-Marne), à 16 h 30.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 18 mai 1996, de

**M[me] Alexandre FISCHER RAVEL.**

De la part de :
M. et M[me] M. Tourin,
M. C. Ravel,
M[me] Ch. Ravel,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants Serafis.

83680 La Garde-Freinet,
52, rue de Chabrol,
75010 Paris,
5, rue des Quatre-Vents,
75006 Paris.

– Denise Morhange,
Daniel et Geneviève Klapisz,
Léo et Tom,
Jean-Louis et Beverly Morhange et Sonia,
Frédéric et Catherine Treizenem,
Alice et Aurel,
Claude Vormuss,
Serge et Véronique Bueno-Porta,
Nathan et Vivien,
Richard et Marie-Laure Porta,
Johanna et Mathieu,
Les familles Hayem et Marx,
ont le regret de faire part du décès de

**M[me] Marcelle MANESSE, née VORMUSS,**

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, grand-tante, arrière-grand-tante,

décédée le 14 juin 1996, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Sèvres (Hauts-de-Seine), le mardi 18 juin, à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

– Sylviane et Patrick Guillaumont,
Sophie et Bertrand Lagardère
et leurs enfants,
Aude et Jérôme Guiranden
et leur fils,
Laurent Guillaumont,
M[me] Paul Guillaumont,
M. et M[me] Jean-Marcel Jeanneney,
Alain Guillaumont,
Catherine Raz,
Et toute la famille,
font part du décès, dans sa vingt-septième année, de

**Paul GUILLAUMONT,**
interne des hôpitaux.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, en l'église de Bort-l'Etang, le vendredi 14 juin 1996.

La Gagère,
63190 Bort-l'Etang.

**Bernard ROZE**

est parti dans la paix, le 12 juin 1996, à l'âge de quarante-sept ans.

Danielle, née Beguin,
son épouse,
Ségolène et Kolia,
ses enfants,
Micheline et Jacques Roze,
ses parents,
Geneviève et Charles Beguin,
ses beaux-parents,
Jeanne et Christophe Coquet,
sa sœur et son beau-frère,
Jacqueline Cointault,
sa tante,
Les familles Roze, Beguin, Cointault, Chartier et Danjou,
Tous ses amis et ses proches,
se retrouveront à la cathédrale de Chartres pour un hommage de souvenirs et d'amitiés, le mardi 18 juin, à 14 h 45.

8, résidence Fleurie,
Rue des Réservoirs,
28000 Chartres.
7, square de la Providence,
78120 Rambouillet.
Résidence du Maine,
72300 Sablé.

– M[me] Georges Vounatsos,
son épouse,
Irène et Henri Mazzella,
Nicolas et Olivier,
Jean-Paul et Marie-Hélène Vounatsos,
François et Benoît,
Michel et Martine Vounatsos,
Inès, Alexandre et Maxime,
ses enfants et petits-enfants,

Les familles Spanos, Mazzella, Mari, Vaucours, parents et alliés,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

**M. Georges VOUNATSOS.**

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le jeudi 6 juin 1996, à Antibes.

Les Amandiers,
22, chemin de la Peyregoue,
06600 Antibes.

– Blandine et Michel Martinez,
Véronique Paquet et Jérôme Cortadellas
et leurs enfants,
Bruno Paquet et Catherine Olanie,
Eric Paquet,
Agnès Dye
et sa fille,
Et toute l'équipe de l'Institut de gestion et de management,
ont la douleur d'annoncer le décès de

**Jacques PAQUET,**
directeur et fondateur
de l'IGM,

survenu le 9 juin 1996, dans sa soixante-quatrième année.

Les obsèques se sont déroulées dans l'intimité, à Saint-Christol-de-Rodières, le 12 juin.

IGM,
4, rue René-Barthélemy,
92120 Montrouge.

### Anniversaires de décès

– Il y a deux ans, le 17 juin 1994,

**Gaëtan BLANDIN,**
déporté, résistant,
officier de la Légion d'honneur,

nous quittait.

Chaque jour, tu es dans nos pensées.

– Il y a vingt-cinq ans, le 16 juin 1971, sur une route d'Algérie,

**André LEBLOIS**

était enlevé à l'affection des siens.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Dix ans après la mort de

**Stanislas MANGIN,**
20 septembre 1917-16 juin 1986,

ses enfants rappellent son souvenir à ceux qui l'ont connu et aimé.

### Communications diverses

**ET S'ILS VEULENT TRAVAILLER ?...**
**et connaître**
**le DESSOUS DES SOUS...**

Ces deux périodiques n[os] 26 et 27 traitent de ces sujets : l'activité et son financement.

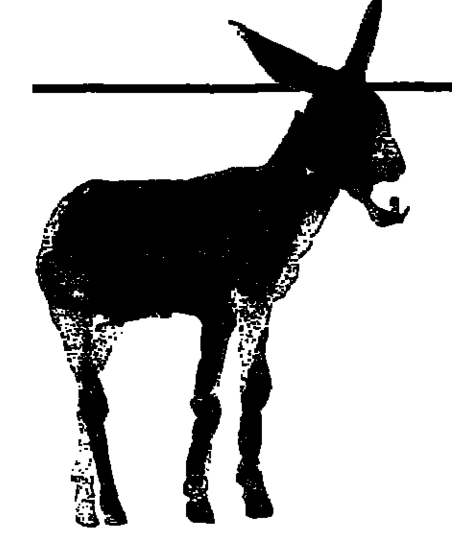
Les deux imprimés sont envoyés gratuitement sur demande avec enveloppe timbrée à 3 francs, au
Centre des droits de l'homme,
B.P. 16,
75622 Paris Cedex 13.
Infos téléphone 24 h s./24
au (1) 45-82-77-77.

**DISPARITION**

■ **MARCEL GILLET**, qui est mort vendredi 7 juin, à l'âge de soixante-quatorze ans, a été un historien du Nord et de ses mines. Né le 4 février 1922, à Audun-le-Tiche, en Moselle, il fut instituteur, puis professeur de l'enseignement secondaire, avant d'enseigner à la faculté des lettres de Lille à partir de 1954. C'est là qu'il a fait toute sa carrière universitaire, avec une brève interruption comme chargé de recherches au CNRS de 1963 à 1967. Il a dirigé l'unité d'enseignement et de recherche d'histoire de 1970 à 1973. S'il a d'abord travaillé sur *Le Mouvement des prix et du profit au XIX[e] siècle*, c'est ensuite aux charbonnages du Nord de la France qu'il s'est intéressé. Sa thèse de doctorat sur *Le Bassin houiller de 1815 à 1914* (éd. Mouton 1973), est avant tout une histoire de ses entreprises ; mais, plus généralement, Marcel Gillet a été un des meilleurs connaisseurs de la région charbonnière et de son histoire, y compris dans ses aspects sociaux et politiques contemporains. Il a consacré de nombreux articles à la vie politique et sociale de la région au XIX[e] et au XX[e] siècle (dirigeant notamment avec Yves Hilaire une étude sur *Le Nord - Pas-de-Calais de 1936 à 1939*, publiée en 1975 aux Presses universitaires de Lille) ; il a également dirigé des enquêtes sur *La Qualité de la vie* (1975), ou la « sociabilité » des gens du Nord – de la vie des associations aux fêtes, et aux vagues successives d'immigration (*Revue du Nord*, 1982).

HORIZONS

ENQUÊTE



# La mémoire des ânes



**Menacé par l'exode rural, la mécanisation et la politique agricole communautaire, le « cheval du pauvre » a été sauvé in extremis. Revue de détail des races reconnues**

C'EST un miraculé. L'âne de France, Aliboron chez La Fontaine, le mémorialiste de la comtesse de Ségur, la Modestine de Robert Louis Stevenson dans *Voyage en Cévennes avec un âne*, était voué à une disparition aussi certaine que les diligences ou le coche d'eau. Indispensable depuis la plus haute antiquité, cet équidé sobre et travailleur était l'auxiliaire des petits, des sans-grade de la France terrienne, le « cheval du pauvre », toujours à la peine, jamais à la fête. Son apogée démographique se situe à la fin du XIXe siècle : les recensements préfectoraux font état d'un cheptel de quatre cent mille têtes, avec de fortes concentrations dans les départements du centre et du midi de la France, là justement où la terre est chiche. Il est le compagnon des journaliers vendant leurs bras, des bergers de transhumance, des bateliers des canaux du Berry, dont il hale vaillamment les péniches.

Après la première guerre mondiale, où l'espèce paya un lourd tribut à la défense de la patrie – plusieurs dizaines de milliers d'ânes sont tombés au feu en approvisionnant les tranchées de Verdun –, c'est la dégringolade. L'exode rural, la mécanisation, la politique agricole communautaire, rendent l'âne inutile. Les « trente glorieuses » faillirent être fatales à l'espèce, comme ce fut le cas dans l'Europe du Nord. On comptait encore dans l'Hexagone cent dix mille ânes en 1946, ils n'étaient plus que dix-neuf mille en 1980.

C'est alors qu'en 1977, du Poitou, sonna l'alarme : la plus vieille race française, la plus prestigieuse, la seule reconnue par les Haras nationaux depuis 1884, le baudet du Poitou, allait disparaître, ne comptant plus que 44 animaux de race pure. Ce fut un sauvetage *in extremis*, œuvre d'éleveurs opiniâtres et de vétérinaires passionnés. Le baudet du Poitou, reconnaissable entre tous à son long pelage roux-brun qui descend jusqu'à ses sabots, est un âne de grande taille, fort et charpenté, mais que les spécialistes jugent *« lymphatique »* et peu porté au travail. Sa gloire, il la doit à son ardeur sexuelle et à son aptitude à « monter » de fortes juments, qui, un an plus tard, donneront ces mules et mulets au pied sûr, capables à poids égal de porter une charge 40 % plus élevée que le cheval, mais incapables, comme tous les hybrides, de se reproduire. L'armée française, principale consommatrice de mulets, ayant décidé dans les années 50 de se passer d'eux, le baudet du Poitou faillit être la victime de sa criante inutilité.

Son « sauvetage » ne passa pas inaperçu. A quelques lieues de là, au pays de George Sand, à Lignières-en-Berry, on se souvint que l'âne était naguère la richesse du pays. Et l'on s'aperçut même que dans quelques hameaux reculés, comme chez Constant et Ernestine Moreau, au lieu-dit les Bindets, commune de Saint-Christophe-en-Boucherie, dans l'Indre, on n'avait jamais cessé de travailler avec des ânes et d'en faire commerce, même si les voisins se moquaient. Et quels ânes ! De fortes bêtes, presque aussi grandes que des chevaux, à la robe tirant sur le noir, avec le ventre, le museau et le tour des yeux blancs.

Dans leur pièce unique, où cohabitent les hommes, les chiens et la nouvelle couvée de poussins du printemps, Constant, âgé de quatre-vingt-trois ans, et Ernestine, soixante-quatorze ans, se chamaillent en tentant de se remémorer un demi-siècle de vie avec des ânes. Les souvenirs de foires, où se côtoyaient manouches et maquignons, les généalogies asiniennes se brouillent dans la tête de Constant, qu'Ernestine ne cesse de corriger. *« Tu me dédis toujours ! »*, s'énerve Constant, qui n'en continue pas moins de philosopher sur la similitude des ânes et des gens, question caractère : *« Chacun le sien, pas un qui ressemble à l'autre ! »*

Ses yeux deviennent brillants quand il avoue qu'aujourd'hui un bon étalon peut se vendre *« dans les 900 000 »* anciens francs, *bien entendu*, les Moreau ayant résolument boycotté la réforme monétaire de 1960. Car leurs ânes, grâce aux efforts d'une association locale de défense du patrimoine, les Thieulins de Lignières, sont devenus des aristocrates de la gent asine. Mick Baudiment, son président, sonneur de cornemuse, poète barbu de la tradition du Boischaut, a considéré que l'âne faisait partie du patrimoine local au même titre que les églises romanes ou les romans de George Sand.

EN 1986, les Thieulins fondèrent l'Association française de l'âne grand noir du Berry (AFAGNB), dont l'objectif, atteint en 1994, fut de faire reconnaître cette race en en fixant les standards (taille, robe, oreilles, aplomb, etc.) et en organisant la sélection, avec l'aide des Haras nationaux.

*« Cette renaissance n'a pu réussir qu'en faisant travailler ensemble les éleveurs et les intellos »*, explique Philippe Hubert, président de l'AFAGNB, et heureux possesseur *« d'un tiers d'âne »* avec ses amis Jacky et Elisabeth Germain, les chevilles ouvrières de l'organisation de la Foire aux ânes de Lignières. Aux éleveurs, donc, la charge de faire croître et multiplier ânes, ânesses, mules et mulets ; aux « intellos » de défendre l'image de marque d'une espèce d'autant plus vilipendée qu'on la connaît peu.

Pour cela, il faut aller d'abord aux racines du mal, découvrir l'origine de l'asinophobie. Celle-ci remonte à la mythologie gréco-latine, où le roi Midas fut puni par Apollon en étant affublé de longues oreilles pour avoir préféré écouter la flûte de Pan (faite dans un tibia d'âne) aux musiques sacrées de Delphes. L'âne malin, libidineux, s'impose comme héros littéraire avec *La Luciade ou l'Ane*, du Grec Lucius de Patras, dont le thème fut repris dans un registre franchement pornographique en latin par Apulée sous le titre *L'Ane d'or et les Métamorphoses*. A ces vilenies, les asinophiles opposent la bienveillance de la tradition judéo-chrétienne envers cet animal, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.

Ainsi nos « intellos » rappellent l'épisode de l'ânesse instruisant Baalam, prophète mésopotamien envoyé par le roi Moab pour maudire les Hébreux, de la présence d'un ange envoyé par Dieu afin d'arrêter son geste. On cite aussi l'Evangile : *« Jésus approchait de Jérusalem, lorsqu'il dit à deux de ses amis : « Allez au village d'en face. Vous y trouverez un ânon attaché que personne n'a jamais monté. Détachez-le et ramenez-le. Si quelqu'un s'étonne, dites-lui : le Seigneur en a besoin »* (Luc, 19-29). Aux rationalistes, on fait valoir les propos de Buffon, qui choisit nettement son camp entre le cheval et l'âne : *« L'âne est d'un naturel aussi sensible, aussi patient, aussi tranquille que le cheval est fier, ardent et impétueux »*, écrivait le naturaliste.

Comment extirper de l'expression commune les clichés asinophobes qui se sont ancrés dans les mentalités au fil des siècles ? Il serait vain de vouloir lancer un mouvement *politically correct* bannissant les insultes comme « âne bâté », « franc comme un âne qui recule » et autres amabilités qui furent allégrement diffusées par les hussards noirs de la République avec le fameux bonnet d'âne heureusement disparu. Alors, on lance de nouveaux slogans « positifs » : *« le cheval se dresse ; l'âne s'éduque »*, *« l'âne n'est pas têtu ; il réfléchit »*. Mais le meilleur propagandiste de l'âne reste l'âne lui-même. Encore faut-il qu'il soit accessible à ceux qui pourraient succomber à son charme.

C'est possible. Grâce à l'AFAGNB, la France a acquis le statut de puissance asine majeure en Europe, et a désigné sa capitale : Lignières-en-Berry, 1 700 habitants, où se tient depuis 1986 la foire aux ânes la plus importante, la mieux fréquentée d'Europe occidentale. Lignières-en-Berry est située dans le département du Cher, mais à « un pet d'âne » de l'Indre, de la Creuse et de l'Allier. A ceux qui s'étonneraient de l'imprécision de cette unité de mesure de l'espace, les asinologues rétorquent qu'elle est en fait fort adaptée à la géomorphologie des campagnes françaises. Une explication est nécessaire, au risque de frôler l'inconvenance. L'âne brait, c'est bien connu. La Fontaine lui prête même une voix de stentor. L'émission de ce son puissant et reconnaissable entre tous se produit par une forte expulsion d'air à travers les naseaux. On voit alors les flancs de l'animal se creuser fortement, et le cri s'accompagner d'importantes flatulences. La portée du « pet d'âne » et de son braiement accompagnateur dépend donc de la configuration du terrain, du sens du vent, de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres, selon les cas.

Lignières donc, en ce lundi de Pentecôte 1996, le plus pourri de la décennie, reçoit en fanfare le gratin du monde asin, hommes comme animaux. On y rencontre les plus beaux spécimens des races « reconnues » : le baudet du Poitou et le grand noir du Berry, déjà cités, auxquels s'ajoute depuis décembre 1995 l'âne de Provence, gris avec la croix de Saint-André brune sur le dos, qui porte sonnailles pour accompagner les moutons dans l'alpage. D'autres races sont sur les rangs pour accéder au gotha des stud-books (livres généalogiques) : l'âne du Bourbonnais, petit et brun ; l'âne catalan, le plus grand du monde avec de 1,45 mètre à 1,60 mètre au garrot, fin et racé, qui produit d'excellentes mules montagnardes. En tout, cette année, plus de deux cents animaux attachés « à la barre » du plus grand au plus petit, juste pour se montrer, ou pour trouver preneur. Les « intellos » n'aiment pas trop cela, mais qui dit foire dit maquignons, affaires plus ou moins louches, rouleaux de billets qui passent rapidement d'une poche à l'autre.

Cela se passe dès l'aube avant l'arrivée de la foule, dès la descente des ânes de leurs vans. Les prix s'envolent, dit-on, mais comment vérifier ? Maquignonnage et transparence n'ont jamais fait bon ménage. On parle de 40 000 à 60 000 francs pour un étalon baudet du Poitou, de 10 000 francs et plus pour son homologue grand noir du Berry. Plus modestement, on peut s'offrir une jolie ânesse de Provence aux doux yeux pour 5 000 à 7 000 francs, si l'on dispose de l'hectare nécessaire à sa subsistance annuelle.

LA technique moderne a rendu en tout cas impossibles les arnaques traditionnelles du temps jadis, où un habile maquillage transformait le temps d'une foire une carne cacochyme en une bête de concours : tous les spécimens de races reconnues sont désormais pourvus d'une « puce » identificatrice, injectée dès leur naissance dans leur encolure, qui permet de les identifier immédiatement où qu'ils se trouvent.

A Lignières, beaucoup de Français que leur mode de vie urbain empêche de faire l'acquisition d'un âne découvrent qu'il est possible, facile et peu coûteux de faire un bout de chemin avec lui. Au stand de la FNAR (Fédération nationale ânes et randonnées) est présenté le regroupement d'une quarantaine d'âniers, qui, à travers la France, louent des animaux qui porteront sacs et provisions le long des sentiers, moyennant environ 1 500 francs par semaine. Et on apprend aussi que l'âne peut faire merveille dans la thérapie des handicapés mentaux, comme le défend avec fougue Irène Van de Ponseele, éducatrice spécialisée et animatrice de l'Asinerie picarde de Crépy-en-Valois. Elle a sélectionné non pas des races, mais des ânes communs, dont la patience, l'affectivité sont très appréciées des groupes d'enfants ou d'adultes handicapés qui viennent régulièrement dans son centre : *« Il n'y a pas de monotonie dans les séances*, affirme-t-elle. *Les possibilités de travail sont si diverses qu'il est rare de ne pas trouver une activité adaptée au handicap mental ou physique. Le choix de l'âne, au départ, l'éducation ou le dressage sont de première importance. »*

Grâce aux efforts conjugués de tous ces fans de l'âne, la population asine française est aujourd'hui estimée à trente-cinq mille têtes, ce qui est loin des onze millions cinq cent mille ânes chinois ou des cinq millions cent mille ânes éthiopiens. Peu importe, la qualité est là, et la France n'a pas à rougir de ses bourriques. D'un terroir voisin, l'Auvergne, le regretté Alexandre Vialatte lançait, impérial : *« L'éléphant est irréfutable. »* L'âne, méprisé, moqué, calomnié, est de retour. Irréfutable, lui aussi.

*Luc Rosenzweig*

*Dessin : Aurore de la Morinerie*



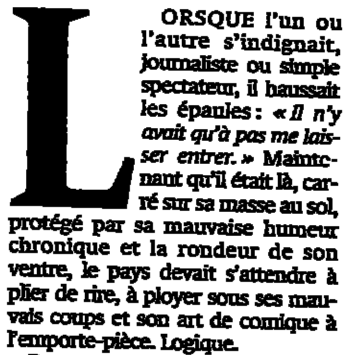
Le grand noir du Berry, une forte bête, à la robe tirant sur le noir, avec le ventre, le museau et le tour des yeux blancs.

صكذا من الاهل



# Il était une fois Coluche

**Le pape de l'irrespect est mort il y a dix ans comme il avait vécu : par effraction. Il avait tout pour faire un pauvre acceptable ; il devint un agitateur social appliqué à « gauler le système »**



LORSQUE l'un ou l'autre s'indignait, journaliste ou simple spectateur, il haussait les épaules : *« Il n'y avait qu'à pas me laisser entrer. »* Maintenant qu'il était là, carré sur sa masse au sol, protégé par sa mauvaise humeur chronique et la rondeur de son ventre, le pays devait s'attendre à plier de rire, à ployer sous ses mauvais coups et son art de comique à l'emporte-pièce. Logique.

Pour excuser la distraction de cette moitié de France qui lui fut longtemps hostile, il convient de préciser qu'il était entré par effraction. D'ailleurs, il ne s'appelait même pas Coluche. Mais Michel Colucci, né en 1944 d'un père d'origine italienne qui avait eu le mauvais goût de le laisser orphelin ; un gosse banal, d'après-guerre, en lisière de délinquance et de périphérique parisien. Le temps d'une enfance, d'une interminable jeunesse, son horizon se limita aux mornes loisirs des bandes de Montrouge et de ses cités de brique pour prolétaires.

A dix-huit ans, il avait tout pour faire un pauvre acceptable, dépourvu de métier, même de certificat d'études, un adulte du bas de l'échelle qui, de sa banlieue, aurait regardé la capitale engranger les premiers fruits de l'opulence économique. Ce qui le sauva, incurva sa route ? Sa haine, justement, des pauvres, ou plutôt de l'état de pauvreté, et de son cortège de renoncements. Lui allait se démener, s'extraire de ce qu'on appelait encore, au début des années 60, la « zone ». *« Gauler le système »*, apprendre auprès des autodidactes de la débrouille, hors des livres – qui l'impressionnaient –, ce qui pouvait lui servir vraiment, devenir riche, puis, très tôt, histoire d'en profiter plus que son père, se retirer en un paradis terrestre qui ne connaîtrait pas la « mouise ».

## Une moitié de France applaudissait, l'autre se renfrognait

Tel était le plan initial, qu'il appliqua à la lettre. Des années durant, en apprentissage méthodique, Michel Colucci hanta les marges, les cercles fermés des motards et les marchés aux puces. Bientôt, le théâtre fauché. Il serait artiste, peut-être acteur, parce qu'il avait lu que cette activité, mal définie mais gratifiante, présentait l'avantage d'être moins épuisante que l'usine.

Sans diplôme, mais l'instinct sûr, il alla droit, pour sa première exploration parisienne, sur les préparatifs d'une insurrection rigolarde et « anar » contre l'art de la scène et les dogmes sociaux. Droit sur les fondations de café-théâtre naissant. Romain Bouteille, génial tricoteur d'absurde, lui livra quelques secrets essentiels de monte-en-l'air, pendant les nuits douces de mai 69. Bouteille rêvait un impossible spectacle. Plus en colère, pressé et pratique, son comparse l'obligea à bâtir Le Café de la gare. Le gamin de Montrouge adopte là beaucoup de ceux qui allaient révolutionner le métier de comédien. Patrick Dewaevre, Miou-Miou, Gérard Depardieu, puis Josiane Balasko, Thierry Lhermitte, Gérard Jugnot, etc., à moins que ce ne fût l'inverse, l'exacte chronique de ces friches restant encore à écrire.

Il en était, mêlé à d'autres fils d'ouvriers ou à des rejetons égarés de la bourgeoisie parisienne. Ce café-là n'était pas regardant sur l'honorabilité des parentés. Parmi eux et, très vite, devant, les bousculant, les énervant, obsédé de gloire à venir alors que les autres, d'esprit encore amateur, prenaient leur temps. Avec eux, souvent, il se brouilla. Il monta une autre troupe, la quitta encore. Ils l'appelèrent Coluche. Certains le connurent mince. Il épousa une étudiante de bonne famille. Surtout, il travailla comme un fou, amassant les expériences, volant tous les trucs de scène, les aphorismes, les jeux corporels, car, en ce théâtre, le vol était une ardente obligation.



*La fameuse salopette rayée, qui devint un des attributs du personnage, dès l'époque où celui-ci se produisait au café-théâtre, en 1974.*

MARC GANTIER/RAPHO

Un soir, dans une arrière-salle de bistrot, il fut prêt. Il bredouilla *L'Histoire d'un mec*, somme des impuissances d'un conteur à finir son récit, à s'en souvenir, à le comprendre lui-même. Coluche offrait à ses premiers spectateurs l'expression du vide cérébral, des miettes de bons sens, de croyances, d'approximations qui servent d'intelligence aux plus démunis. Il inventait pour les années 70 une image de pauvre urbain, bonne pâte mais court d'idées, empêtré dans les mots, raciste, faute de mieux, ballotté par la publicité et les jeux radiophoniques. Plutôt malheureux, à jeun.

Il habilla son personnage des attributs du clown, la salopette, le nez rouge et les brodequins jaunes. Désormais, il serait gros, comme Raymond Devos, qu'il admirait, gros pour mieux encaisser les réactions du public, gros pour se faire aimer ou pardonner. Coluche, d'abord, fut un artisan, mélangeant Montrouge, sa vie, aux inspirations de sa génération. Un homme, un imprésario, déjà tuteur de Claude François et de Thierry Le Luron, allait lui permettre de devenir la plus grosse vedette de la scène nationale. Paul Lederman prisait la discipline, le professionnalisme. Coluche s'y plia, malgré les querelles, son individualisme et son goût de la dispersion. Malgré un sentiment d'urgence qui étonnait souvent ses proches.

Cette gloire-là, bientôt, commença à l'ennuyer. Sur scène, il improvisait de plus en plus souvent, quittait sa défroque pour mettre Coluche en avant, brocardait sans prudence l'actualité. Il était venu pour *« gauler »*, pas seulement pour faire le guignol, ou l'acteur au cinéma, activité qui l'attirait aussi. Il allait dire son fait à la vie. Effacer, hors sketchs, les passifs de Montrouge. Paul Lederman orchestra encore, canalisa, mais Coluche, dès la fin des années 70, échappa au music-hall. Ses premières interventions sur les ondes d'Europe 1 *« mordaient »* dans le public, en cette fin d'ère giscardienne. L'adversaire était fatigué. Il ne rendait plus les coups. Coluche se découvrit agitateur social, à la radio dans la journée, sur la scène du Théâtre du Gymnase, le soir. Une moitié de France applaudissait, l'autre se renfrognait. Tout au sommet, il subit – et s'en amusa d'abord – les flux et les reflux d'une polémique. Avec ses pets, ses rots, ses morceaux hilares de poujadisme, son irrespect unique, mordant, méchant parfois, était-il vulgaire ou simplement grossier ?

Pour mieux conforter ses adversaires, notamment dans la presse, dans leurs certitudes sur son cas, il en rajouta sans vergogne, se travestissant, imposant son langage, repoussant les barrières du mauvais goût à la télévision. Ses détracteurs dénonçaient, le jour, ses travers, ses excès, la conduite débridée de sa vie privée. Cinglant ou débonnaire, Coluche leur répondait, le soir, rameutant les rieurs et les envieux.

Avec l'aide de son imprésario, Coluche, en 1980, était le furoncle des bonnes manières, omniprésent, son rire énorme planté dans le fil des saisons politiques. Surtout, il avait pris conscience d'être un média à lui tout seul, capable sur un simple mot d'ordre de réunir une manifestation, de provoquer une grève des contraventions. C'était encore de l'humour, proche de celui d'*Hara-Kiri*, ses complices : un humour vachard, populaire et bagarreur. Presque, déjà, une croisade.

Pendant quelques semaines, à la fin de l'hiver 1981, il voulut se présenter à l'élection présidentielle. Encore un gag, une folie de plus, qu'entretenait son incroyable popularité parmi les classes moyennes. Mais un clown pouvait-il défier le roi à ce point ? Le roi défunt, ou le prétendant ? Coluche perturba un temps le jeu des partis, surtout à gauche, famille dont il se réclamait. La plaisanterie tourna court.

Etait-il allé trop loin ? Trop haut dans les sondages d'une presse au balcon, trop profond dans les cœurs de ses supporters ? Avait-il vécu trop vite, tout réclamé de la vie et de la puissance médiatique ? Coluche, juste après l'élection présidentielle, se brisa net. Sa femme le quittait. Trois années de spectacle l'avaient épuisé. Le fisc l'avait rattrapé.

Dépressif, soudain privé de son moteur vital, de ses revanches, lucide peut-être, enfin, sur les vérités nues de la gloire, comme l'avait prophétisé Romain Bouteille, Coluche s'abandonna à un chagrin massif, accentué par les effets de la drogue.

Le cinéma lui servit alors de béquille incertaine. On entendit moins parler de lui. Il se réfugia en Guadeloupe, où il possédait une maison, s'entoura encore d'une bande d'amis dévoués, erra de film en film. Il se guérit seul, dans son coin, à la manière d'une bête blessée. Même de l'héroïne. Peu à peu, il reprit goût à la plaisanterie. Retrouva la radio. Rendit à Paul Lederman son rôle de tuteur à ses côtés.

L'absence l'avait-elle bonifié ? C'est ce que beaucoup crurent, à le revoir plus tendre, moins méchant. Apaisé, sûrement. Il allait en découdre à nouveau avec la pauvreté, promettait-il, mais cette fois sans morgue. Moins pour de rire. Média ambulant, il avait été, média il redevenait, mais avec quelque chose de plus doux dans l'œil et dans la voix. Les Restos du cœur n'auraient pu naître autrement.

Le 19 juin 1986, le choc d'une moto contre un camion le priva, nous privèrent de la suite. Personne ne sait ce qu'il serait advenu de cette étonnante destinée, frénétiquement occupée à régler quelques comptes avec un sort ordinaire.

***Philippe Boggio***

## « Salut, ma poule »

**Trois jours durant, après la mauvaise plaisanterie de l'accident mortel, les amis ont ouvert l'antre du domicile de Coluche à la foule. Des milliers de gens font la queue pour se recueillir devant le catafalque, au pied duquel sont posés un casque de moto, deux guitares, une salopette, le petit violon et les gants de boxe du sketch. *« J'ai été écrasé par le poids du consensus »*, expliquera par la suite Romain Bouteille. Des enfants, des artistes, des beurs de SOS-Racisme, les directeurs des chaînes de télévision, la presse, les hommes politiques... L'iconoclaste n'a plus d'ennemis. Personne ne le trouve plus vulgaire. On pleure simplement une bonne âme.**

**Puis Coluche regagne Montrouge, à deux pas, juste de l'autre côté de ce périphérique qu'il n'a peut-être jamais réussi à traverser, symboliquement. L'office est célébré en l'église locale. Deux cents motards servent d'escorte à ce dernier voyage. Les proches, plus Johnny Hallyday, habillés de cuir noir portent le cercueil. L'abbé Pierre les accueille avec des paroles de réconfort. Au cimetière, quelques mots d'Yves Montand. *« Salut, ma poule »*, dit Jacques Attali. On enterre surtout le héros des Restos du cœur. Plus qu'une célébrité : une sorte de grand Français qui laisse, en ce mois de juin 1986 – et malgré le football – un curieux vide dans le pays.**

# Le dernier adepte du « politiquement incorrect »

*« IL Y EN AURA pour tout le monde ! »*, prévenait-il avec gourmandise. Coluche a tenu parole. Peu de personnages publics auront autant raillé leurs contemporains, sur scène et dans les médias, parfois même en leur présence. Du pape aux anciens combattants, des ministres de tous bords aux chers confrères du spectacle, ses cibles ne se comptaient plus, surtout parmi les puissants. Coluche aimait faire rire le parterre à leurs dépens.



ANTOINE ACOUDJIAN/RAPHO

Malgré la brièveté de sa trajectoire dans le demi-siècle, il usa – abusa même – de tous les moyens modernes de l'insolence : des saisons entières à la radio, des mois d'improvisation, de 1978 à 1981, au Théâtre du Gymnase ; des abordages de journaux télévisés, des conférences de presse ; bien sûr, « Droit de réponse », l'émission de Michel Polac ; plus une candidature à l'élection présidentielle.

En avait-il trop fait ? Avec trop de trivialité ? Ou bien est-ce l'époque – la nôtre –, ces années depuis 1986, qui ne supportent plus les déballages médiatiques de l'arrogance et de la gouaille ? Après lui, en tout cas, les comiques se sont moins mêlés des « affaires » et des affaires d'Etat. Repliés en leurs théâtres. Ou bouclés à double tour dans les émissions humoristiques. Même Guy Bedos, dernier survivant, s'est fait plus rare. Comme si la grogne, les guérillas goguenardes, les provocations de cour de récréation n'étaient plus de mise. A la télévision, les artistes font commerce de bonne éducation. On leur a appris à dire du bien de tous, même des artistes rivaux. L'acteur de son metteur en scène, l'écrivain de son livre. Ne se dégagent plus guère de ces conversations que des chuchotements courtois.

Bien sûr, répondent les optimistes, restent les Guignols de l'info, qui frappent fort, héritiers d'une culture de l'irrespect où Coluche, avec Pierre Desproges, avait pris ses aises. Mais ce sont des marionnettes, leurs auteurs sont plus lointains. Entre eux et le public, il y a toute la technique, qui atténue les effets les plus crus. Il manque un homme, de chair et de rage, qui vient prendre tous les risques sous les regards. Qui se perd – ou pour le moins accepte de perdre une réputation – pour un bon mot ou un coup de gueule. Coluche l'assurait : ces assauts auraient été impossibles sans la popularité dont il jouissait. Or personne n'en est aujourd'hui aussi lesté pour miser une carrière, ou simplement une tranquillité, sur une simple sortie.

### UN FOND DE RÊVE

Coluche tonnait encore à la manière des « anars ». Avec un fond de rêve pour des lendemains qui chantent. Il n'a pas connu le second septennat de Mitterrand au pouvoir. Pas complètement le premier. Il a dénoncé, surtout, une droite ancienne, caricaturale, une société qui inaugurait encore la crise. Depuis, la droite, la gauche se sont fondues, souvent. La crise s'est aggravée. *« Les pauvres sont des cons »*, proclamait-il. Pour réveiller les pauvres. Désormais, la précarité, comme on dit, est partout. Qui aurait le cœur d'en rire, même de désespoir, au journal de 20 heures ? Il égrenait les blagues douteuses sur les Ethiopiens, victimes de la famine. Qui aurait le cran – ou l'inconscience – de se moquer du Rwanda, même pour en dénoncer les crimes ? Incongru. Politiquement incorrect. Une formule, un concept dont Coluche n'aura jamais entendu parler.

***Ph. Bg.***

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Telex : 206 806 F

# De la misère communiste à l'austérité capitaliste

*Suite de la première page*

Après avoir subi une baisse plus importante que celle de la grande dépression américaine, la chute de la production n'a été que de 4 % en 1995 (– 15 % pour 1994). Pour 1996, le gouvernement russe et le FMI prévoient même un retour à la croissance. La plupart des bonnes nouvelles sont, en fait, annoncées pour demain. Si Boris Eltsine gagne l'élection présidentielle, les autorités promettent, outre le retour à la croissance, le dédommagement des petits épargnants ruinés par l'hyperinflation, un rouble convertible, un flot important d'investissements étrangers, un retour des capitaux russes de l'étranger, un réel contrôle des revenus, une réforme fiscale, etc.

Pour l'instant, cependant, les chiffres officiels des trois premiers mois de l'année contredisent les prévisions les plus optimistes, sans toutefois remettre en cause la tendance lourde à la « stabilisation ». Ainsi, la production est toujours en baisse, de 3 % (– 7 % dans l'industrie), le nombre de chômeurs a augmenté de 300 000 (8,6 %). Le déficit budgétaire atteint de nouveau près de 6 % du PIB. Les revenus de l'Etat sont en baisse (32 % des recettes prévues n'ont pas été collectés). Les taux d'intérêt élevés paralysent toujours l'activité économique. La fuite des capitaux, qui pourrait dépasser les 20 milliards de dollars par an (environ 104 milliards de francs), se poursuit.

Pour tenter de desserrer l'étau avant la présidentielle, pour payer salaires et retraites sans mettre en cause la stabilité (son meilleur argument électoral), le gouvernement russe a de plus en plus recours à l'emprunt intérieur. Avant même que le candidat-président Eltsine ne promette de payer les arriérés, l'endettement intérieur de l'Etat s'était accru de façon inquiétante, rapide et coûteuse (4,6 % du PIB en février). L'émission massive par l'Etat de bons du Trésor, à fort taux d'intérêt, a certes éteint la spéculation sur le rouble. Mais le procédé menace de se transformer en une « pyramide financière » : plus de 80 % des nouvelles émissions servent à couvrir les précédentes et non le trou du budget.

A l'approche de l'élection, le procédé s'est emballé. Alors que l'attention se concentre sur les 10 milliards de dollars prêtés, sur trois ans, par le FMI, l'Etat russe a emprunté, pour le seul mois de mars, près de 7 milliards de dollars (environ 37 milliards de francs) sur le marché intérieur et plus de 4 milliards de dollars (environ 21 milliards de francs) en avril. Début mai, les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à échéance dans six mois, c'est-à-dire après la présidentielle, ont grimpé à 190 %. Ce chiffre traduit mieux qu'un sondage la peur des milieux d'affaires de prêter à l'actuel gouvernement russe, la crainte d'une dévaluation du rouble ou d'une reprise de l'inflation après les élections. « *Le budget se porte mal* », a reconnu, mi-mai, le ministre russe des finances.

### EFFETS PERVERS

Cette politique d'emprunt intérieur a plusieurs effets pervers. Le très juteux marché des bons du Trésor assèche l'investissement intérieur, alors que les très faibles investissements étrangers sont paralysés par la crainte d'une victoire communiste. Et certaines entreprises ou fonds de retraites qui reçoivent de fortes sommes, empruntées par l'Etat en bons du Trésor pour payer salaires et retraites, les replacent sur ce marché.

Beaucoup des difficultés de l'économie russe sont certes liées aux incertitudes politiques, qui ne disparaîtront pas toutes forcément après la présidentielle et une éventuelle réélection de M. Eltsine. Mais l'inverse est aussi vrai. Ce sont les difficultés économiques et sociales d'une stabilisation lente et tardive qui rendent imprévisible l'issue d'un scrutin venu trop tôt au goût du pouvoir. L'économie russe va peut-être mieux. Mais il est probable que beaucoup de ceux qui ont payé le prix de « réformes » souvent dévoyées par la corruption – et subi les conséquences de la stabilisation – penseront, en votant, que ce n'est pas vrai. Ou que c'est au tour de la nouvelle élite dirigeante, immensément riche et souvent corrompue, de payer.

*Jean-Baptiste Naudet*

## DANS LA PRESSE

### L'HUMANITÉ
*José Fort*

■ N'y allons pas par quatre chemins : aucun candidat à l'élection russe ne trouvera dans ces colonnes le moindre soutien (...). Boris Eltsine bénéficie en France même d'un fan club (...). La Tchétchénie et ses dizaines de milliers de morts ? Peu importe. La Russie pillée et dont les structures étatiques s'effondrent alors que l'armée se considère humiliée ? Bon à prendre. Un pouvoir reposant sur les clans et la corruption ? Suffisamment malléable pour en tirer profit. Une économie marquée par la présence de la mafia concourant à 60 % du produit intérieur brut ? Silence et bouche cousue. C'est avec cet homme discrédité, paranoïaque et souvent ridicule que les grands de ce monde veulent traiter. Pour une seule et simple raison : avec Boris, tout est possible. Que recherche Guennadi Ziouganov, candidat communiste rassemblant des forces hétéroclites ? Il y a des faits, des mots, des comportements qui glacent. Flirter avec l'antisémitisme, tenter de composer avec l'extrême droite de Jirinovski, saluer l'« *œuvre* » de Staline, souhaiter revenir à l'ancienne Union soviétique, s'acoquiner avec les pires forces ultranationalistes, refuser de tirer toutes les leçons d'un passé d'oppression, de censure, bref de dictature, sont autant de tares insupportables.

### THE ECONOMIST

■ Le choix est clair. Des deux hommes susceptibles de devenir le prochain président de la Russie, l'un peut affirmer raisonnablement qu'il tentera de donner à son pays un avenir moderne, prospère et démocratique. L'autre offre la quasi-certitude d'un retour au sombre et triste isolement du passé. Cela ne signifie pas que Boris Eltsine soit parfait ou que Guennadi Ziouganov soit un nouveau Staline. Mais il y a des chances que la Russie sous Eltsine prenne le bon cap et s'y tienne, alors que sous son rival communiste elle risque de tourner le dos à la réforme, au moins pendant un certain temps, et de revenir aux aspects les plus sinistres de son passé soviétique.

## RECTIFICATIF
### SALAIRES

Contrairement à ce que nous avions écrit dans notre article sur les salaires des patrons (*Le Monde* du 14 juin), Jacques Maillot, PDG de Nouvelles Frontières, ne touche aucun intéressement. Son salaire net imposable s'élève à 709 000 francs par an.

Le Monde
ÉDITORIAL

# La démocratie russe et ses limites

L'ÉLECTION présidentielle du 16 juin en Russie est un événement. Pour la première fois dans l'histoire de ce pays, trop souvent écrite en lettres de sang et d'horreur, le successeur de la Grande Catherine et de Joseph Staline remet son pouvoir en jeu. Pour la première fois, les urnes devraient décider de l'avenir, et non plus les complots ourdis dans les antichambres dorées des palais de Saint-Pétersbourg ou dans les sinistres bureaux moscovites des apparatchiks communistes.

Certes, tout est encore possible, et Moscou bruit de rumeurs sur les manœuvres visant à annuler le second tour si le candidat communiste a des chances de l'emporter. Déjà, la campagne du premier tour est loin d'avoir été exemplaire. Les formidables machines des deux principaux protagonistes ont écrasé les autres candidats. Usant et abusant de l'appareil d'Etat, vidant les caisses publiques pour payer des salaires et retraites en retard, se servant d'une télévison aux ordres, y compris les chaines privées, trouvant en Tchétchénie une trêve purement « *électorale* », Boris Eltsine ne saurait prendre place dans la lignée des Walesa, Jelev, Havel, qui ont sorti pacifiquement leurs pays de la nuit totalitaire. Quant à son adversaire communiste, Guennadi Ziouganov, il s'est servi des puissants réseaux encore intacts de l'ancien PCUS, de sa presse et de ses richesses, pour battre campagne. Et on a vu ressortir les portraits de Staline, les slogans ultranationalistes, les diatribes antisémites et la logomachie populiste, bien loin des ronds de jambe que M. Ziouganov prodiguait au début de l'année à Davos au gotha du business occidental.

Entre un Boris Eltsine dont les engagements démocratiques sont à éclipses et un Guennadi Ziouganov qui rêve d'un retour de l'URSS, on eût préféré une autre alternative, la confirmation d'autres candidats, un autre style de campagne et de véritables débats sur l'avenir. On eût souhaité que cette élection serve davantage à révéler une nouvelle société qu'à réveiller les démons de l'ancienne. Mais, encore une fois, les Russes votent. Et il y aurait d'ailleurs une bonne dose de naïveté, voire d'hypocrisie, à oublier que l'on ne sort pas indemne de siècles d'obscurantisme, que la révolution bolchevique a étouffé pour soixante-dix ans les premiers frémissements de la société civile en Russie et que la décolonisation de l'empire soviétique ne peut se passer sans soubresauts. Avec M. Eltsine s'est donc installé un régime hybride, autocratique et chaotique, où le despote velléitaire cherche de temps à autre l'onction du suffrage universel. La démocratie ne va pas sans élections libres, mais elle ne s'y réduit pas. Elle a besoin de pouvoirs et de contre-pouvoirs, médias libres et justice indépendante – toutes choses que les Russes commencent à peine à entrevoir.

Beaucoup d'entre eux parmi les démocrates souhaitent moins la victoire de M. Eltsine, souvent proche des ultranationalistes, que la défaite de M. Ziouganov, pour la simple raison que le Parti communiste n'aurait même jamais organisé une telle élection. C'est celle-ci, et non les candidats, qui constitue un progrès.

## AU COURRIER DU « MONDE »

Dans *Le Monde* daté 5-6 mai, Philippe Bernard avait attiré l'attention des lecteurs sur la situation de Fazia Meziane, « *une femme algérienne libre* ». Celle-ci comparaissait alors devant la Commission de recours des réfugiés ; elle demandait ce statut après avoir fui les menaces qui pesaient sur elle dans son pays, parce qu'elle avait osé témoigner dans un reportage d'« Envoyé spécial », sur France 2. Elle avait dénoncé l'élimination des intellectuels et renvoyé dos à dos les islamistes et le pouvoir. Depuis, Fazia Meziane a obtenu le statut de réfugié et s'est vu proposer un emploi. Entre-temps, plusieurs lecteurs lui ont manifesté leur sympathie, par l'intermédiaire du *Monde*, comme en témoignent les lettres ci-dessous. A ce motif de satisfaction s'en ajoute un autre : de nombreuses manifestations de soutien nous sont déjà parvenues à la suite du contentieux judiciaire qui nous oppose au Front national. *Le Monde* remercie leurs auteurs et s'emploiera à éclairer les quelques correspondants qui n'ont pas compris, ou pas voulu comprendre, l'enjeu de la décision.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

### LA CONNAISSANCE INTIME DU MAL

L'article concernant Fazia Meziane, paru dans *Le Monde* du 5 mai, nous a profondément touchés. Nous savions, bien sûr, ce qui se passe en Algérie, et comment la France applique le droit d'asile, en particulier lorsque les demandeurs sont algériens. Mais le cas précis de cette jeune femme nous a fait passer de la lecture de statistiques à la connaissance « intime » du mal. Nous sommes tristes en pensant à l'Algérie, où nous avons des amis et que nous avons plusieurs fois visitée avant « *les événements* »... Et nous avons honte pour notre pays... A défaut de pouvoir faire autre chose, nous vous demandons de transmettre à Fazia Meziane – qui n'est guère plus âgée que l'aînée de nos petites filles – un témoignage de sympathie de notre part ainsi que le montant du chèque ci-joint.

**M. et Mme Darou,**
**Les Sables-d'Olonne**

### ADMIRATION

J'ai lu avec retard l'article de Philippe Bernard sur Fazia Meziane. Je sais que, depuis, cette jeune femme s'est vu finalement accorder le statut de réfugiée (*Le Monde* daté 26-27 mai). Votre article m'amène à joindre à ce courrier un chèque – bien modeste – de 500 francs à l'intention de Mme Fazia Meziane. Ne sachant pas si elle peut l'encaisser elle-même, je me permets de mettre votre nom comme bénéficiaire, en espérant que vous pourrez la joindre. J'espère aussi que ce procédé ne vous embarrassera pas. Enfin, si vous avez gardé des contacts avec cette personne, je vous serais reconnaissant de lui transmettre mes sentiments d'admiration et mes vœux de courage et de réussite dans cette nouvelle vie.

**Joseph-Jacques Laplante,**
**Dinan**

### AU MOUVEMENT CULTUREL BERBÈRE

Dans son édition du 30 mai, *Le Monde* s'est fait l'écho d'allégations graves de M. Ferhat Méhenni affirmant que l'enlèvement du chanteur Lounès Matoub a été « *monté de toutes pièces par les propres amis politiques du chanteur* ». Le journal ajoute que M. Méhenni assure détenir des « *preuves formelles* » propres à confirmer cette version de l'événement.

M. Méhenni a été exclu de la direction du Mouvement culturel berbère (MCB)-Coordination nationale par le bureau national, à cause des négociations en coulisse avec le pouvoir qu'il avait menées à notre insu. (...) A tous ceux qui prétendent laver le GIA de cet enlèvement et qui affirment détenir des preuves, nous disons clairement : chiche ! donnez-les, et vite ! (...)

Le procès en diffamation relatif à ces dénigrements ne manquera pas de mettre un terme à la confusion que l'on essaye d'entretenir sur une tragédie qui a failli emporter un homme et que seule une mobilisation populaire exemplaire a sauvé. (...)

**Makjid Amokrane,**
**président**
**du MCB-Coordination nationale**

### « LE HUITIÈME JOUR », LA DÉCEPTION

Mère d'une Clémence de quatorze ans, pleine d'humour, de caractère, de sensibilité, reine des coquines, et trisomique de surcroît, je me suis précipitée avec mari et enfants pour voir *Le Huitième Jour*, heureuse à l'idée d'admirer le talent d'un jeune mongolien dans un film loué par la presse qui se doit d'être « politiquement correcte » quand il s'agit de parler de handicap.

La déception n'en fut que plus rude. Pourquoi avoir composé ce personnage qui n'est même pas une caricature, mais le stéréotype grossier du « monstre » tel que l'imagerie populaire, nos peurs ou nos fantasmes ont pu le peindre ou l'imaginer ?

Le jeune Georges du film rugit comme un lion, se roule par terre en proie à des crises de fureur qui le font ressembler à un épileptique ou à un dément (cette scène violente et appuyée se renouvelle plusieurs fois), et, comme si nous n'avions pas encore compris que les trisomiques sèment la terreur, Georges prend le volant d'une estafette dans un salon de l'auto, fonce, brise portes et vitres en terrorisant la foule !

Qui pourrait reconnaître un enfant ou un adulte trisomique dans ce portrait de Georges en asocial qui obtient ce qu'il veut par l'effroi qu'il suscite ? Peut-être, justement, ceux qui n'en ont jamais rencontré et qui auraient pu découvrir leur vrai visage grâce à un autre film nuancé et juste.

*Le Huitième Jour* est une fable ou une farce sur la différence et l'intolérance de la société, me dira-t-on, non un documentaire sur la trisomie. Soit, mais alors, pourquoi faire jouer un mongolien (avec voyage en Mongolie en prime !) et non un acteur ou une personne dont le handicap est plus atypique ?

Cette confusion entre le réel et la fiction, ces contrevérités sont source de malaise, et le film, peut-être plein de bonnes intentions, obtient l'inverse de ce qu'il cherche et ne fait que conforter l'idée encore trop vivace que l'anormalité est dangereuse.

Image fausse du trisomique qui n'est ni un ange ni un démon, image tout aussi fausse de ses parents et des « normaux » très peu normaux qu'il rencontre.

La mère de Georges est morte, et il la revoit souvent en songe au cours de flash-back attendrissants. Mère sainte et parfaite, amour et patience infinis, elle est le seul recours de Georges dans ce monde de « méchants ». (...) Même les trisomiques savent que le monde n'est pas divisé ainsi entre les bons et les méchants. Comme tous les enfants infirmes, ils sentent bien que leurs mères ne sont pas des anges, mais des femmes blessées qui les aiment comme elles peuvent, avec une patience et des forces limitées.

A les imaginer idéales comme dans *Le Huitième Jour*, la société ne réalise pas encore à quel point elles ont besoin de soutien, de relais, de haltes pour les aider à élever et épanouir celui ou celle qui est entré à grand fracas dans leur vie. (...)

**Catherine Chaine,**
**Paris**

### TRISOMIQUE OU MONGOLIEN ?

(...) La quasi-totalité des journalistes ayant écrit sur ce sujet à l'occasion de la sortie du film *Le Huitième Jour* ont préféré parler de mongoliens. J'ai vécu vingt-deux ans avec Vincent, et la seule différence qu'il y ait jamais eue entre nous fut son incapacité à résoudre une équation du premier degré. Cela s'appelle la trisomie. C'est un handicap. Le terme de mongolien n'est utilisé quotidiennement que par les personnes qui ne comprennent et ne connaissent pas ce handicap, cette différence : par mépris, incompréhension, indifférence ou rejet. Il ne fait référence qu'à l'apparence physique et mentale. Le premier outil du journaliste est le mot. Son premier souci, la vérité. Trisomique ou mongolien ? Les familles, comme les médecins, ont fait leur choix. Naturel. Aux journalistes, désormais, de réaliser leur faute et de la réparer. Les « mongoliens » ne lisent pas les journaux, les trisomiques, si.

**Luc Chatel,**
**Grenoble**

### LE DILEMME DES GYNÉCOLOGUES OBSTÉTRICIENS

Plus que l'article sur la non-décision du Comité d'éthique refusant de « *trancher le débat sur l'illégalité des stérilisations* » (*Le Monde* du 19 avril), votre commentaire jugeant qu'il ne faut pas en finir avec l'hypocrisie de la situation actuelle est affligeant. (...) Dans les multiples facettes de son exercice, le gynécologue obstétricien sera amené : à suivre les grossesses d'une patiente, à réfléchir avec elle à la contraception, à lui refuser, selon la loi, une stérilisation volontaire, même si elle est lassée par vingt ans de prise de contraception orale ou socialement gênée par des saignements sous stérilet, ce qui ne constitue pas une indication médicale ; enfin, le cas échéant, et faute d'une contraception acceptée, à réaliser une interruption volontaire de grossesse si « *un accident survient* » !

L'éthique est-elle ainsi mieux ménagée ou faut-il que les seuls gynécologues obstétriciens prennent sur leurs épaules ce type de décision et le risque pénal qui en découle, en ne mentionnant que pour la petite histoire la prise en charge des frais d'hospitalisation réclamée au praticien pour honoraires indûment perçus... puisque ce geste est illégal !

Je fais partie de la génération des 35-40 ans, où il y a eu encore quelques fous pour embrasser cette carrière humainement attirante. Les 25-35 ans l'ont bien compris et plus personne ne s'engage par l'internat dans ce sacerdoce. A l'heure où l'on évoque la politique de famille, n'y a-t-il pas là matière à réflexion, sans que l'on ait à pleurer sur les années 70 où l'on n'a pas vu plus loin que le bout de son nez ou de sa démagogie en matière de démographie médicale...

**Dr Pascale Le Pors Lemoine,**
**Paris**

### LA CORRIDA, EXPRESSION DE LA BARBARIE

Je lis dans *Le Monde* du 31 mai le plaidoyer de Ségolène Royal pour une plus grande participation des femmes françaises aux responsabilités politiques. Mais est-ce militer en faveur de leurs droits que de présenter comme une promotion de la femme dans la société l'exemple d'une *torera* ?

Il est vrai que les corridas sont l'objet, sur les écrans de télévision, comme au *Monde*, d'une présentation unilatéralement positive. On nous montre même des exécutions dans l'arène ! Cette mise en scène complaisante et perverse de la violence et du sang n'a d'autre but que de satisfaire les pulsions les plus basses de nos congénères. L'indignation morale que ressent la grande majorité des Français (voyez tous les sondages sur cette question) n'a pas le droit de s'exprimer, au nom du respect des traditions culturelles. Dans certains souks à pétrole du golfe Persique aussi, on sait respecter les traditions : on y bastonne les femmes condamnées par la justice. Se placer sur le terrain de ceux qui se repaissent de la souffrance et de la mort des animaux, (...) c'est faire l'apologie de la violence gratuite, délibérée (et intéressée, car ces spectacles payants remplissent bien des poches).

L'humanité se complait à ériger en spectacle ses propres massacres, mais quand on nous en commente les images, on fait au moins semblant de s'en offusquer. Ce qu'il y a de plus infâme dans les corridas, c'est cette bonne conscience qui s'étale, ce mépris pour les adversaires, qu'un puissant groupe de pression chargé de la promotion publicitaire des corridas de Nîmes réduit au silence. En matière de corrida, nous ne sommes pas dans la relativité des goûts et des plaisirs. Il faut désigner ces tueries pour ce qu'elles sont : l'expression de la barbarie à laquelle l'homme s'adonne traditionnellement, tant en son propre sein qu'à l'égard des autres créatures vivantes.

**Eric Burman,**
**Esvres-sur-Indre**

**AUTOMOBILE** Volkswagen produira en 1998 dans son usine allemande de Wolfsburg une petite voiture, du type Twingo, en sept heures. Le temps d'assemblage de la Polo est aujourd'hui de quatorze heures. ● PAR TOUS LES MOYENS, le constructeur de Basse-Saxe cherche à réduire ses coûts : amélioration des processus industriels, diminution des dépenses d'achats, réduction du nombre de plates-formes. ● A COURT TERME, il ne peut compter sur une réduction importante de sa masse salariale : le poids, dans son conseil de surveillance, du syndicat de la métallurgie IG Metall et du Land de Basse-Saxe, actionnaire à 20 % du constructeur, l'empêche de prendre des mesures drastiques. ● LES SUREFFECTIFS du groupe allemand sont estimés à 30 000 personnes. ● RENAULT a proposé à ses salariés espagnols un système similaire.

# Comment Volkswagen court après la compétitivité

## Triplement handicapé par la valeur du deutschemark, les coûts salariaux et le poids de l'Etat et du syndicat IG Metall, le constructeur allemand concentre ses efforts sur la réduction de ses dépenses de production et d'achats

**DÈS CET AUTOMNE**, l'usine Volkswagen de Wolfsburg (Basse-Saxe) entrera dans une nouvelle ère : les premières séries d'une petite voiture destinée à concurrencer la Twingo et autres AX début 1998 – nom de code EA420 – sortiront des chaînes allemandes en sept heures. Un temps record pour le site historique du constructeur allemand, appelé le « *Moloch* » par ses occupants à cause de son gigantisme. Le temps d'assemblage de la Twingo est actuellement de quatorze heures, tout comme celui de la Polo. La Golf, qui est fabriquée à Wolfsburg, passe trente-trois heures sur les chaînes d'assemblage. Il ne faudra plus que quinze heures pour monter sa remplaçante, qui sera lancée en 1997.

Pour Volkswagen, la diminution du temps de production constitue un enjeu majeur : le constructeur sait qu'il lui sera plus facile d'économiser sur le processus industriel que sur sa main-d'oeuvre. IG Metall l'a également compris et a su convaincre Volkswagen de fabriquer sa future petite voiture à Wolfsburg : le syndicat lui a garanti que le coût de production lui permettrait de vendre sa petite dernière 15 000 marks (50 850 francs).

### UNE MAIN-D'ŒUVRE TRÈS CHÈRE

Avec 42 % de ses effectifs (242 000 personnes) et 60 % de sa production en Allemagne, une part décroissante mais importante, le groupe aux quatre marques (Volkswagen, Audi, Seat, Skoda) doit faire face à des coûts peu compétitifs en marks. Il est doublement handicapé dans la mesure où la main-d'oeuvre d'outre-Rhin est l'une des plus chères du monde : selon le secrétaire général de VDA, l'association des constructeurs allemands, les coûts salariaux français leur sont inférieurs de 30 %, les américains et les japonais de 40 %.

Le rôle et l'influence d'un syndicat comme l'IG Metall rendent extrêmement difficile tout retour en arrière. D'autant que le constructeur est détenu à hauteur de 20 % par le Land de Basse-Saxe, de tradition sociale-démocrate. Cet actionnaire, bien embarrassant, siège au conseil de surveillance du groupe, tout comme des membres de l'IG Metall.

A eux deux, les représentants du syndicat de la métallurgie et de l'Etat sont, avec plus de 50 % des voix, en mesure de bloquer toute décision stratégique. Pendant des années, Volkswagen a été le laboratoire social de l'Allemagne. C'est ainsi que, jusqu'en 1995, les ouvriers de Volkswagen avaient droit à cinq minutes de pause payées par heure et touchaient une prime de 50 % quand ils travaillaient le samedi. Du jamais vu, même chez les autres constructeurs allemands.

Le président Ferdinand Piëch avance donc lentement sur la voie des économies salariales. Volkswagen compte 30 000 salariés en trop, au minimum, selon la direction. La semaine de quatre jours, introduite en novembre 1993 et reconduite en octobre 1995, a permis, provisoirement, d'éviter des licenciements massifs. Mais au fur à mesure que la productivité augmente, le trop-plein ne fait que s'accroître. Lors des négociations menées pour reconduire la semaine de quatre jours, M. Piëch a obtenu des salariés une baisse de moitié de leur pause horaire et une diminution de 50 % à 30 % des primes du samedi. IG Metall a également consenti à ce que les salaires n'augmentent que de 4 %, alors que le syndicat réclamait initialement une hausse de 6 %. En contrepartie, la direction s'est engagée à garantir leur emploi pendant deux ans.

M. Piëch sait qu'il n'a pas le temps d'attendre que les salariés renoncent petit à petit à leurs acquis. Quand il prend ses fonctions de président en janvier 1993, la situation est extrêmement grave. Cette année-là, alors que le marché européen s'effondre, le constructeur enregistre une perte de 1,9 milliard de marks. Dès 1994, il revient à l'équilibre mais reste peu rentable : en 1995, VW a gagné 336 millions de marks pour un chiffre d'affaires de 88,1 milliards. Soit une marge nette de 0,4 %, alors que celle de Chrysler ou General Motors est supérieure à 5 %. A son arrivée, le président a annoncé un objectif ambitieux : dégager une marge avant impôt de 8 %, contre 1,3 % en 1995. Il a pour cela mis en place un programme d'économies de 3 milliards de marks par an.

Premier signe fort de son règne : faire venir de General Motors José Ignacio Lopez de Arriotura au poste de directeur des achats et de la production pour tailler dans les dépenses d'achat. Par ses talents de négociateur, des équipementiers allemands se voient remplacer par des concurrents espagnols ou italiens meilleur marché.

### HARMONISATION

Mais cette stratégie payante – les dépenses d'achat ont diminué de 40 % – se heurte, elle aussi, au problème de sureffectifs du groupe. Pour occuper ses ouvriers sans travail, le constructeur s'est trouvé contraint de réintégrer la production de certains composants, sans que cela constitue forcément la solution la plus économique. Ainsi, les garnitures de porte de la nouvelle Golf seront faites en interne. Pour la même raison, le groupe continue à fabriquer ses sièges, alors que cet équipement, gros consommateur de main-d'œuvre, est aujourd'hui sous-traité par la plupart des constructeurs. M. Lopez exerce une forte pression sur les usines du groupe : il n'hésite pas à les menacer de fermeture si elles ne sont pas aussi compétitives que les fournisseurs extérieurs. Ce n'est encore jamais arrivé.

Autre méthode introduite par MM. Piëch et Lopez, la « conception modulaire intégrée » : les principaux fournisseurs, associés dès la conception du véhicule, sont chargés d'amener sur la chaîne de production des systèmes entiers et de les monter sur le véhicule. C'est ainsi que le temps d'assemblage et donc le coût de production peuvent être réduits de façon importante.

Après avoir testé ces méthodes dans ses usines tchèque (Skoda) et brésilienne, Volkswagen a décidé de les importer à Wolfsburg pour y fabriquer sa future petite voiture ainsi que sa nouvelle Golf.

Enfin, M. Piëch a annoncé la réduction du nombre de plates-formes de 16 à 4 d'ici à 1998. Ce sont plusieurs centaines de millions de marks de coût de recherche-développement et de production que la direction espère ainsi économiser. Les futures Audi A3 et Golf seront produites sur la même plate-forme, de même qu'une future Skoda, que la Volkswagen Vento ou encore que la Seat Toledo. En l'an 2000, plus de 2 millions d'unités par an seront faites à partir d'une même plate-forme. Dans le même esprit, les différents modèles des quatre marques partageront des composants : il n'y aura à terme plus que deux types de klaxon chez le constructeur alors qu'on en dénombre aujourd'hui... 46.

Il est aujourd'hui trop tôt pour savoir si les quatre marques du groupe arriveront, malgré cette harmonisation, à conserver leur spécificité. Et si l'image de marque allemande – solidité et cherté – ne souffrira pas de cette politique d'économies, dans un contexte de guerre des prix. Aujourd'hui, Volkswagen reste largement numéro un en Europe (avec 17 % du marché sur les cinq premiers mois de 1996) grâce au succès de ses voitures, Golf et Polo en tête.

*Virginie Malingre*

### *Renault veut gérer les Espagnols à l'allemande*

**Si vous acceptez de revenir sur certains avantages, nous investirons 5,7 milliards de francs en Espagne et y préserverons l'emploi jusqu'en l'an 2 000. Dans le cas contraire, 2 000 suppressions d'emplois (sur 13 000 salariés) seront inévitables. Telle est la proposition que Fasa-Renault, la filiale espagnole du constructeur automobile, vient de soumettre aux pouvoirs publics et aux syndicats. Selon la direction, les premières réactions de l'administration sont positives. Les représentants du personnel donneront leur réponse à l'automne.**

**L'ex-Régie, qui réalise 20 % de sa production mondiale en Espagne, souhaiterait que, pendant six mois, les salariés acceptent de se mettre au chômage partiel, le temps de faire de nouveaux investissements. Renault voudrait aussi amputer les primes du samedi et de nuit. Si ces conditions sont acceptées, Renault prévoit de créer une troisième équipe de travail, et d'embaucher 1 000 personnes, dans l'usine de Valladolid d'où sortent actuellement des Clio, des Express et des Twingo.**

# Londres ouvre une enquête sur l'affaire Sumitomo

## Le Bureau des fraudes graves examine les pertes de la société japonaise sur le marché du cuivre

**LONDRES**
*de notre correspondant dans la City*

Les pertes de 1,8 milliard de dollars (9,3 milliards de francs) essuyées par le groupe japonais de négoce Sumitomo à la suite de malversations d'un trader sur le marché du cuivre (*Le Monde* du 15 juin) ont entraîné l'ouverture d'une enquête par le Serious Fraud Office, le Bureau des fraudes graves, sur le fonctionnement du London Metal Exchange (LME), premier marché des métaux non ferreux au monde.

Les agissements illégaux de Yasuo Hamanaka, ancien patron des activités de courtage du cuivre de la Sumitomo, auraient été découverts à la suite d'une enquête lancée en décembre par l'organisme de réglementation des marchés, le Securities and Investment Board, concernant la société Winchester Commodities Group (WCG), dans le cadre du scandale Codelco.

Les autorités britanniques s'interrogeaient alors sur le rôle joué par WCG dans la vaste escroquerie de 174 millions de dollars dont avait été victime, en 1993, la corporation chilienne du cuivre Codelco, premier producteur au monde de métal rouge. WCG avait été lavé de tout soupçon, mais au cours de l'enquête dans les îles Anglo-Normandes les policiers auraient eu vent de l'existence des opérations douteuses de Yasuo Hamanaka.

Basé à New York, ce dernier opérait principalement sur le LME, qui monopolise près de 90 % des transactions mondiales de non-ferreux (cuivre, étain, aluminium, plomb, nikel, zinc), contre 7 % au Nymex new-yorkais. Le cuivre est le métal qui représente le plus gros volume d'activité du *« casino »* londonien des métaux de base fondé en 1876.

Les vingt-trois *brokers* agréés qui se pressent chaque jour au 62, Leadenhall Street lors de la principale séance du fixing, celle de 12 h 30, achètent des millions de tonnes et en vendent mille fois davantage que la production mondiale. Sumitomo, Metallgesellschaft, Sogemin (filiale de l'Union minière belge) sont les gros intervenants, assurant pour leurs clients industriels des livraisons de métaux à des prix garantis. Leurs énormes moyens, qui permettent d'accumuler des stocks de métaux, autorisent une stratégie à long terme. Les grands fonds d'investissements, en particulier américains, sont également présents, jouant, eux, sur le court terme et la prise rapide de profits.

### MOINS 15 % EN DEUX HEURES

Les cours du LME sont souvent l'objet de substantielles fluctuations, comme l'atteste la chute de 15 % en deux heures du prix du cuivre la semaine dernière. Ce caractère volatil du marché s'explique notamment par la souplesse des réglementations. Le LME ne peut contrôler que ses membres. Les professionnels extérieurs, agissant *via* des courtiers agréés, peuvent ainsi bâtir de très larges positions sans être repérés ou inquiétés. Par ailleurs, les banques proposent très facilement des crédits aux firmes en raison de leurs bénéfices potentiels. Le règlement des transactions peut être aisément différé, ce qui fut visiblement le cas de Sumitomo.

Malgré ce laxisme officiel, une tentative de manipulation des cours – considérée par la justice britannique comme un délit criminel – n'est pas aussi aisée que l'affirment les détracteurs du LME. *« Si les données fondamentales du marché ne sont pas favorables, il est virtuellement impossible à un seul de peser sur les prix »*, affirme au *Monde* Andrew MacMillan, analyste auprès du courtier Billington Metals. Un rapport publié récemment par le département d'économie appliquée de l'université de Londres va dans le même sens, minimisant l'effet de la spéculation sur les fluctuations des cours, *« guidées avant tout par la loi de l'offre et de la demande »*.

*Marc Roche*

# Eramet prend le contrôle du producteur de manganèse Comilog

## Le groupe minier français se donne trois ans pour en améliorer la gestion

**Eramet a annoncé, jeudi 13 juin, qu'il rachetait 30 % du capital de Comilog. Déjà détenteur de 17 % des actions, il en devient le premier actionnaire. Il s'adjoint une troisième activité aux côtés du nickel et des aciers rapides. Appelé à la rescousse par l'Etat gabonais, la filiale de la holding publique Erap doit redresser cette société, troisième producteur occidental de manganèse, sous l'oeil interessé du sud-africain Gencor.**

ERAMET s'est décidé : le groupe minier français, dans l'orbite de la holding publique Erap, va prendre le contrôle du troisième producteur occidental de manganèse, Comilog. Il a annoncé, jeudi 13 juin dans la soirée, qu'il rachetait 30 % du capital de Comilog, sans toutefois en dévoiler le prix. Détenteur déjà d'une participation de 17 % rachetée au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), Eramet en devient le premier actionnaire et l'opérateur industriel.

Eramet a beaucoup pesé sa décision avant de s'adjoindre cette troisième activité, aux côtés du nickel et des aciers rapides (aciers durs permettant de travailler l'acier). Pendant neuf mois, il a étudié le dossier. L'opération n'a été conclue que vingt-quatre heures avant l'expiration de son option d'achat des titres.

Pourquoi une telle prudence ? Comilog a de beaux actifs. Ses exploitations au Gabon, desservies par l'unique voie ferrée du pays, héritée du passé colonial, représentent 20 % des réserves mondiales de manganèse. Il réalise 3,8 milliards de francs de chiffre d'affaires. De plus, il s'inscrit parfaitement dans la stratégie d'Eramet. Comme lui, il exploite des mines à ciel ouvert. Il travaille sur les mêmes marchés : le manganèse est un minerai essentiellement utilisé par la sidérurgie, comme le nickel (inox).

### UN FORT ENDETTEMENT

Mais Comilog est en mauvaise forme. Ces dernières années, le groupe minier a mené une politique totalement erratique. Pour rentabiliser des investissements dispendieux, il a augmenté sa production alors que le marché était surcapacitaire. Cherchant à tout prix à écouler son minerai, il s'est lancé dans un dumping effréné, mais s'est fâché aussi avec de gros clients. Malgré des liens historiques, il n'a ainsi pratiquement plus aucun contrat avec la sidérurgie française. Peu soucieux de gestion, il a laissé filer son endettement qui a culminé à 1,4 milliard de francs, soit autant que ses fonds propres. Le tout avec un changement incessant d'actionnaires.

Persuadé que cette situation ne pourrait s'éterniser, Gencor, le groupe minier sud-africain, premier producteur mondial de manganèse, au travers de sa filiale Samancor, a pris, il y a deux ans, une participation de 15 % dans Comilog. Avec l'espoir que le groupe minier gabonais tomberait comme un fruit mûr dans son escarcelle, à un moment ou à un autre, ce qui lui permettrait de mettre enfin le pied dans cette Afrique francophone qui jusqu'à présent est restée fermée aux groupes miniers internationaux. Devant une telle perspective, l'Etat du Gabon, actionnaire à hauteur de 30 % de Comilog, a pris peur. Avec l'aide du BRGM, il a tenté de mettre sur pied une solution française. C'est ainsi qu'Eramet a été sollicité.

Pour le groupe minier, détenu à 55,5 % par la holding publique Erap, il était difficile de refuser. Soucieux, cependant, de préserver sa bonne santé financière qui lui vaut d'afficher un bénéfice net de 430 millions pour 3,9 milliards de francs de chiffres d'affaires, Eramet s'est donné le temps de la réflexion avant d'engager une partie susbstantielle de sa trésorerie. Il a scruté les comptes, l'exploitation et les positions commerciales. *« Nous sommes sûrs de ne pas avoir de mauvaises surprises »* affirme aujourd'hui Alain Ray, directeur du plan.

Le groupe français pense qu'il aura obtenu des résultats significatifs d'ici *« un à trois ans »*. Déjà, la gestion a été reprise en main : la guerre des prix a cessé et l'endettement commence à diminué (1,3 milliard de francs, fin 1995). Pour accélérer la remise en forme, Eramet pourrait se séparer rapidement de l'activité de négoce de Comilog, qu'il estime ne pas être dans ses domaines de compétence.

Les interventions d'Eramet risquent d'être d'autant plus rapides et musclés qu'il se sait sous surveillance : Gencor a décidé, pour l'instant, de conserver sa participation dans Comilog. Si le groupe français réussit, le sud-africain ne devrait pas rester très longtemps. En revanche, si Eramet fait preuve de la moindre faiblesse, Gencor ne laissera pas échapper, une deuxième fois, l'occasion de s'emparer du manganèse gabonais.

*Martine Orange*






















## DÉPÊCHES

■ **BTP : à l'appel de la Fédération nationale du bâtiment**, près de 20 000 professionnels du secteur ont multiplié les actions vendredi 14 juin pour sensibiliser l'opinion à la crise de la construction et à l'effet désastreux qu'auraient les coupes budgétaires envisagées par le gouvernement.

■ **GEMINA : les auditeurs de la holding italienne** Gemina (édition, papier, textile) ont refusé, vendredi 14 juin, d'approuver les comptes du groupe. Une première en Italie. Ils ont exigé des informations supplémentaires sur les filiales. L'action cotait 632 lires en fin de scéance, en baisse de 35 lires.

■ **NETSCAPE : America Online (AOL)**, premier service en ligne américain, et Netscape Communications, leader des logiciels de navigation sur Internet, ont annoncé vendredi 14 juin leur alliance dans les annonces publicitaires. AOL va devenir le vendeur de places publicitaires dans le site de Netscape sur Internet. Les deux firmes travaillent déjà ensemble dans différents domaines de l'espace cybernétique.

■ **BUTAGAZ : le groupe américain Coleman**, spécialisé dans la fabrication de produits de randonnée et de plein air, a racheté 60 % d'une filiale de Butagaz, Application des Gaz, qui exploite la marque Camping Gaz.

■ **MARCEAU INVESTISSEMENT : selon le quotidien *Les Echos*** du vendredi 14 juin, la Financière Saint Dominique, filiale du Crédit national, propose aux actionnaires de Marceau Investissement de racheter leurs titres. La holding de Georges Pebereau élabore sa contre-offensive.

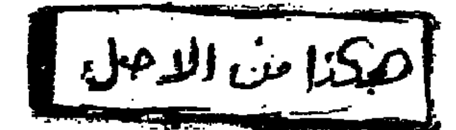
■ **SHELL : le pétrolier anglo-néerlandais** et la compagnie pétrolière russe Rosneft ont signé un accord de coopération dans le cadre du projet de construction d'un oléoduc reliant le Kazakhstan à la mer Noire.

■ **FOKKER : les actionnaires** de Fokker et les porteurs d'obligations à remboursement différé émises par le constructeur d'avions néerlandais, déclaré en faillite le 15 mars, ne reverront vraisemblablement rien de leur investissement, ont indiqué vendredi 14 juin les administrateurs judiciaires de l'avionneur.

■ **SWISSAIR : la compagnie suisse et Sabena** souhaitent collaborer plus étroitement dans le domaine du fret aérien en mettant en commun leurs activités de marketing et de distribution. Avec pour objectif de devenir le numéro dix mondial du fret aérien.

■ **AFFAIRE LOPEZ : le dernier obstacle au procès** contre Volkswagen, accusé d'espionnage industriel par General Motors et sa filiale allemande Adam Opel AG, a été levé vendredi 16 juin par la justice allemande. Le tribunal de Celle (nord) a décidé que la plainte civile contre Volkswagen, déposée aux Etats-Unis par General Motors avec demande de dédommagements, était recevable en Allemagne. Volkswagen avait tenté d'esquiver cette plainte en faisant valoir que le droit américain n'était pas compatible avec le droit allemand, GM et Opel réclamant un dédommagement non chiffré alors qu'il doit l'être devant les tribunaux allemands.

■ **CLUB MÉDITERRANÉE : le groupe de loisirs** et de tourisme a affiché un chiffre d'affaires consolidé provisoire de 3,8 milliards de francs au premier semestre de l'exercice 1995/1996 (novembre à avril), en recul de 8,2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le Club a par ailleurs annoncé qu'une dizaine de villages de vacances pourraient être dotés de casinos en partenariat avec Partouche (groupe de casinos).







LE MONDE / DIMANCHE 16 - LUNDI 17 JUIN 1996

**MONTAGES** Les établissements financiers s'efforcent de proposer aux épargnants des produits financiers permettant de concilier divers avantages offerts ordinairement de façon séparée : régularité des revenus, garantie du capital et allégement de la fiscalité. ● CES PRODUITS HYBRIDES, établis à partir de montages financiers complexes, se divisent en trois grandes catégories : les plans d'épargne-logement à revenus, les plans d'épargne populaire à revenus, et les contrats d'assurance-vie à retraits partiels programmés. ● LES SOUSCRIPTEURS doivent toutefois respecter un certain nombre de règles, définies à l'origine, sous peine d'être exposés à des pénalités qui érodent les rendements. ● LE SUCCÈS RENCONTRÉ par certaines de ces formules, qui, tout en étant parfaitement légales, cherchent à accumuler les avantages fiscaux, pourrait inciter le ministère de l'économie et des finances à mettre en place une législation plus contraignante.

# Les banques multiplient les offres de produits à revenus réguliers

## Les établissements financiers ont mis au point des formules de placements qui combinent régularité des revenus, garantie du capital et allégement fiscal. Les épargnants sont en contrepartie soumis à un certain nombre de contraintes

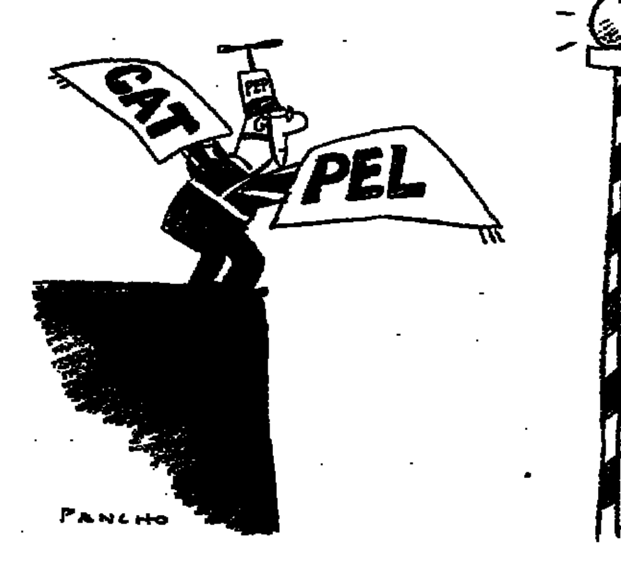
REVENUS réguliers, capital garanti, fiscalité avantageuse : l'épargnant en quête de placements sûrs et rémunérateurs peut-il résister à un cocktail aussi séduisant ? Difficilement. Les banques l'ont bien compris, qui, depuis quelque temps, ont mis au point d'astucieux montages financiers permettant de jouer sur ces trois tableaux.

A l'heure actuelle, on distingue trois grandes catégories de produits de ce type : les PEL (plans d'épargne-logement) à revenus, les PEP (plans d'épargne populaire) à revenus et les contrats d'assurance-vie à retraits partiels programmés.

On peut ajouter à cette liste les CAT (comptes à terme) et leur version à versements réguliers qui fut particulièrement à la mode l'an dernier au moment de la forte hausse des taux d'intérêt à court terme. Toutefois, la décrue monétaire et un tour de vis fiscal (suppression de l'abattement fiscal de 8 000 francs et de 16 000 francs pour un couple, dont bénéficiaient les revenus des CAT jusqu'au début de cette année) ont eu raison de ce mouvement.

### PEL ET PEP À REVENUS

Aujourd'hui, les établissements financiers continuant à proposer ces formules se font plus rares. *« En six mois, de février à juillet 1995, nous avions réussi à collecter 400 millions de francs sur notre compte à terme à revenus trimestriels*, rappelle Jacques Ducrocq, responsable du marketing de la CaixaBank. *Depuis la baisse des taux d'intérêt à l'automne dernier, nous avons arrêté de commercialiser un produit qui, sur une durée de un an, rapporte à peine 3,5 % d'intérêts* pour 150 000 *francs investis.* »




Les PEL et les PEP à revenus, en revanche, ont le vent en poupe. Les deux produits s'appuient sur le même principe de fonctionnement. Une partie du capital (un peu plus de la moitié en général) est investie sur un PEP ou un PEL classique, tandis que l'autre est placée sur une série de comptes à terme (ou, plus rarement, sur des fonds communs de créances). Le partage se fait selon un calcul complexe afin qu'à l'échéance l'épargnant retrouve son capital de base, tout en ayant perçu pendant toute la durée du placement des revenus réguliers dont le montant a été préalablement fixé et faiblement fiscalisé. Une répartition qui non seulement a le mérite de concilier les deux modes distribution/capitalisation, mais qui permet également de doper son PEL ou son PEP.

*« Prenons le cas d'un PEP à revenus composé à 60 % d'un PEP classique et à 40 % de CAT*, remarque un spécialiste du Crédit lyonnais. *Le montant maximal de versements ne sera plus de 600 000 francs comme c'est le cas normalement pour un PEP, mais de 1 million de francs, puisque la partie PEP pure du placement n'est plus que de 60 %.* » Sachant que chaque conjoint peut détenir un PEP, un couple peut ainsi investir jusqu'à 2 millions dans ce type de PEP à revenus, avec la garantie de récupérer sa mise en franchise d'impôts, tout en ayant touché des revenus substantiels. D'où le succès de la formule. *« C'est le PEP que nous vendons le plus »*, précise Jacques Ducrocq à propos du PEP à revenus *« 4 étoiles »* de la CaixaBank.

Pourtant, aussi astucieux soit-il, ce système ne présente pas que des avantages. S'il permet au souscripteur de bénéficier des particularités d'un PEP ou d'un PEL (capital garanti et défiscalisé à la sortie, possibilité d'un prêt immobilier à taux préférentiel dans le cas du PEL), il le soumet également à un certain nombre de contraintes.

La durée, tout d'abord. Le temps minimum de détention est de quatre ans pour un PEL et de huit ans pour un PEP. Toute sortie anticipée se solde par des ponctions administratives (perte du droit à prêt et de la prime d'Etat, donc réduction des intérêts pour les PEL cassés avant trois ans de détention ; prélèvement de 39,9 % pour les PEP ajournés au bout de quatre ans ou moins, et de 19,9 % entre quatre et huit ans), auxquelles s'ajoutent souvent les lourdes pénalités contractuelles propres à chaque établissement.

### ALCHIMIE BRISÉE

Il n'est pas rare ainsi que les intérêts des PEP soient minorés de 20 %, voire 40 % ou 50 % en cas de rupture du plan avant quatre ans. Mais, surtout, l'épargnant qui sort avant terme a fort peu de chances de retrouver son capital de départ. L'alchimie de ces montages, établie à partir d'une durée déterminée, celle du produit porteur, est en effet alors brisée et le processus de reconstitution du capital interrompu. *« Le souscripteur ne doit pas oublier qu'il s'est engagé sur un certain nombre d'années, et que, s'il sort avant terme, il le fait à ses risques et périls »*, souligne-t-on au Crédit lyonnais.

Autre problème : le montant de l'investissement nécessaire afin d'obtenir des revenus dignes de ce nom. Avec des taux de rémunération qui tournent autour de 5 % nets pour les montages à base de PEL (du moins tant que les conditions de rémunération de l'épargne-logement ne sont pas modifiées) et entre 5,5 % et 6 % pour ceux qui s'appuient sur des PEP, un investissement de départ de 100 000 francs permet péniblement de percevoir plus de 1 300 francs de revenus trimestriels nets. Mieux vaut d'emblée doubler, sinon tripler, la mise. Les seuils à l'entrée de ces montages sont d'ailleurs relativement élevés (50 000 francs pour les PEP, parfois un peu moins pour les PEL), ce qui n'est pas le fruit du hasard.

Dans ces conditions, il peut paraître préférable de se tourner vers cette nouvelle génération de contrats d'assurance-vie dits *« à revenus »*. Il s'agit en fait de contrats classiques. Simplement, partant d'un montant initial de versement (généralement élevé là aussi), l'assureur met au point, en accord avec le souscripteur, un programme de retraits partiels échelonnés dans le temps, à la fiscalité allégée. Selon les cas, ces *« revenus »* seront fixés librement par le souscripteur (quitte à entamer le capital de départ) ou calculés sur la base du taux minimum garanti du contrat (le capital est alors préservé, voire gonflé si les performances du contrat sont supérieures au minimum garanti).

La plupart des formules offertes sur le marché sont des formules classiques à versements libres – avec, dans certains cas, la possibilité pour le contractant d'interrompre le processus des retraits partiels – bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques de l'assurance-vie (exonération d'impôts après huit ans de détention, et surtout exonération des droits de succession). En revanche, compte tenu de la complexité de la mécanique de ces contrats, les frais sur les versements et les frais de gestion sont plus élevés. Ces derniers atteignent facilement 1 % annuel, d'où des rendements nets pour les contrats à revenus souvent inférieurs aux performances de contrats similaires sans retraits programmés. Cette donnée n'empêche pas, toutefois, le succès grandissant de ces produits, notamment auprès des retraités, qui trouvent là un complément de revenus avantageux. Ce qui à terme pourrait d'ailleurs irriter le fisc. Car, quoique parfaitement légaux, ces contrats ne représentent pas moins un détournement de la philosophie de l'assurance-vie. Il n'est pas exclu que leur généralisation aboutisse à un durcissement de la position du ministère de l'économie et des finances à leur encontre.

*Laurence Delain*

## Une fiscalité adoucie

**Quel que soit le produit support, PEL, PEP ou assurance-vie, les revenus générés par ces montages financiers sont taxés. Les revenus des PEL ou des PEP issus des CAT sont soumis au prélèvement libératoire de 19,9 %. Ceux des contrats d'assurance-vie, qui consistent en retraits partiels, sont taxés à 39,9 % s'ils ont lieu entre la première et la quatrième année, et à 19,9 % entre cinq et huit ans de détention. Le souscripteur peut choisir d'intégrer ces intérêts à ses autres revenus imposables si cette solution lui est plus favorable, à la condition toutefois que l'établissement lui en offre la possibilité. Il reste que, dans tous les cas de figures, les revenus de ces montages bénéficient d'un régime de faveur, lié à leur nature hybride qui mêle avec art capital et intérêts. Résultat : les revenus distribués ne sont pas seulement composés d'intérêts purs, mais comportent une part de capital qui n'est pas taxée. Ce qui aboutit à des taux d'imposition réelle sensiblement allégés.**

## Le charme de la « loi Malraux »

**Les opérations immobilières en *« loi Malraux »* présentent des avantages fiscaux particulièrement appréciés des contribuables imposés dans les plus fortes tranches du barème. En effet, alors que les déficits fonciers sont imputables sur le revenu global dans la limite de 70 000 francs (100 000 francs s'il s'agit d'un investissement Périssol), les déficits résultant d'une opération de restauration d'immeuble menée dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme (articles L 313-1 à L 313-3) sont imputables sans limitation sur le revenu global.**



FISCALITÉ

**En plus des dépenses habituellement déductibles – réparations et entretien, amélioration, gérance, assurances, taxe foncière –, l'ensemble des charges supportées à l'occasion de l'opération de restauration peuvent être prises en compte : frais d'adhésion aux associations foncières urbaines de restauration (AFU), travaux de démolition et de réfection de toiture ou des murs extérieurs, travaux de transformation en logement de tout ou partie d'un immeuble d'habitation.**

**Toutefois, les déficits générés par des intérêts d'emprunts ne sont pas imputables sur le revenu global.**

**Les principales conditions à respecter pour pouvoir bénéficier du régime Malraux sont au nombre de quatre :**

**– L'immeuble doit être situé dans un périmètre précis : secteur sauvegardé, zone de protection du patrimoine architectural, périmètre de restauration immobilière.**

**– Le contribuable doit en être propriétaire, soit directement, soit indirectement à travers une société civile – SCI ou SCPI – n'ayant pas opté pour l'impôt sur les sociétés. En outre, l'opération de restauration doit être décidée à l'initiative du propriétaire de l'immeuble.**

**– La location doit intervenir dans l'année qui suit la date d'achèvement des travaux.**

**– Le propriétaire doit s'engager à louer le logement nu pendant six ans à un ou plusieurs locataires qui en feront leur résidence principale. Lorsque l'immeuble appartient à une société civile, les associés doivent s'engager à conserver leurs parts pendant six ans.**

*Laurent Edelmann*

## Un marché secondaire des SCPI est à l'étude

**Afin de faciliter la revente des parts de SCPI (société civile de placement immobilier), la COB (Commission des opérations de Bourse) et l'Aspim (Association professionnelle des sociétés civiles de placements immobiliers) sont en train de s'interroger sur l'opportunité d'assouplir la réglementation en vigueur.**



IMMOBILIER

**L'objectif est d'autoriser les sociétés de gestion à organiser un marché de gré à gré afin de trouver un prix de convenance permettant à acheteurs et vendeurs de s'entendre.**

**Jusqu'à présent, les gestionnaires de SCPI fixaient un *« prix de vente conseillé »*. Mais nul n'ignore que la crise immobilière est passée par là et que les prix de vente *« conseillés »* ne correspondent plus à l'état de la demande, qui exige des rabais. En cherchant à développer un marché de gré à gré, le but des sociétés de gestion est donc double : permettre aux 13 000 porteurs *« collés »* à leurs parts de trouver plus facilement un repreneur. Mais aussi de toucher une commission, un chiffre équivalent à 5 % du prix des parts négociées étant parfois évoqué, en échange de ce nouveau service. Les mauvais esprits relèveront au passage qu'après avoir encaissé des frais de souscription confortables lorsque la conjoncture était au beau fixe les sociétés de gestion s'apprêtent maintenant à percevoir une dîme en pleine période de crise.**

**Forte d'une capitalisation estimée à 80 milliards de francs pour environ 600 000 porteurs de parts, la performance globale (rendement plus évolution de la valeur des parts) des SCPI en 1995 s'est avérée négative dans la plupart des catégories. Et la situation ne fait qu'empirer puisque les investisseurs qui sont tentés de ramasser du papier réclament aujourd'hui une rentabilité de l'ordre de 9 %, ce qui implique une nouvelle baisse de la valeur des parts.**

**L'émergence progressive d'un marché de gré à gré, déjà anticipée par quelques sociétés, va jouer comme une aubaine pour les investisseurs, qui vont pouvoir acheter des parts à prix cassés, et donc profiter d'une rentabilité locative élevée tout en pariant, à terme, sur les plus-values liées à un retournement du marché immobilier. Mais elle aura aussi de quoi laisser amers tous ceux qui, dans les années 80, avaient souscrit à ce que l'on présentait alors comme un placement sans surprise et bien adapté à la préparation financière de la retraite.**

**A cet égard, les actions de mécontentement, comme celle actuellement menée par Déminor, société spécialisée dans la défense des intérêts des minoritaires, à l'encontre d'une des SCPI gérée par le Crédit agricole (*Le Monde* des 9 et 10 juin), pourraient bien faire tache d'huile.**

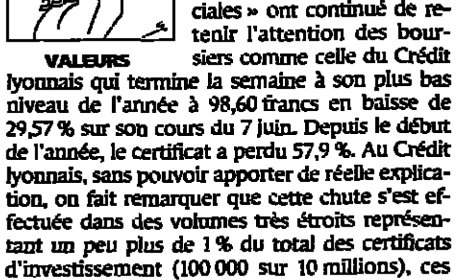
*Arnaud de Fréminville*











# REVUE DES ACTIONS

| AGROALIMENTAIRE | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bongrain | 2537 | −0,15 |
| Danone | 777 | +2,23 |
| Eridania Beghin | 824 | +2,74 |
| Fromageries Bel | 4870 | −2,18 |
| LVMH Moet Vuitton | 1259 | −0,47 |
| Pernod-Ricard | 329,60 | −2,25 |
| Remy Cointreau | 150 | — |
| Saint-Louis | 1399 | −0,35 |

| ASSURANCES | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| AGF-Ass.Gen.France | 139,60 | −0,21 |
| Axa | 289,20 | −0,78 |
| GAN | 138,60 | −1,70 |
| SCOR SA | 190 | −3,79 |
| UAP | 103,30 | +3,30 |
| Union Assur.Fdal | 647 | −1,22 |

| BATIMENT ET MATÉRIAUX | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bouygues | 568 | −0,52 |
| Ciments Fr.Priv.B | 239,90 | +0,79 |
| Colas | 981 | +0,61 |
| Eiffage | 659 | +0,61 |
| Eurotunnel | 8 | +1,26 |
| GTM-Entrepose | 349,80 | +8,97 |
| Imetal | 746 | −4,96 |
| Jean Lefebvre | 311,20 | −0,92 |
| Lafarge | 335,50 | +3,23 |
| Poliet | 547 | −0,18 |
| Saint-Gobain | 674 | +1,81 |
| SGE | 108 | −1,81 |

| CHIMIE | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Air Liquide | 889 | −0,89 |
| Gascogne (B) | 473,50 | −2,37 |
| Michelin | 258,20 | −1,45 |
| Plastic-Omn.(Ly) | 435 | −2,90 |
| Rhone Poulenc A | 133 | +2,22 |
| Roussel Uclaf | 1162 | −2,35 |
| Sanofi | 385,70 | −0,49 |
| Synthelabo | 421 | −2,09 |

| CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| BIC | 679 | +4,46 |
| Chargeurs | 1452 | +0,97 |
| Christian Dior | 698 | +0,14 |
| Clarins | 779 | −0,12 |
| DMC (Dollfus Mi) | 240 | −1,23 |
| Essilor Intl | 1265 | −0,23 |
| Groupe Andre S.A. | 466,70 | −2,17 |
| L'Oreal | 1619 | +2,46 |
| Moulinex | 81,70 | +8,06 |
| Salomon (Ly) | 3997 | +2,48 |
| S.E.B. | 920 | +2,22 |
| Skis Rossignol | 1930 | −0,51 |
| Sommer-Allibert | 1400 | +1,37 |
| Zodiac ex.dt divid | 1233 | −0,08 |

| CRÉDIT ET BANQUES | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bancaire (Cie) | 577 | +0,34 |
| B.N.P. | 185 | −1,64 |
| C.C.F. | 241 | −4,36 |
| Cetelem | 1084 | −1,36 |
| Comptoir Entrep.1 | 12,05 | −6,22 |
| CPR | 410,10 | −0,02 |
| Cred.Fon.France | 36,80 | +13,23 |
| Credit Local Fce | 434 | −0,22 |
| Credit Lyonnais CI | 99,10 | −29,96 |
| Credit National | 360,20 | −1,82 |
| Societe Gale A | 556 | +0,90 |
| UFB Locabail | 505 | −0,59 |
| UIC | 69,60 | +0,43 |
| Via Banque | 176 | −0,56 |

# Les banques en quête de crédit

**LES FINS DE SEMAINE**, mais surtout le dollar et les statistiques américaines ne valent décidément rien à la Bourse de Paris. Une nouvelle fois, les gains affichés par les valeurs françaises ont été largement érodés par la dernière séance. Encore gagnant de 1,15 % jeudi en clôture, l'indice CAC 40 termine la période sur une avance de 0,48 % à 2 111,78 points.

**VALEURS**

Les « situations spéciales » ont continué de retenir l'attention des boursiers comme celle du Crédit lyonnais qui termine la semaine à son plus bas niveau de l'année à 98,60 francs en baisse de 29,57 % sur son cours du 7 juin. Depuis le début de l'année, le certificat a perdu 57,9 %. Au Crédit lyonnais, sans pouvoir apporter de réelle explication, on fait remarquer que cette chute s'est effectuée dans des volumes très étroits représentant un peu plus de 1 % du total des certificats d'investissement (100 000 sur 10 millions), ces derniers représentant 20 % du capital.

Les analystes ont du mal à trouver une explication à ce violent et rapide mouvement de baisse. On ignore encore réellement les conséquences de l'incendie du siège sur le fonds de commerce. Il paraît désormais acquis que le Lyonnais affichera une perte cette année que les analystes les plus pessimistes estiment voisine de 1 milliard de francs. Une société de Bourse estimait vendredi soir qu'un résultat de 500 millions de francs en 1997 valorisait le cours à 100 francs et que 400 millions de résultats pour la même année faisait passer ce cours à 75 francs.

La banque serait-elle victime du *« syndrome Crédit foncier »* se demandait un opérateur cité par Reuter ? Ce syndrome actionnarial, estime-t-il, traduirait un manque de confiance : le Foncier et le Lyonnais, deux sociétés sous tutelle de l'Etat, ont présenté des comptes faux. Un autre intervenant estimait que le Crédit lyonnais a pâti des conclusions du rapport du cabinet d'expertise Syndex (travaillant pour le compte du comité central d'entreprise), qui souligne notamment les pertes de parts de marché.

**LA VOIX DES MINORITAIRES**

Syndrome ou pas, l'approche de l'assemblée générale du Crédit foncier de France (CFF), prévue pour le 28 juin, donne l'occasion aux actionnaires minoritaires de faire entendre leur voix. Dans une déclaration à l'AFP, Colette Neuville, présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM), affirme que son objectif est *« d'avoir une majorité à l'assemblée générale pour refuser la ratification des comptes et la réduction du capital et d'obtenir ensuite une solution de sauvetage acceptable pour les actionnaires »*. Le nouveau gouverneur du CFF, Jérôme Meyssonnier, entend faire approuver les comptes de 1995 (qui laissent apparaître des pertes de 10,7 milliards de francs) et un *« coup d'accordéon »* sur le capital visant à le réduire à 25 francs par action (943 millions de francs) contre 100 francs de nominal. L'action CFF termine la semaine à 37,10 francs, en hausse de 14,5 %. Les opérateurs estiment qu'un article des *Echos*, selon lequel l'Etat étudierait un schéma de sortie des minoritaires avec indemnisation autour de 50 à 60 francs, explique en partie cette hausse.

Depuis plusieurs semaines, les opérateurs s'interrogeaient sur les ramassages effectués sur le titre Schneider. Plus de 50 % du capital a changé de mains sans qu'aucun franchissement de seuil ait été signalé. Jeudi, lors de l'assemblée générale, Didier Pineau-Valencienne a déclaré : *« Contrairement à ce qui a été dit ici et là, on connaît l'identité des investisseurs dans Schneider. Il s'agit de fonds de pension anglais, américains, allemands et japonais qui connaissent le potentiel et la stratégie de notre groupe et qui font confiance à l'équipe de direction pour les mettre en œuvre »*. Seul Euris a cédé sa participation de 2,95 %. Le titre termine la semaine sur un repli de 0,62 % à 240,7 francs.

*François Bostnavaron*

| DISTRIBUTION | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Carrefour | 2848 | +5,48 |
| Casino Guichard | 200 | −6,09 |
| Castorama Dl (Li) | 952 | −1,34 |
| Comptoir Moder. | 2243 | −0,97 |
| Damart | 3960 | — |
| Docks France | 1134 | −0,52 |
| Galeries Lafayette | 1740 | — |
| Guilbert | 751 | −3,59 |
| Guyenne Gascogne | 1824 | −1,13 |
| Pinault-Prin.Red. | 1662 | +1,27 |
| Primagaz | 548 | −3,35 |
| Promodes | 1390 | +5,70 |
| Rexel | 1434 | +3,23 |

| ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Alcatel Alsthom | 460,10 | −1,47 |
| Alcatel Cable | 452 | −1,69 |
| CS Signaux(CSEE) | 261 | −5,84 |
| Intertechnique 1 | 595 | +2,40 |
| Labinal | 721 | +0,41 |
| Legrand | 927 | −0,64 |
| Sagem SA | 3103 | −1,49 |
| Schneider SA | 239,80 | −0,99 |
| Thomson-CSF | 138 | +0,72 |

| IMMOBILIER ET FONCIER | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| G.F.C. | 415 | −1,89 |
| Rue Imperiale(Ly) | 4380 | +2,69 |
| Sefimeg | 345,10 | −6,11 |
| Simco | 475 | +4,16 |
| UIF | 422 | −1,05 |
| Lucia | 55 | +1,85 |
| Silic | 754 | +0,88 |
| Sogeparc (Fin) | 665 | −1,48 |

| INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bollore Techno. | 594 | −1,81 |
| Cerus Europ.Reun | 109,90 | +8,09 |
| CGIP | 1158 | −4,45 |
| Eurafrance | 2000 | +0,50 |
| Gaz et Eaux | 2098 | −4,41 |
| Lagardere (MMB) | 135,60 | −3,21 |
| Marine Wendel | 441 | +2,62 |
| Nord-Est | 138,30 | +8,86 |
| Paribas | 306 | +3,62 |
| Suez | 201,10 | +1,15 |
| Worms & Cie | 256,10 | +5,14 |
| Navigation Mixte | 760 | +0,39 |
| Parfinance | 215 | +4,36 |
| Montaignes P.Gest. | — | — |

| MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bertrand Faure | 170 | +7,85 |
| Dassault-Aviation | 721 | +2,56 |
| De Dietrich | 252,60 | +3,57 |
| Eramet | 360 | +1,90 |
| Fives-Lille | 578 | +0,68 |
| Legris Indust. | 240 | −3,61 |
| Metaleurop | 57,80 | +1,22 |
| Pechiney CIP | 238,20 | +0,08 |
| Pechiney Intl | 106 | +0,76 |
| Peugeot | 716 | −0,41 |
| Renault | 137,10 | −0,29 |
| Strafor Facom | 375 | +0,26 |
| Valeo | 275 | −0,90 |
| Vallourec | 244,10 | −0,36 |

| MINES D'OR, DIAMANT | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Anglo American # | 325 | −0,79 |
| De Beers # | 162,10 | −0,55 |
| Driefontein # | 69,50 | −4,13 |
| Gencor Limited # | 18,50 | −7,96 |
| Harmony Gold # | 50,50 | −9,98 |
| Randfontein # | 30,75 | −16,66 |
| Saint-Helena # | 30,05 | −3,06 |
| Western Deep # | 201,50 | −8,40 |

| PÉTROLE | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Elf Aquitaine | 385,40 | +1,58 |
| Esso | 612 | −2,85 |
| Geophysique | 295 | +2,78 |
| Total | 371,20 | −2,95 |
| BP France | 145 | +3,57 |
| Erap-Elf CPet. | 337,50 | −3,29 |

| SICOMI OU EX-SICOMI | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bail Investis. | 846 | −0,23 |
| Interbail | 265,10 | −1,81 |
| Klepierre | 626 | −0,79 |
| Locindus | 850 | +2,40 |
| Selectibanque | 104 | +0,95 |
| Unibail | 501 | −5,47 |
| Genefim | 200,30 | +26,77 |
| Immobail | 114,90 | −0,51 |

| TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Accor | 724 | −1,76 |
| BIS | 640 | −5,46 |
| Canal + | 1190 | +0,59 |
| Cap Gemini Sogeti | 195 | −0,51 |
| CEP Communication | 437 | −1,68 |
| Club Mediterranee | 478 | −1,23 |
| Eaux (Cie des) | 553 | +0,72 |
| Ecco | 1304 | −4,81 |
| Euro Disney | 14,65 | −1,01 |
| Filipacchi Medias | 995 | −1,19 |
| Havas | 416,40 | −2,02 |
| Lyonnaise Eaux | 501 | +0,20 |
| Publicis | 410 | +1,48 |
| S.I.T.A | 1203 | −0,57 |
| Sligos | 492 | +0,61 |
| Sodexho | 2115 | +3,67 |
| Technip | 470,10 | +0,02 |
| Scac Delmas(SVD) | 880 | +3,40 |
| Dauphin OTA | 316 | +10,10 |
| OGF Omn Gest.Fin. | 665 | −6,33 |
| TF1-1 | 599 | −4,61 |

| VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ | 14-06-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Emp.Etat 6%93-97 # | 101,57 | −0,28 |
| CNB TMO 82-97 (S) | 101 | −0,59 |
| CNB Parib.97TMO(S) | — | +0,48 |
| CNB Suez 97 TMO(S) | — | +0,48 |
| CNI TMO 1/82-97(S) | 101,01 | +0,58 |

# LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 7 juin

## ACTIONS FRANCE

**Performance moyenne sur 1 an : 13,80 %, sur 5 ans : 41,93 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ETOILE SM | CDT NORD | 1 | 34,94 | 1 | 96,27 | 4048,10 |
| PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D) | PARIBAS | 2 | 33,70 | — | — | 2010,36 |
| INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE | INDOSUEZ | 3 | 31,36 | — | — | 711,86 |
| INVESCO ACTIONS FRANCAISES | INVESCO | 4 | 30,14 | 12 | 61,97 | 180,45 |
| OFIMA MIDCAP | OFIVALMO | 5 | 28,76 | 55 | 28,26 | 19406,93 |
| ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (C) | CCBP | 6 | 25,48 | 23 | 49,90 | 1549,26 |
| ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (D) | CCBP | 7 | 25,47 | 22 | 49,92 | 1453,60 |
| FRANCE GAN | GAN | 8 | 24,71 | 3 | 85,51 | 16062,36 |
| AGF INVEST | AGF | 9 | 24,10 | 7 | 65,16 | 177,09 |
| PARFRANCE (C) | PARIBAS | 10 | 24,03 | 13 | 59,63 | 901,03 |
| PARFRANCE (D) | PARIBAS | 11 | 24,01 | 14 | 59,43 | 875,59 |
| UNI-HOCHE (C) | SANPAOLO | 12 | 23,99 | 39 | 39,99 | 368,51 |
| UNI-HOCHE (D) | SANPAOLO | 13 | 23,98 | 40 | 39,95 | 360,25 |
| FRANCE FUTUR | BGP | 14 | 23,91 | 2 | 88,40 | 106,39 |
| OBJECTIF DYNAMIQUE | LAZARD | 15 | 23,70 | 11 | 63,02 | 18981,25 |
| AXA SECOND MARCHE COMPTANT (C) | AXA | 16 | 22,73 | — | — | 130,99 |
| AXA SECOND MARCHE COMPTANT (D) | AXA | 17 | 22,73 | — | — | 128,93 |
| SLIVAFRANCE | CL | 18 | 22,63 | 8 | 64,90 | 951,68 |
| HAUSSMANN FRANCE (C) | WORMS | 19 | 22,26 | 20 | 54,35 | 1472,90 |
| HAUSSMANN FRANCE (D) | WORMS | 20 | 22,25 | 19 | 54,35 | 1416,30 |
| MARIANNE | BGP | 21 | 21 | 16 | 57,74 | 403,12 |
| AGF EPARGNE ACTIONS | AGF | 22 | 20,12 | — | — | 1662,44 |
| OBJECTIF FRANCE 2000 | LAZARD | 23 | 19,82 | — | — | 13046,24 |
| MERCURE ACTIONS FRANCE | CCR | 24 | 19,78 | — | — | 1301,01 |
| MDM FRANCE | MDMASSUR | 25 | 19,66 | 6 | 65,71 | 183,53 |
| FRANCE ENTREPRISES (D) | NSM | 26 | 19,19 | 31 | 45,43 | 1135,61 |
| FRANCE ENTREPRISES (C) | NSM | 27 | 19,14 | 32 | 45,37 | 1300,30 |
| SICAV 5000 | CL | 28 | 18,81 | 15 | 58,64 | 571,49 |
| FRANCIC REGIONS | CIC PARI | 29 | 18,57 | 24 | 47,43 | 1649,50 |
| UNION FRANCE | CIC BUE | 30 | 17,83 | — | — | 1378,82 |
| FRANCE AVENIR | BRED | 31 | 17,65 | 17 | 56,85 | 153,75 |
| SAINT-HONORE PME | CF ROTHS | 32 | 17,19 | 33 | 44,22 | 730,73 |
| FRANCE CROISSANCE | CDC GEST | 33 | 17,05 | — | — | 1013,45 |
| OPTIMAVALOR | CDT NORD | 34 | 16,83 | 25 | 47,42 | 302,46 |
| NATIO OPPORTUNITES | BNP | 35 | 16,81 | — | — | 764,59 |
| UNI-REGIONS | CNCA | 36 | 16,16 | 57 | 27,88 | 1612,79 |
| FRANCIC | CIC PARI | 37 | 15,57 | 41 | 39,87 | 567,13 |
| NATIO VALEURS | BNP | 38 | 15,51 | 26 | 46,99 | 1041,11 |
| SELECTION AVENIR | CCF | 39 | 15,15 | 27 | 46,92 | 2315,47 |
| PLACEMENT A | SMC | 40 | 14,97 | 48 | 33,85 | 1777,51 |
| NORWICH FRANCE | NORWICH | 41 | 14,80 | 56 | 27,93 | 125,06 |
| LION INDICE | CL | 86 | 9,70 | — | — | 13865,93 |
| ELANCIEL | SOGEPOST | 87 | 9,70 | — | — | 132,41 |
| OFIMACTION | OFIVALMO | 88 | 9,52 | 45 | 36,06 | 13021,07 |
| NATIO FRANCE INDEX | BNP | 89 | 9,47 | — | — | 1120,02 |
| SOGENFRANCE (C) | SG | 90 | 9,41 | — | — | 1489,43 |
| SOGENFRANCE (D) | SG | 91 | 9,41 | — | — | 1374,57 |
| VALCOMEX SELECT CAC 40 (C) | BFCE | 92 | 9,34 | — | — | 1252,78 |
| VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D) | BFCE | 93 | 9,34 | — | — | 1214,52 |
| PLENITUDE | SOGEPOST | 94 | 9,18 | 43 | 39,56 | 157,49 |
| INDOSUEZ FRANCE PLUS | INDOSUEZ | 95 | 9,13 | 73 | 12,45 | 594,87 |
| FRANCE 40 | CORTAL | 96 | 8,76 | — | — | 206,67 |
| CM EPARGNE INDUSTRIE (D) | CDT MUTU | 97 | 8,36 | 74 | 12,08 | 98,45 |
| CM EPARGNE INDUSTRIE (C) | CDT MUTU | 98 | 8,28 | 75 | 11,94 | 102,57 |
| PYRAMIDES OPPORTUNITES (C) | VERNES | 99 | 8,17 | 50 | 32,16 | 825,02 |
| PYRAMIDES OPPORTUNITES (D) | VERNES | 100 | 8,16 | 49 | 32,17 | 780,93 |
| HAUSSMANN INDEX FRANCE | WORMS | 101 | 7,78 | 67 | 19,95 | 12529,45 |
| ETOILE INDEX FRANCE | CDT NORD | 102 | 7,66 | — | — | 2669,36 |
| CARDIVAL | CARDIF | 103 | 7,62 | 44 | 36,21 | 388,12 |
| ELAN INDEX FRANCE | ROTHSCHI | 104 | 7,60 | 66 | 20,39 | 15964,51 |
| PROVENCE FRANCE II (D) | HOTTINGU | 105 | 7,56 | — | — | 279,18 |
| PROVENCE FRANCE II (C) | HOTTINGU | 106 | 7,55 | — | — | 287,04 |
| AGF OPTI INDEX | AGF | 107 | 7,55 | — | — | 1259,52 |
| STATE STREET SPINNAKER 2 | STATE ST | 108 | 7,47 | — | — | 1283,79 |
| NATIO PERSPECTIVES | BNP | 109 | 7,27 | — | — | 1243,04 |
| EFINDEX FRANCE | CCCC | 110 | 7,18 | 71 | 17,43 | 10246,61 |
| FIMA-INDICE PREMIERE | FIMAGEST | 111 | 6,84 | 65 | 22,09 | 15165,54 |
| REGECROISSANCE | FIMAGEST | 112 | 6,70 | — | — | 14068,80 |
| REGE OPPORTUNITES | FIMAGEST | 113 | 5,28 | — | — | 12550,46 |
| STATE STREET ACTIONS FRA (C) | STATE ST | 114 | 4,72 | — | — | 1219,54 |
| STATE STREET ACTIONS FRA (D) | STATE ST | 115 | 4,72 | — | — | 1184,90 |
| STATE STREET ACT. MIDCAC (D) | STATE ST | 116 | 2,29 | — | — | 1025,42 |
| STATE STREET ACT. MIDCAC (C) | STATE ST | 116 | 2,29 | — | — | 1025,42 |
| ACTIGEST (C) | BBL FRAN | 118 | 2,23 | 70 | 19,61 | 432,06 |
| ACTIGEST (D) | BBL FRAN | 119 | 2,22 | 69 | 19,63 | 417,75 |
| COLBERT FRANCE | NATWEST | 120 | −0,79 | — | — | 78,08 |

## ACTIONS EUROPE

**Performance moyenne sur 1 an : 18,03 %, sur 5 ans : 38,84 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| EUROPE MID-CAP | PARIBAS | 1 | 37,74 | — | — | 1304,21 |
| EURO PME | CF ROTHS | 2 | 33,49 | — | — | 678,24 |
| RENAISSANCE EUROPE | COMGEST | 3 | 31,45 | 1 | 85,82 | 1820,38 |
| AXA EUROPE ACTIONS (D) | AXA | 4 | 29,70 | 2 | 70,09 | 276,80 |
| AXA EUROPE ACTIONS (C) | AXA | 4 | 29,70 | 2 | 70,09 | 276,80 |
| EURO-GAN | GAN | 6 | 26,33 | 4 | 60,77 | 9754,33 |
| EURODYN | CNCA | 7 | 25,20 | 7 | 51,14 | 1796,59 |
| HAUSSMANN EUROPE | WORMS | 8 | 24,82 | 6 | 53,23 | 3814,38 |
| EURACTIVE | CDC GEST | 9 | 23,51 | — | — | 1505,79 |
| EUROPE INDEX PLUS SICAV (D) | CCF | 34 | 11,78 | 24 | 24,72 | 1347,38 |
| EUROPE INDEX PLUS SICAV (C) | CCF | 35 | 11,78 | 25 | 24,72 | 1355,11 |
| ATLAS ALLEMAGNE (C) | ATLAS | 36 | 10,60 | — | — | 14082,78 |
| ATLAS ALLEMAGNE (D) | ATLAS | 37 | 10,60 | — | — | 13962,41 |
| VALCOMEX ACTIONS EUROPE | BFCE | 38 | 10,37 | 17 | 35,93 | 1177,59 |
| STATE STREET ACTIONS EUROPE | STATE ST | 39 | 9,23 | — | — | 1345,40 |
| JUPITER | BGP | 40 | 7,89 | 29 | 12,96 | 1484,81 |
| ORSAY ALLEMAGNE | ORSAY | 41 | 7,77 | 27 | 18,82 | 115302,50 |
| MGBI-EUROPE | CPRGESTI | 42 | −0,91 | — | — | 1349,19 |

## ACTIONS AMÉRIQUE

**Performance moyenne sur 1 an : 29,52 %, sur 5 ans : 44,50 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| NOUVEAU MONDE | BGP | 1 | 41,76 | 1 | 86,37 | 1088,46 |
| QUANTAMERICA | PARIBAS | 2 | 40,02 | 4 | 48,69 | 304,95 |
| PARTNER ALENA | LA MONDI | 3 | 34,74 | 10 | 26,05 | 15434,78 |
| PHENIX USA | PHENIX | 4 | 34,67 | 2 | 66,18 | 6371,96 |
| USA INDICE GESTION | CDC GEST | 5 | 34,58 | — | — | 1336,14 |
| ELAN USA | ROTHSCHI | 14 | 23,16 | 7 | 41,29 | 1810,40 |
| INDOSUEZ AMERIQUE | INDOSUEZ | 15 | 21,84 | 8 | 29,39 | 363,01 |
| STATE STREET ACTIONS ETATS-UNI | STATE ST | 16 | 21,09 | — | — | 1531,88 |
| STATE STREET AMERIQUE LATINE | STATE ST | 17 | 13,83 | — | — | 737,70 |
| CIC AMERIQUE LATINE | BG CIC | 18 | 11,70 | — | — | 934,42 |

## ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

**Performance moyenne sur 1 an : 7,66 %, sur 5 ans : 16,97 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SAINT-HONORE PACIFIQUE | CF ROTHS | 1 | 18,05 | 6 | 29,64 | 768,20 |
| TOKYO INDEX PLUS SICAV | CCF | 2 | 16,02 | — | — | 1571,46 |
| STATE STREET ACTIVE ASIE | STATE ST | 3 | 15,92 | — | — | 1593,45 |
| SOGEPACIFIC | SG | 4 | 13,89 | — | — | 1073 |
| INDOSUEZ ORIENT (D) | INDOSUEZ | 5 | 13,36 | 2 | 80,06 | 296,99 |
| INDOSUEZ ORIENT (C) | INDOSUEZ | 6 | 13,36 | 1 | 80,49 | 320,02 |
| SELECTION PACIFIQUE | CCF | 7 | 13,23 | 12 | 5,88 | 84,97 |
| PLACEMENTS CHINE | NSM | 8 | 12,56 | — | — | 934,71 |
| ATOUT ASIE | CNCA | 9 | 12,36 | — | — | 102,12 |
| CORAL | BGP | 34 | 3,61 | 5 | 42,31 | 473,22 |
| AURORE | BGP | 35 | 3,49 | 19 | −30,87 | 419,85 |
| INDOSUEZ UNIJAPON | INDOSUEZ | 36 | 2,30 | 13 | −2,37 | 1154,53 |
| PARTNER CHINE | LA MONDI | 37 | −0,21 | — | — | 7708,19 |
| KOREA DYNAMIC FUND | IFDC LTD | 38 | −0,23 | — | — | 1910,32 |
| ATLAS TIGRE III | ATLAS | 39 | −0,95 | — | — | 890,96 |
| ATLAS TIGRE II (C) | ATLAS | 40 | −5,31 | — | — | 926,89 |
| ATLAS TIGRE II (D) | ATLAS | 40 | −5,31 | — | — | 926,89 |
| ATLAS CHINE | ATLAS | 42 | −8,05 | — | — | 7899,71 |

## AUTRES SICAV INTERNATIONALES

**Performance moyenne sur 1 an : 18,02 %, sur 5 ans : 26,22 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SELECTION SANTE | CCF | 1 | 104,92 | — | — | 2294,55 |
| SG MONDE OPPORTUNITES (C) | SG | 2 | 33,62 | — | — | 1280,34 |
| SG MONDE OPPORTUNITES (D) | SG | 2 | 33,62 | — | — | 1280,34 |
| SELECTION INNOVATION | CCF | 4 | 32,04 | 22 | 20,80 | 1938,90 |
| AGF ACTIONS | AGF | 5 | 23,19 | 21 | 22,63 | 1049,88 |
| SOLEIL INVESTISSEMENT | GAN | 6 | 22,41 | 1 | 54,31 | 797,54 |
| OBJECTIF CONSOMMATION | LAZARD | 7 | 21,06 | 36 | 15,19 | 13855,75 |
| ECOCIC | CIC PARI | 8 | 20,71 | — | — | 1424,24 |
| AMPLITUDE MONDE (C) | SOGEPOST | 9 | 20,63 | 5 | 46,84 | 805,54 |
| AMPLITUDE MONDE (D) | SOGEPOST | 10 | 20,63 | 6 | 46,84 | 784,73 |
| UNIGESTION | SANPAOLO | 11 | 20,10 | 2 | 53,91 | 1699,15 |
| UNIVERS-ACTIONS | CNCA | 12 | 19,61 | 7 | 45,87 | 185,38 |
| SFI-CNP ASSUR | CDC GEST | 13 | 19,56 | 9 | 44,65 | 829,09 |
| INVESCO ACTIONS GLOBALES | INVESCO | 14 | 19,40 | — | — | 115,38 |
| MAGELLAN | COMGEST | 40 | 12,08 | 35 | −8,01 | 23858,40 |
| ATOUT EMERGENT | CNCA | 41 | 11,83 | — | — | 965,80 |
| INDOSUEZ ALPHA (C) | INDOSUEZ | 42 | 11,73 | — | — | 62526,73 |
| SELECTION ENVIRONNEMENT | CCF | 43 | 11,63 | 34 | −2,00 | 103,10 |
| INDOSUEZ ALPHA (D) | INDOSUEZ | 44 | 11,61 | — | — | 58757,34 |
| COLBERT INTER-ACTIONS | NATWEST | 45 | 10,49 | — | — | 1069,39 |
| ECOFIMONDIAL | ECOFI FI | 46 | 10,03 | 28 | 11,70 | 1109,24 |
| ECUREUIL GEOVALEURS | ECUREUIL | 47 | 9,65 | 14 | 37,53 | 2916,38 |
| PRIVINTER | BIMP | 48 | 9,36 | 31 | 10,32 | 353,89 |
| AXA NPI (C) | AXA | 49 | 8,67 | 19 | 23,87 | 125,61 |
| AXA NPI (D) | AXA | 49 | 8,67 | 19 | 23,87 | 125,61 |
| EXTENTIEL | SG | 51 | 8,54 | — | — | 1253,90 |
| ORBIVAL | CARDIF | 52 | 7,99 | 33 | 8,05 | 1433,40 |

**Convergence des performances**



Source : Fininfo

*Les sicav actions françaises sont revenues au niveau de leurs homologues étrangères.*

# Un beau début d'année

**LES SICAV ACTIONS** affichent de très belles performances depuis le début de l'année. A la fin du mois de mai, elles s'étaient appréciées en moyenne, toutes catégories confondues, selon les calculs établis par le cabinet d'informations financières Fininfo, de 16,39 %, soit 38,31 % en équivalent annuel.

Elles se retrouvent ainsi largement en tête, devançant dans l'ordre les sicav diversifiées (12,18 % *en cinq mois et* 28,47 % en rythme annuel), les sicav obligataires (3,19 % et 7,47 %) et les sicav monétaires (1,68 % et 3,93 %). La nouveauté de ce début d'année est le très bon comportement des sicav actions françaises. Leur performance s'établit à 17,23 % sur cinq mois, soit un rythme supérieur à celle des sicav actions Europe (16,32 %) et des sicav actions Asie Pacifique (10,43 %). Seules les sicav actions Amérique font mieux, avec une progression de 20,29 %.

Les sicav actions France ont bénéficié du rebond de l'indice CAC 40, qui a gagné depuis le 1er janvier 13,58 %. Un environnement monétaire favorable – les taux d'intérêt à court terme français se situent à moins de 4 % –, une conjoncture économique *moins maussade que* prévu – le produit intérieur brut a progressé de 1,2 % au premier trimestre –, des mouvements de restructuration dans le paysage industriel et bancaire français ainsi que la hausse du billet vert expliquent ce rebond. *« L'appréciation du dollar a renforcé le caractère attractif du marché français pour les investisseurs américains, de même qu'elle a nourri des anticipations de gains de compétitivité pour les entreprises françaises représentées dans l'indice »*, estiment les économistes de la banque Indosuez. Le mouvement de hausse devrait selon eux se poursuivre. L'indice CAC 40, qui s'inscrivait à 2 126,20 points jeudi 13 juin, s'établirait à 2 200 points fin 1996 et à 2 255 points dans un an.

D'autres économistes craignent au contraire que l'annonce de larges coupes budgétaires n'incite les ménages à la prudence. La dégradation au mois de mai du moral de ces ménages, tel que le mesurent les instituts de sondage pourrait d'ailleurs se traduire pa[r] un rebond du taux d'épargne e[t] par un ralentissement de l[a] consommation.

A ces risques d'ordre intern[e] pour les 129 sicav actions fran[-]çaises *recensées par Fininf[o]* viennent s'ajouter des dangers [de] nature externe. Les prévisio[ns] concernant l'économie alleman[de] ne sont guère réjouissantes [(la] croissance devrait être inférieur[e à] 1 %) tandis qu'aux Etats-Unis [la] forte remontée des taux d'intér[êt à] long terme fait craindre une v[io-]lente correction à la baisse [de] Wall Street.

*P.-A.*

صكنا من الاهل



# Les investisseurs étrangers désertent le marché obligataire français

## Selon les statistiques de la balance des paiements, les opérateurs non résidents ont vendu 102 milliards de francs d'obligations françaises au premier trimestre

**Les investisseurs étrangers ont vendu au premier trimestre des quantités très importantes d'obligations françaises. Les retraits se sont élevés à 102 milliards de francs. Malgré cette hémorragie de capitaux, le marché parvient à résister à la remontée des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis. Il continue aussi à s'apprécier à l'égard de son homologue allemand, pénalisé par le *statu quo* monétaire décidé par la Bundesbank. La banque centrale allemande a choisi, jeudi 13 juin, de ne pas abaisser le taux de ses prises en pension hebdomadaire. Le deutschemark en est sorti renforcé. Les emprunts d'Etat français sont soutenus par les achats des investisseurs domestiques et notamment des compagnies d'assurance-vie. La « *nationalisation* » du marché obligataire français a pour avantage de réduire sa volatilité et de diminuer sa sensibilité aux chocs externes.**

LES APPARENCES sont parfois trompeuses sur les marchés financiers. Depuis plusieurs mois, les obligations françaises affichent une santé de fer. Elles ont bien résisté au mini-krach obligataire américain et à l'essoufflement de l'économie française. Symbole de cette vigueur, l'écart de rendement entre les obligations assimilables du Trésor (OAT) à dix ans et les emprunts d'Etat allemands de même échéance, qui s'inscrivait à 1 % fin octobre, est aujourd'hui revenu à un niveau proche de zéro. Vendredi à la clôture, il s'établissait même à 0,07 % (6,59 % en France, 6,66 % en Allemagne).

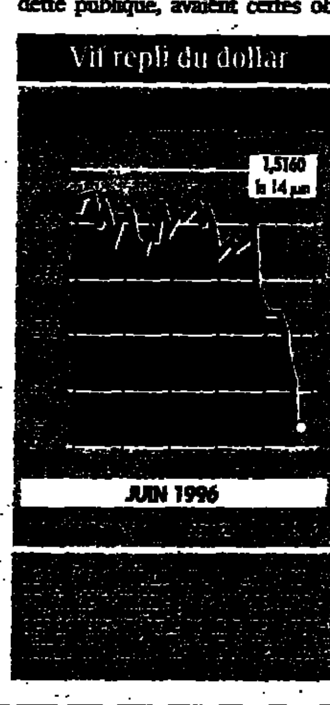
TAUX ET DEVISES

Certains analystes en avaient déduit que le marché obligataire français – et à travers lui la politique économique et financière du gouvernement – avait retrouvé, depuis le début de l'année, la confiance des milieux financiers internationaux.

Les statistiques de la balance des paiements au premier trimestre, publiées vendredi 14 juin, démontrent qu'il n'en est rien. Elles indiquent que les investisseurs étrangers ont vendu au cours de cette période des montants considérables d'obligations françaises : 101,934 milliards de francs au total dont 91,138 milliards pour les seuls emprunts d'Etat. Pis, les ventes sont allées à un rythme croissant : 50,016 milliards de francs en mars, contre 29,573 milliards en février et 22,345 milliards en janvier. L'hémorragie apparaît plus spectaculaire encore lorsqu'on *sait* qu'en 1995, année très mouvementée pour les marchés financiers français en raison de l'élection présidentielle, les opérateurs non résidents avaient acquis 13,615 milliards de francs d'obligations françaises.

### ABONDANCE D'ÉPARGNE LONGUE

Ces renversements de tendance spectaculaires constituent une surprise. Les établissements spécialistes en valeurs du Trésor (SVT), chargés d'animer le marché de la dette publique, avaient certes observé que les gérants étrangers, notamment américains, manifestaient peu d'intérêt, depuis le début de l'année, pour les titres français. Pour autant, personne n'avait envisagé qu'ils opéraient des retraits si considérables.




Ces chiffres signifient que le marché obligataire français a été porté à bout de bras, depuis le 1er janvier, par les investisseurs domestiques. La collecte sur les contrats d'assurance-vie, gros acheteurs de valeurs du Trésor, a atteint 133 milliards de francs au cours du premier trimestre, en progression de 27,8 % par rapport à la même période de 1995. Les banques françaises ont également acquis des montants élevés d'obligations afin d'adosser les plans d'épargne-logement et d'épargne populaire, qui ont vu leur encours augmenter très sensiblement au cours des cinq premiers mois de l'année (+ 60 milliards de francs). L'abondance d'épargne longue a ainsi protégé le marché obligataire français de la débâcle.

Le marché des emprunts allemands, qui a lui aussi subi des sorties massives de capitaux étrangers, n'a pas eu la chance de bénéficier d'une demande aussi forte de la part des investisseurs nationaux. Cette différence suffit à expliquer la réduction de l'écart de rendement à long terme entre la France et l'Allemagne.

Le départ des investisseurs étrangers peut *a priori* paraître très inquiétant. Il tend à démontrer, même si l'on prend en compte la cherté relative du marché obligataire français, que la politique économique du gouvernement français, contrairement à ce qu'on avait pu penser, n'inspire guère confiance à New York, Singapour ou Tokyo.

Les gestionnaires de fonds continuent à douter de la capacité de la France à engager les réformes de structure de son économie, à diminuer le poids de ses prélèvements obligatoires, à réduire le rôle de l'Etat et à assainir ses finances publiques. A cet égard, l'annonce, cette semaine, d'un dérapage du déficit prévisionnel du régime général de la Sécurité sociale en 1996 (48,6 milliards de francs contre 16,6 prévu) et du plan de restructuration de la SNCF, qui prévoit un engagement financier supplémentaire de l'Etat, n'est pas de nature à les rassurer.

Certains économistes font toutefois une lecture optimiste des statistiques de la balance des paiements au premier trimestre. Selon eux, le fait que les obligations françaises aient pu parfaitement résister à pareille hémorragie de capitaux constitue plutôt une bonne nouvelle. Ils estiment que les opérateurs étrangers ne pourront pas continuer à les vendre au même rythme qu'ils l'ont fait au premier trimestre. Cela donne aux emprunts français un potentiel d'appréciation considérable.

Ils ajoutent que la « *nationalisation* » du marché obligataire français – la part de la dette publique détenue par les investisseurs étrangers, qui s'établissait à 35 % fin 1993, est revenue aujourd'hui à un niveau de 14 %, contre 30 % en Allemagne – aura pour conséquence positive de diminuer sa volatilité et de réduire sa sensibilité aux chocs externes. Un atout appréciable quand le marché des emprunts d'Etat américains continue à se déprécier (le rendement du titre à trente ans est monté cette semaine jusqu'à 7,20 %, pour terminer vendredi à 7,14 %) et que les obligations allemandes souffrent de l'immobilisme de la Bundesbank.

*Pierre-Antoine Delhommais*

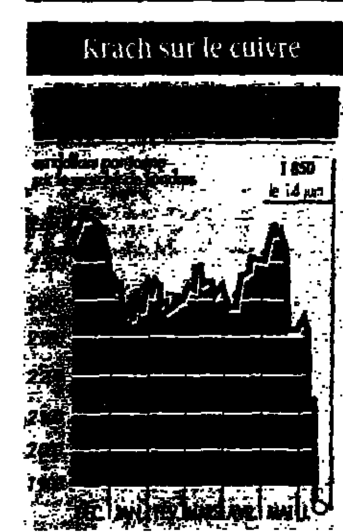


### Nervosité sur les changes

**Les marchés de changes ont montré une grande nervosité, vendredi 14 juin. Le dollar s'est brutalement replié : il est passé de 1,5360 à 1,5160 mark, de 109,30 à 107,80 yens et de 5,2110 à 5,1480 francs avant de se redresser légèrement en fin de soirée (1,5240 mark, 108,40 yens et 5,1731 francs). Le *statu quo* monétaire décidé la veille par la Bundesbank – qui a laissé inchangé, à 3,30 %, le taux de ses prises en pension (Repo) – a été à l'origine de ce mouvement.**

**Le franc a cédé du terrain face à la monnaie allemande, à 3,3950 francs pour 1 mark. La lire a reculé, à 1 015 lires pour 1 mark. La devise italienne a été pénalisée par les déclarations de l'ancien chancelier de l'Echiquier britannique, affirmant que la Bundesbank fera tout pour s'opposer à l'entrée *« des pays du "Club Med" dans la zone monétaire européenne unique ».***

## MATIÈRES PREMIÈRES




LES COURS du cuivre continuent de s'effondrer. Malmené depuis début juin, le métal rouge a encore plongé le 14 juin sur le London Metal Exchange, lorsque le groupe japonais Sumitomo Corp. a annoncé une perte record d'au moins 1,8 milliard de dollars (9,3 milliards de francs) due à des transactions illégales d'un de ses opérateurs sur le marché du cuivre (*Le Monde* du 15 juin, lire aussi page 14). Après les assurances données par le président de Sumitomo de ne pas liquider les positions du groupe, la nervosité des opérateurs du LME s'est un peu dissipée. Les prix ont continué à baisser et s'affichaient, vendredi en milieu de séance, à 2 150 dollars par tonne au comptant et à 2 045 dollars à trois mois (contre respectivement 2 315 et 2 180 dollars à la clôture de la veille).

Les industriels du cuivre ne partagent pas l'inquiétude des négociants et des spéculateurs qui opèrent sur le LME. Voilà longtemps, observait l'un d'eux, que les industriels interrogeaient les autorités du LME sur la qualité de son contrôle du marché. Ils tiennent enfin la preuve que celui-ci n'est pas *« un modèle »*. Satisfaction d'un côté mais impuissance de l'autre, car ils n'ont pas d'autre alternative que le LME : *« Les industriels ne peuvent que se plaindre »*, note ce professionnel.

Si les événements qui surviennent sur le marché londonien ne bouleversent pas directement l'industrie, un responsable de la société Tréfimétaux émettait quand même l'espoir que *« cette énorme affaire remette de l'ordre dans le marché du cuivre »*, que celui-ci redevienne un marché de consommation. *« Il ne serait peut-être plus sensible à ces mouvements de spéculation qui le déséquilibrent. »* Dans l'immédiat, les prix dépendront de la position de Sumitomo. Si le groupe procède à des ventes massives, ils baisseront encore. Dans le cas contraire, le marché devrait doucement se rétablir. Il devra sans doute se mettre au repos forcé après le choc des deux crises successives qui lui ont fait perdre 25 % de sa valeur.

*Carole Petit*

# Marché international des capitaux : premiers effets de l'obstruction britannique

L'OBSTRUCTION britannique à l'intérieur de l'Union européenne, due à l'affaire de la « vache folle », vient de produire ses premiers effets sur le marché international des capitaux. Voici que la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est empêchée de contracter deux emprunts prévus de longue date et qui devaient servir à financer des projets industriels en Autriche et au Portugal.

Les opérations devaient se monter respectivement à 1 milliard de schillings et 15 milliards d'escudos pour des durées de six ans. Tout était prêt. Il ne manquait plus que l'autorisation formelle des Quinze, qui n'a pas été accordée car Londres bloque actuellement toute décision au sein de l'Europe communautaire.

Pour l'heure, les conséquences du veto britannique n'affectent que la seule CECA. Euratom, la deuxième communauté, n'a aucun emprunt à son programme. Quant à la troisième, la Communauté européenne (l'ancienne CEE), elle y a échappé de justesse. Elle s'apprête à lever en plusieurs étapes quelque 200 millions d'écus pour les prêter à l'Ukraine. Son plan a été approuvé avant que le gouvernement de M. Major n'applique sa nouvelle politique.

Parmi les nombreux emprunts qui figurent au calendrier de ces prochains jours et qui, heureusement, ne dépendent pas du bon vouloir des Anglais, celui de la Banque nationale de Hongrie promet de retenir l'attention. Il atteindra 500 millions de dollars pour une durée de cinq ans et sera proposé en même temps aux investisseurs du monde entier.

### RENDEMENT DES EMPRUNTS HONGROIS

Ce sera une opération de type planétaire, construite de façon à effacer les barrières qui séparent d'habitude les différents compartiments du marché international, celui de New York et celui des euro-obligations, auquel les investisseurs américains n'ont pas directement accès.

La formule retenue devrait permettre de réconcilier les avis qui différaient beaucoup de part et d'autre de l'Atlantique quant au rendement des emprunts hongrois. Jusqu'à présent, la signature de la Banque nationale de Hongrie était nettement plus appréciée en Europe qu'en Amérique, où il lui fallait verser un intérêt élevé. La rémunération qu'elle entend servir sur son prochain emprunt sera certes un peu supérieure à celle dont elle aurait à s'acquitter si elle se présentait sur l'euromarché mais bien plus faible que celle de ses précédentes transactions purement américaines.

D'une façon générale, la semaine passée a confirmé les tendances qui se dégagent depuis le début du mois. La préférence est allée aux emprunts libellés en dollars. La hausse des taux d'intérêt a encore ravivé l'appétit des épargnants, permettant à plusieurs emprunteurs de se procurer des ressources à un coût inférieur à celui du rendement des fonds d'Etat américains. C'est ce qu'ont fait la Banque mondiale, par l'intermédiaire de la Société générale, et Electricité de France, qui avait confié son opération à deux banques, la BNP et CS First Boston, un établissement du groupe du Crédit suisse.

Les deux emprunts viendront à échéance à la fin de 1998. Celui de l'organisation supranationale est assorti d'un coupon de 6,25 % et le taux nominal de celui de l'entreprise française est de 6,325 %. Ce sont de véritables euro-obligations, ce qui, d'une façon pratique, revient à dire que ce sont des titres au porteur.

Les deux emprunteurs ont conclu des contrats d'échange avec leurs banques de façon à disposer des fonds sous une autre forme. La Banque mondiale les obtiendra en dollars, mais à taux variable, et EDF en yens à taux variable également. Les rémunérations associées au yen sont très basses : les taux à court terme qui servent de référence aux opérations à taux variable étaient proches de 0,5 % ces derniers jours.

Parmi les autres débiteurs français, le Crédit local a été le plus actif. Il a émis quatre emprunts internationaux la semaine passée, dont le plus discret, une émission de 2 milliards de francs belges, est en fait le plus important. Il a été souscrit par un seul investisseur, le Crédit communal de Belgique, qui dispose dans son pays d'un grand réseau et donc d'un volume de dépôts élevé. Les deux établissements sont très proches l'un de l'autre et sont en train de resserrer leurs liens. Dans quelques mois la société française pourra bénéficier de transferts de trésorerie de la part de son partenaire belge, si bien qu'elle aura moins à emprunter sur le marché. C'est dans cette perspective que s'inscrit sa transaction en francs belges.

*Christophe Vetter*

# Wall Street continue d'inquiéter les places européennes

| TOKYO | NEW YORK | PARIS | LONDRES | FRANCFORT |
|---|---|---|---|---|
| ↗ + 2,47% | ↘ – 0,84% | ↗ + 0,48% | ↗ + 1,26% | ↘ – 0,34% |
| INDICE NIKKEI | DOW JONES | CAC 40 | FT 100 | DAX 30 |

PRESQUE PARADOXALEMENT, la meilleure performance hebdomadaire est affichée cette semaine par la Bourse de Tokyo, qui termine la période à son plus haut niveau de l'année à 22 289,39 points, soit une progression de 2,47 %. Paradoxalement, car la place nipponne n'a absolument pas souffert de l'annonce jeudi soir des pertes colossales (plus de 9 milliards de francs) enregistrées sur le marché du cuivre par la grande maison de commerce japonaise Sumitomo Corp. Selon un analyste de Yamaichi, l'affaire ne devrait pas affecter le cours de l'action Sumitomo, qui a été suspendu vendredi et dont la cotation ne devrait reprendre que lundi.

Selon les observateurs, les investisseurs domestiques ont décidé de sonder le marché en le poussant à la hausse, encouragés par le maintien d'une politique monétaire souple au Japon. Les investisseurs étrangers ont poursuivi leurs achats, notamment, dans les valeurs automobiles exportatrices et dans les valeurs électriques, créant ainsi *« les conditions d'un marché où tous les participants peuvent négocier à la hausse »*, a expliqué un opérateur.

Wall Street a pratiquement perdu cette semaine ses gains de la période précédente, en raison de liquidations dans le secteur de la haute technologie mais surtout d'un bond des taux d'intérêt sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones a terminé vendredi à 5 649,45 points, en baisse de 47,66 points, soit un recul de 0,84 % en cinq séances.

Les taux d'intérêt à long terme ont grimpé en semaine jusqu'à 7,19 %, leur plus haut niveau depuis treize mois, avant de retomber vendredi grâce à une correction technique. Les opérateurs boursiers sont restés sur la défensive, en raison de l'envolée des revenus sur les investissements à rendement fixe et des inquiétudes sur la performance financière des sociétés spécialisées dans la haute technologie.

Selon Bill Meenhan de Prudential Securities, l'évolution de la grande Bourse new-yorkaise dépendra en grande partie de celle du marché obligataire. Une stabilisation de ce dernier aurait certainement un impact positif sur Wall Street. Mais les gérants de portefeuilles ont du mal actuellement à prévoir l'orientation du marché boursier, à l'approche des expirations trimestrielles d'options sur des actions et des indices boursiers (« journée des trois sorcières ») le 21 juin.

### PROGRESSION À LONDRES

En Europe, La Bourse de Londres caracole loin devant les autres places. A l'image de la Bourse de Paris, le Stock Exchange a connu une semaine en deux temps caractérisée par une nette hausse au cours des trois premières séances, et un recul jeudi et vendredi. Globalement, l'indice Footsie des cent principales valeurs a gagné un terrain appréciable, finissant à 3 753,6 points, contre 3 706,8 points le vendredi 7 juin, soit une hausse de 1,26 %.

Cette progression reflète une série d'indices flatteurs pour l'économie britannique, publiés tout au long de la semaine. Les prix de gros et les prix à la consommation ont montré que la Grande-Bretagne subissait actuellement très peu de pressions inflationnistes, et ont justifié *a posteriori* la décision, prise la semaine précédente, par le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, de réduire le taux d'intérêt directeur de la Banque d'Angleterre d'un quart de point à 5,75 %.

De plus, le chômage a encore baissé, même si l'emploi manufacturier a subi un sérieux revers, avec la suppression de 18 000 postes de travail. Dans ces conditions, M. Clarke a pu se permettre, jeudi soir, de préparer les marchés à une révision à la baisse des prévisions de croissance pour l'économie britannique cette année. Celle-ci devrait se situer entre 2 et 3 %, contre 3 % pour la précédente estimation.

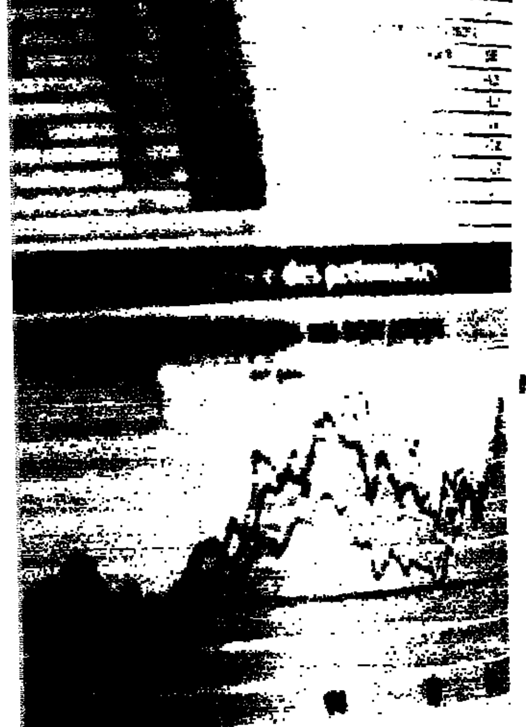
La semaine a été marquée par des informations importantes pour des sociétés de la cote, comme British Airways, qui a annoncé son alliance avec American Airlines, ou Granada qui a publié ses premiers résultats semestriels, montrant que l'absorption de Forte s'effectue sans trop de difficultés. British Airways a gagné 1,46 % à 557 pence et Granada, 3,56 % à 844 pence.

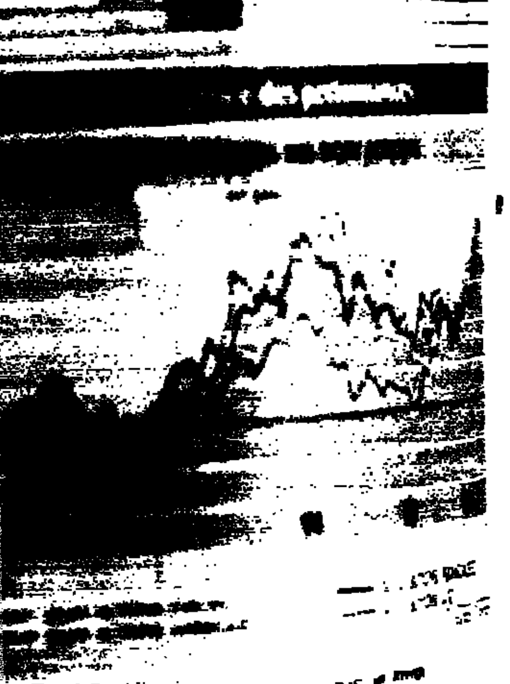
De ce côté de la Manche, la Bourse de Paris a gagné quelques fractions. L'indice CAC 40 a terminé la semaine à 2 111,78 points, progressant de 0,48 % sur son cours de vendredi dernier. Après avoir gagné 1,7 % au cours des deux premières séances, l'indice CAC 40 a marqué le pas mercredi à la veille de la réunion du conseil bimensuel de la Bundesbank. Après le *statu quo* de la banque centrale allemande jeudi, certains anticipent maintenant une remontée des taux courts allemands d'ici à la fin de l'année (le chiffre de 50 points de base est évoqué), anticipations qui ont pesé sur les marchés de taux européens et qui ont contribué à l'affaiblissement du dollar.

Au cours des deux dernières journées, la Bourse de Paris a perdu 1,2 %. L'approche des élections russes, dont le premier tour se déroule dimanche, a également limité les initiatives et pesé sur la cote. Enfin des intervenants notent que malgré le caractère rassurant des derniers indicateurs américains en ce qui concerne les tensions inflationnistes, Wall Street fait du surplace, ce qui pourrait préfigurer une correction prochaine.

Seule place européenne à avoir gagné du terrain, huit jours plus tôt, Francfort est la seule à en perdre cette semaine, craignant également une correction à Wall Street. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a cédé 0,34 % après une semaine en dents de scie. Il a terminé la séance vendredi à 2 548,83 points.

*F. Bn*





# AUJOURD'HUI

SPORTS

**FOOTBALL** La première surprise du championnat d'Europe a eu lieu vendredi 14 juin à Liverpool. Les Italiens, déboussolés par les changements effectués par leur entraîneur et l'expulsion de Luigi Apolloni, ont été vaincus par les joueurs de la République tchèque qui s'offre ainsi sa plus belle performance sportive depuis sa naissance. ● LES ITALIENS devront battre les Allemands, mercredi 19 juin, dans le match au sommet du groupe C, pour accéder en quarts de finale. ● LA TURQUIE est la deuxième équipe éliminée de l'Euro, avec la Roumanie, après sa défaite (1-0) face au Portugal, qui prend provisoirement la tête du groupe D. ● APRÈS FRANCE-ESPAGNE et Angleterre-Ecosse, samedi 15 juin, les derniers matches de cette deuxième série devaient avoir lieu dimanche 16. Ce sont Allemagne-Russie (groupe C, 16 heures, TF 1) à Manchester et Danemark-Croatie (groupe D, 19 heures, France 2) à Sheffield.

## Les Tchèques ont profité d'un relâchement inattendu des Italiens

### Désorganisée par les changements dans son équipe-type et l'expulsion d'un défenseur, la Squadra azzurra a dû s'incliner (2-1). Elle devra battre l'Allemagne dans le match au sommet du « groupe de la mort » pour se qualifier

**LIVERPOOL**
*de notre envoyé spécial*

A la mi-temps, les supporteurs tchèques ont commencé à immortaliser ces instants particuliers. Ils ont sorti de menus appareils photo et se sont tiré le portrait, par groupes. Ils se sont serrés dans le cadre, bariolés aux couleurs nationales, l'écharpe tendue au-dessus de la tête, comme un étendard. D'autres, qui avaient sans doute mieux négocié le virage de l'Europe centrale vers l'économie libérale, multipliaient, avec de superbes camescopes, les travellings nauséeux sur les tribunes.


EURO 96

La République tchèque menait contre l'Italie. Il y avait du jour de gloire dans l'air. Mais la seconde période promettait d'être oppressante. On ne savait trop dans quel état on en sortirait. Mieux valait donc songer à la postérité tout de suite. La photo serait belle sur un coin de cheminée. Elle aiderait à passer l'hiver. On imagine la dédicace au dos, appelée à traverser le temps : *« République tchèque-Italie (2-1), 14 juin 1996, Anfield Road, Liverpool. J'y étais. »*

Le pays a réalisé, par une soirée anglaise empreinte d'une douceur printanière, le plus bel exploit sportif de sa jeune existence. Depuis trois ans qu'elle s'est séparée de la Slovaquie, depuis deux ans qu'elle joue seule au football (lors des éliminatoires de la Coupe du monde 1994, il n'y avait encore qu'une seule équipe, baptisée « Représentation des Tchèques et des Slovaques »), la nouvelle République ne peut prétendre à aucun droit de succession sur les succès sportifs de la Tchécoslovaquie. Un palmarès est indivisible, contrairement à un territoire. Depuis le divorce, aucun des deux Etats ne peut exiger les trophées remportés par l'ancienne entité. Si la population s'est partagée entre les deux nationalités, les coupes, elles, sont devenues apatrides.

La performance contre l'Italie est donc une première à conserver sur pellicule. Dusan Uhrin, le sélectionneur tchèque, né en Slovaquie, n'affichait pourtant guère d'enthousiasme après cette victoire historique. Il exhalait la même exubérance que Droopy pour énoncer sa satisfaction. *« Vous savez, je suis content »*, pourrait être une traduction à peine déformée de ses propos en tchèque. Sans doute essayait-il de comprendre, comme tout le monde, pourquoi l'adversaire avait offert ce match à son équipe. Arrigo Sacchi, son alter ego italien, était incapable de lui donner un début de solution. *« Je n'ai pas reconnu mon équipe, surtout en première mi-temps »*, expliqua-t-il.

**BRAS EN CROIX**

Le football engagé mais fruste des Tchèques aurait dû convenir à merveille à la Squadra azzurra. Les joueurs de la péninsule n'ont, en principe, pas leur pareil pour emberlificoter, par des dispositions tactiques aussi compliquées qu'un nœud de marin, leurs opposants jusqu'à ce qu'ils soient incapables de faire un mouvement. Contrer les grandes balles à l'emporte-pièce était pour eux un exercice enfantin, un cas d'école. Encore fallait-il y mettre quelque conviction. Or les Italiens, peut-être trop sûrs de leur supériorité, ont connu un coupable relâchement.

Cette indolence, caractérisée par une absence totale de pressing, allait se comptabiliser très vite au tableau d'affichage. A la cinquième minute, le centre de la droite de Karel Poborski provoqua le plus total désintérêt des défenseurs. Pavel Nedved fit moins le blasé, amortit de la poitrine au point de penalty et trompa Angelo Peruzzi de l'extérieur du pied droit. Le public était à peine assis qu'on lui demandait déjà de se lever pour applaudir.

Des supporteurs italiens qui assuraient l'ambiance déguisés en jeunes pages vénitiens commençaient à flotter dans leurs poulaines. Ils se rassurèrent à peine quand une contre-attaque combinée entre Diego Fuser et Enrico Chiesa sur le flanc droit s'acheva par un centre du premier et une reprise victorieuse du second (18e). L'Italie restera toujours l'Italie, pouvait-on se dire alors, efficace jusqu'au cynisme, capable de gagner même lorsqu'elle n'a pas envie de jouer.

La demi-heure de jeu allait démolir ces truismes, en deux temps. L'expulsion de Luigi Apolloni (28e) pour un deuxième avertissement ajoutait d'abord un handicap supplémentaire à une équipe victime d'on ne sait quel effet émollient.

Pour preuve, six minutes plus tard, ce nouveau centre venu du même endroit ou presque, œuvre de Pavel Kuka cette fois, qui ne trouva toujours pas preneur chez les défenseurs. Radek Bejbl, à son tour, ne joua pas la mijaurée et reprit superbement d'une volée du droit, toujours au point de penalty. En deux fautes professionnelles, la Squadra azzura se trouvait plongée dans le malheur.

Les efforts désordonnés de la seconde mi-temps, les remplacements et les ajustements tactiques d'Arrigo Sacchi n'y changeront rien. Les montées du capitaine Paolo Maldini – qui se voyait étrenner autrement sa soixante-dixième cape, à vingt-sept ans seulement – étaient autant de vaines suppliques à ses coéquipiers pour qu'ils se réveillent. Quand, dans les arrêts de jeu, Pierluigi Casiraghi manqua une dernière frappe, seul devant le gardien, six joueurs s'écroulèrent de désespoir, allongés sur la pelouse les bras en croix, comme en collapsus. Alors revint en mémoire le surnom de ce groupe C : le groupe de la mort.

**Benoît Hopquin**

### *Edgar Davids renvoyé de l'équipe néerlandaise*

**L'Euro est terminé pour Edgar Davids. Gus Hiddink, l'entraîneur de l'équipe des Pays-Bas, a décidé de renvoyer le joueur à Amsterdam. Celui-ci avait vertement répliqué aux critiques d'Hiddink, accusant son milieu de terrain d'avoir joué *« plus avec son cœur qu'avec sa tête »* lors du match nul contre l'Ecosse lundi 10 juin (0-0). Edgar Davids n'avait pas été retenu dans l'équipe de départ alignée contre la Suisse jeudi 13 juin. Il était entré en cours de jeu, à quelques minutes de la fin de la rencontre. Edgar Davids, âgé de vingt-deux ans, a été transféré, pour la saison prochaine, de l'Ajax d'Amsterdam au Milan AC.**

## Le Portugal a besoin d'intérimaires pour combler ses absences en attaque

**NOTTINGHAM**
*de notre envoyé spécial*

Fernando Couto a fini par s'en mêler. Il n'avait pas le choix. Le décompte des minutes rapprochait un peu plus son équipe d'un horrible match nul. Dans son incapacité à battre la Turquie, le Portugal jouait avec le feu de l'élimination, jonglait maladroitement avec son rêve d'être la révélation du tournoi. Une sorte de nouveau Danemark, proclamé au sud de l'Europe.

Pour y croire encore, il fallait marquer. Fernando Couto a donc abandonné le cadre familier de l'arrière-garde du jeu. Il a risqué sa longue chevelure noire et frisée au danger des avant-postes. Là-bas, le Portugal avait besoin de lui. La suite, il la raconte : *« Tout s'est passé très vite. Le ballon est bien venu dans mes pieds, j'ai décidé de frapper de toutes mes forces dans le coin gauche »*. Au bout de ce tir, il y avait un but, la victoire, le soulagement de toute une équipe. Et l'élimination de la Turquie, deux fois vaincue dans ce groupe D. Oliveira, l'entraîneur, avait enfin découvert un attaquant. Et, méchante ironie du football, c'était son meilleur défenseur.

Attaquant, défenseur, il ne s'est pas posé la question. A la seconde décisive où le cuir du soulier malmène celui du ballon, il n'avait ressenti aucune hésitation. Aucun de ces remords de la dernière seconde qui avaient paralysé jusque-là les hommes du métier, ses compatriotes armés du dossard d'avant-centre ou d'ailier.

Etrange équipe du Portugal, aux joueurs si brillants et si peu efficaces. Leur technique exceptionnelle devrait leur valoir licence pour réussir l'impossible. Mais, à l'orée de la surface de réparation, les Joao Pinto, Sa Pinto ou autres Cadete perdent le sens du but. Ils hésitent, ils tergiversent. Finissent par préférer la joie douteuse d'une passe de trop à celle du tir franc et massif, à la Fernando Couto.

Le malaise est apparu dès le premier match de l'Euro, contre le Danemark, une partie sans vainqueur résumée par une brassée d'occasions et un seul but. Le match contre la Turquie n'a pas donné l'espoir d'une réelle amélioration. Sur la pelouse du City Ground, les symptômes étaient les mêmes, comme un écho lancinant des propos d'Eusebio, l'ancien grand joueur portugais. Dans l'un de ces diagnostics sans pitié de vieille gloire du football, celui-ci s'était inquiété de l'absence d'un buteur véritable dans l'équipe. Plusieurs joueurs avaient même renchéri, mettant sur le compte de ce déficit la limite imposée à leur ambition. C'était eux que l'on entendait, plus que les propos lénifiants de Bobby Robson, l'ancien entraîneur anglais du FC Porto. Vendredi 14 juin, il se contentait d'attribuer les mésaventures des attaquants portugais à *« l'incroyable amélioration de tous les défenseurs d'Europe »*.

**ADOLESCENTS GÂTÉS**

Le mal a sans doute une origine plus ancienne. Depuis une bonne décennie, les trois grands clubs portugais – Porto, Benfica et le Sporting de Lisbonne – et la Fédération ont multiplié les efforts de formation pour redonner souffle à un football en panne depuis la demi-finale du championnat d'Europe des Nations de 1984, perdue face à la France. Les juniors ont connu deux fois (en 1989 et en 1991) la consécration mondiale. Une majorité de l'équipe actuelle puise aux sources de ces deux belles histoires d'adolescents gâtés par le sort et les dons. Rui Costa, Paolo Sousa et Fernando Couto, les meilleurs, ont même connu la bonne affaire d'un transfert vers les grands clubs italiens.

*Dans leurs efforts d'excellence*, tous ont pourtant oublié de cultiver la race des chasseurs de buts. La génération dorée abonde en milieux de terrain créatifs, en passeurs surtout, et elle est pauvre en avants-centres. *« Dans notre championnat, il n'y a pas de tradition à ce poste,* explique un journaliste portugais du quotidien sportif *A Bola*. *Les clubs préfèrent s'offrir les services d'Angolais ou de Brésiliens naturalisés, voire d'étrangers, comme le Bulgare Emil Kostadinov, qui a bien réussi chez nous. »*

La sélection doit s'accommoder de ce manque. Les Portugais espèrent que leur vitesse et leur technique suffiront à tournebouler les adversaires, à marquer quoi qu'il arrive. Même contre les plus forts. A charge pour les attaquants de retrouver leur âme. Oliveira, l'entraîneur, promet de redoubler d'efforts pour débarrasser ses joueurs de leur mal-être devant le but. Car Fernando Couto, meilleur joueur et meilleur défenseur de ce Portugal-Turquie, n'a sans doute pas l'intention de devenir avant-centre. L'équipe portugaise sait qu'elle ne pourra pas toujours compter sur lui. Elle promet de se chercher d'autres sauveurs.

**Pascal Ceaux**

**EURO 96**
**RÉSULTATS**

**République tchèque - Italie** — 2-1
*Buts : [illegible] (5e min) et Radek Bejbl (35e min) pour la Rép. tchèque ; Enrico Chiesa (19e min) Italie. [illegible] Luigi Apolloni (28e min) Italie*

**Portugal - Turquie** — 1-0
*But : Fernando Couto (66e min)*

| | Pts | J | G | N | P | Diff |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Groupe C** | | | | | | |
| 1 Allemagne | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 | +2 |
| 2 Italie | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| 3 Rép. tchèque | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | -1 |
| 4 Russie | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | -1 |
| **Groupe D** | | | | | | |
| 1 Portugal | 4 | 2 | 1 | 1 | 0 | +1 |
| 2 Croatie | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 | +1 |
| 3 Danemark | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 4 Turquie | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | -2 |

## Les Bulls de Chicago à nouveau battus en finale de la NBA

**LES SUPERSONICS** de Seattle ont battu les Bulls de Chicago (89-78), *vendredi 14 juin, devant leur public survolté, dans la cinquième* manche du championnat professionnel de basket-ball nord-américain (NBA). Après cette deuxième défaite, les Bulls ne mènent plus que 3-2 dans une série qui leur semblait promise sans difficulté après leurs trois premiers succès, et qui sera remportée par la première équipe à atteindre quatre points. Pour obtenir cette quatrième victoire, synonyme d'un quatrième titre en NBA, les équipiers de Michael Jordan ont l'avantage de jouer les derniers matches à domicile, la sixième manche ayant lieu dimanche 16 juin.

C'est seulement la deuxième fois au cours de leur saison-record que les Bulls perdent deux matches d'affilée, après leurs échecs à Denver et Phoenix les 4 et 6 février. Vendredi soir, ils ont notamment manqué une série de vingt tentatives à trois points, jusqu'à la réussite de Scottie Pippen, à moins de trois minutes de la fin. Michael Jordan, qui laissait envisager une réaction d'orgueil après la première défaite, ne put une fois de plus se dépêtrer de la défense adverse, pour se contenter de 26 points, plus mauvais total en finale pour le meilleur marqueur de la saison. – *(AFP.)*

■ **DOPAGE : la participation à l'heptathlon des sélections olympiques américaines d'athlétisme de Gea Johnson,** suspendue pour quatre ans pour dopage aux anabolisants, mais requalifiée par un tribunal civil de l'Arizona, n'aura aucune conséquence pour les athlètes qui l'affronteront et qui risquaient la disqualification, a décidé le conseil de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), vendredi 14 juin. L'IAAF, qui ne pouvait s'opposer à cette décision de justice, a ainsi tenu compte d'une pétition des athlètes américaines, dont la championne olympique de la spécialité, Jackie Joyner-Kersee, lui demandant d'assouplir exceptionnellement sa position. – *(AFP.)*

■ **Le docteur Christian Bénézis, président de la Société française de médecine du sport,** a déclaré, vendredi 14 juin, que *« presque tous les participants à la finale du 100 m messieurs des Jeux d'Atlanta seront shootés »*. *« Le cyclisme, l'athlétisme et l'haltérophilie sont gangrenés par les anabolisants, les hormones »*, a-t-il ajouté dans un entretien à *La Gazette de Montpellier*.

COMMUNICATION

## Robert Namias souhaite réformer la rédaction de TF 1

### Le nouveau directeur de l'information devrait favoriser les synergies entre la Une et sa filiale LCI

**ALORS QUE** les chaînes de l'audiovisuel public vivent à l'heure du renouvellement de leurs directions, TF 1 n'a pas voulu être absente des grands changements printaniers. La Une a annoncé, vendredi 14 juin, la nomination de Robert Namias à la direction de l'information en remplacement de Gérard Carreyrou, qui devient *« directeur à la direction générale »* de la chaîne privée. Il continuera, selon la Une, à *« assurer à l'antenne de TF 1 et LCI les commentaires et les analyses des grands événements de politique nationale et internationale »*.

Les deux hommes se connaissent depuis longtemps, ils ont travaillé ensemble à Europe 1, avant de rejoindre TF 1. Gérard Carreyrou est entré sur la Une en 1988, quelques mois après sa privatisation. Robert Namias l'avait précédé, en 1986. Depuis 1992, il était directeur de la rédaction de la chaîne.

Aujourd'hui, la direction de TF 1 lui demande de *« réformer en profondeur la rédaction pour qu'elle fonctionne différemment »*. A lui d'imaginer un projet qui sera applicable à la rentrée. Sans trop de précisions, Robert Namias a annoncé, vendredi 14 juin, des mouvements au sein de la rédaction. *« Une mauvaise organisation est parfois très sclérosante*, a expliqué le directeur de l'information. *J'ai envie de donner un peu d'air, et j'ai l'intention de faire monter en première ligne une nouvelle génération de "sabras" de la rédaction, qui occuperont des postes de responsabilité. »*

Pourtant, selon Robert Namias, cette réforme sera menée *« en totale concertation »* avec la rédaction. Le directeur de l'information devrait commencer, lundi 17 juin, à rencontrer les quelque 200 journalistes de TF 1. Dans une quinzaine de jours, il va présenter son projet complet avec Patrick Poivre d'Arvor, Claire Chazal et Jean-Pierre Pernaut, les présentateurs des journaux de 20 heures et de 13 heures.

**LE CARREFOUR DE 20 HEURES**

Ces carrefours stratégiques de la grille de TF 1 seront l'objet de toutes les attentions de Robert Namias. *« Il y a dix ans que le journal de TF 1 connaît un succès continu face à ses concurrents,* assure-t-il. *C'est vrai qu'il y a un fléchissement global des journaux télévisés de 20 heures, il faut essayer de comprendre pourquoi, et sans doute proposer des contenus plus en phase avec ce qui intéresse les gens. »*

Au moment de l'éviction *« à l'amiable »*, pour trois mois, de PPDA de son fauteuil du 20 heures, après l'arrêt de la cour d'appel de Lyon (*Le Monde* du 13 janvier), la baisse d'audience des journaux de TF 1 avait conduit la chaîne à engager une réflexion approfondie sur le journal du soir.

Désormais *« rien n'est tabou »* à TF 1 et la *« forme globale »* du journal pourrait être modifiée. Mais, plus que le 20 heures, la réforme prônée par Robert Namias semble répondre à d'autres objectifs. Il s'agit de favoriser une véritable synergie entre les rédactions de TF 1 et de sa filiale, la chaîne d'information en continu LCI.

Pour mieux utiliser les images tournées par les différentes équipes ou pour ne pas retrouver simultanément des envoyés spéciaux de TF 1 et de LCI sur le même événement, une réforme s'imposait. Pour Robert Namias, l'objectif est *« d'améliorer la qualité et d'imaginer une information pour TF 1 et LCI et peut-être le numérique plus tard »*. Une *« évolution considérable »* devrait donc avoir lieu dans les quatre ou cinq ans à venir, a-t-il ajouté.

Toutefois, *« il n'y aura pas, pour l'instant, de regroupement des rédactions de TF 1 et LCI »*, auraient déclaré, vendredi, les représentants de la société des journalistes de TF 1 à l'issue d'une réunion avec Patrick Le Lay, PDG, et Etienne Mougeotte, vice-PDG de la chaîne privée. Pour des journalistes, le remplacement de Gérard Carreyrou *« est une surprise sans en être une »*. La rédaction ne semble pas mécontente de la nomination de Robert Namias. *« Nous connaissons ses points faibles et ses points forts »*, précise une journaliste.

**Guy Dutheil**

■ **NUMÉRIQUE :** il y aura de nouveaux *« mouvements »* parmi les opérateurs de télévision en Europe, a déclaré Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, lors de l'assemblée des actionnaires de la chaîne cryptée, vendredi 14 juin. Evoquant les liens de Canal Plus avec son allié Bertelsmann, après la fusion entre la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion et le groupe allemand, Pierre Lescure a déclaré : *« Nos relations étaient autrefois privilégiées, nos intérêts communs demandent une relation moins exclusive, le rôle futur de chacun est à clarifier. »* Toutefois, le PDG de Canal Plus espère des discussions *« plus raisonnables »*.

■ **PRESSE :** le groupe Hachette contrôle désormais seul la totalité du groupe de presse *Le Provençal-République* et en *« assurera la pérennité »*, a indiqué, vendredi 14 juin, la direction du journal marseillais. Depuis 1987, date de la prise de contrôle du journal par le groupe, des actionnaires avaient engagé des actions judiciaires contestant la répartition du capital.

# L'orgueil retrouvé de Jaguar

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

## Cette aristocrate anglaise est devenue solide sans perdre le bon goût et la distinction qui ont façonné sa légende

**IL Y A QUELQUES ANNÉES,** le félin s'était un peu laissé aller. Aux formes oblongues d'antan avait succédé un style plutôt massif avec des phares et une calandre carrés, certes élégants, mais terriblement conformistes. De ces Jaguar *trop impersonnelles*, on ne retenait plus que la fragilité légendaire. Turpitudes de la boîte de vitesse ou du joint de culasse et, surtout, caprices du circuit électrique... Le fond avait été touché au tout début des années 90 avec d'horribles affichettes publicitaires jaune et noir invitant à *« oser Jaguar »*.

Le fauve, heureusement, a recouvré ses griffes et sa ligne. Les séries XJ6, apparues en 1994, ont marqué une rupture discrète mais profonde. Là où le profane n'a vu qu'un renouvellement esthétique limité, l'oeil exercé de l'amateur a redécouvert un peu de l'élégance racée dont les Jaguar de collection (en France, on estime leur nombre à six mille), réservées aux sorties dominicales, étaient devenues les dernières dépositaires.

Ces aristocratiques anglaises seraient même devenues solides. De 1992 à 1995, le pourcentage de dysfonctionnements signalés par les clients lors de leur première année d'utilisation serait passé, selon des statistiques du constructeur, de 200 ‰ à 40 ‰. Mais le meilleur indice de ce regain est sans doute la courbe des ventes, passées de vingt mille en 1992 à quarante mille en 1995. En France, la progression est tout aussi nette, même si les performances commerciales (sept cent quarante deux immatriculations en 1995) restent à un modeste niveau.

### LE « COUSU MAIN »

Cette douloureuse cure de compétitivité – les effectifs de la firme de Coventry ont été réduits de moitié en six ans – a été imposée par Ford, propriétaire de Jaguar depuis 1989. Après avoir déboursé 12,3 milliards de francs, les actionnaires ont failli tomber à la renverse en découvrant les méthodes de travail de la firme. Pendant leur fabrication, les voitures voyagaient d'un site à l'autre et il avait fallu installer un atelier de remise en état des carrosseries cabossées pendant les transferts.

Si le « cousu main » de Jaguar nécessitait un urgent besoin de remise en ordre, on pouvait redouter les conséquences d'un mariage avec un groupe réputé pour son incomparable sens de la rigueur industrielle et financière, mais pas pour ses compétences dans le haut de gamme, tendance cuir Conolly et ronce de noyer. Pourtant, la greffe a pris.

En octobre, lors du Mondial de l'automobile de Paris, la première Jaguar entièrement conçue sous l'ère Ford sera commercialisée. La XK-8, disponible en version coupé et cabriolet, est présentée comme légataire de la mythique Type-E. Pour l'occasion, un tout nouveau moteur V. 8 (32 soupapes et 294 chevaux !) a été réalisé à Coventry (le V. 8 Lincoln suggéré par Ford a été poliment récusé). Néanmoins, quelques puristes ont noté, avec amertume, une ressemblance entre la ligne de la XK. 8 et celle de l'Aston Martin DB. 7, une autre filiale de Ford...

Peu importe. Pour l'instant, Jaguar a retrouvé cette place bien à part qu'elle occupe dans le club fermé du très haut de gamme. Bon goût et distinction. La firme a toujours joui d'une aura dont l'une des particularités est de ne pas laisser indifférents ceux qui ne sont pourtant pas des passionnés de la chose automobile.

Propriétaire d'une Jaguar depuis 1992, Camille Koury, pharmacien parisien, qui reconnaît sans hésitation n'avoir *« jamais été très voiture »*, évoque avec tendresse cette automobile (qui a pourtant nécessité un changement d'amortisseurs après 25 000 kilomètres) qu'il hésite à utiliser en dehors du week-end. *« Une Jaguar donne le sentiment de conduire quelque chose hors du commun*, estime-t-il. *C'est beau, confortable, et ça n'inspire aucune agressivité. Hormis chez certains propriétaires de grosses voitures françaises... »* Lyrique, Daniel Colé, président de l'agence de publicité Walter J. Thompson, voit dans le conducteur de Jaguar *« un père tranquille, mais aussi un épicurien amoureux d'une voiture de luxe qui n'est pas un objet de frime, car ses racines lui confèrent une vraie authenticité »*.

### AU MOINS 300 000 FRANCS

Le problème, c'est qu'une Jaguar ne passe pas inaperçue. Surtout à une époque où un nombre important d'acheteurs de BMW haut de gamme font ôter le signe distinctif du modèle qu'ils viennent d'acquérir (sauf s'il s'agit d'un diesel...). La firme doit donc convaincre ses éventuels acheteurs (prévoir au moins 300 000 francs) qu'ils ne risquent pas un contrôle fiscal dans les quinze jours. *« A l'heure actuelle, notre clientèle est essentiellement composée de professions libérales. A dépense égale, les chefs d'entreprise hésitent à débarquer dans la cour de leur entreprise en Jaguar. Certains disent qu'ils adorent nos voitures, mais qu'ils ne deviendront clients que lorsqu'ils seront à la retraite »*, soupire-t-on chez Jaguar Cars France.

Puisque ses vastes limousines culpabilisent même ceux qui ont les moyens de se les offrir, Jaguar va proposer une voiture moins intimidante. En 1999, sera lancée la X. 200, un modèle toujours aussi *cosy* mais plus ramassé et moins ruineux (environ 230 000 francs), afin de concurrencer les BMW série 5 et Mercedes classe E. L'objectif est de doubler les ventes d'ici à l'an 2000.

Pour y parvenir, la marque va même fabriquer son premier moteur Diesel. *« Rassurez-vous, nous n'allons pas perdre notre âme »*, assure Vittorio Senso, le nouveau directeur général de Jaguar Cars France. *« Sir Williams Lyons, le fondateur de la marque*, rappelle-t-il, *souhaitait fabriquer des voitures de luxe originales mais accessibles. »* Reste que certains projets (il fut un moment question d'un 4 × 4 et d'un monospace Jaguar) ont tout de même semblé bizarres aux admirateurs du félin.

***Jean-Michel Normand***

**★ Gamme Jaguar et Daimler : de 300 000 (XJ Celebration) à 660 900 francs (Daimler double Six) pour les berlines, à partir de 406 500 francs pour la XJS (coupé et cabriolet).**

## *Stylo à sa main*

**On ne peut tout de même pas réinventer le stylo chaque fois que l'on se met à écrire. Encore que... Après la révolution du Bic, puis la mise au point du « roller », bille plus noble, il se trouve encore et toujours des amateurs de stylos à plume. Si l'on met de côté les véritables collectionneurs, qui peut-être n'osent pas se servir de leurs trouvailles, un écriveur à la plume devrait se soucier de choisir l'outil en l'accordant à la surface du papier : plus ou moins lisse et glacée, plus ou moins rétive et absorbante. Question d'expérience, qui assure la fluidité du mouvement de la main. A quel moment s'attache-t-on à une marque ? Quand devient-on un adepte à vie de la secte Montblanc, rêvant, sous la bannière de l'étoile blanche distinctive, de trouver le Meisterstück de son goût ? La marque vient d'ailleurs de jouer un tour à ses fidèles en proposant le Meisterstück (à partir de 1 480 F, selon la taille) en format agenda, ou « dame », sous l'appellation « Mozart », c'est-à-dire une sorte de miniature. A glisser dans les maroquineries assorties qui sont diffusées dans le même temps. En « black and white », bien sûr. Si l'on est plutôt Sheaffer et que l'on ne sent pas attiré par les étrangetés décorées d'arabesques en argent de style art nouveau, on pourra, autour de 50 F pièce, acquérir le modèle le plus simple, à plume d'acier, dans toutes les couleurs. C'est aussi la couleur qui fait le succès de la série le Imper, à 250 F environ, en bleu dur, en rouge, en vert. Dans les séries plus onéreuses, Legacy de Sheaffer est inspiré du style années 50, avec agrafe et bandeau doré plat et large (plus de 2 000 F), mais bénéficie des progrès de la technique. Chez Waterman, le haut de gamme, c'est Edson (3 600 F environ), qui reprend des lignes en vogue il y a trente ou quarante ans, avec une alliance de l'or et d'un bleu profond, plume profilée et recouverte, capuchon à agrafe étudiée pour résister longtemps à la manipulation. Et, surtout, un système anti-fuite très performant. La réédition, très en vogue, a profité à Parker, qui a reçu pour son Duofold le prix du stylo de l'année 1996, une distinction nouvelle décernée par la chambre syndicale des détaillants. Duofold, lancé dans les années 20, existait en orange. On le retrouve en noir, plat aux extrémités, assez baraqué, et orné de simples filets or (2 200 F). Ce qui n'empêchera pas les inconditionnels de l'argent massif de préférer le modèle ciselé créé pour la reine d'Angleterre et depuis longtemps rentabilisé sur le marché des simples écriveurs, puisqu'il cote actuellement 1 260 F, et qu'il exige de son détenteur plus d'encre bleue ou noire que de sang bleu.**

***M. Ch.***

**★ Parmi les spécialistes des objets d'écriture et de papeterie, L'Art du bureau, 47, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris. Du lundi au samedi de 10 h 30 à 19 heures, le dimanche de 14 heures à 19 heures.**

LIEU

# La gare qui attendait une ville

**QU'EST-CE** qu'une ville nouvelle sinon des fragments d'urbanité en attente ? En attente de ce tour de magie qui, d'un coup, déploierait l'histoire qui n'a pas encore eu lieu, le temps qui arrondit les angles, épaissit les mystères, donne du corps à l'atmosphère. Les urbanistes ne trouveront jamais la formule alchimique de cet instantané ; ils s'efforcent pourtant de réunir les éléments qui, un jour, formeront ville. La gare n'est pas le moindre.

Encore au milieu des prairies, celle-ci n'est pas une de ces stations en campagne, où l'herbe le dispute au ballast. Non, c'est une gare qui attend un quartier de ville, à Cergy-le-Haut, dans le Val-d'Oise, frange actuelle, sur le plateau, de Cergy-Pontoise, l'une des cinq villes nouvelles de la région parisienne. A ces grandes cités que l'on voulait exemplaires, nées d'une volonté politique forte, l'Etat apporte des moyens, des hommes, des idées. Le meilleur indice qu'on n'est pas dans une banale banlieue, sans cafés, ni commerces et « loin de tout », c'est justement que la gare arrive avant les maisons. Ou en même temps.

Et pour mieux sanctifier ce monument de la vie civile, en service depuis 1994, et le début de quartier qui lui tient compagnie, on vient de leur offrir une cérémonie, avec sabre et goupillon : des représentants du génie ferroviaire, qui évoque toujours un peu la chose militaire, et de grands prêtres de l'art, qui est devenu notre commune religion, inauguraient, en compagnie des édiles, jeudi 13 juin, une oeuvre commandée au peintre Jean-Michel Alberola intitulée *Ceux qui attendent*.

### *OMBRES CHINOISES*

C'est une gare de la génération Duthilleul, cet architecte-ingénieur des ponts qui a pris les opérations en main à la SNCF et qui donne à la vieille maison ses marques de fin de siècle : un peu partout en France, on les retrouve, structures de fils d'acier tendus, grandes verrières, passages couverts en Téflon blanc, sièges en métal plié et brillant, le design d'époque. A Cergy-le-Haut, les quais sont en béton blanc, il y a des banquettes de bois exotique et des ascenseurs vitrés. Une ambiance de qualité, par les matériaux, par l'espace. Une grande halle de 15 mètres de haut, qui semble surgir du sol, signal clair, appel de lumière, voûte d'accueil au départ comme à l'arrivée. Et les premiers immeubles autour de la place gracieusement néohaussmanienne que l'on doit à l'architecte Michel Ducharme et de l'unique rue déjà tracée, malgré l'étrangeté de leur isolement provisoire, disent bien l'intention qu'ils ont d'être urbains. Ça viendra... Peut-être.

Dans le contrebas, là où des placards de publicité habituellement *« décorent »* les quais de gare, aux usagers qui vont prendre le train pour Saint-Lazare ou le RER pour Châtelet (trente-neuf minutes de trajet), l'artiste invité fait défiler, en ombres chinoises, grâce à des plaques d'acier découpé et peint, les silhouettes stylisées évocatrices de sites fameux, Taj Mahal et Machu Picchu, Angkor et statue de la Liberté, Borobudur et Mont Saint-Michel... Là où Schlosser, dans la première gare de Cergy, avait donné une fresque hyperréaliste offrant un genou de femme couchée dans l'herbe, Alberola a voulu, lui, sagement se souvenir du viaduc de Garabit ou du château de Chambord dont la photographie en noir et blanc était autrefois accrochée au-dessus des têtes somnolentes. Ou de la Riviera en rose et bleu au-dessus des guichets de la gare de Lyon.

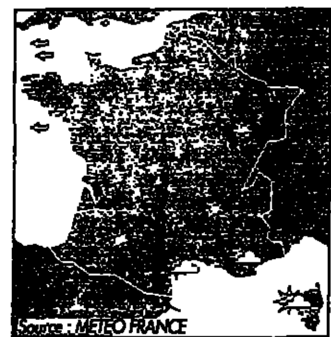
Ira-t-on un jour *« là-bas »*, quittera-t-on Cergy-le-Haut, sa pizzeria toute neuve, ses villas dans les charmilles, son lycée Jules-Verne, son boulevard des Merveilles, ses lampadaires halogènes et bleus, son horizon dégagé jusqu'aux tours de la Défense, pour ces destinations mythiques ? Aucune importance. Ceux qui attendent, à condition qu'ils ne prennent pas à rebrousse-poil cette litanie comme un manque-à-partir, sont incités à s'embarquer avec Cendrars, *« sommes-nous bien loin de Montmartre »*, sur le Transsibérien de leurs pensées.

***Michèle Champenois***

# Un soleil franc et durable

L'ANTICYCLONE est bien installé sur les îles Britanniques. Il bloque systématiquement l'approche de toute perturbation et nous assure un soleil franc et durable. Aucune dégradation n'est en vue pour le début de semaine prochaine.

Dimanche matin, quelques brumes pourront border le golfe du Lion, mais resteront fugaces. Quelques nuages discrets déborderont sur le Mercantour et le comté de Nice.




Prévisions pour le 16 juin vers 12h00

La qualité de l'air

Indice de pollution

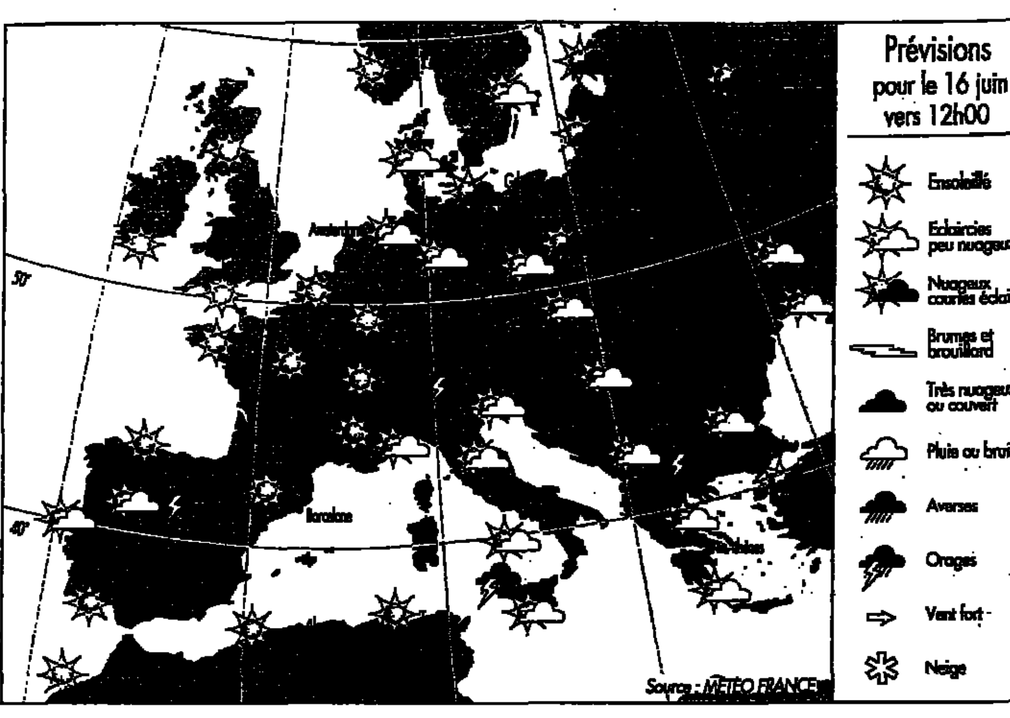
Très médiocre
Médiocre
Moyen
Assez bon
Bon
Très bon
Excellent
Source : AIRPARIF
Tendance pour le 15 juin : assez bon

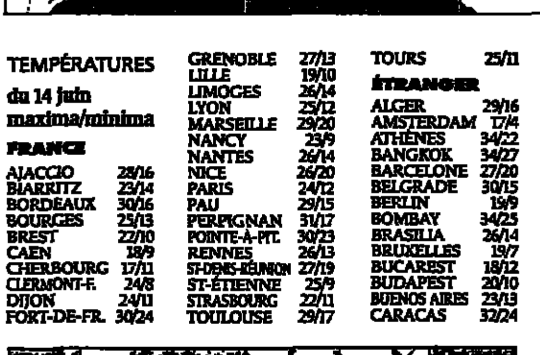
Partout ailleurs, le soleil sera resplendissant dès le lever du jour. Le vent d'est ne dépassera pas les 40 km/h le long des côtes de la Manche et du littoral atlantique. Ce petit vent frais faiblira, à l'inverse, dans l'intérieur et favorisera la montée des températures.

Les températures matinales s'étageront de 8 à 20 degrés des Ardennes à la Méditerranée. L'après-midi, les nuages gagneront un peu plus les Alpes du Sud et un large pourtour méditerranéen, jusqu'à la plaine du Languedoc et aux Corbières. Quelques orages pourront éclater, principalement sur le relief. Dans le reste du pays, le soleil sera roi. Seuls quelques nuages élevés voileront simplement le ciel. Le vent d'est sera juste sensible près du littoral de la Manche. Les températures seront en légère hausse sur la moitié nord. Le thermomètre affichera autour de 20 degrés sur le littoral normand, 24 le long des frontières du nord-est, 26 à 29 degrés de l'Ile-de-France au Massif Central, et de 28 à 33 degrés du pourtour méditerranéen au Sud-Ouest.

La journée de lundi s'annonce en tout point identique à la précédente avec un soleil radieux. Les quelques orages possibles se limiteront au relief des Alpes l'après-midi. Les températures seront en légère hausse, sauf en bordure méditerranéenne.

*(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)*



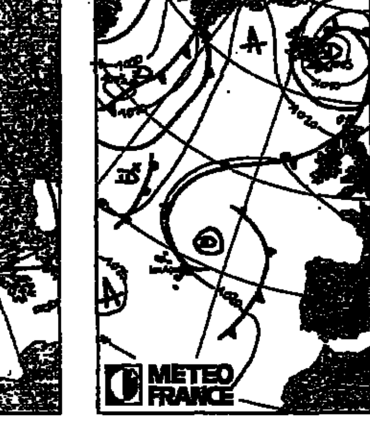



TEMPÉRATURES du 14 juin maxima/minima

| | |
|---|---|
| **FRANCE** | |
| AJACCIO | 28/16 |
| BIARRITZ | 23/14 |
| BORDEAUX | 30/16 |
| BOURGES | 25/13 |
| BREST | 22/10 |
| CAEN | 18/9 |
| CHERBOURG | 17/11 |
| CLERMONT-F. | 24/8 |
| DIJON | 24/11 |
| FORT-DE-FR. | 30/24 |
| GRENOBLE | 27/13 |
| LILLE | 19/10 |
| LIMOGES | 26/14 |
| LYON | 25/12 |
| MARSEILLE | 29/20 |
| NANCY | 23/9 |
| NANTES | 26/14 |
| NICE | 26/20 |
| PARIS | 24/12 |
| PAU | 29/15 |
| PERPIGNAN | 31/17 |
| POINTE-À-PIT. | 30/23 |
| RENNES | 26/13 |
| ST-DENIS-RÉUNION | 27/19 |
| ST-ÉTIENNE | 25/9 |
| STRASBOURG | 22/11 |
| TOULOUSE | 29/17 |
| TOURS | 25/11 |
| **ÉTRANGER** | |
| ALGER | 29/16 |
| AMSTERDAM | 17/4 |
| ATHÈNES | 34/22 |
| BANGKOK | 34/27 |
| BARCELONE | 27/20 |
| BELGRADE | 30/15 |
| BERLIN | 19/9 |
| BOMBAY | 34/25 |
| BRASILIA | 26/14 |
| BRUXELLES | 19/7 |
| BUCAREST | 18/12 |
| BUDAPEST | 20/10 |
| BUENOS AIRES | 23/13 |
| CARACAS | 32/24 |
| CHICAGO | 31/16 |
| COPENHAGUE | 18/5 |
| DAKAR | 33/24 |
| DUBAI | 40/30 |
| DUBLIN | 18/7 |
| FRANCFORT | 20/7 |
| GENÈVE | 23/12 |
| HANOÏ | 32/25 |
| HELSINKI | 12/9 |
| HONGKONG | 32/26 |
| ISTANBUL | 28/17 |
| JAKARTA | 32/24 |
| JÉRUSALEM | 28/24 |
| KIEV | 19/10 |
| KINSHASA | 27/16 |
| LE CAIRE | 34/20 |
| LIMA | 18/15 |
| LISBONNE | 34/20 |
| LONDRES | 23/9 |
| LOS ANGELES | 22/16 |
| LUXEMBOURG | 22/9 |
| MADRID | 35/18 |
| MARRAKECH | 34/17 |
| MEXICO | 25/14 |
| MILAN | 27/19 |
| MONTRÉAL | 24/17 |
| MOSCOU | 20/12 |
| MUNICH | 20/7 |
| NAIROBI | 19/13 |
| NEW DELHI | 38/29 |
| NEW YORK | 28/22 |
| PALMA DE M. | 31/16 |
| PÉKIN | 32/20 |
| PRAGUE | 16/8 |
| PRETORIA | 21/9 |
| RABAT | 32/20 |
| RIO DE JAN. | 29/17 |
| ROME | 32/14 |
| SAN FRANC. | 17/10 |
| SANTIAGO | 13/10 |
| SÉVILLE | 37/20 |
| ST-PETERS. | 23/10 |
| STOCKHOLM | 18/5 |
| SYDNEY | 15/10 |
| TENERIFE | 26/19 |
| TOKYO | 23/21 |
| TUNIS | 31/21 |
| VARSOVIE | 16/5 |
| VENISE | 26/16 |
| VIENNE | 20/6 |




Situation le 15 juin, à 0 heure, temps universel




Prévisions pour le 17 juin, à 0 heure, temps universel

## IL Y A 50 ANS DANS Le Monde
# En rade de Cherbourg

LA FLOTTE transatlantique française, que la guerre a durement éprouvée, à commencer par la perte du *Normandie*, s'enrichit d'une magnifique unité, le paquebot allemand *Europa*, qui vient d'entrer en rade de Cherbourg, dont il était, avant guerre, un des fidèles clients.

C'est un équipage placé sous la direction du commandant Lescaret qui a su mener à bien la délicate mission de ramener le grand navire, qu'il ne connaissait pas, de Brême à Cherbourg, et les premières paroles de M. Jean Marie, président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique, quand il fut monté à bord, furent pour le féliciter de cette réussite.

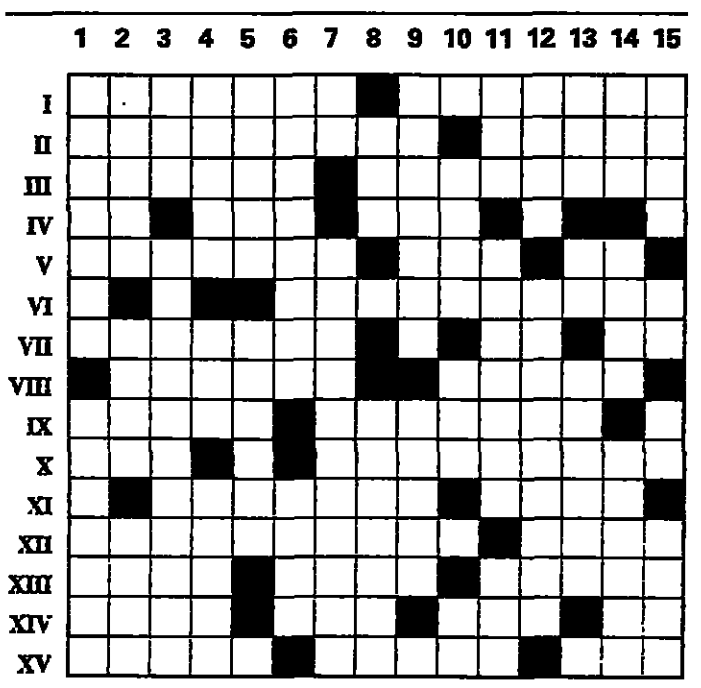
Battant pavillon tricolore, l'*Europa* est maintenant accosté à la jetée du Homet. Quand pourra-t-il être remis en service sur la ligne de l'Atlantique nord ? Aucune date, même approximative, ne peut être donnée, car, si les machines en parfait état ont permis une vitesse de 22 nœuds, les techniciens devront, au préalable, examiner toutes les parties du navire. Les cabines sont à peu près intactes, mais les salles à manger et les salons sont vides de leur mobilier. La literie, la lingerie et la vaisselle, qui ont disparu, devront être renouvelées. On songe également à remplacer les lourdes boiseries allemandes par une décoration de goût français. Ce n'est donc pas avant plusieurs mois qu'on peut envisager la remise en service du transatlantique.

La question de son nouveau nom n'est pas non plus résolue. Les autorités officielles pencheraient pour *Liberté*. On fait cependant remarquer l'analogie de ce nom avec celui du *Liberty-Ship* américain ; il évoquerait outre-Atlantique les lents « canards boiteux » de la guerre, et paraîtrait sans doute peu alléchant pour la clientèle américaine. Le glorieux nom de *Lorraine* semblerait plus conforme à la tradition de la Compagnie générale transatlantique.

*(16-17 juin 1946.)*

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6844



**HORIZONTALEMENT**

I. Peut fermer brusquement la « porte ». Le vieux est un homme habile. – II. Un handicap pour ceux qui voudraient mener une vie de pacha. Couche dans une coquille. – III. Réagit comme celui qui voit rouge. Proposait des conserves avant de vendre des lentilles. – IV. Un animal très mou. Sans valeur. Coule dans le Bocage. – V. Dans le panthéon grec. Marque d'égalité. Période. – VI. Un jeu d'enfants. – VII. Travailleur qui a besoin d'une bonne lampe. Partie de Paris. Aperçu. – VIII. Peuvent assombrir autant que la jalousie. Un homme à fables. – IX. Travailleurs étrangers. Représenta en brodant. – X. Circule à l'étranger. Pour ranimer la flamme. – XI. A éviter par ceux qui ont peur des chutes. Centre religieux pour les Hébreux. – XII. Rendions comme des bonbons. Pronom pour la moitié. – XIII. Pas libre. Un vieil ennui. S'utilise au coup par coup. – XIV. Va et vient. Napperon. Tient bien son logis. Conjonction. – XV. Tamise. Frapper fort. Peut suivre le coq.

**VERTICALEMENT**

1. Peuvent pousser dans un jardin. On n'aime pas les voir tomber dans les pommes. – 2. Salope, elle transporte des vases. Prophète. Fit briller. – 3. Prise. Qui suivent le troupeau. – 4. Approuve. Quelque chose de gracieux. Peuvent être suivies grâce à un fil. – 5. Dans la banlieue de Buenos Aires. Pour fixer l'aviron. – 6. Lettre qui vient de Venise. Annonce la fin. – 7. Interjection. Doivent attendre pour devenir des hommes. – 8. Une des Cyclades. Réfléchit. – 9. Travail de restaurateur. Posture de yoga. – 10. Epreuve. Moi, pour le psychologue. Cri d'horreur. – 11. Plat. Peuvent se trouver dans un plateau de fruits. Fournit de la paille. – 12. Quand on en manque, il n'y a pas de mesure. Une femme en avance. – 13. Mot qui peut faire venir le berger. Un métal léger. Peut être plus visible qu'une poutre. – 14. Période. Partie de glacier. Dialecte ancien. – 15. Prénom. Qui est bien rentré. Valeur du silence. Une prune.

**SOLUTION DU N° 6843**

**HORIZONTALEMENT**

I. Oignonade. – II. Bruiteurs. – III. Sarcelles. – IV. Io. Saga. – V. Lé. Tao. Er. – VI. Espion. St. – VII. Sains. – VIII. Cuvettes. – IX. Eolie. – X. Nord. Ru. – XI. Tuteurées.

**VERTICALEMENT**

1. Obsolescent. – 2. Ira. Esaü. Ou. – 3. Guri. Pivert. – 4. Nicotine. Dé. – 5. Ote. Aoste. – 6. Nelson. Tour. – 7. Aula. Gel. – 8. Drèges. Sire. – 9. Essarts. Eus.

*Guy Brouty*

## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **EUROPE.** Le trafic passagers des vingt-cinq compagnies membres de l'Association des compagnies aériennes européennes (AEA) n'a que très légèrement progressé en avril (3,3 %). Pour la première fois depuis 1991, le trafic aérien européen a même reculé de 1,2 % tandis que le trafic nord-atlantique enregistrait une faible croissance de 2,1 %. Les liaisons avec l'Extrême-Orient et l'Australie ont progressé de 10,6 % et celles vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de 9,7 %. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE.** Les vols de la compagnie Air Algérie devaient subir des retards samedi 15 et dimanche 16 juin en raison d'un préavis de grève déposé par les pilotes, qui réclament des meilleures conditions de travail et une augmentation de leurs salaires. Déjà en grève le week-end dernier, les pilotes de la compagnie algérienne annoncent des arrêts de travail de quarante-huit heures toutes les fins de semaine. – *(Reuter.)*

■ **VENEZUELA.** A partir du 1er juillet, la compagnie Aserca Airlines effectuera des navettes entre les deux villes vénézuéliennes de Valencia et Caracas pour permettre aux passagers d'emprunter les vols d'American Airlines au départ de Caracas. La compagnie américaine effectue trois liaisons quotidiennes Miami-Caracas et une liaison quotidienne New York-Caracas. – *(Bloomberg.)*

■ **TRANSMANCHE.** La navette d'Eurotunnel, qui depuis dix-huit mois relie Calais à Folkestone, a transporté mercredi 12 juin sa 2 000 000e voiture. – *(AFP.)*

■ **HONGKONG.** Taïwan et Hongkong viennent de signer un accord aérien qui s'appliquera au-delà de la rétrocession de la colonie britannique à la Chine dans un an. Par cet accord, la compagnie privée taïwanaise Eva Air est autorisée à assurer seize vols hebdomadaires entre les deux destinations, et la compagnie de Hongkong Dragonair vingt et un vols par semaine. La ligne était jusqu'à maintenant dominée par Cathay Pacific (Hongkong) et China Airlines (Taïwan). – *(AFP.)*



## LES SERVICES DU Monde

| | |
|---|---|
| Le Monde | 42-17-20-00 |
| Télématique | 3615 code LE MONDE |
| CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr | GO LEMONDE |
| Documentation | 3617 code LMDOC ou 36-29-04-56 |
| CD-ROM : | (1) 44-08-78-30 |
| Index et microfilms : | (1) 42-17-29-33 |

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
*Président-directeur général :* Jean-Marie Colombani
*Directeur général :* Gérard Morax
*Membres du comité de direction :* Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

## PARIS EN VISITE

**Mardi 18 juin**

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 10 heures, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **AUTOUR DE LA PRISON DE LA SANTÉ** (60 F), 11 heures, sortie du métro Glacière (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : exposition Offenbach (55 F + prix d'entrée), 13 h 15, parvis du musée devant l'éléphant (Paris et son histoire).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 14 heures, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Institut culturel de Paris).

■ **LA COULÉE VERTE** du 14e arrondissement (35 F), 14 h 30, rue Vercingétorix au pied du pont SNCF (Ville de Paris).

■ **LA MAISON DE BALZAC** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 47, rue Raynouard (Musées de la Ville de Paris).

■ **LA MAISON DE VICTOR HUGO** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, place des Vosges (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE BOURDELLE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris à l'époque des philosophes (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Carpeaux, 14 h 30 ; exposition Menzel, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** : 2e parcours (50 F), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **L'HÔPITAL LAENNEC** (37 F), 15 heures, 42, rue de Sèvres (Monuments historiques).

■ **LA NOUVELLE ATHÈNES** : le quartier Saint-Georges, de Louis XV à Napoléon III (37 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Georges côté place Saint-Georges (Monuments historiques).

**CINÉMA** C'est à l'occasion des journées du cinéma français, organisées par *Le Monde* et les *Cahiers du cinéma* dans la capitale bosniaque, que Jean-Luc Godard a décidé de faire projeter en première mondiale son dernier film, *For Ever Mozart*, à Sarajevo. ● TABLEAU sans concession de l'attitude des intellectuels français pendant le conflit de l'ex-Yougoslavie, le film a été diversement apprécié par un public à la fois flatté du geste du cinéaste et heureux de la renaissance du cinéma dans leur pays, mais qui veut aujourd'hui oublier les horreurs vécues pendant quatre années. ● LA SORTIE EN FRANCE du film est prévue pour la fin de novembre sous une forme inhabituelle : il sera présenté à Strasbourg du 19 juin au 9 juillet, accompagné de films que Jean-Luc Godard a choisis personnellement et de certaines de ses propres œuvres inédites sur grand écran.

# Le dernier Godard en première mondiale à Sarajevo

## Ouvrant une quinzaine du cinéma français organisée par « Le Monde » et « Cahiers du cinéma », « For Ever Mozart » a été projeté dans une salle réhabilitée de la capitale bosniaque. Réactions diverses à un film sur le déshonneur des nantis de la culture

SARAJEVO
*de notre correspondant*

Les Sarajéviens se sont précipités à la projection du dernier film de Jean-Luc Godard que le cinéaste avait décidé d'« offrir », en première mondiale, à la capitale bosniaque. *For Ever Mozart* était projeté le vendredi 14 juin au soir, en ouverture d'une quinzaine cinématographique organisée par *Le Monde* et les *Cahiers du cinéma*, en collaboration avec le centre André-Malraux de Sarajevo et l'association bosniaque Obala. On s'entassait dans les travées. Il y avait des gens de théâtre et de cinéma, des curieux, des francophones… *« Je vois l'avenir du cinéma en Bosnie-Herzégovine exactement comme cela : une salle remplie de spectateurs*, dit Ademir Kenovic, un réalisateur bosniaque.

*« Avant de montrer mon film à Strasbourg, capitale de l'Europe, je voulais le donner à Sarajevo, capitale de la douleur. »* Ce fut le message de Jean-Luc Godard, lu par Bérangère Allaux, une des actrices du film, avant la projection. La veille, lors d'une conférence de presse, elle avait avoué sa *« honte »* d'appartenir *« à une génération qui ne s'est pas mobilisée »* face au drame bosniaque.



D.R.

Si cette soirée d'ouverture fut un moment de cinéphiles, passionnés par la diffusion du cinéma européen, les Sarajéviens eurent des réactions partagées devant une œuvre qui, contrairement aux sept autres films du festival, n'est pas sous-titrée et qui comporte des scènes de guerre, des fracas d'explosions, des cris de femmes violées, qu'ils ont du mal à supporter aujourd'hui.

Certains ont quitté la salle. *« Trop dur, trop dur »*, répétait Elmedina, une étudiante. D'autres se sont avoués trop meurtris par quatre années de siège pour regarder des images stylisées d'une guerre à la fois abstraite et si proche. D'autres en revanche ont *« adoré »*, comme Ziba Slobodanka ou Srdan Vuletic, un jeune réalisateur, qui aime l'idée d'*« accepter le message de Godard comme il vient »*.

au-delà de l'infini, il n'y a rien

*« En fait, ces réactions d'amour, d'incompréhension ou de gêne sont probablement semblables, malgré la caractéristique des séquences de guerre "yougoslave", à celles qu'auront les Parisiens »*, note un observateur, satisfait de constater que le public sarajévien est un public *« normal »*.

La capitale bosniaque, qui n'a cessé, tout au long de la guerre, de se préoccuper de culture, accueille désormais trois festivals de cinéma. Elle recommence aussi à produire des films, puisque Ademir Kenovic entame le montage du *Cercle parfait*, qui sera diffusé en Europe au printemps 1997. Et les salles de spectacle, au gré des dons d'organisations étrangères, sont peu à peu réhabilitées. *Le Monde* et les *Cahiers du cinéma*, qui ont sélectionné les films présentés lors du festival, souhaitent poursuivre leur action à Sarajevo. *« Nous ne connaissons rien au trafic d'armes, alors nous faisons du trafic de films »*, dit en souriant Serge Toubiana, le directeur de *Cahiers*.

La France participe activement à la renaissance du cinéma bosniaque, grâce à l'action personnelle de Francis Bueb, directeur du centre André-Malraux, et à différentes contributions financières. Récemment, le Festival Premiers plans d'Angers s'est exporté à Sarajevo, et Paris a aidé au financement du film d'Ademir Kenovic. Vendredi soir, au bord de la rivière Miljacka, le vieux cinéma retrouvait des couleurs, signe, comme le disait une jeune fille, que Sarajevo redevient une ville *« normale, une ville européenne »*.

***Rémy Ourdan***

★ **Les autres films projetés au cours du Festival, du 14 au 28 juin, sont : *A la campagne*, de Manuel Poirier, *Le Journal du séducteur*, de Danièle Dubroux, *Coûte que coûte*, de Claire Simon, *N'oublie pas que tu vas mourir*, de Xavier Beauvois, *En avoir (ou pas)*, de Laetitia Masson, *La Fille seule*, de Benoît Jacquot, et *La Cérémonie*, de Claude Chabrol.**

## « L'identité de la France » dans la boue sanglante de la Bosnie

**FOR EVER MOZART. Film franco-suisse de Jean-Luc Godard. Avec Madeleine Assas, Ghalya Lacroix, Bérangère Allaux, Vicky Messica, Frédéric Pierrot. (1 h 20.)**

C'est un retour croisé et bien lifté, un effet miroir de hasard et de nécessité comme s'en tissent et s'en nourrissent les œuvres des grands artistes, celles de Jean-Luc Godard plus que d'autres. Un article du *Monde des livres* du 20 mai 1994 consacré par Philippe Sollers à Marivaux est un peu le point de départ de *For Ever Mozart*.

*« Le petit Sollers »*, comme on l'appelle dans le film, y disait qu'à Sarajevo on aurait mieux fait d'aller jouer *Le Triomphe de l'amour* qu'*En attendant Godot* mis en scène par Susan Sontag. En l'entendant, Godard décide de tenter une percée vers la ville assiégée. Comme on ne fait pas toujours ce qu'on veut, ses personnages emmènent Musset – *On ne badine pas avec l'amour* –, à défaut de Marivaux.

Les personnages n'atteindront pas la ville, le film si, par l'intermédiaire d'un petit festival organisé par *Le Monde*, et par ce qui fut jadis la maison du cinéaste, les *Cahiers du cinéma*. Dans le film, il y a l'Europe et l'Europe. L'Europe de l'Ouest, ou du Nord, nord par nord-ouest, outrée d'argent, d'obscénité et de pouvoir, et l'Europe du Sud, de l'Est, de la guerre et de la misère.

En haut à gauche, la culture, *« qui est de la règle »*, entendait-on dans *JLG/JLG*, en bas à droite, l'art, *« qui est de l'exception »*. Le film montre ceux du quart, juste avant *minuit sur le cadran : et, parmi eux*, ceux qui restent, ceux qui partent. Ceux qui restent, les vieux, les nantis, vont faire de la culture, un Grand Film Européen, qui leur ressemble et s'intitule *Le Boléro fatal*. Trafics, humiliations, trahisons. Et tentative de recyclage du cadavre des autres.

**HISTOIRE EN MOUVEMENT**

Les autres, les jeunes, sont partis, c'est une odyssée plus près de Joyce que d'Homère, l'époque veut ça, hélas pour nous ! On y apprendra posément qu'il y a moins de déshonneur à aller se faire enculer par les Serbes qu'à se vautrer dans le spectacle. Même si, à bout de souffle, un mot de résistance est là aussi encore possible. Dans la boue bosniaque et ensanglantée gît *L'Identité de la France*. De Fernand Braudel, mais pas seulement : jamais la mémoire de l'auteur de *L'Espoir* n'a à ce point hanté le cinéaste. C'est le Centre André-Malraux qui a invité *Le Monde* et les *Cahiers* à Sarajevo, et c'est bien ainsi.

Le film serait donc deux petits morceaux de récit. Ici, l'histoire statique, de ceux qui font *Le Boléro fatal* et finiront à la force du gangstérisme dans un marigot d'échec commercial, face à sa propre vérité qui se nomme Hollywood. Là, l'histoire en mouvement de Camille, Jérôme et Djamila en route vers la guerre et rattrapés par elle jusqu'à leur heure de vérité et de philosophie, dans un marécage ex-yougoslave. Mais il y a la musique.

Au cinéma, les coups de flingue, *les baisers, chabadabada, « t'as d'beaux yeux, tu sais »*, on appelle ça le son, d'habitude. Là on a envie de tout appeler musique. Sans doute parce que c'est composé. Certainement parce que c'est beau. *Mais surtout parce qu'extraits de* textes littéraires, poétiques et philosophiques, morceaux de musique classique, explosions, phrases écrites de la main inimitable de Godard, calembours et langues *étrangères sont mis en scène*. Ils construisent un monde, une Histoire, un espace, qui englobent les morceaux (les plans). *Ils en font un* film âpre, net, impressionnant. Le titre peut se lire « Faut rêver Mozart », *For Ever Mozart* le fait.

*J.-M. F.*

### *« Simple sortie » à Strasbourg*

**La sortie « normale » de *For Ever Mozart* est prévue pour fin novembre. Mais Jean-Luc Godard a souhaité offrir au film – après Sarajevo – une première apparition, et a choisi la salle Odyssée à Strasbourg, qui présenta en 1995 une rétrospective de son œuvre. Par défi à ce sentiment de solitude si fréquemment évoqué, par envie que cette expédition profite aussi un peu à d'autres, il a convié quelques autres films, projetés à l'occasion de cette *« simple sortie »*, comme il dit dans la lettre adressée au responsable de la salle, Faruk Günaltay. Anne-Marie Miéville (*Lou n'a pas dit non*), Catherine Breillat (*Parfait amour*), Aude Vermeil (*Corps et âmes*) lui tiendront donc compagnie du 19 juin au 9 juillet. Durant cette période seront également projetés des films de Godard inédits sur grand écran, *Allemagne année neuf zéro*, *Puissance de la parole*, *Le Rapport Darty* et *King Lear*. Lors de la soirée d'ouverture aura lieu une rencontre entre le cinéaste et Daniel Cohn-Bendit, député européen.**

## « Il faut apprendre à ne pas saloper les livres »

**EN OFFRANT** son film à Sarajevo à l'occasion des projections organisées par *Le Monde* et les *Cahiers*, Jean-Luc Godard voulait se rendre sur place. *Un incident survenu sur* un *« film ami »*, comme il dit, l'a amené à renoncer au voyage : l'acteur prévu étant parti, Godard a en effet repris au pied levé le premier rôle masculin de *Nous sommes tous encore ici*, que tourne actuellement Anne-Marie Miéville avec Aurore Clément et Bernadette Lafont.

*Qu'aurait-il dit aux spectateurs sarajéviens de For Ever Mozart s'il avait fait le voyage ? « Mais rien. Je voulais juste aller voir s'il y avait possibilité de les aider un peu, comme on a pu le faire à Moscou* [où Godard a fait équiper une salle de la Cinémathèque]. *Les aider, c'est s'aider. Les gens de Sarajevo ont inspiré en partie le film, il était normal d'aller le leur montrer. J'ai demandé aussi aux acteurs de venir : dans le film, les personnages ne parviennent pas à Sarajevo ; qu'au moins leurs interprètes y arrivent. »*

Les deux versants du film (le tournage d'une superproduction calamiteuse et le voyage des jeunes gens vers la Bosnie en guerre) viennent en réalité de deux projets distincts, qui ont fini par se rencontrer. *« Je devais faire un film au Portugal, nommé* Le Film de l'intranquillité, *en hommage à Pessoa, auquel j'ai dû renoncer. Ce devait être une sorte de chanson de gestes, les gestes du cinéma. Ensuite il y a eu l'article où Sollers parlait de Sarajevo, qui m'a donné l'idée de l'autre partie. Il m'a semblé possible d'essayer de réunir ces deux approches, qui permettent de mettre en regard le monde et sa représentation. Ça tombe bien que ce soient* Le Monde *et* Les Cahiers du cinéma *qui se retrouvent à le présenter.*

*» Le titre vient encore d'un autre projet inabouti, qui devait partir d'un concert de Keith Jarrett. Mais ce sont seulement des points de départ. Après, les éléments interfèrent. La grosse production dont on voit la fabrication dans* For Ever Mozart *s'appelle* Le Boléro fatal, *j'ai trouvé ce terme dans* Cahier de Sarajevo, *de Juan Goytisolo* [édité par La Nuée bleue, traduction de François Maspero]. *C'est la vie du film de produire ainsi des interactions, des petits morceaux de sens qui ne sont pas prévus.* For Ever Mozart *est un film qui va vite, mais pas au moyen de petits plans, comme chez Oliver Stone. Il va vite, mais on y entend tout plusieurs fois, au point qu'on n'y fait plus attention, comme en musique on ne repère pas forcément le retour des mêmes groupes de notes. »*

Des sens foisonnants de son film, Godard ne parlera pas. Mais il revient sur la morale par laquelle il se termine, évidemment montrée et non énoncée. *« Il faut apprendre à tourner la page. »* Désenchanté – mais pas seulement –, il s'empresse de souligner que cela peut s'entendre aussi : *« Il faut apprendre à bien lire les romans, à ne pas saloper les livres. »*

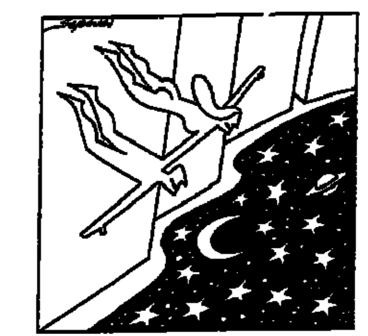
De la sortie anticipée du film à Strasbourg, il dira seulement qu'il a essayé d'inventer un peu, parce que la distribution ne fonctionne plus que sur un modèle unique, qui reproduit en petit et moins bien la manière hollywoodienne de porter les films vers le public. *« J'aurais voulu le présenter dans davantage d'endroits, mais c'est difficile, on est tellement seul. Bien sûr, on peut passer plusieurs années avec son film, en l'accompagnant personnellement de salle en salle. Je l'ai fait à l'époque de* Sauve qui peut (la vie), *d'autres le font aussi, par exemple Robert Guédiguian avec ses films. Et puis, malheureusement, il faut bien essayer de créer des sortes d'événements. C'est dommage : en principe, seul le film existe.*

*» On a du mal aussi avec les salles, les conditions de projection sont pitoyables, les exploitants s'en foutent. De Gaulle disait :* « Les Français habitent la France ; moi, la France m'habite. » *Aujourd'hui, beaucoup de gens habitent le cinéma, mais il n'y a plus personne que le cinéma habite. »*

***Propos recueillis par Jean-Michel Frodon***

# Sculptures contemporaines à Roissy-2

## Douze œuvres à découvrir en coup de vent...



UNE *CONSTELLATION* d'Arman, deux César dont une *CompressionKadett*, un *Homme-avion* de Robert Combas, une *Grand-Mère* monstre d'Erik Dietman, deux constructions bizarres de Dominique Labauvie, un assemblage échevelé de Bernard Pagès, un pot tout noir de Jean-Pierre Raynaud, un éléphant de Richard Di Rosa, un *Oiseau amoureux* de Niki de Saint-Phalle, un arc de Bernar Venet...

Soit douze sculptures, la plupart prêtées par des galeries parisiennes, qui sont parties pour l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle 2, où les espaces récents de Paul Andreu et Jean-Marie Duthilleul les accueillent pour l'été. On sait trop l'affligeante qualité des expositions de galeries d'aéroports pour ne pas saluer l'idée de tromper l'attente des voyageurs et de leurs proches en leur donnant à voir, ne serait-ce qu'en coup de vent, quelques aspects plutôt ludiques de la sculpture contemporaine.

**★ « Aller-ReTour pour voir », art contemporain à l'aéroport de Roissy-CdG 2, espaces C et D de l'aérogare, gare TGV et RER. Jusqu'au 31 août.**

# UNE SOIRÉE À PARIS

**Alla**
Joueur de *oud*, le luth arabe, Alla vient du sud saharien. Délié, aérien, le jeu de ce natif de Colomb-Béchar, fils de mineur, habitué du bricolage sur bidon avec câbles de freins, introduit le mystère (album *Tanakoul*, chez Al Sur/Media 7). L'association informelle Ghazal Troubadour l'a invité à un dîner-concert dans un bar branché sur Internet.
*Web Bar, 32, rue de Picardie, Paris-3e. Mº République. 19 heures, le 15. Tél. : 42-72-66-55. 95 F.*

**Nuit de toutes les musiques**
Un duo frais avec l'accordéon de Marcel Azzola et la voix de Lina Bossati, l'énergie dansante du rhythm'n'blues des Français de Captain, l'Afrique selon Lansine Kouyaté, la voix singulière d'Elise Caron et un final en salsa avec Orlando Poleo.
*La Coupole, rue Jean-François Millet, Combs-la-Ville (77). 20 h 45, le 15. Tél. : 64-88-69-11. De 85 F à 115 F.*

**The Band**
Sans ses leaders naturels – Richard Manuel, mort en 1986, et Robbie Robertson, qui mène une carrière solo –, The Band reformé tente de retrouver cette alchimie entre rock, folk et country, qui fit de lui un groupe essentiel, accompagnateur de Dylan et figure centrale de *The Last Waltz*, le film de Martin Scorsese.
*Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-8e. Mº Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 16. Tél. : 47-42-25-49.*

**D'Auschwitz à Sarajevo de Salvino Raco**
C'est à Milan, en 1994, au moment où la guerre faisait rage dans l'ex-Yougoslavie que Salvino Raco a créé ce moment de théâtre d'une extrême et sinistre simplicité. Dans un univers rythmé par le fracas des bombes, s'enchaînent des scènes muettes de prostration et d'angoisse, des témoignages réels de nombreux réfugiés et des évocations qui atteignent à l'expression la plus proche possible de la réalité historique.
*91, quai de la Gare, Paris-13e. 20 h 45, le 16. Durée : 1 heure. Tél. : 42-08-24-81. Entrée libre.*

# CINÉMA

## NOUVEAUX FILMS

**CERTAINS L'AIMENT COURT**
Film franco-belge de Romy, Abel et Gordon, avec Emmanuel Malherbe, Nicolas Cuche, Vincent Mayrand, Philippe Rouquier, Kram et Plof, Jean-Michel Isabel (1 h 35).
Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

**COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ**
Film français d'Arnaud Desplechin, avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni (2 h 58).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10), dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

**DES NOUVELLES DU BON DIEU**
Film français de Didier Le Pêcheur, avec Marie Trintignant, Maria de Medeiros, Christian Charmetant, Jean Yanne (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

**ELLE**
Film français de Valéria Sarmiento, avec Marine Delterme, Didier Flamand (1 h 26).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**FAUTE DE SOLEIL**
Film français de Christophe Blanc, avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah Haxaire, Christian Balthauss, Françoise Descarrega, Evelyne Ker, Patricia Orlando (57).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**MIDDLE OF THE MOMENT**
Film suisse-allemand de Werner Penzel, Nicolas Humbert, avec Robert Lax, Aghali Ag Rhissa, Johann Le Guillerm, Mutu Walat Rhabidine, Sandra M'Brow, Amoumoun (1 h 20).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**PERSONNEL ET CONFIDENTIEL**
Film américain de Jon Avnet, avec Robert Redford, Michelle Pfeiffer, Stockard Channing, Joe Mantegna, Kate Nelligan, Glenn Plummer (2 h 09).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

## LES EXCLUSIVITÉS

**L'ÂGE DES POSSIBLES** (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
**L'ARMÉE DES DOUZE SINGES** (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George-V, 8e.
**BROOKLYN BOOGIE** (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**CASINO** (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10).
**CHACUN CHERCHE SON CHAT** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
**LE CŒUR FANTÔME** (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**LA COMÉDIE DE DIEU** (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**CONTE D'ÉTÉ** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24) ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
**LE CRI DE LA LAVANDE**
**DANS LE CHAMP DE SAUTERELLES** (Fr.-It.-Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
**CRYING FREEMAN** (*) (Fr.-Can., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e.
**DEAD MAN** (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**DES LENDEMAINS QUI CHANTENT** (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**DIABOLIQUE** (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Gobelins, 13e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
**LE FACTEUR** (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
**GIRL 6** (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
**GOOD MEN, GOOD WOMEN** (Taï., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
**LE HUITIÈME JOUR** (Fr.-Bel.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
**LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR** (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
**KANSAS CITY** (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
**MONDO** (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**NICO ICON** (All., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
**NOS ANNÉES SAUVAGES** (H., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT** (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
**PAR-DELÀ LES NUAGES** (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
**PEUR PRIMALE** (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
**RAISON ET SENTIMENTS** (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
**RIDICULE** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
**LE ROCHER D'ACAPULCO** (**) (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
**LE ROMAN DU GENJI** (Jap., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
**SAFE** (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**LA SECONDE FOIS** (It., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e.
**SH'CHUR** (Isr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
**LE SILENCE DE NETO** (guatémaltèque, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
**SMOKE** (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**SUNCHASER** (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
**LE TEMPS DE L'AMOUR** (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
**THE ADDICTION** (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
**TROIS VIES ET UNE SEULE MORT** (Fr.-Esp.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
**TWO MUCH** (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
**UN ANIMAL, DES ANIMAUX** (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
**UN DIVAN À NEW YORK** (Fr.-Bel., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
**UN HÉROS ORDINAIRE** (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
**UN HÉROS TRÈS DISCRET** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
**UN VAMPIRE À BROOKLYN** (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George-V, 8e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
**LE VENT DU WYOMING** (Fr.-Que.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
**VISAGE ÉCRIT** (Jap.-Suis., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**WHEN NIGHT IS FALLING** (Can., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
**WITTGENSTEIN** (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

## LES REPRISES

**ASSURANCE SUR LA MORT** (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
**LA BELLE AU BOIS DORMANT** (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
**LES 101 DALMATIENS** (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
**LE DERNIER NABAB** (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
**2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPACE** (A., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10).
**EL** (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**L'INCONNU DU NORD-EXPRESS** (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
**LA JETÉE** (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
**MADADAYO** (Jap., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
**METROPOLIS** (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10).
**NANOUK** () : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
**LES NEIGES DU KILIMANDJARO** (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40).
**ORANGE MÉCANIQUE** (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
**SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE** (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**TRUST ME** (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
**UNE NUIT A CASABLANCA** (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
**LA VIE DES MORTS** (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
**VILLE HAUTE VILLE BASSE** (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

## LES SÉANCES SPÉCIALES

**CHRONIQUE D'ANNA-MAGDALENA BACH** (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 25.
**CITIZEN KANE** (A., v.o.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 11 h.
**LES DAMNÉS** (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 15 h 20.
**LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TÖRLESS** (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 13 h 50.
**EASY RIDER** (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 18 h 20.
**LE GOÛT DU RIZ AU THÉ VERT** (Jap., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
**HIROSHIMA MON AMOUR** (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 18 h.
**L'HOMME À LA CAMÉRA** (Sov.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 10 h 50.
**L'ÎLE NUE** (Jap.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) samedi 16 h.
**LETTRE D'UNE INCONNUE** (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) samedi 15 h 30.
**PAULINE À LA PLAGE** (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 40.
**LA RÈGLE DU JEU** (Fr.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 10 h 45.
**SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME** (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 19 h 40.
**SATYRICON** (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 19 h.

## FESTIVALS

**ALFRED HITCHCOCK** (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). La Loi du silence, sam. 16 h 10, 20 h ; Une femme disparaît, sam. 18 h, 22 h ; Rebecca, dim. 12 h 20, 16 h 05, 19 h 50 ; Les trente-neuf Marches, dim. 14 h 35, 18 h 20, 22 h 05 ; Le Procès Paradine, lun. 12 h 30, 16 h, 20 h ; Numéro 17, lun. 14 h 30, 18 h 20, 22 h ; Soupçons, mar. 12 h 30, 16 h 10, 20 h ; Chantage, mar. 14 h 20, 18 h, 22 h.
**BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE**, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Le charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
**CERTAINS L'AIMENT COURT**, Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20). Deus ex-machina, sam. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 30, dim. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 30, lun. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 30, mar. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 30.
**CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE**, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Rendez-vous de juillet, dim. 11 h.
**CINÉ-LIBRE : PHILIPPE GARREL**, Grand Action, 5e (43-29-44-40). La Naissance de l'amour, lun. 12 h, mar. 12 h.
**CINÉ-U** (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Pour qui sonne le glas, lun. 12 h, mar. 12 h.
**CINÉMA D'ARCHITECTURE**, Centre Pompidou. Salle J. Renoir. Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). Calder, Les Mobiles, sam. 18 h ; Henri Michaux ou l'Espace du dedans, dim. 18 h.
**CINÉMA HAUTE TENSION** (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Les Tueurs de la lune de miel, mar. 21 h 50 ; Une balle dans la tête, sam. 21 h 50 ; Blood Simple, lun. 21 h 50 ; En quatrième vitesse, dim. 21 h 50.
**CINÉMATHEQUE DE L'IMA** (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Alexandrie encore et toujours, sam. 17 h ; Les Rêves de Hind et Camélia, dim. 14 h 30 ; Miramar, dim. 17 h.
**COMÉDIES DE CARY GRANT** (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Arsenic et Vieilles Dentelles, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Dame du vendredi, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Impossible M. Bébé, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Cette sacrée vérité, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
**CÔTÉ COURT**, Le République, 11e (48-05-51-33). Palmarès du festival de Pantin, mar. 20 h 30.
**EXOTICA, L'ATTRACTION DES LOINTAINS**, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Les Plaques de voyages de la Royal Polytechnic, lun. 12 h 30.
**FESTIVAL DU FILM DE PARIS**, Théâtre du Rond-Point, 8e (). Flipper, mar. 9 h 15 ; La Nuit du chasseur, mar. 11 h 30 ; Cyrano de Bergerac, mar. 14 h 15 ; Y aura t-il de la neige à Noël ?, mar. 17 h 30 ; Delphine : 1, Yvan : 0, mar. 20 h 30 ; Trainspotting, mar. 23 h.
**FESTIVAL MORETTI** (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Bianca, lun. 12 h 05.
**HOMMAGE À JOHN BERRY** (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Je suis un sentimental, mar. 14 h, 16 h ; Menaces dans la nuit, mar. 18 h ; The Hollywood Ten, mar. 19 h 30.
**L'INSTITUT NÉERLANDAIS PRÉSENTE**, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Seuls dans la jungle, lun. 20 h 30.
**JAMES BOND** (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). Vivre et laisser mourir, sam. 18 h, 20 h 10, 22 h 20 ; Opération Tonnerre, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Goldfinger, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; On ne vit que deux fois, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
**MARIA KOLEVA FILMS**, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, dim. 12 h ; John le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
**MARSEILLE, GUÉDIGUIAN**, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Ki lo sa ?, dim. 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 15, 22 h ; Dieu vomit les tièdes, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; A la vie, à la mort !, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
**LES MARX BROTHERS** (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Les Marx au grand magasin, lun. 12 h 25, 16 h 30 ; la Soupe au canard, dim. 12 h 25, 16 h 30 ; Une nuit à l'opéra, sam. 12 h 25, 16 h 30, mar. 12 h 25, 16 h 30.
**NEUF FILMS JAPONAIS À VOIR ET À REVOIR** (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). L'Idiot, dim. 13 h 50, 17 h 15, 20 h 40 ; Barberousse, sam. 17 h 15, 20 h 40, mar. 13 h 50, 17 h 15, 20 h 40 ; La Légende du grand judo, lun. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50.
**NOIRS EN SÉRIE** (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Usual Suspects, sam. 16 h, 18 h ; Prête à tout, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
**LA PARADE DES STARS** (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). l'Enfer est à lui, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Homme tranquille, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Témoin à charge, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Ninotchka, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
**RAS L'FRONT FAIT SON CINÉMA**, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Les Cinq Derniers Jours, sam. 20 h ; To be or not to be, sam. 20 h ; L'Orchestre noir, sam. 20 h ; L'Homme qui a dit non, sam. 22 h ; Allemagne réveille-toi, sam. 22 h 15 ; Music Box, sam. 22 h 30 ; Les Combattants, sam. 23 h 15 ; Les Ritals, sam. 0 h ; La Rose blanche, sam. 1 h ; La Question, sam. 1 h 30 ; Fewerprobe : November's pogrom 1938, sam. 2 h ; Résister toute une vie, sam. 3 h 30 ; Lili Marleen, sam. 3 h 45 ; La France, sam. 4 h 30 ; Rude Boy, sam. 4 h ; les Hommes de l'ombre, sam. 6 h.
**SPÉCIAL ABEL FERRARA** (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). The King of New York, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Bad Lieutenant, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h ; l'Ange de la vengeance, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
**WERNER FASSBINDER** (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). l'Amour est plus froid que la mort, lun. 14 h 10 ; l'Année des treize lunes, lun. 19 h 20 ; les Larmes amères de Petra von Kant, mar. 17 h 20 ; Lola, une femme allemande, lun. 15 h 40.
**WIM WENDERS** (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; les Ailes du désir, sam. 16 h 40.

## LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)**
**DIMANCHE**
Serge Silberman : l'Argent de poche (1975-1976), de François Truffaut, 16 h 30 ; le Passager de la pluie, 19 h ; la Course du lièvre à travers les champs (1971), de René Clément, 21 h 30.

**SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)**
**DIMANCHE**
Indépendances : Circuit Carole (1994), d'Emmanuelle Cuau, 17 h ; Faut pas rire du bonheur (1994), de Guillaume Nicloux, 19 h 30 ; A la vie, à la mort ! (1995), de Robert Guédiguian, 21 h 30.

## CENTRE GEORGES-POMPIDOU

**SALLE GARANCE (42-78-37-29)**
**DIMANCHE**
Le Cinéma turc : Ne les laisse pas tirer sur le cerf-volant (1980, v.o., s.t.f.), de Tunç Basaran, 14 h 30 ; Ah ! la belle Istanbul (1966, v.o., s.t.f.), d'Atif Yilmaz, 17 h 30 ; Victime de la volupté (1940, v.o., s.t.f.), de Muhsin Ertugrul, 20 h 30.
**LUNDI**
Le Cinéma turc : A Ay (1988, v.o., s.t.f.), de Reha Erdem, 14 h 30 ; Eminé, couche-toi là (1974, v.o., s.t.f.), d'Omer Kavur, 17 h 30 ; l'Evasion (1984, v.o., s.t.f.), de Serif Gören, 20 h 30.

## VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

**2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)**
**DIMANCHE**
Avoir 20 ans : Dancin'thru the dark (1990, v.o., s.t.f.), de Mike Ockrent, 14 h 30 ; l'Amour (1991, v.o., s.t.f.), de Valeri Todorovski, 16 h 30 ; Comme un dimanche (1994), d'Olivier Jahan ; Faute de soleil (1995), de Christophe Blanc, 19 h ; Temedy (1995), de Gahité Fofana ; Sabine (1992), de Philippe Faucon. Librement inspiré du récit d'Agnès L'Herbier, 21 h.
**MARDI**
Avoir 20 ans : Trust me (1991, v.o., s.t.f.), de Hal Hartley, 14 h 30 ; Max le voyou (1990), d'Henri-Paul Korchia ; Douce France (1995), de Malik Chibane, 16 h 30 ; les Mardis de la Scam, 19 h ; Pantoufles (1995), de Muriel Cravatte ; Souviens-toi de moi (1993), de Zaïda Ghorab-Volta, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 15 JUIN

## TF 1

**20.45**

**DIX ANS DEMAIN**
Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault (220 min). 59620221

*Jean-Pierre Foucault reçoit celles et ceux qui ont fait ou font TF 1 depuis dix ans. Avec des extraits d'émissions de divertissements, de jeux, et de séries.*

0.25 Formule F1. Grand Prix du Canada : analyse des essais avec interview du pilote en pole position, la grille de départ, présentation du circuit avec le tour embarqué, portraits, magazine et clins d'œil, actualité de la formule 1.
1.00 Journal, Météo.

1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.35 et 2.10, 3.05, 4.10, 4.45 TF 1 nuit. 2.20 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Un avenir pour l'Amazonie. 3.15 et 5.10 Histoires naturelles. 4.20 Passions. 4.55 Musique.

## France 2

**18.25**

**FOOTBALL**
En direct de Leeds. Euro 96. Groupe B : France-Espagne ; 19.00, Coup d'envoi ; 19.45, mi-temps, Loto (et 20.55) ; 20.00, 2ᵉ période (155 min). 94806134

21.00 Journal, A cheval, Météo.

**21.30**

**LE BÊTISIER DU SAMEDI SOIR**
Divertissement présenté par Arthur. Les meilleurs moments. Avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Danyboon, les Inconnus, Michel Leeb, Pierre Perret, Elie Semoun, Laurent Gerra, Virginie Lemoine, Clémentine Célarié, Patrick Timsit, Michèle Laroque, Alain Chabat, Jean-Claude Brialy, Valérie Lemercier, Gérard Darmon... (140 min). 7250486

23.50 Flash 24 Heures du Mans.
0.05 Euro 96. Magazine.
0.50 Journal, Météo.
1.05 La Nuit des 24 Heures du Mans. En direct. 22624318

## France 3

**20.50**

**UN DRÔLE DE CADEAU**
Téléfilm de Daniel Losset (95 min). 772641

*Dans un quartier de Paris, malgré la guerre froide, quelques militants communistes tiennent à célébrer les soixante-dix ans de Staline...*

**22.25**

**▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE**
Magazine. Raoul Wallenberg, autopsie d'une disparition, de Jean-Charles Deniau (60 min). 1998880

23.25 Journal, Météo.
23.50 Les Masters de piano. En léger différé depuis l'Opéra de Monte-Carlo. Avec l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Jean-Bernard Pommier (105 min). 1862134

1.35 Les Incorruptibles. On a tué le Père Noël. Série. 2.25 Musique Graffiti. *Miroirs*, de Ravel, par Marie-Josèphe Jude, piano (15 min).

## Arte

**20.45**

**L'AVOCAT**
Série [2/6] Urgence au supermarché, de Heinz Schirk, avec Manfred Krug, Michael Kausch (45 min). 556950

21.30 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Les « Machines désirantes » ; Dak'Art 96 ; les 800 ans de Heidelberg ; le racisme aux Etats-Unis ; Marco Pogacnik (60 min). 27399

**22.30**

**MUSIC PLANET**
Magazine. World Collection [6/12]. Noa, Manhattan-Tel-Aviv, de Philip Priestley (55 min). 31370

*Achinoam Nini (plus connue sous le nom de Noa) est une chanteuse qui, si elle revendique ses racines yéménites, ne s'interdit pas d'être une pop star à New York. Elle balance, avec le même bonheur, entre Orient et Occident.*

23.25 La Perm. Moyen métrage d'Eytan Fox, avec Hanoch Re'im, Gil Frank (45 min). 761399

0.10 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [2/12] de Marcel Cravenne, avec Claude Jade (rediff., 25 min). 0.35 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.). 1.05 Derrière le mur. Téléfilm de Krzysztof Zanussi, avec Maja Komorowska (rediff., 55 min). 2.00 Dans un grand lit carré. Court métrage français de Michel Toesca avec Marylin Canto (1993, 25 min). 2.25 Court-circuit. Les Petits Objets d'amour. Court métrage français de Pascale Risterucci avec Hugues Quester (1993, rediff., 25 min).

## M 6

**20.45**

**AU-DELA DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE**
Série. Un sénateur venu d'ailleurs (65 min). 317592
Le voyage de retour (50 min). 4127370
Sans pitié (55 min). 4834196
La voix de la raison (55 min). 271931

*Dans* Un sénateur venu d'ailleurs, *un médecin découvre lors d'une radio faite sur un homme politique que celui-ci est un extra-terrestre qui projette l'extinction de la race humaine. Dans* Le Voyage de retour, *un astronaute se retrouve seul face à une puissance d'un autre monde ;* Sans pitié *raconte une guerre inter-galactique ;* La Voix de la raison *évoque l'imminence d'une menace venue des étoiles.*

0.30 Les Anges de la ville. Série.
1.20 Best of Dance.

2.50 Ophélie Street. Magazine. 3.45 E = M 6. Magazine. 4.45 La Saga de la chanson française. Documentaire. Serge Gainsbourg. 5.40 Boulevard des clips. Musique.

## Canal +

**20.30**

**GUITARE SÈCHE ET ILLUSIONS PERDUES**
Téléfilm de Bill D'Elia, avec Michele Lee (119 min). 953863

22.25 Technoland. Fiction. Le fabuleux voyage de mister X (1ʳᵉ partie).
22.55 Flash d'information.

**23.00**

**ALIEN, LE HUITIÈME PASSAGER ■ ■ ■**
Film britannique de Ridley Scott (1979, 112 min). 1383960

0.50 Technoland. Fiction. (2ᵉ partie).
2.00 Technoland. Transe psychédélique.
2.55 Golf. Troisième journée de l'US Open.
4.25 Jeux olympiques d'Atlanta 1996. Deuxième journée des sélections américaines.
5.35 Les Truffes ■ Film de Bernard Nauer (1995, 83 min). 1259931

## Radio

### France-Culture

20.30 Photo-portrait. Vincenzo Consolo, écrivain.
20.45 Fiction. L'Imaginaire irlandais. La Fontaine aux Saints, de John Millington Synge.
22.35 Musique : Opus. Konrad Boehmer. Un compositeur éclectique.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. L'Imaginaire irlandais. Les Déracinés, de Franck O'Connor, tiré du recueil *Les Hôtes de la nation*. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). La musique au risque des conciles (1) ; 2.01, Entretiens avec François Mauriac (2) ; 2.58, L'Avant-guerre des immigrés : 1920-1940 (1) ; 3.57, L'art et la vie de Gustave Flaubert (2) ; 5.57, Profils perdus : Henri Ey (1).

### France-Musique

20.00 Opéra. Festival de Wexford. Donné en octobre 1995, par le Chœur du Festival de Wexford et l'Orchestre symphonique national d'Irlande, dir. Maurizio Benini : Saffo, tragédie lyrique en trois actes sur un livret de Salvatore Cammarano, de Pacini, Lucia Mazzaria (Saffo), Carlo Ventre (Faone), Roberto de Candia (Alcandros), Mariana Pentcheva (Climène), Gemma Bertagnolli (Dirce).
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Espace Contemporain. Concert donné le 23 mai, salle Olivier-Messiaen, à Radio-France : Œuvres de Jacqueline Fontyn, Condé, Sikora.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

### Radio-Classique

20.40 Les Concerts de Bach-Abel. Sonate BWV 1028, de Bach, Paolo Pandolfo, viole de gambe, Rinaldo Alessandrini, clavecin ; Symphonie nº 1, d'Abel, de La Stagione ; Sextuor, de JC Bach, par The English Concert ; Samson, extraits, de Haendel, par le Chœur Arnold Schoenberg et le Concentus Musicus de Vienne, dir. Nikolaus Harnoncourt ; Œuvres de Mozart, JC Bach.

22.35 Da Capo. Œuvres de Schubert, Beethoven. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

## Les soirées sur le câble et le satellite

### TV 5

20.00 Un été glacé.
21.30 Bonjour cinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 N'oubliez pas votre brosse à dent.
0.30 Soir 3 (France 3).

### Planète

20.35 Droit de cité : Un si beau pays.
21.30 Les Plus Beaux Jardins du monde. [5/12] Les Jardins de la conquête.
22.00 Retour à Samarkhand. [1/4] Au Baltistan.
22.55 URSS, maîtres et élèves.

### Paris Première

20.30 Bridge.
22.00 Yma Sumac. D'Annie Anselem.
22.25 Bruxelles dernière.
23.20 Concert : Jazz Masters. (45 min). 1636592

### France Supervision

21.00 Concert : Liz McComb, Gospel à la Madeleine. (60 min). 36318950
22.15 Coulisses.
22.45 L'Eté des grands créateurs.
23.15 Le Miroir sur l'autre rive : portraits d'exil.
0.10 Escrime.
1.40 Concert : The Moody Brothers. (190 min). 31072697

### Ciné Cinéfil

20.30 Le Club.
21.45 La Légende de Rudolph Valentino. De Saul J. Turell (75 min). 58639880
23.00 Les Coupables ■ ■ Film de Luigi Zampa (1952, N., 100 min) 37289641

### Ciné Cinémas

20.35 Innocent coupable. Téléfilm américain d'Andy Wolk (1992, 90 min) 5463554
22.05 Peter O'Toole. De Frances Dickinson.
23.00 Friends ■ ■ Film d'Elaine Proctor (1993, v.o., 105 min) 37291486

### Série Club

20.45 Miami Vice. Le retour de Calderon.
22.15 Les Têtes brûlées. Hutch.
23.00 La Loi selon Mac Clain. Question d'honneur.
23.50 Les Evasions célèbres. Benvenuto Cellini.

### Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Les exclus.
21.50 Friends.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Berceuse.
22.25 T'as pas une idée ? Invité : Yves Simon.
23.25 La Conquête du ciel.

### Eurosport

16.00 Tennis. En direct. Tournoi du Queen's : 2ᵉ demi-finale, à Londres (120 min). 302844
18.50 Formule 1. En direct. Grand Prix du Canada : Essais qualificatifs, à Montréal (70 min). 9859467
20.00 Football. Ecosse-Angleterre en différé. Résumé de France-Espagne.
22.30 Formule 1.
23.30 Tennis (30 min).

## Les films sur les chaînes européennes

### TSR

20.05 Croc-Blanc. Film de Randal Kleiser (1991, 105 min). Avec Klaus Maria Brandauer, Ethan Hawke. *Aventures.* 23.30 La Féline. Film de Paul Schrader (1982, 115 min). Avec Nastassja Kinski, Malcolm McDowell. *Fantastique.*

## Rendez-vous

13.30 Europe 1. Musicorama. Spécial Claude François
21.00 France-Inter. La musique est à vous. César Franck.

DIMANCHE 16 JUIN

## TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Films interdits. Série.
14.10 Arabesque. Série. Que le meilleur gagne.
15.05 Le Rebelle. Série. Le mariage interrompu.
15.55 Football. En direct de Manchester. Euro 96. Groupe C : Russie-Allemagne ; 16.00, Coup d'envoi ; 16.45, Mi-temps ; 17.00, 2ᵉ Période (120 min). 2992983
17.55 Spécial Euro 96.
18.20 F1 à la Une. En direct. Grand Prix du Canada à Montréal. 19.00, Départ ; 20.50, Le podium (160 min). 70258790
21.00 Journal.

**21.10**

**APRÈS LA GUERRE ■**
Film de Jean-Loup Hubert (1988, 110 min). 8302988

*En août 1944, deux gamins s'enfuient vers Lyon pour retrouver leur mère. Ils rencontrent un déserteur...*

23.00 Ciné dimanche.

**23.10**

**INVASION USA**
Film américain de Joseph Zito (1985, 110 min). 9153332

*Un ancien agent de la CIA sort de sa retraite pour combattre des terroristes préparant l'invasion des Etats-Unis.*

1.05 Un cerveau d'un milliard de dollars ■ ■ Film de Ken Russell (1967, 105 min). 9558993 *D'après un roman d'espionnage de Len Deighton, la troisième aventure de l'agent Harry Palmer.*
2.55 Journal, Météo.

3.05 Concert. Récital Debussy, Ravel, Poulenc à l'abbaye aux Dames. 4.15 et 4.50 TF 1 nuit. 5.00 Musique.

## France 2

12.59 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Un destin singulier Téléfilm de Michael Lindsey-Hogg (95 min). 2873142
15.00 Bobosse Pièce d'André Roussin, mise en scène de Stéphane Hillel (115 min). 9208803
16.55 Le Feu de la terre Documentaire [1/6]. Du volcan interdit à la montagne de Dieu
17.58 et 5.05 Stade 2.
18.50 Football. En direct. Euro 96. Groupe D : Croatie-Danemark, 1ʳᵉ mi-temps (suite sur France 3, 69 min). 4147852
19.59 Journal, A cheval, Météo.

**20.55**

**RIVE DROITE, RIVE GAUCHE ■**
Film de Philippe Labro (1984, 105 min). 2030806

*Un brillant avocat d'affaires de la rive droite, en train de sombrer dans les compromissions, rencontre une chargée de relations publiques de la rive gauche.*

**22.45**

**OBJECTIF MEURTRE**
Téléfilm de Wes Craven (105 min). 8535784

*Quatre femmes ont été assassinées. Le tueur, toujours le même et surnommé « l'aigle », agit selon un concept très artistique. Une équipe de détectives, dont une criminologue médium, tente de mettre fin à sa carrière. Un téléfilm du cinéaste Wes Craven* (Les Griffes de la Nuit) *qui prépare pour le grand écran un thriller sanguinolent.*

0.25 Journal, Météo.
0.35 Euro 96. Magazine.

1.25 Coupe du monde de triathlon. 2.20 Secret diplomatique. Mort d'un ambassadeur. 4.00 Bouillon de culture.

## France 3

12.45 Journal, Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires. Au pays des kangourous.
14.10 Sport dimanche. 24 Heures du Mans, arrivée en direct ; 15.35, Tiercé (115 min). 7281210
16.00 Au bout de l'angoisse. Téléfilm de C. Thomson
17.30 Grand Steeple-Chase de Paris.
17.55 Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
19.55 Football. En direct de Sheffield. Euro 96 : Groupe D, Croatie-Danemark deuxième mi-temps (60 min). 2171239

**20.55**

**INSPECTEUR DERRICK**
Série. L'homme de Kiev, d'Alfred Vohrer (65 min). 5102142

22.00 Un cas pour deux. Un aller pour le ciel.
23.05 Dimanche soir. Invité : Nicolas Sarkozy.
23.45 Journal, Météo.

**0.10**

**LE VILLAGE DES DAMNÉS ■ ■**
Film britannique de Wolf Rilla, avec George Sanders (1960, N., v.o., 75 min). 9477158

*La vie d'un village anglais s'arrête mystérieusement pendant un certain temps... Et plusieurs femmes, inexplicablement enceintes, vont accoucher à la même date d'enfants blonds, tous semblables.*

1.30 Les Incorruptibles. Chantage. Série. 2.20 Musique Graffiti. *Messe pour la paix*, extrait, de Rendine, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Vladimir Ashkenazy (15 min).

## La Cinquième

14.20 Destination Jérusalem. 14.50 Les Singularités de Jérusalem. 15.20 Trois Semaines à Jérusalem. Téléfilm d'Amos Kollek, avec Faye Dunaway, Amos Kollek (100 min). 4156332
17.00 Le Sens de l'Histoire. Invités : Yehuda Lancry, Nissim Zvili, Saleh Abdel Jawad. 18.23 Les Moments forts de la journée. 18.25 Va savoir.

## Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. Alice in the Jungle (1925) ; Placide bohème (1930) ; Skating Hounds (1929) ; Christmas Comes but Once a Year (1936).
19.30 Maestro. Magazine. *Concerto pour violoncelle et orchestre* de Dvorak, par l'Orchestre symphonique de Prague, dir. Libor Pesek ; *Variations sur un thème rococo*, de Tchaïkovski, par le Grand Orchestre symphonique de la radio-télévision de Moscou, dir. V. Fedosseiev (60 min). 3055
20.30 8 1/2 Journal.

**20.45**

**SOIRÉE THÉMATIQUE : LES MYSTÈRES DE LA MÉMOIRE**
proposée par Chantal Rémy et Gérard Poitou-Weber.

20.46 La Mémoire au quotidien. Documentaire (54 min). 107684142 *Les expériences sur les capacités mnésiques de trois cobayes à qui leur cerveau joue parfois des tours.*
21.40 Tom, une mémoire prodigieuse. Documentaire (25 min). 217142 *Tom est chauffeur de taxi à Blackpool (Angleterre). Après le bottin de la ville, qu'il connaît par cœur, il s'attaque aux quarante mille premiers chiffres après la virgule du nombre pi.*
22.05 Les Idiots savants. Documentaire (40 min). 7259546 *Certains handicapés mentaux peuvent développer des talents exceptionnels.*
22.45 La Mémoire emprisonnée. Documentaire (35 min). 8149013 *En mars 1985, des pans entiers de la mémoire d'un musicien britannique ont été attaqués par un virus. Difficultés de la vie au quotidien.*
23.20 Grace. Documentaire (60 min). 5728326

0.20 Métropolis Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Les « Machines désirantes » ; Dak'Art 96 ; les 800 ans de Heidelberg ; le racisme aux Etats-Unis ; Marco Pogacnik (rediff.). 1.20 Gare aux transsexuels ! Documentaire de Rosa von Praunheim (rediff., 60 min).

## M 6

12.55 Ma sorcière bien-aimée. Série. La leçon de courtoisie.
13.30 La Guerre de Jenny. Téléfilm de Steven Gethers (192 min). 55759974
17.00 Le Saint : la filière brésilienne. Téléfilm d'Ian Toynton, avec Simon Dutton (95 min). 892968
19.00 Models Inc. Aveux. Série.
19.50 Génération net. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine présenté par Mac Lesggy (35 min). 67055
20.35 et 1.15 Sport 6. Magazine.

**20.45**

**LES DOCUMENTS DE ZONE INTERDITE**
Magazine de Patrick de Carolis. Vogue le célibat ! (125 min). 587448

22.50 et 4.40 Culture pub. Spécial fléaux (30 min). 8007245

**23.20**

**JOY**
Film français de Serge Bergon, avec Claudia Udy, Gérard-Antoine Huart (1983, 105 min). 4624806

*Les aventures sexuelles d'une belle fille, mannequin, obsédée par un traumatisme d'enfance. Porno soft faussement luxueux, Joy fut présenté comme la nouvelle* Emmanuelle.

1.45 Best of 100% nouveaux. Musique.
3.00 Et le ciel t'aidera. Documentaire (45 min). 5855790

3.45 Ophélie Street. Magazine. 5.05 Boulevard des clips. Musique.

## Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.30 Télés Dimanche.
12.25 Flash d'information.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Technoland. Documentaire.
14.55 Jeux olympiques d'Atlanta 1996.
15.45 La Légende de l'homme-loutre. Documentaire. 6857239
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
18.00 Junior le terrible 2 Film de Brian Levant (1991, 90 min). 95608
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.30 Flash d'information.
19.40 Ça cartoon.

**20.35**

**LES OMBRES DU CŒUR**
Film américain de Richard Attenborough avec Anthony Hopkins, Debra Winger (1993, 126 min). 1832871

*Une fin mélodramatique à la Douglas Sirk.*

22.40 Flash d'information.

**22.45**

**L'EQUIPE DU DIMANCHE**
Magazine présenté par Thierry Gilardi. Rugby : la tournée de l'équipe de France en Argentine. Boxe : le championnat IBF des super-moyens en Floride : Roy Jones (Etats-Unis) - Eric Lucas (Canada). Kickboxing : la réunion d'Ajaccio.

1.30 Basket. Finale de la NBA : Chicago-Seattle (sixième rencontre sous réserve) ou troisième journée des sélections US d'athlétisme.

## Radio

### France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. On ne sait jamais, par Christian Rosset.
22.25 Poésie sur parole. Umberto Saba (6).
22.35 Musique : Le Concert. Au nom du Père (Fête des Pères). Œuvres de Johann Strauss (père), Johann Strauss (fils), Johann et Karl Stamitz, Carl Philipp Emmanuel et Wilhelm Friedemann Bach, Domenico et Alessandro Scarlatti, Tommaso Antonio et Giovanni Battista Vitali, Lucas et Gyorgy Ligeti.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Catherine Serre : Assilaausalon ; Rub a dub dub ; Rémanences : Essentiellement tétraèdre ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Frédéric Acquaviva (Sens unique) Horspiel 2. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.). La musique au risque des conciles (2) ; 2.02, Entretiens avec François Mauriac (3) ; 3.05, L'Avant-guerre des immigrés : 1920-1940 (2) ; 4.04, Yukai, moine bouddhiste en Puisaye ; 5.26, Alexis Philonenko (Histoire de la boxe) ; 5.56, Profils perdus : Henri Ey (2).

### France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Faust : Air des bijoux (Marguerite, acte 3), de Gounod ; Œuvres de Verdi : Rigoletto : Questa o quella (Le Duc, acte 1) ; Aïda : Celeste Aïda (Radames, acte 1) ; La Bohème : On m'appelle Mimi (Mimi, acte 1), de Puccini ; Louise : Depuis le jour (acte 3), de Charpentier ; Œuvres de Verdi, Donizetti, Delibes.
21.00 Capitale Prague. Par Mildred Clary.
22.30 Transversales.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

### Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Jenufa, de Janacek, par l'Orchestre de l'Opéra de New York, dir. Eve Queler, Benackova (Jenufa), Rysanek (Kostelnicka), Ochman (Laca), Kazaras (Steva).

22.05 Soirée lyrique (Suite). La Fiancée vendue, ouverture, de Smetana, par l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. Kertesz ; Dalibor, fin de l'acte III, de Smetana, par le Chœur et l'Orchestre de la Radio de Prague, dir. Krombholc, Pribyl (Dalibor), Abrahamova (Milada) ; Catherine et le Diable, acte II, de Dvorak, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra Janacek de Brno, dir. Jiri Pinkas, Jezil (Shepherd Jirka), Barova (Kate) ; Œuvres de Fibich. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

## Les soirées sur le câble et le satellite

### TV 5

20.00 52 sur la Une.
21.00 Temps présent.
21.56 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Chair de l'orchidée ■ ■ Film franco-germano-italien de Patrice Chéreau (1974, 115 min) 64458245
0.30 Soir 3 (France 3).

### Planète

20.35 « 365 jours, rue Mouffetard.
21.45 Les Rois de la jongle.
22.10 God's Country.
23.40 Les 24 Heures de Nouziers.
23.55 Le Chemin de la liberté. [2/3] L'engagement.
0.45 Delémont, l'ivresse des bistrots.
1.25 Portrait d'Alain Cavalier. [1/12] La marchande de journaux (15 min).

### Paris Première

20.30 Top - Flop.
21.00 Henry and June Film de Philip Kaufman (1990, v.o., 135 min) 74045081
23.15 Concert : Lionel Hampton. Enregistré lors du festival de Montréal, en 1990 (65 min). 87368852

### France Supervision

20.30 Danse avec les loups ■ ■ ■ Film de Kevin Costner (1990, 170 min) 95694448
23.20 Concert : Festival de jazz du Mans. (35 min). 72035332

### Ciné Cinéfil

20.30 Anna et le roi de Siam ■ Film de John Cromwell (1946, N., v.o., 125 min) 92780239
22.35 Chercheurs d'or ■ Film d'Edward Buzzell (1940, N., v.o., 80 min) 12150332
23.55 L'Affaire du collier de la reine ■ Film de Marcel L'Herbier (1945, N., 110 min) 16509018

### Ciné Cinémas

20.30 La Chambre verte ■ ■ ■ Film de François Truffaut (1977, 90 min) 8497644
22.00 Puppet Master Film de David Schmoeller (1989, 90 min) 1230448
23.30 Batman ■ ■ Film de Tim Burton (1989, v.o., 125 min) 54867993

### Série Club

20.35 Le Club.
20.45 Cimarron Strip. Le monstre de la vallée.
22.00 Les Têtes brûlées.
22.45 La Loi selon Mac Clain. Patrick ne sait pas tout.
23.40 Les Evasions célèbres. Le comte de Lavalette.

### Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. Un nouvel ami.
20.25 Dream On. La petite sœur a grandi.
21.20 Country Box.
21.50 Absolutely Fabulous.
22.20 La Semaine sur Jimmy.
22.30 New York Police Blues. Episode nº 53.
23.15 Destination séries.
23.50 Friends.

### Eurosport

10.00 Canoë-kayak. En direct. Championnats du monde, à Landeck (Autriche, 120 min). 9175061
14.20 Formule 1. En direct. Grand Prix du Canada : Warm up, à Montréal (Québec, 40 min). 9019264
18.45 Formule 1. En direct. Grand Prix du Canada : La course, à Montréal (Québec, 135 min). 7281500
21.00 (et 22.30) Football. En différé. Russie-Allemagne ; Croatie-Danemark.

## Les films sur les chaînes européennes

### RTBF 1

21.30 The Five Heartbeats. Film de Robert Townsend (1991, 125 min). Avec Robert Townsend, Michael Wright. *Musique.*

### RTL 9

20.30 Les Mongols. Film d'André De Toth (1960, 120 min). Avec Jack Palance. *Aventures.* 0.25 La Grande Bataille de Mareth. Film d'Umberto Lenzi (1978, 110 min). Avec Henry Fonda. *Aventures.*

### TMC

20.35 Outland. Film de Peter Hyams (1981, 110 min). Avec Sean Connery. *Fantastique.*

**Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.**
**Signification des symboles :**
**▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».**
**■ On peut voir.**
**■ ■ Ne pas manquer.**
**■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.**
**♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.**

Le Monde
DIMANCHE 16 - LUNDI 17 JUIN 1996

# Idée à creuser

*par Alain Rollat*

**LA PRESSE** britannique rapporte que Sarah, la duchesse d'York, a trouvé un bon truc pour surmonter le traumatisme qui la tourmente depuis qu'elle a divorcé du prince Andrew. Chaque matin, elle se regarde dans son miroir et se pose la même question : *« Qu'est-ce que je veux ? »* Dès qu'elle a trouvé la réponse, elle la transcrit sur un cahier, en la recopiant vingt-deux fois. Ses proches attestent qu'elle se porte mieux depuis qu'elle connaît les objectifs que lui dicte ainsi sa volonté. *« Mon but, désormais*, a-t-elle confié, *est de mener une vie agréable en laissant le passé derrière moi après en avoir retenu les leçons. »* Paroles de sagesse. Cela prouve qu'à défaut de remédier à la folie de ses vaches le royaume d'Angleterre réinvente la méthode Coué, du nom de ce pharmacien de Nancy passé à la postérité pour avoir érigé en psychothérapie la pratique de l'autosuggestion.

Si l'on peut sourire de la recette enfantine de la duchesse d'York il serait présomptueux d'en rigoler. Est-il si facile de savoir ce que l'on veut ? Entre les expressions de la volonté et les pulsions du désir, où passe la frontière ? En existe-t-il une, au demeurant ? Et, surtout, à quoi bon s'assigner un objectif si l'on se montre ensuite incapable de l'atteindre ? S'il suffisait de savoir ce que l'on veut pour réaliser ses vœux, il y a longtemps, par exemple, que la question du chômage ne serait plus un problème pour les gouvernants. Ne sont-ils pas experts en méthode Coué ?

L'expérience prouve que la vraie difficulté réside moins dans l'identification de l'objectif que dans la détermination des étapes à franchir, puis des pas à accomplir pour y parvenir. Voilà pourquoi la référence à la duchesse d'York est indissociable de la démonstration de volonté faite par Dahan, cet anonyme vendeur d'eau rencontré en Mauritanie sur la piste reliant Moudjeria à Tidjikdja.

Fatigué de bourlinguer sur les dunes, mais tout aussi lassé de dépendre des gens de passage pour son alimentation en eau, ce fils de nomades voulait dénicher la nappe phréatique dont l'invisible présence était attestée par les arbustes au milieu desquels il avait décidé d'installer sa tente. Il rêvait d'un puits individuel. Il s'est donc improvisé puisatier. Pour savoir où creuser, il a pris l'avis de techniciens français croisés dans les parages. Pour savoir comment creuser, il a voyagé jusqu'à ce qu'un vrai puisatier lui enseignât l'essentiel à l'aide de dessins dans le sable. Pour devenir opérationnel, il a commandé à un forgeron le marteau et les burins nécessaires. Quand il a commencé à émietter le sol rocheux, tous ses copains ont ri. Il a creusé seul, tous les jours. Pendant quarante-cinq jours. Jusqu'à une profondeur *« égale à sept fois un homme les bras levés »*. En imposant silence aux douleurs de son pied-bot. Quand l'eau a jailli ses copains ont crié au miracle...

Nommez un seul Dahan au gouvernement et les sommets sur l'emploi ne seront plus des puits sans fond...

# L'armée française réduirait de moitié ses commandes d'hélicoptères

## Eurocopter-France pourrait perdre près de mille emplois

**LA FRANCE** s'apprête à réduire quasiment de moitié ses commandes d'hélicoptères militaires, au risque de mettre en question la capacité de son armée de terre à assurer des missions de projection et d'entraîner un millier de suppressions d'emplois parmi les six mille trois cents salariés de la branche française du groupe Eurocopter, le constructeur franco-allemand. Xavier de Villepin, sénateur (Union centriste) représentant les Français de l'étranger et président de la commission sénatoriale de la défense et des affaires étrangères, l'annonce dans le rapport, publié vendredi 14 juin, qu'il consacre au projet de loi de programmation militaire 1997-2002.

C'est la première fois que ces précisions sont données. Le projet de programmation, y compris dans ses tableaux annexes, est demeuré flou et ambigu sur ce sujet, se contentant d'indiquer que l'armée de terre aura en 2015 *« environ 180 hélicoptères en ligne »*, au lieu de 340 en 1996.

Deux armées – l'armée de terre, pour l'essentiel, et la marine, dans une moindre mesure – et deux modèles d'hélicoptères – le Tigre et le NH-90 – sont très directement concernés par ces réductions de commandes que le gouvernement français n'a pas officialisées jusqu'à présent, dans la mesure où il doit en informer au préalable son partenaire allemand.

Selon M. de Villepin, l'objectif fixé désormais à l'armée de terre est l'acquisition de 120 hélicoptères d'attaque Tigre au lieu des 215 qu'elle avait à l'origine. Cette commande traduirait d'autre part un changement dans les priorités. Au lieu d'acheter 140 Tigre dans la version vouée à la lutte antichar, il n'est plus question que de 50 « machines » et, au lieu de 75 Tigre dans la version d'appui et protection (la lutte contre des hélicoptères adverses), il est prévu une commande de 70. L'état-major français, mais aussi son associé allemand, ont dû réviser leurs priorités avec la disparition de ce qui a été autrefois la principale menace en Europe, c'est-à-dire les formations blindées de l'ex-pacte de Varsovie.

**Le gouvernement doit informer au préalable son partenaire allemand**

De même, l'armée de terre française, qui avait envisagé de commander 160 hélicoptères logistiques NH-90 pour remplacer ses Puma, Super-Puma et autres Cougar, ne devrait plus finalement en acquérir que 68, livrables à partir de 2011, selon le rapporteur du Sénat. Le NH-90 est une production européenne, puisque sont associés, outre la France et l'Allemagne dans le cadre d'Eurocopter, les Pays-Bas (avec Fokker) et l'Italie (avec Agusta).

La marine nationale, de son côté, va réduire – elle aussi de moitié – ses commandes de NH-90, dans sa version embarquée sur les porte-avions, les frégates et les transports de chalands de débarquement. Son projet initial était d'acquérir 60 « machines » pour remplacer ses Super-Frelon et ses Lynx, à raison de 40 en version de combat et 20 pour acheminer des commandos-marine. Le nouvel objectif a été globalement fixé à 27 NH-90.

Dans son rapport, M. de Villepin souligne le manque de cohérence qui existe entre le fait de diminuer de moitié le parc des hélicoptères en ligne et la volonté de donner la priorité à des formations interarmées dites « projetables » à distance des frontières de la France, pour des missions avec les alliés ou des opérations sous commandement national.

Ces décisions, qui figurent en filigrane dans le projet de loi de programmation militaire, soumis au Sénat après son adoption par les députés, ont aussi des répercussions industrielles qui risquent d'être lourdes sur le plan social. C'est surtout le cas pour la branche française du groupe Eurocopter, dont les usines sont à Marignane (Bouches-du-Rhône) et à La Courneuve, en banlieue parisienne. Eurocopter-France, qui emploie six mille trois cents salariés, va devoir réexaminer ses effectifs à la baisse pour s'adapter à une double perspective : le déclin des commandes, tel qu'il est prévisible, et le retard accumulé dans les programmes Tigre et NH-90, avec le report attendu des contrats. De source syndicale, on redoute que huit cents à mille emplois soient menacés à terme.

*Jacques Isnard*

# Lancement réussi pour la fusée Ariane-4

**MOINS** de deux semaines après l'explosion en vol du premier exemplaire du lanceur lourd européen Ariane-5 (*Le Monde* des 4, 5 et 6 juin), les équipes d'Arianespace ont réussi, samedi 15 juin à 8 h 55 (heure française), la mise en orbite depuis Kourou (Guyane) d'un satellite de télécommunication de près de 3,5 tonnes, Intelsat-709.

Ce tir, effectué par l'intermédiaire d'une Ariane-4, fer de lance commercial de l'Europe en matière de fusée, était attendu à plus d'un titre. D'abord, par les propriétaires du satellite, la puissante organisation internationale de télécommunication par satellite (Intelsat), dont le satellite Intelsat-708 a été perdu le 15 février dans l'explosion de la fusée chinoise Longue Marche sur laquelle il avait embarqué.

Ensuite par les responsables d'Arianespace qui, bien que solidaires dans la tourmente des pères d'Ariane-5, ont à cœur de rappeler leur savoir-faire, de rassurer la clientèle et de souligner qu'ils sont toujours numéro un mondial des services civils de lancement. Enfin par l'Europe de l'espace tout entière qui aurait mal vécu un échec toujours possible d'Ariane-4 après celui du 4 juin essuyé par Ariane-5.

L'enquête sur les causes de l'accident de ce lanceur lourd focalise désormais les recherches, selon le Centre national d'études spatiales et l'Agence spatiale européenne, sur les centrales inertielles et les équipements qui leur sont associés, véritables centres d'équilibre du lanceur grâce auxquels les ordinateurs de bord pilotent la fusée.

# « Nique ta mère » défend les mamans

*« LE TRAVAIL des flics n'est pas facile, mais celui des jeunes de banlieue ne l'est pas non plus. C'est le chômage et pas NTM* [Nique ta mère] *qui est responsable des affrontements entre les jeunes des cités et la police »*, a déclaré au *Monde* Kool Shen, l'un des deux rappeurs du groupe Suprême NTM. Il répond au préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, qui a obtenu l'annulation du concert du groupe de rap prévu dans le cadre de la manifestation Connexion Hip Hop au Festival de Châteauvallon. Quant à leur nom, dénoncé par M. Marchiani comme une atteinte à la dignité de la femme, Kool Shen explique que *« Nique Ta Mère est une expression courante en banlieue. Elle signifie « va te faire voir ». Ma famille n'est pas choquée, elle habite Saint-Denis depuis quarante ans ! Nos mères sont d'ailleurs nos premières supportrices »*. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, a déclaré au quotidien *Libération*, samedi 15 juin, que *« le politique n'a pas à contrôler la vie culturelle »*.

## DÉPÊCHES

■ **CORSE : l'un des trois militants de la Cuncolta nazionalista** (vitrine légale du FLNC-canal historique) interpellé, jeudi 13 juin, à Sartène (Corse-du-sud) dans le cadre d'une affaire de droit commun, a été écroué, vendredi 14, à la maison d'arrêt d'Ajaccio. Possesseur d'une arme de poing au moment de son interpellation, il *« comparaîtra en citation directe début juillet pour port d'arme illégal »*. Les deux autres nationalistes ont vu leur garde à vue prolongée de vingt-quatre heures. Un quatrième homme a été interpellé vendredi dans le cadre de cette affaire, qui concerne l'assassinat de Michel Casanova en 1995 à Ajaccio.

■ **CORRUPTION : le tribunal correctionnel de Rouen** a condamné, jeudi 13 juin, douze des quatorze prévenus dans l'affaire de corruption au conseil général de Seine-Maritime à des peines de prison, dont une ferme (*Le Monde* du 19 mars). Le conseil général a obtenu 3,2 millions de francs de réparations.

■ **ELF-AQUITAINE : l'industriel Maurice Bidermann** a été maintenu en détention, vendredi 14 juin, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, malgré des réquisitions du parquet général en faveur de sa remise en liberté, dans le dossier sur le soutien apporté par le groupe Elf aux sociétés de M. Bidermann. Le PDG d'Elf-Gabon, André Tarallo, a été entendu comme témoin par la brigade financière, vendredi, dans cette même affaire (*Le Monde* du 14 juin).

■ **PROFANATION : douze tombes d'un cimetière** de la banlieue de Montbéliard (Doubs) ont été dégradées, vendredi 14 juin. Des croix provisoires surmontant des tombes récentes ont été plantées à l'envers par les profanateurs, qui ont tracé des inscriptions à caractère satanique sur des pierres tombales, sans déterrer de cadavres.

■ **AFFAIRE : Pierre Billard (UDF), ancien maire de Celles-sur-Belle**, vice-président du conseil général des Deux-Sèvres et du conseil régional Poitou-Charentes vient d'être mis en examen pour *« faux et usage de faux en écriture publique et concussion »*. La justice lui reproche d'avoir falsifié deux copies de délibération du conseil municipal portant sur la tarification de l'eau.

■ **GAUCHE : la première rencontre nationale du mouvement Agir** s'est tenue, vendredi 14 et samedi 15 juin, à Lille. Agir regroupe cent associations et près de dix mille militants proches ou sympathisants des partis de la gauche *« en rénovation »*. Pour l'ancien ministre socialiste, Martine Aubry, qui préside Agir, *« il ne suffit pas d'avoir un programme, aussi beau soit-il. Il faut mettre la société en mouvement »*. Cette déclaration est une forme de rappel à tous les rénovateurs de la gauche, au moment où le PS achève son débat sur la démocratie.

*NOS ÉDITIONS diffusées dans la région Rhône-Alpes* comportent un magazine culturel de trente-six pages intitulé « L'Été en Rhône-Alpes ».

Tirage du *Monde* daté samedi 15 juin 1996 : 468 573 exemplaires

# Xavier Emmanuelli juge « indignes » les arrêtés anti-mendicité

*« INDIGNES et inefficaces »* : Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, condamne les arrêtés municipaux contre la mendicité, même s'ils s'appuient sur la circulaire du ministère de l'intérieur du 20 juillet 1995. M. Emmanuelli s'emploie également à *« trouver des solutions en amont »* pour enrayer l'errance estivale des exclus. Selon lui, 80 % des jeunes qui affluent dans les villes festivalières sont originaires de la région même.

Concertation avec la direction de l'action sociale et consignes aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales ; renforcement des cinquante « points information jeunes » et des cent boutiques de solidarité ; mise en place accélérée des accueils de jour fonctionnant toute la semaine ; « réactivation » des équipes de rue et mobilisation des éducateurs spécialisés : en plus de ces mesures, M. Emmanuelli va entreprendre une médiation avec les maires par l'intermédiaire de deux chargés de mission.

Le maire de Menton, Jean-Claude Guibal (UDF), a « innové » en prohibant *« la vente des journaux à la criée »*. Le magazine *La Rue*, qui dénonce *« l'amalgame entre la vente à la criée et la mendicité »*, indique que, grâce à cette activité, quarante vendeurs ont retrouvé, en 1995, un logement durable et que vingt ont évité l'expulsion. A ce jour, une douzaine de municipalités, de gauche comme de droite et d'extrême droite, ont signé des textes englobant ou non le commerce des journaux de rue. Cette liste est appelée à s'allonger si s'étend ce que le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) appelle *« un apartheid social »*.

*M. Ca.*